

UNIVERSITÉ DE ROUEN  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
Département de Géographie

**DE LA TERRITORIALITÉ AUX TERRITOIRES D'ÉLECTIONS  
POUR UNE GÉOGRAPHIE DE LA DÉMOCRATIE AU MALI**



MÉMOIRE DE MASTER II RECHERCHE

Présenté par David VIGNERON

Sous la direction conjointe de Michel BUSSI et de Michel LESOURD  
UMR 6228 – I.D.E.E.S

Juin 2008



« On a rien oublié, on n'a rien appris. »  
(Professeur Bakary Kamian)

« Le processus électoral est très peu maîtrisé par les acteurs politiques. »  
(Téna Dembélé)

**Je dédie ce mémoire à mes parents,  
à Sylvain et aux « trois mousquetaires ».**

**©crédit-photo : David VIGNERON.  
Boîte à idées, mairie du district de Bamako.**

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait jamais pu aboutir sans l'aide et les témoignages de sympathie de nombreuses personnes.

Un remerciement spécial, tout d'abord, à Monsieur Michel Bussi, mon directeur de mémoire qui a été un référent indispensable dans le cadre de mes démarches. Il a toujours été un directeur attentif et disponible, sans lui, la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été effective.

Je tiens, ensuite, à remercier Monsieur Michel Lesourd, mon second référent, pour ses conseils avisés.

Dans les remerciements particuliers aussi, je tiens également à saluer symboliquement Marc Fontrier, Francis Simonis, Modibo Diarra, Ibrahim Dolo, Abdoulaye Tamboura, Sylvain Touati et Alain Antil encore une fois, par respect. Également, j'exprime mon témoignage de remerciement envers Monsieur Patrick Gonin qui a bien voulu m'accorder un peu de son temps à Poitiers. Pareillement, une petite pensée pour Madame Stéphanie Lima pour sa disponibilité.

Au Mali, où je garde de très bons souvenirs, je les remercie pour leur sympathie et pour leur chaleur humaine : Diakaridia Dembélé, Hamadou Séribari que je salue amicalement, Monsieur le Premier Conseiller de l'Ambassade de France Patrice Dejumné, Moussa Touré, Fatoumata Coulibaly, Samba Diallo et Abdul Salam Bah avec qui j'espère, nous aurons une collaboration fructueuse à l'avenir mais, aussi, messieurs les députés Bréhima Béridogo et Abdramane Sylla.

En outre, je salue toutes les personnes qui m'ont aidé ou ont voulu m'accorder un peu de leur temps : Monsieur le Professeur Bakary Kamian, Olivier Meslin, Mahamadou Cissé, Moussa Tembiné, Kevin Mary, Moussa Traoré, Téna Dembélé, Badra Macalou, Ahmed Sékou Touré, Savan També Sangaré, Kassim Traoré, Daouda Traoré, N'tji Keita, Bakary Woya Doumbia, Yamoussa Coulibaly, Karamoko Coulibaly, Daouda Coulibaly, Issa Koné, Ali Dembélé, Dramane Samaké, Naniama Sanogo, Drissa Cissé, Florence Dumont, Hawa Dolo, Lassine Sidibé, Bass, Papa, Mamadou Traoré, Maricko et tous les chefs de village qui ont bien voulu nous recevoir.

En plus, je tiens à remercier tous ceux qui, amicalement, ont rendu mon séjour possible et fort agréable : Kadiatou Sanogo, « Kida », Douga Koïta, Moïse, Binthou et Safi

Enfin, je tiens à faire un remerciement symbolique à tout le peuple malien et ceux dont je n'ai pas cité le nom, merci pour votre accueil.

## **RÉSUMÉ**

Mots clés : *Mali-démocratie-élections-consolidation-décentralisation-localités-territorialité transfert-norme-trajectoire.*

Provenant d'un modèle communautaire, la démocratie représentative s'est solidement ancrée dans nos sociétés. De surcroît, les enchaînements combinatoires de diffusion de la démocratie restent étroitement liés à un contexte global de mondialisation et d'harmonisation des codes électoraux. À travers cette dialectique, on comprend bien que l'État a besoin de repères spatiaux pour affirmer son identité. De part sa position géographique, le Mali fait figure d'exception, non sans difficultés mais reste, au regard du contexte africain, une démocratie consolidée. Épouse-t-il, par conséquent, une forme démocratique particulière adaptée à la variété de ses territoires? D'autre part, l'expérience politique locale échappe-t-elle aux agitations, comme tendraient à le faire croire de forts idéaux attribués aux structures spatiales élémentaires par le mot d'ordre de la décentralisation ?

## **ABSTRACT**

Keywords: *Mali-democracy-elections-consolidation-decentralisation-localities-territoriality-transfer-norm-trajectory.*

Resulting from a model of community, the representative democracy solidly anchored in our societies. Besides, the combinatorial chains of distribution of the democracy remain strictly bound to a global context of globalization and harmonization of the electoral codes. Through this dialectic, we understand that the State needs spatial marks to assert its identity. From part its geographical position, the Mali looks like exception, not without difficulties but rest, towards the African context, a strengthened democracy. Does he change, consequently, a particular democratic shape adapted to the variety of his territories? On the other hand, the local political experience escapes the excitements, as ideals awarded to the elementary spatial structures by the watchword of the decentralization?

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>4</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>4</b>
<b>LES LIEUX DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>13</b>
Intérêts des lieux de l'étude .....	14
<b>MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>16</b>
<b>Méthodes et axes de recherche.....</b>	<b>16</b>
1. Objectifs et axes de recherches.....	16
2. Approches méthodologiques.....	16
<b>SECTION I : LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU MALI : DES CONCEPTS VENUS « D'AILLEURS ».....</b>	<b>17</b>
<b>1.1/ La Géographie électorale : causalité et finalité. ....</b>	<b>17</b>
1.1.1/ Qu'est ce que la démocratie ? .....	17
1.1.2/ La démocratie électorale peut-elle être spatialisée ?.....	18
1.1.3/ Les différentes conceptions du comportement du vote.....	21
1.1.4/ Une épistémologie de la Géographie électorale.....	23
1.1.5/ Comparer par le « culturalisme », une posture de recherche ? .....	26
<b>1.2/ La démocratie électorale en expansion. ....</b>	<b>28</b>
1.2.1/ Un même monde ? .....	29
1.2.2/ Mondialisation et démocratie.....	29
1.2.3/ « La démocratie électorale est-elle contagieuse ? ».....	31
1.2.4/ La greffe contre l'importation.....	33
1.2.5/ Consolidation ou transition, la démocratie requalifiée. ....	34
<b>1.3/ Le Mali, une démocratie de complaisance ? .....</b>	<b>38</b>
1.3.1/ Pourquoi une démocratie de complaisance ? .....	38
1.3.2/ Une tradition d'alternance.....	40
1.3.3/ La transition consolidée ?.....	43
1.3.4/ Un paysage politique émietté.....	46
1.3.5/ Vote d'échange, vote communautaire ou vote d'opinion. ....	51
<b>Conclusion : .....</b>	<b>55</b>
<b>SECTION II : DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONTRADICTOIRES.....</b>	<b>56</b>
<b>2.1/ L'avènement de la décentralisation, libéralisation ou enfermement du local ? ...</b>	<b>56</b>
2.1.1/ Un prolongement de 1991.....	56
2.1.2/ Le découpage administratif, un maillage mobile dans le temps et dans l'espace..	59

2.1.3/ La spatialité du retrait des cartes électorales, une production de nouveaux espaces?	64
<b>2.2/ Le système partisan, entre mobilisation et démobilisation électorale.</b>	<b>68</b>
2.2.1/ Les stratégies partisans de sensibilisation.	68
2.2.2/ Le « nomadisme politique » : une transhumance des acteurs politiques.	74
2.2.3/ Parachutage ou abandon ?	77
<b>2.3/ L'espace social et le vote.</b>	<b>79</b>
2.3.1/ Des identités « pour » la démocratie électorale.	79
2.3.2/ Clivage et distance : les écueils de l'organisation spatiale des bureaux de vote.	83
2.3.3/ Le silence des urnes.	87
<b>Conclusion :</b>	<b>100</b>
<b>SECTION III : DÉCENTRALISATION ET ÉLECTIONS : UNE TERRITORIALITÉ HIERARCHISÉE VERS LA BASE.</b>	<b>101</b>
<b>3.1/ La montée des mobilisations locales.</b>	<b>101</b>
3.1.1/ Les « fiefs » électoraux, attributs des partis ou des candidats ?	101
3.1.2/ Être « sans étiquette » politique, est-ce être indépendant ?	104
3.1.3/ Une Géographie des requêtes.	112
<b>3.2/ Pour une « écologie » des « majorités visibles. »</b>	<b>117</b>
3.2.1/ Les mouvements de jeunesse.	117
3.2.2/ La position des femmes dans l'« échiquier » électoral.	119
<b>3.3/ Espaces décentralisés, des réseaux de pouvoir stabilisés ? Le cas de Kadiolo....</b>	<b>122</b>
3.3.1/ Un environnement politique singulier.	122
3.3.2/ Les unités villageoises, un point de focalisation provisoire.	127
3.3.3/ La controverse des réseaux de pouvoirs.	129
<b>Conclusion :</b>	<b>133</b>
<b>SECTION IV : PROJET DE THESE</b>	<b>134</b>
<b>Éléments administratifs.</b>	<b>134</b>
<b>4.1. Présentation du sujet.</b>	<b>134</b>
4.1.1. Problématique générale.	134
4.1.2. Question spécifique de recherche.	134
4.1.3. Hypothèses de recherche.	135
4.1.4. Quelle réponse peut-on donner à la question de recherche ?	136
4.1.5. Les dimensions du problème.	136
4.1.6. Les différentes opportunités de l'hypothèse de recherche.	138
<b>4.2. Le cadre théorique.</b>	<b>139</b>
4.2.1. La théorie envisagée : l'« écologie politique ».	139
4.2.2. La théorie à laquelle elle s'oppose.	139
4.2.3. Théorisation de l'« écologie politique ».	139

4.2.4. L'état de connaissance de la recherche sur la question.....	140
<b>4.3. Le cadre conceptuel.....</b>	<b>140</b>
4.3.1. La méthode retenue.....	140
4.3.2. Les éléments essentiels de cette méthode.....	141
<b>4.4. Étapes de la recherche.....</b>	<b>141</b>
4.4.1. Utilité de la thèse par rapport à une demande sociale.....	141
4.4.2. Quels sont les problèmes d'ordre déontologique posés par la recherche ?.....	141
4.4.3. Gestion de la recherche.....	141
4.4.4. De quoi aura l'air la thèse une fois terminée ?.....	142
<b>Conclusion.....</b>	<b>142</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>143</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>146</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>154</b>
<b>Table des figures.....</b>	<b>154</b>
<b>Table des cartes.....</b>	<b>154</b>
<b>Table des tableaux.....</b>	<b>154</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>155</b>

## INTRODUCTION

L'année 2007 en Afrique de l'Ouest aura été marquée par un nombre important de rendez-vous électoraux. Ces élections illustrent les dynamiques de transformations démocratiques dans la région. À cet effet, l'espace du débat permet, désormais aux populations de participer à l'élaboration des politiques tant au niveau local qu'au niveau national. *In situ*, au Mali, les élections sont perçues comme « un moyen de renouvellement démocratique » (POSSÉMÉ-RAGEAU G, 2008, p. 6), à savoir, rendre effectif le modèle d'alternance démocratique engagée en 2002 avec l'arrivée au pouvoir d'Amadou Toumani Touré et le retrait d'Alpha Oumar Konaré. À la lumière des changements observés, le principe démocratique est-il en train de s'essouffler ou au contraire, connaît-il des évolutions propices à sa stabilisation ?

« C'est au bout de la vieille corde que l'on tisse la nouvelle. »<sup>1</sup> Le processus de consolidation de la démocratie qui a court, actuellement, au Mali marque une rupture dans les chroniques mais aussi une continuité, dans le sens où les fondations sur lesquelles elles reposent, sont issues d'une histoire constante. Consécutive à la Révolution du 26 mars 1991, la Troisième République semblait ouvrir la voie au renouveau d'une société qui, jusque là, n'avait jamais réellement connue une « libéralisation » comme celle-ci. Assurément, la Troisième République n'a pas fait trembler les tenants du pouvoir mais, au contraire, en supprimant certaines contraintes légales politiques ou économiques, le visage de l'échiquier politique a marqué le passage de témoin d'une oligarchie à une autre. Consécutivement, la démocratie électorale a évolué au gré des aléas socio-économiques d'un pays qui, jusque là, n'a pas encore trouvé une véritable place dans le giron de la mondialisation.

À force de figurer généralement, dans les classements internationaux par habitant, parmi les derniers des pays d'Afrique, la situation actuelle du Mali n'incite guère le pays à occuper le devant de la scène internationale. À l'opposé, le Mali a réussi à être perçu comme un exemple d'alternance et de pluralisme au sein du concert des nations africaines. Cette place qu'est la sienne, ne doit pas être négligée sur le plan international, or, la réalité intérieure n'en demeure pas moins en contradiction avec cette position. Au-delà des aspects<sup>2</sup> qui fonctionnent relativement bien, les difficultés avérées se trouvent à l'échelle des unités spatiales élémentaires. En effet, la portée du regard extérieur est limitée par le caractère national et extra-national des interrelations (des investissements par exemple) qu'entretiennent les

---

<sup>1</sup> Proverbe africain

<sup>2</sup> La bonne gouvernance, la transparence des scrutins ou encore une dette extérieure maîtrisée.

différents acteurs. En conséquence de quoi, la base n'est jamais prise en compte dans toute forme de transaction. Notre postulat de départ, émane de ce constat, si l'on souhaite construire une analyse plausible, il faut s'intéresser au niveau local en tant qu'acteur à part entière de la société.

Le champ théorique de la Géographie électorale met en évidence l'importance des enjeux locaux, renforcés par les répercussions d'un mode de scrutin complexe oscillant entre un échiquier politique pléthorique et un quadrillage électoral qui se met lentement en place. Ce qui nous amène à nous poser la question, quelle est la place de l'espace dans cette étude ? De manière effective, l'espace est une étendue ou un continuum (LIMA S, 2003) dont la division pose problème. D'ailleurs, la mise en place toute récente de la décentralisation<sup>3</sup> au Mali répond en partie à cette interrogation. À la base, le but à atteindre était de rationaliser le territoire malien, en l'occurrence, le doter d'une structure composite figée dans le temps et dans l'espace. Cette nouvelle configuration assimile toutes les composantes spatiales ou sociales qui la composent, et ce, de manière arbitraire. En outre, on peut faire un parallèle avec le découpage des frontières en Afrique de l'Ouest comme dans toutes les autres régions du continent, le découpage territorial est le reflet d'une grille héritée de la colonisation et du partage opéré lors de la Conférence de Berlin en 1885, grille spatiale qui a été conservée dans la Charte de l'Organisation de l'Union africaine à travers le principe d'« intangibilité »<sup>4</sup> des frontières existantes au moment des indépendances. Ces découpages territoriaux, n'ont, alors, que peu de sens par rapport aux identités communautaires, que bien souvent, ils partagent « *artificiellement* »<sup>5</sup>. Achille M'Bembé<sup>6</sup> présentait l'Afrique comme un ensemble de sociétés ayant « des imaginaires » de l'espace peu enclin à respecter les frontières. Si l'on conçoit dans un autre sens que le territoire n'est pas une entité immobile mais bien une forme changeante dont les limites sont acceptées. Nous nous limiterons, dans ce cas, à observer l'intérieur de ces structures sans oublier qu'elles sont mouvantes. À quel registre s'inscrivent ces territoires ou ces structures ? Au registre politique d'une part, puisque le découpage s'inscrit dans la continuité de la consolidation d'une démocratie, et d'autre part, au domaine géographique où l'opération de partition fait partie intégrante des relations entre territoires, espace et société. Se limiter à ces champs notionnels ne rendrait pas, forcément, compte d'autres aspects de l'espace. En définitive, il existe bel et bien un espace imperceptible, l'« espace social », nous nous y intéresserons sous l'angle des interactions entre les individus qu'ils soient à l'échelle

---

<sup>3</sup> En 1999.

<sup>4</sup> « État de ce qui est ou doit être maintenu intact » (définition du Robert)

<sup>5</sup> WITHOLD DE WENDEN C. (1994), « Le défi migratoire », PFNSP, Paris,

<sup>6</sup> *De la postcolonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000, 293p.

locale comme à l'échelon national. « Le lieu du lien social » (PASCHALIS N, 2003) a une fonction d'agrégation des individus qui se manifeste sous trois formes. Premièrement, la structuration de l'espace, produit des rapports et des pratiques des agents sociaux (l'espace structurant). Le second, dans un cadre relativement contraignant, structure, lui aussi, les actions et les relations qu'il entretient (l'espace structuré) et, le dernier, dans la fonction symbolique de l'espace, maintient dans le temps des liens sociaux entre des membres d'une même communauté (l'espace communautaire). Ces trois formes d'espace sont emboîtées et restent indissociables les unes des autres. Pour Isabelle Bakouche<sup>7</sup> si l'on focalise sur les interactions entre individus, on est conduit à remettre en cause les grandes catégories sociales qui structurent la société. Ceci ne tient pas forcément compte du contexte africain, dans lequel les liens sociaux se composent, principalement, de communautés à intérêts communs. Des catégories socioprofessionnelles existent bien (les forgerons, les guerriers) mais elles divisent l'espace social en communautés d'entraides et non, en regroupements d'individus ayant une activité professionnelle sans rapport avec leurs liens personnels. C'est pour cette raison que la Géographie électorale est innovante, par le biais du comportement d'un individu, l'on peut percevoir de nouvelles dimensions sociales visibles.

Le passage mondial, progressif, à la démocratie représentative entraîne la nécessité d'étendre les études sur le sujet à l'échelle globale. Les « démocraties d'ailleurs » (JAFFRELOT C, 2000) qui, jusque là, étaient masquées par le monopole des études centrées sur l'Occident, deviennent un objet d'étude à part entière.

D'André Siegfried<sup>8</sup> à la nouvelle Géographie électorale, les transformations épistémologiques successives ont fait de ce courant récent de la Géographie politique, une tendance qui « renouvelle l'analyse des scrutins électoraux en combinant l'effet de la structure sociale et l'influence du fonctionnement des territoires sur le vote. » (ANTIL A, 2006). Autrement dit, cette approche, très peu utilisée dans le contexte africain, se révèle être dans la continuité des travaux respectifs de Jean-Pierre Raison, de Christian Bouquet et surtout de Monique Bertrand<sup>9</sup> sans oublier, l'apport de la Science Politique en tant que fondement de toute analyse « du » politique en Afrique et notamment des travaux du CEAN<sup>10</sup> (Centre des Études d'Afrique Noire) de Bordeaux. Le but avoué est, bel et bien, de révéler le rôle du local par rapport aux déterminants environnementaux sur l'acte de vote de tous les maliens.

---

<sup>7</sup> BAKOUCHE I. (2002), « L'individu social », *Genèses*, Belin, numéro 47, pp. 2-3.

<sup>8</sup> Le fondateur de la Géographie électorale.

<sup>9</sup> Dans l'ordre sur Madagascar, la Côte d'Ivoire et le Mali. Cf bibliographie.

<sup>10</sup> Plus particulièrement Patrick Quantin et ses travaux sur les transitions africaines. Se référer à la bibliographie pour plus d'informations.

Articuler l'espace et le vote n'est pas chose aisée, et pourtant, « l'étude des élections n'est pas réduite à la recherche de l'explication du vote, mais est une entrée vers une nouvelle Géographie du pouvoir, qui s'explique, désormais, par le rapport qu'entretiennent les acteurs individuels à la spatialité dans la cadre de la démocratie représentative. » (BUSSI M, 2004, p. 7) À proprement parler, la géographie pratiquée sous l'angle du vote n'est pas une fin en soi, elle reflète des perspectives de recherches beaucoup plus étendues. On le sait, la stabilité politique d'un État est étroitement liée aux pratiques sociales de ses concitoyens, alors la compréhension des dimensions comportementales (ou écologie politique), sociologiques, politiques ou encore historiques rendent compte de ses aspects primordiaux. Finalement, l'analyse des élections non occidentales peut, à terme, permettre de contribuer au renouvellement de nos modèles communément admis ou encore de les compléter. (BUSSI M, 2001, p. 41)

Pour normaliser les objectifs de ce présent mémoire, nous nous proposons d'étayer la question suivante : En quoi la mise en place de la décentralisation a-t-elle influé sur les territoires d'élections ? Il s'agira pour nous « de déconstruire la complexité spatiale. » (GRATALOUP C, 1993) Comme nous l'avons déjà évoqué, les territoires d'élections sont des entités spatiales qui incluent les domaines invisibles et visibles de l'espace (social, matériel et réticulaire) dans un territoire défini au préalable.

Pour répondre à toutes ces interrogations, nous nous proposons de commencer par étudier les différentes conceptions qui construisent le cheminement de pensée de la Géographie électorale en débutant par une définition générale de la démocratie, tout en finissant sur le principe de degré de consolidation de la démocratie malienne. Ce qui nous amènera à étudier les faisabilités d'une telle approche en Géographie dans le contexte africain. Pour clore cette section, nous donnerons une définition de la démocratie malienne, mais aussi, et surtout, nous chercherons à comprendre en deux sous-parties (sur les comportements électoraux et le multipartisme), comment s'adapte ce modèle « d'importation » dans une situation au sein de laquelle, il n'est pas aisé d'affirmer qu'elle se soit bien ou mal acclimatée.

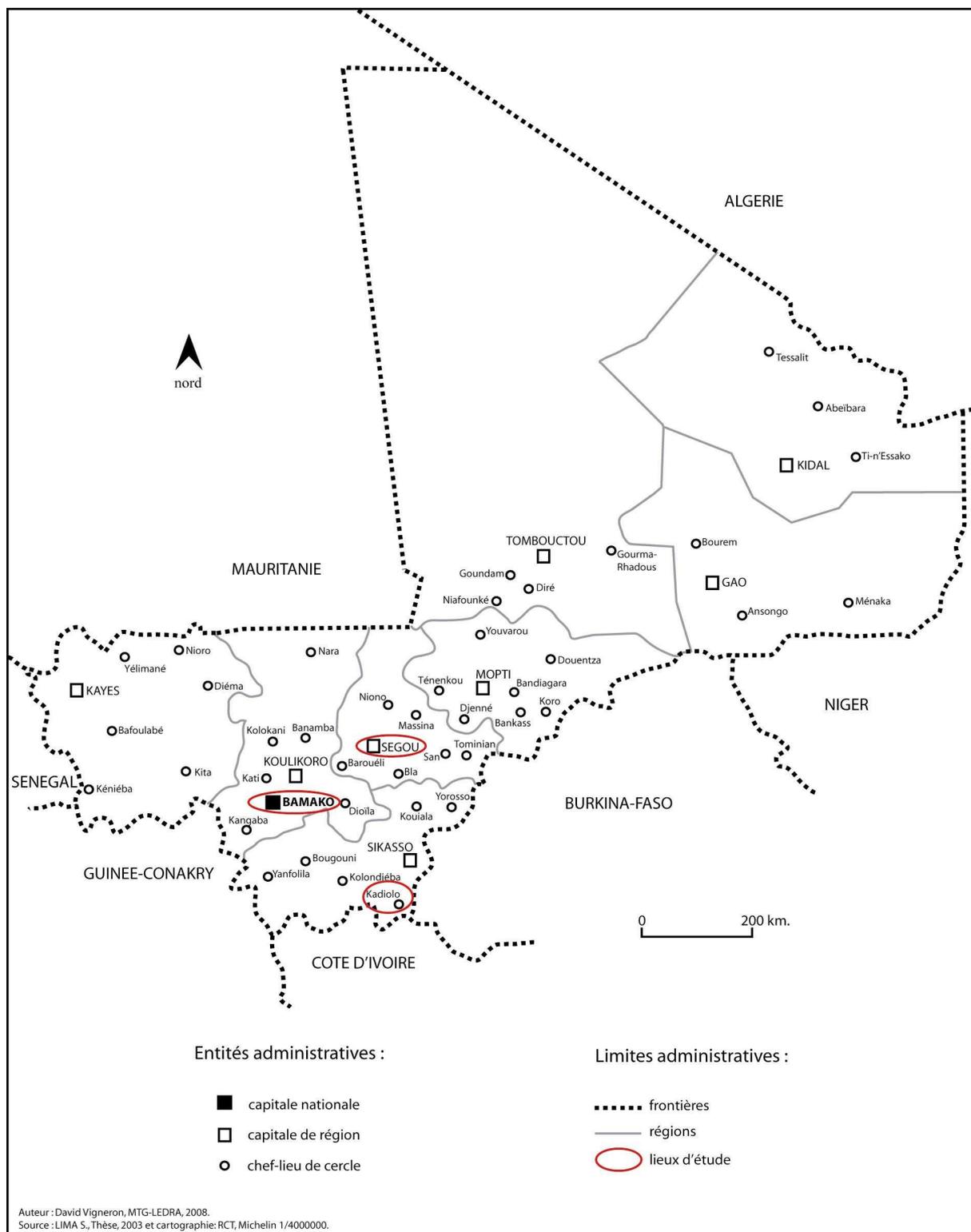
Dans un second temps, nous examinerons les contradictions de la démocratie représentative sur le plan spatial, par l'intermédiaire des dynamiques territoriales, nées de la colonisation et prolongées dans le temps par l'avènement de la décentralisation. Pour expliciter cette thèse, nous ferons concorder toutes les composantes de l'espace pour répondre, partiellement, à la problématique de départ.

Par ailleurs, nous allons nous attacher à mettre en pratique, l'effet de l'organisation sociale et l'influence de l'environnement territorial sur le vote. Par-dessus tout, il s'agira de faire apparaître les interrelations construites entre les différents espaces qu'ils soient verticaux (l'espace social) et horizontaux (l'espace matériel). Quels sont les nouveaux rapports de pouvoirs naissant entre les chefferies coutumières et les élus locaux ou, encore, la place des « majorités visibles » (les jeunes et les femmes) au sein de la société malienne. Existe-t-il, en conséquence, une ou des formes sociales de résistance vis-à-vis du pouvoir central ?

Pour finir, la dernière partie vise à inclure ce mémoire dans un projet de thèse à plus long terme et, ce, dans la droite ligne de l'approche utilisée tout au long de cette étude.

# LES LIEUX DE L'ÉTUDE

Zones d'études.



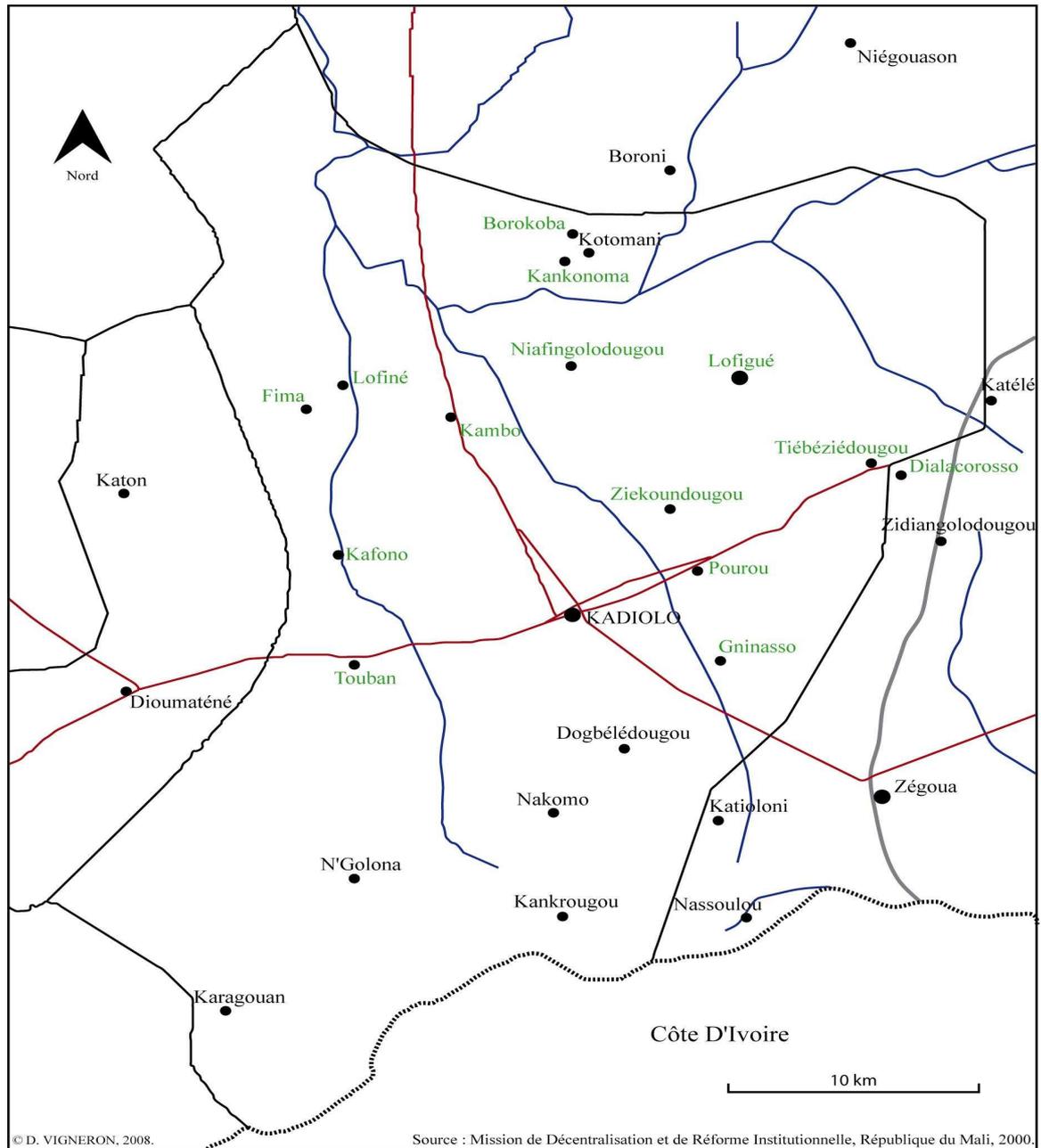
Auteur : David Vigneron, MTG-LEDRA, 2008.  
Source : LIMA S., Thèse, 2003 et cartographie: RCT, Michelin 1/4000000.

Carte 1: les localisations de l'étude.

### **Intérêts des lieux de l'étude.**

Bamako (cf carte 1), en tant que capitale du pays, est une destination incontournable lorsque l'on se rend au Mali. Après avoir constitué un réseau professionnel suffisamment solide, nous sommes allés en périphérie. La première destination fut Ségou (à l'est de Bamako), la proximité et la facilité d'accès de cette ville ont été les principaux critères de déplacement. Par contre, sur le plan politique, Ségou est l'une des villes qui connaît le plus de recomposition de son échiquier politique local, lorsque l'on est en période préélectorale. En effet, les alliances y sont tellement courantes qu'elles font de cette place, un endroit très spécifique. Un dernier critère a été prépondérant dans le choix du terrain, la proportion du rôle des candidats indépendants y est très importante. En dehors de ces deux villes, la véritable étude de terrain s'est faite à Kadiolo (cf carte 2, au sud de Sikasso). Par ses caractéristiques spatiales, cette ville représente un espace transfrontalier (la Côte d'Ivoire) avec une ouverture vers l'extérieur. En outre, Kadiolo est une commune d'exception sur le plan politique. En effet, lors des dernières législatives de 2007, une alliance de l'opposition a remporté le scrutin, alors que, préalablement, le secteur était un fief électoral du principal parti du pays. Par contre, nous avons rencontré des difficultés en termes d'accessibilité lors de la visite des villages rattachés à la commune. En fait, Kadiolo n'est pas dotée de routes bitumées et l'accès aux villages n'y a pas été facilité.

## Commune de Kadiolo



### Légende

Infrastructures de transport :

- latérites
- routes bitumées

Densité humaine :

- villes
- villages
- Gninasso villages visités

Réseau hydrographique :

- cours d'eau

**Carte 2: Commune de Kadiolo.**

# MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

## Méthodes et axes de recherche.

### **1. Objectifs et axes de recherches.**

Cette étude de terrain répondait à un triple objectif : (1) Adapter une posture de recherche au contexte africain ; (2) observer la mise en œuvre progressive de la décentralisation sur les territoires d'élections au Mali ; (3) Incorporer les modalités de l'adaptation du « transfert de modèle » démocratique face aux persistances coutumières locales.

### **2. Approches méthodologiques<sup>11</sup>.**

L'axe 1 a nécessité un travail de collectes de témoignages auprès de tierces personnes et dans divers organismes locaux, nationaux et internationaux, engagés dans la gestion de l'organisation des élections : (Diakaridia Dembélé, messieurs les députés Bréhima Bérédogo et Abdramane Sylla., Monsieur le Professeur Bakary Kamian, Moussa Traoré, Kassim Traoré, Daouda Traoré et Lassine Sidibé).

L'axe 2 a été suivi sur la base de rencontres, de lectures et d'enquêtes de terrain de manière à confronter un maximum de regards, de points de vue et de perceptions sur les processus électoraux qui sont en cours. Ces confrontations doivent permettre de reconstituer, dans le temps (la chronologie du vote), de spatialiser (les élections), de comprendre (les déterminants du vote). Un grand nombre d'acteurs locaux ou nationaux ont été interviewés (institutionnels ou non). À l'exemple de Mahamadou Cissé, Moussa Tembiné, Téna Dembélé, Badra Macalou, Ahmed Sékou Touré, Savan També Sangaré, N'tji Keita, Bakary Woya Dombia, Yamoussa Coulibaly, Karamoko Coulibaly, Daouda Coulibaly, Issa Koné, Ali Dembélé, Dramane Samaké et Naniama Sanogo.

---

<sup>11</sup> Pour avoir une méthodologie plus conséquente, se référer à la section 4 : le projet de thèse.

## SECTION I : LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU MALI : DES CONCEPTS

### VENUS « D'AILLEURS »

#### 1.1/ La Géographie électorale : causalité et finalité.

##### 1.1.1/ Qu'est ce que la démocratie ?

Issue à la base d'un idéal de société, la démocratie s'est fortement ancrée dans nos sociétés. Certes, elle reste figée d'un point de vue institutionnel dans le sens où les textes qui la régissent n'évoluent que très lentement. Par contre, son application reste fortement évolutive en fonction des conjonctures spécifiques de chaque société ayant fait le choix de son adoption.

Pour éviter, toute contestation possible, les politistes ont choisi de confronter le concept de démocratie à celui de *polyarchie* (DAHL R, 1971). Ce concept intègre sept critères différents :

1. La garantie constitutionnelle avec un dispositif de contrôle des décisions du pouvoir exécutif qui appartient à des représentants élus.
2. Les représentants sont élus au suffrage universel de façon régulière et transparente.
3. Pratiquement tous les citoyens adultes peuvent être candidats.
4. Voter pour élire leurs représentants.
5. La liberté d'expression est assurée.
6. Les citoyens ont le droit à une information élargie.
7. Ils peuvent former des associations indépendantes du pouvoir<sup>12</sup>.

Christophe Jaffrelot<sup>13</sup> en donne une définition synthétique, pour lui, la démocratie est un « Système politique qui, dans un État souverain, remet le contrôle du pouvoir exécutif à des représentants du peuple désignés lors d'élections régulières au suffrage universel (scrutins au cours desquels les citoyens peuvent tous - ou presque - se porter candidats) et qui garantit constitutionnellement la liberté d'expression et d'association. » Si la démocratie est selon cette définition : un dispositif où le peuple délègue son pouvoir à des représentants, la définition paraît peu efficiente dans la réalité. Dans la mesure où, le caractère utopique de

---

<sup>12</sup> BUSSI M. (2004), pp. 10-11.

<sup>13</sup> cf. bibliographie (2000), p. 12.

cette définition ne tient pas compte d'une responsabilisation trop importante des citoyens dans son champ d'application. C'est pour cela qu'une définition intégrant la notion de « concurrence partisane » paraît, peut-être, plus appropriée. Ainsi, « La méthode démocratique est un système institutionnel aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple. »<sup>14</sup> La dichotomie, une voix égale un vote rend perceptible le véritable rôle de l'électeur et la liberté dont il jouit le jour du vote. En quelque sorte, la démocratie peut être perçue comme le reflet d'une « garantie constitutionnelle » où les libertés<sup>15</sup> de tout un chacun sont respectées. Désormais, le lien entre un dispositif électoral qui garantit un déroulement équitable du scrutin et une compétition pluraliste, est faisable. En tout état de cause, les conceptions initiales de liberté et d'égalité sur lesquelles se sont basées les démocraties représentatives<sup>16</sup> perdurent dans le temps mais évoluent, aussi, parallèlement avec la réflexion. Cette étude portera précisément sur le concept de « démocratie électorale » (BUSSI M, 2004, p. 11) « comme mode de gouvernement dont le critère principal est la liberté de vote. »<sup>17</sup>. À juste titre, ce qui nous concerne particulièrement est l'approche de la représentation territoriale par l'espace.

### 1.1.2/ La démocratie électorale peut-elle être spatialisée ?

« Sans espace, pas d'État »<sup>18</sup>. La problématique de l'État est de définir l' « anatomie de son cadre territorial » à travers sa définition (ses frontières), sa fonctionnalité (morphologie territoriale) et les réseaux de relations qui s'en suivent. (IGUE J.O, 1995, p. 25) À travers cette dialectique, on comprend bien que l'État a besoin de repères spatiaux pour affirmer son identité. En conséquence de quoi, la « démocratie représentative » a pour rôle de garantir sa légitimité au sein même de son propre territoire. Pour Jacques Lévy, « la fonction politique se présente, donc, sous la forme d'une *scène politique* fournisseur d'offre, et de *société politique*

---

<sup>14</sup> SCHUMPETER J. (1963), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, p. 387.

<sup>15</sup> On peut penser ici aux libertés d'expression, d'association, d'indépendance de la justice et la transparence dans toute action des gouvernants.

<sup>16</sup> Le principe *représentatif* en référence aux « moyens de maintenir la Constitution », peut être défini comme « l'institution d'un *tenant lieu*, la désignation d'un acteur, individuel ou collectif, habilité à agir en lieu et place de celui ou ceux qu'il représente. » cf. ROUSSEAU J.J, *Considération sur le gouvernement de Pologne et sue sa réforme projetée (1771-1772)*, édition électronique, les classiques des sciences sociales, Université du Québec, Chicoutimi, réédition 2002, pp. 38-39, adresse URL : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

<sup>17</sup> BUSSI M, o.p. cit, p. 11.

<sup>18</sup> POURTIER R, « Nommer l'espace, l'émergence de l'État territorial en Afrique noire », *L'espace géographique*, numéro 4, 1983, pp. 293-304.

représentant la demande. »<sup>19</sup> La métaphore du *marché*, ainsi utilisée, démontre bien qu'il existe des interrelations entre la société civile et les élus. Ce sont les qualités des relations entre ces deux entités qui garantissent l'implication des citoyens dans le processus de décision. Pour ainsi dire, la représentation politique doit améliorer ses liens préexistants. Et pourtant s'agit-il de laisser plus de responsabilités au citoyen en laissant la place au consensus plutôt qu'à la légitimité du vote ? La démocratie directe<sup>20</sup> qui a été privilégiée dans les années 70<sup>21</sup> n'est peut-être pas, de ce fait, la panacée. La solution pourrait-elle venir d'une réappropriation par la classe dirigeante de la représentation, ou autrement dit, un retour à la démocratie représentative. En outre, l'acceptation quasi généralisée de la main mise d'une oligopole sur les rênes du pouvoir dans les démocraties occidentales, où s'est prévalu une citoyenneté stable, amène « nombre d'observateurs à souligner, dans une démarche proche de Joseph Schumpeter ou encore, de Robert Dahl<sup>22</sup>, le caractère profondément inégalitaire de la participation politique à la prise de décision. Les citoyens, en dépit de leurs droits, étant dépourvus de toute compétence politique, s'abstiennent fréquemment et demeurent dans le « *silence politique*. »<sup>23</sup>

Dans ces cas là, quelle pertinence peut avoir l'approche géographique pour une étude de la démocratie ? « Les politistes redécouvrent, actuellement, l'espace comme variable pertinente pour expliquer les comportements électoraux. » (LÉVY J, o.p. cit, 1994, p. 107). De surcroît, la place qu'occupe ce type d'analyse fait partie d'un panel explicatif plus large de facteurs sociaux (la religion, l'âge, le sexe ou la catégorie socioprofessionnelle) mais elle a son importance. Après avoir été éclipsée durant longtemps, la variable espace devient un outil pertinent d'étude complétant ainsi la démarche politiste. Á l'inverse, les dynamiques spatiales seules, ne peuvent pas être intégrées dans l'analyse du comportement électoral. L'État, par exemple, reste indissociable de ses administrés. Lorsque Guy di Méo et Pascal Buléon abordent l'individu en tant qu'« agent territorialisé » (ou d'agent social qui se territorialise), dans la mesure où le rapport privilégié (de désignation, d'appropriation ou de qualification) qu'il entretient avec son espace d'action transforme celui-ci en territoire.<sup>24</sup> Simultanément, l'acte de vote crée du territoire et localise le comportement individuel. Si l'on excepte la

---

<sup>19</sup> Cf. bibliographie, 1994, P. 103.

<sup>20</sup> « Référendum obligatoire d'initiative citoyenne. » (Source : VERHULST J, NIJEBOER A (2007), « Démocratie directe. Faits et arguments sur l'introduction de l'initiative et du référendum », *Democracy international*, Bruxelles, p. 8.)

<sup>21</sup> MOLÉNAT X (2008), « Faire de la politique autrement. », *Science humaines*, numéro 192, pp. 22-27.

<sup>22</sup> Voir définition de la démocratie.

<sup>23</sup> BIRNBAUM P (1996), « Sur la citoyenneté. », *L'Année sociologique*, volume 46, numéro 1, PUF, Paris, p. 62.

<sup>24</sup> Cf. bibliographie, 2005, p. 31.

création d'espace, l'individu est membre d'un groupe auquel ses opinions se rattachent. Ce groupe se choisit un leader et incarne une sorte de modèle à suivre pour le citoyen. Ici, la nuance se base sur *l'habitus*<sup>25</sup> (ou le référent) de Pierre Bourdieu qui le définit comme « le système des dispositions à sentir, percevoir, penser, agir » sur les phénomènes de déterminations sociale et territoriale des individus. « En fonction de sa position subjective dans la structure sociale du territoire, le sujet sélectionne les opportunités les plus raisonnables qui s'offrent à lui. Il permet à chacun de se repérer dans le social et sur le territoire. » (DI MÉO G, 1998, p. 158). *L'habitus* est, ainsi, représenté comme une sorte de régulateur au sein d'un groupe, jouant un rôle décisif dans la création des territoires. Maintenant, de nouveaux rapports naissent entre les individus et leur référent mais pour qu'ils structurent leurs relations, une « identité territoriale » commune doit être créée, surtout si elle n'existe pas encore. Comme le rappelle Michel Bussi<sup>26</sup>, « l'élu n'est pas seulement le représentant de ses partisans, mais celui de l'ensemble des membres du groupe, qu'ils aient voté ou non pour lui. On comprend bien qu'un tel contrat territorial n'est acceptable que si chaque membre de l'espace légitime tolère de se reconnaître dans l'identité du territoire. ». Dans certains cas, surtout au niveau local, l'identité va à l'encontre du groupe, citons le cas de Roubaix<sup>27</sup> où la politique municipale s'est très largement appuyée sur une structuration très forte de la participation des habitants. Or, on assiste à une multiplication des interrogations quant à la pertinence du quartier comme « échelle de citoyenneté. »

En définitive, l'approche spatiale est nécessaire dans toute étude sur la démocratie électorale par le biais du comportement électoral. Néanmoins, pour éviter toute étude faussée, il faut, au demeurant, repérer les espaces d'étude (de discours ou de pratiques du vote) et les niveaux d'échelle, d'où une démarche à *double détente* « d'abord embrasser l'ensemble des espaces du politique, ceux de la représentation et ceux du pouvoir [...] la spatialité des discours comme celle des pratiques. » (LÉVY J, *ibid*, p.108).

Désormais, il s'agit pour nous de cerner les différentes conceptions qui expliquent l'organisation spatiale des comportements électoraux. Nous tenterons, en conséquence, de donner par la suite, une définition de la Géographie électorale.

---

<sup>25</sup> MESURE S, SAVIDAN P (dir), 2006, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Quadrige, PUF, Paris, pp 526-528.

<sup>26</sup> Cf. bibliographie, 2006, P. 335.

<sup>27</sup> NEVEU C, « Habitant et citoyen. Citoyenneté du territoire dans les quartiers de Roubaix. », in BONNEMAISON J *et al*, 1999, pp. 191-203.

### 1.1.3/ Les différentes conceptions du comportement du vote.

La diversité des outils d'analyse qu'offre la Géographie électorale est aussi bien un avantage qu'un inconvénient. En effet, elle n'est pas exclusive et associe une réflexion pluridisciplinaire, eu égard à François Goguel<sup>28</sup> qui la délimite comme « une espèce de synthèse de ce qu'elle prend à différentes disciplines. » Indubitablement, avec un champ d'application vaste, l'analyse spatiale du comportement électoral mérite d'être clarifiée. En fait, il existe, principalement, deux conceptions clairement définies : la conception psychologique et le modèle « écologique ».

Les modèles explicatifs évoqués par Pascal Perrineau et Nonna Mayer dans leur ouvrage « *Les comportements politiques* »<sup>29</sup> retiennent, principalement, la conception psychologique (ou béhavioriste). L'apparition des sondages d'opinion dans les années 1940 a conduit à un changement sans précédent des enquêtes de Sociologie électorale, en permettant de mettre les choix politiques non plus d'un collectif mais d'un individu en relation étroite avec ses caractéristiques culturelles, économiques ou sociales. Si l'on se réfère à la première enquête dirigée par Paul Lazarsfeld<sup>30</sup>, « une personne pense, politiquement, comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les préférences. » De nombreux modèles (de Columbia ou du Michigan) naîtront par la suite. Seulement, l'Université du Michigan, initiatrice du modèle, qui porte le même nom, conteste le déterminisme jugé démesuré et son caractère trop élémentaire, même s'il faut le préciser, les méthodes restent relativement proches. Dans la lignée de ces modèles, des études novatrices seront menées en Grande-Bretagne (David Butler et Donald Stokes en 1969) ou encore en France (Guy Michelat et Michel Simon en 1977)<sup>31</sup>. Cette méthode a l'avantage de mettre en exergue les représentations du champ politique de l'électeur et son identification partisane. Point négatif, la connaissance de l'électeur se fait au détriment de sa localisation.

Le modèle « écologique », initié par André Siegfried et son « *tableau politique de la France de l'ouest* » en 1913, prône la recherche des facteurs explicatifs des choix politiques de l'électeur dans son milieu géographique. Cette démarche est prolongée par l'École de Chicago dont le fondateur Robert Ezra Park et ses collaborateurs. Par exemple, E. W. Burgess pour qui la ville est « le milieu naturel de l'homme libre » (SCHEIBLING J, 2004, p. 29). Le

---

<sup>28</sup> (1947), *Initiation aux recherches de Géographie électorale*, Paris, Centre de documentation universitaire, Centre d'Études supérieures de Sociologie, 95p. Repris de COLANGE C, 2007, p. 24.

<sup>29</sup> Se référer aux pp. 46-54.

<sup>30</sup> LAZARFELD P. F et al, *The people's choice*, Duell, Sloan & Pearce, New York, 1944, p. 2.

<sup>31</sup> BUTLER D. & STOKES D (1976), *Political Change in Great Britain*, Macmillan et MICHELAT G. & SIMON M (1977), *Classe, religion et comportement politique*, Paris, Presse de Science Po et Éditions Sociales.

parallèle peut être fait avec la thèse d'André Siegfried qui délimite le milieu local comme le « cadre social de l'homme. » (LECOMTE J-P, 2006, p. 123). L'appartenance d'un individu au milieu apparaît vraisemblable dans tous les travaux utilisant cette méthode. Pourtant, est-ce que l'on peut affirmer que le milieu est fabriqué par l'homme ? Non très vraisemblablement, mais, au fur et à mesure du temps, le concept d'espace va, peu à peu, se substituer à celui de milieu. Cette conception originale de la Géographie s'inscrit dans le renouveau de la discipline. Roger Brunet, lui-même, un des rénovateurs, estime par définition que « Tout milieu, comme espace géographique, est produit non seulement par l'action humaine, mais aussi par les représentations que, précisément, s'en font les hommes. » Or, dit-il « l'idée de milieu est féconde, quand le milieu est considéré comme un sous-ensemble de l'espace géographique. »<sup>32</sup> Cet affranchissement de l'homme par rapport au milieu coïncide avec la nouvelle conception de l'approche écologiste qui considère l'espace « comme la liberté plus ou moins importante de l'individu vis-à-vis de son environnement, son capital spatial, et renvoie, alors, à la notion d'intégration, ou de formation socio-spatiale. » (BUSSI M, 2004, p.209). Malgré cela, cette approche comporte, aussi, certaines restrictions selon lesquelles cette méthode exige une analyse consciencieuse et précise.

Un des reproches, que l'on peut lui faire, tient dans le fait qu'il lui a « souvent été reproché un glissement qui s'effectue de l'électeur vers l'électorat. » (COLANGE C, 2007, p. 22). Les formations socio-spatiales ne sont-elles pas la somme d'individus qui votent ? La tendance à vouloir cerner une détermination collective évacue, automatiquement, les particularités de l'individu. Plus communément appelée *ecological fallacy*<sup>33</sup> (l'erreur écologique) ou encore « inférence écologique »<sup>34</sup>, William Robinson, qui en tentant d'élaborer une corrélation entre le taux d'alphabétisation et le pourcentage d'immigrants dans chaque État américain a remarqué qu'il existait une différence majeure entre les taux de corrélation basés sur des données de groupes d'individus (ou agrégées) ou individuelles. « L'inférence écologique » prend en compte tous les individus sans exception partageant les mêmes caractéristiques de l'ensemble du groupe auquel ils appartiennent. Á une échelle fine, le risque d'erreur écologique augmente. Par conséquent, la science géographique s'est adaptée, partiellement, et le géographe affine, désormais, ses études grâce aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) en multipliant les corrélations à de multiples échelles.

---

<sup>32</sup> BRUNET R (dir), (1990), *Géographie universelle*, Paris, Hachette/Reclus, p. 36.

<sup>33</sup> Pour plus d'informations se référer à ROBINSON R.W. (1950), " Ecological Correlations and the behavior of individuals. ", *American Sociological review*, numéro 15, pp. 351-357.

<sup>34</sup> BRUNNER M, HUG S (1994), *Essai sur l'erreur écologique et vote sur l'espace européen*, Genève, Association Suisse de Sciences politiques, pp. 21-22.

La multiplication des espaces de mesure permet de pondérer les variations des coefficients ainsi calculés.

En conclusion, nous retiendrons pour notre analyse, le modèle « écologique », sans pour autant négliger la conception psychologique. En effet, toute étude qui attrait au politique doit englober les deux méthodes précédemment citées. Pour une meilleure compréhension de la discipline, il est nécessaire, présentement, de rappeler les tenants et les aboutissants qui constituent la Géographie électorale.

#### **1.1.4/ Une épistémologie de la Géographie électorale.**

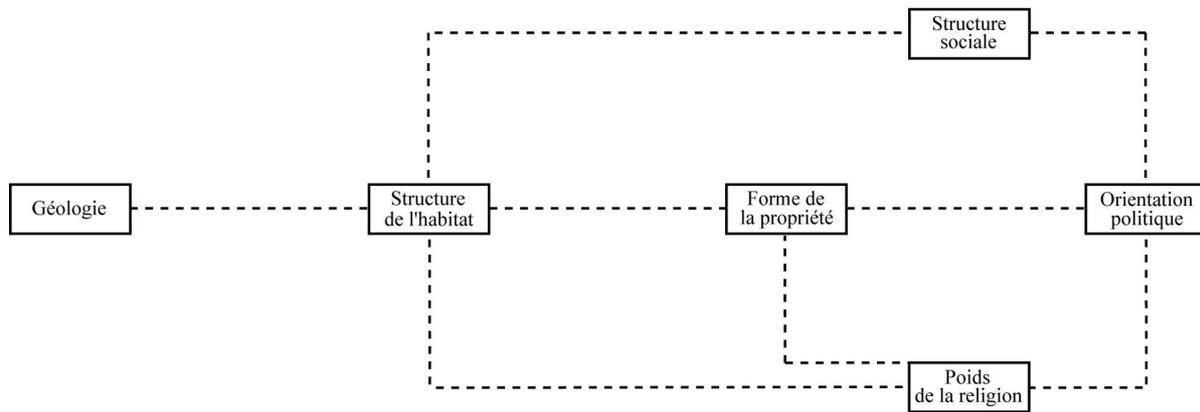
« Le domaine politique se saisit d'abord en tant que système d'organisation opérant dans le cadre d'un territoire délimité, d'une unité politique ou espace supportant une communauté politique. » (BALANDIER G, 2004, p.33). Comprendre l'espace politique, telle est une des finalités de la Géographie électorale mais c'est aussi un de nos objectifs principaux. En repensant le concept d'espace politique, les « nouveaux géographes »<sup>35</sup> (ROSIÈRE S, 2007, p. 8) ont élaboré un objet d'étude « combinant l'effet de la structure sociale et l'influence des territoires sur le vote. » (ANTIL A, 2006). Pour arriver à cette finalité, la Géographie électorale a connu, au cours de son histoire, de nombreux soubresauts tant dans son champ d'étude que dans son paradigme.

Longtemps perçue comme un pendant journalistique de la Géopolitique, la Géographie électorale, n'a eu que très peu d'échos auprès du grand public. Toutefois, elle incarne un domaine de recherche novateur presque centenaire. Ses travaux précurseurs initiés par un politiste de formation, André Siegfried, ont permis de l'identifier clairement. Assurément, le « Tableau politique de la France de l'ouest » en 1913, illustre clairement l'œuvre fondatrice de la discipline. Pour résumer, il compare la distribution géographique des votes à différents paramètres de la Géographie physique (paysages, nature des sols,...) et humaine (structure de l'habitat, de la propriété foncière et de l'exploitation agricole) des territoires sur lesquels ils se répartissent (cf figure 1).

---

<sup>35</sup> Dominique Badariotti, Michel Bussi, Hervé Guillourel et Jacques Lévy pour les géographes français.

## Schéma synthétique des facteurs de l'analyse de Siegfried\*



(\*) D'après Nonna Mayer, Pascal Perrineau, o. p. cit., 1992, p.42.

**Figure 1: L'analyse d'André Siegfried.**

Est-ce pour cela que le « calcaire vote à gauche et le granit à droite » ? Cette formule déterministe et réductrice ne reflète pas les velléités de Siegfried dont les variables décisives appartiennent à la Géographie humaine. Il faudra attendre l'année 1949 pour voir sa méthode d'analyse s'affiner avec la parution de la « Géographie électorale de l'Ardèche. » qui met en lumière le contexte sans se départir du rôle des facteurs physiques (rôle du relief et de l'altitude). Siegfried ne sera pas le promoteur d'un mouvement de pensée mais son influence, principalement en Sciences politiques, traversera le temps et l'Atlantique.

Dans le même temps, aux Etats-Unis, les premiers travaux de recherche en Géographie voyaient le jour. En 1918, Carl Otwyn Sauer<sup>36</sup> faisait paraître un article sur la problématique du « gerrymandering. »<sup>37</sup> Le concept de *gerrymandering* renvoie à « l'action de découper des circonscriptions électorales pour favoriser un parti ou une communauté » (ANTIL A, 2006). Ce concept, dépréciatif aux premiers abords, s'inscrit directement dans le domaine de l'*Affirmative Action* (ou discrimination positive). Dès lors, encouragé par le *Voting Rights Act*<sup>38</sup> de 1965, le *gerrymandering* perd sa valeur négative. Le fait de permettre la promotion d'élus issus d'une minorité par redécoupage électoral dessine une nouvelle carte du vote.

La cartographie, avant 1945, était la seule approche possible pour analyser spatialement le vote et ce, même si elle en est réduite au rôle d'outil. « Elle était simplement

<sup>36</sup> SAUER C.O. (1918), « Geography and the gerrymander », *American Political Science Review*, volume 12, numéro 3, pp. 421-422.

<sup>37</sup> Du nom de son auteur, le sénateur Gerry qui en 1812 a procédé au redécoupage d'un district électoral dans le nord de Boston afin d'assurer la victoire d'un candidat de son parti.

<sup>38</sup> « Loi fédérale promulguée en 1965 sous l'autorité du président Lyndon Johnson éradiquant les entraves formelles à l'exercice du droit de vote et de représentation des Africains Américains. »

Source : <http://www.afrikara.com/index.php?page=contenu&art=772>.

la matrice nécessaire pour vérifier la corrélation entre une opinion et une variable supposée explicative. » (BUSSI M, 2004, p. 203) En contradiction avec l'analyse cartographique, les sondages d'opinions<sup>39</sup> deviendront l'alternative. Centré sur des monographies nationales, ce point de vue, essentiellement sociologique, connaîtra son apogée en France à partir des années 1960 et aboutira à la création du Centre de la Vie Politique Française (CEVIPOF). La mise en application la plus réaliste de cette méthode reste les scrutins locaux où l'on se sert des résultats comme une enquête d'opinions grandeur nature. Tout ceci, dans le but d'orienter les stratégies de campagnes lors d'échéances à plus grande échelle.

L'héritage siegfriedien étant éclipsé en France, l'école de la Géographie quantitativiste des pays anglo-saxons (le Royaume-Uni et les Etats-Unis en tête) va s'inspirer de la conception écologique pour compléter ses travaux. Disposant d'outils et de techniques d'analyse innovants dans les années 1960-1970, les géographes anglo-saxons (Kévin J. Cox, Ronald J. Johnston ou Peter J. Taylor) vont mettre en place des modèles « d'autocorrélation spatiale »<sup>40</sup> (ANTIL A, 2006) appropriés pour comprendre le comportement électoral. Singulièrement, la conjugaison d'une démarche quantitativiste<sup>41</sup> et comportementale marquera le renouveau de la Géographie électorale.

L'école anglaise, avec ses deux initiateurs, Peter J. Taylor et, en particulier, Ronald J. Johnston se différencie très nettement. On peut citer l'ouvrage fondateur de Peter J. Taylor « *Political Geography* »<sup>42</sup> ou des revues spécialisées (*political geography quarterly*, *Electoral studies*, ...). Existe-il des liens entre les deux rives de l'Atlantique ? Effectivement, on peut considérer que Jean Gottman faisait figure de « pont » (ROSIÈRE S, 2007, p. 9) entre la France et les pays anglo-saxons ou encore André-Louis Sanguin<sup>43</sup>. Ils ont permis aux géographes français de s'inspirer de la méthodologie anglo-saxonne et de la mettre en pratique. Observons tout de même que l'audience de la Géographie électorale reste limitée à la Géographie. Il faudra attendre l'essor du vote pour le Front National (parti d'extrême droite) en France, au cours des années 1980, pour que l'explication du vote se renouve. Si la concordance du « Changement social/changement spatial/changement électoral »<sup>44</sup> de Pascal

---

<sup>39</sup> Pour une définition précise des sondages d'opinion et les courants scientifiques qui y sont liés, se référer à la partie précédente sur les « différentes conceptions du comportement de vote. »

<sup>40</sup> L'*autocorrélation spatiale* repose sur « l'hypothèse que ce qui se passe dans un lieu a plus de chance de ressembler à ce qui se passe dans un lieu voisin qu'à des fractions plus éloignées. » in BRUNET R, FERRAS R, THERY H. (1992), p. 53. On peut parler aussi d'« effet de voisinage. »

<sup>41</sup> La Géographie quantitativiste intègre dans son approche la notion de contexte spatial.

<sup>42</sup> TAYLOR P.J. (1985), *Political Geography*, Londres, Longman.

<sup>43</sup> Cf. bibliographie GOTTMAN J, 1952 ou encore SANGUIN A.L, 1977.

<sup>44</sup> BULÉON P. (2002), *Hypothèse sur l'émergence d'un nouveau modèle électoral des années 1980 dans l'Ouest*, 30 p. accessible à l'URL : <http://atlas-politique.certic.unicaen.fr/>.

Buléon est vérifiée, la question de la frontière entre la Géographie électorale et la Géographie sociale<sup>45</sup> est posée. Aussi, sans être affirmatif, elle demeure étroitement liée à la Géopolitique, en ce qui concerne l'analyse des votes extrêmes<sup>46</sup> ou les analyses des votes internationaux. En conséquence, la richesse de la Géographie électorale reste sa vitalité épistémique.

Conformément, au modèle « écologique », la Géographie électorale correspond à une hypothèse plus ou moins claire pour le lecteur. Maintenant, nous allons tenter d'établir un cadre de recherche pertinent pour cette théorie. En quelque sorte, il s'agira de définir la posture de recherche qui sera utilisée tout au long de cette étude et, surtout, les pièges à éviter.

### **1.1.5/ Comparer par le « culturalisme », une posture de recherche ?**

Travailler sur une démocratie non occidentale n'est pas chose facile pour un étudiant européen. L'œil du géographe, qui se veut universaliste, ne peut pas, dans tous les cas, analyser les phénomènes mondiaux de manière exhaustive. « En vertu de cette subjectivité, une expertise par un chercheur occidental d'une démocratie non occidentale pourrait être accueillie avec réserve. » (BUSSI M, 2001, p. 54) Question de crédibilité ? Pas seulement, toute démarche de recherche peut-être emprunte de culturalisme<sup>47</sup> et de jugements trop hâtifs sur la société étudiée. De ce fait, il semble, qu'actuellement, dans le contexte de mondialisation, on ne puisse plus seulement envisager les cultures en terme de logique d'appartenance mais qu'il faille plus faire appel à une « logique relationnelle de réseau. »<sup>48</sup> Il est nécessaire de dépasser le point de vue traditionnel : « l'individu n'est pas seulement produit de ses appartenances, il en est aussi l'auteur, le producteur et l'acteur. »<sup>49</sup> Au-delà de cette considération, la démocratie doit être « contextualisée » (DI MÉO G, 1998, p. 175) dans toute étude, eu égard, aux spécificités de son adaptation et de son exécution.

L'usage de la « comparabilité des systèmes démocratiques »<sup>50</sup> exige une démarche méthodologique attentive. En ce sens où, la confrontation d'un modèle exporté qu'illustre la démocratie avec les caractéristiques locales ne peut être compatible si l'on refuse d'accorder du crédit à la réalité. Le cadre africain peut, ainsi, être perçu comme terrain d'étude complet

---

<sup>45</sup> De Paul Claval ou de Guy Di Méo.

<sup>46</sup> ALIDIÈRES B (2004), « Anciens et nouveaux territoires du vote Front National. Le cas du Nord-Pas-de-Calais. » *Hérodote*, numéro 113, pp. 48 à 67.

<sup>47</sup> « Doctrine sociologique qui met l'accent sur l'influence de la culture sur la société et l'individu. » Source : Médiadico.

<sup>48</sup> PRETCEILLE-ABDALLAH Martine, *L'Éducation interculturelle*, Que sais-je ? , numéro 3487, Paris, PUF, 2004, pp. 9-10.

<sup>49</sup> *Ibid*, 2004.

<sup>50</sup> Ou « comparatisme ». Cf. BUSSI M, 2001, p.52.

pour tout chercheur qui souhaite travailler sur la question. Théoriquement, cela paraît vraisemblable, si l'on observe la multitude des études en Sciences politiques<sup>51</sup> ou dans d'autres Sciences humaines. « L'Afrique demeure le terrain d'étude sur lequel la littérature française est la plus abondante » (BUSSI M, 2004, p. 16). Signe antagoniste de cette profusion d'études, les politistes peuvent, eux-mêmes, remettre en question la complaisance apparue avec cette méthode. Jean-François Bayart, François Constantin, Christian Coulon et Denis Martin dans « Aux urnes l'Afrique », se posent la question de savoir « Comment dépouiller les élections africaines ? » (LAVROFF, 1978, p. 1) Pour y répondre, ils affirment « tenter de poser au réel des questions auxquelles ils puissent répondre en dehors des stéréotypes que, spontanément, nous aurions tendance à leur imposer (sous-entendu l'isolement). » (*ibid*, p. 2). Dans cette optique, dès le départ, ils abordent le risque de « l'ethnocentrisme ». Est-ce pour cela qu'il ne faut pas utiliser de modèle déjà préétabli ? La comparaison et le modèle ne sont pas forcément compatibles. Á ce propos, la conception « écologique » d'André Siegfried peut être intéressante à utiliser si l'on en croit sa théorie. Adaptée au contexte africain, elle peut servir à étudier des systèmes politiques qui ont leurs caractéristiques et leurs dynamiques propres. « Pour ensuite, décèler s'il existe quelque pertinence à étudier l'ensemble ainsi circonscrit dans son rapport à d'autres ensembles. » (*ibid*, p. 3). En d'autres termes, en replaçant dans son contexte l'étude du comportement électoral à l'Afrique, l'on décèlera, assurément, une grille d'analyse complète pouvant être utilisée par la suite pour une exploration à une échelle plus large. « Si on veut la juger impartialement, il est, donc, important de ne pas la séparer de son milieu. » (SIEGFRIED A, 1906, p. 119) En rappelant la prégnance du contexte, Siegfried démontre que toute étude doit s'imprégner de la condition du sujet d'analyse.

L'écart à la norme ne peut, en définitive, être un objet d'étude. Selon toute vraisemblance, sa position conceptuelle doit se dégager de toutes les fausses évidences. En contradiction avec Joël Bonnemaïson<sup>52</sup>, notre posture ne retiendra pas le culturalisme. Á supposer que « L'approche culturelle en géographie revient à étudier un système holistique dont aucune des composantes majeures n'est dissociable », les productions territoriales en mouvement produisent, nécessairement, des cultures politiques qui suivent la même

---

<sup>51</sup> Les travaux du Centre d'Études d'Afrique noire de Bordeaux (Sciences politiques), le Centre d'Études des Mondes Africains (Histoire) ou encore les Études africaines de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS. Anthropologie principalement) de Paris. Il existe aussi de nombreuses revues comme le *Cahier des Études africaines*, *Politique africaine*, *Afrique contemporaine*.

<sup>52</sup> BONNEMAISON J, COPANS J, « *La géographie culturelle*. », Cours de l'Université Paris IV-Sorbonne, 1994-1997 (établi par Maud Lasseur et Christel Thibault), Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 2000, 152 p., *Cahiers d'études africaines*, numéro 167, <http://etudesafriaines.revues.org/document1497.html>

trajectoire. Dès lors, les cultures se dissocient de leur système et créent leurs propres dynamiques. Du coup, ce type d'analyse s'applique, principalement, d'un point de vue sociologique aux élites. De l'autre côté, la « masse », fraction de la société la plus mouvante, se retrouve supplantée. « En effet, la focalisation sur la culture politique des élites tend à l'ériger en isolat analytique et, ce faisant, à l'opposer à la culture politique populaire, implicitement ou explicitement jugée encore trop traditionnelle, donc peu productive du point de vue de la construction démocratique. » (OTAYEK R, 1997, p. 802). La permanence des transformations de la culture ne peut expliquer à elle seule notre démarche. *In situ*, les modèles explicatifs occidentaux peuvent aussi servir à l'analyse car « toute culture politique est nécessairement un produit hybride, fruit du métissage entre plusieurs traditions culturelles ». Deux conclusions s'imposent. D'une part, aucune culture politique n'est totalement antidémocratique ou démocratique. D'autre part, il n'y a pas de sociétés promises par leur culture démocratique, et d'autres vouées à l'autoritarisme. » (OTAYEK R, *ibid*, pp. 804-805). Néanmoins, comme le concède René Otayek, « il n'en reste pas moins vrai que la construction de la démocratie pose de réels problèmes dans des sociétés valorisant fortement l'esprit communautaire et les allégeances particularistes, l'identification nationale et citoyenne. »

La méthode comparatiste se trouve bien face à deux obstacles : le culturalisme et le risque d'ethnocentrisme. En conséquence, notre démarche est bien celle de surmonter ces deux écueils en dépassant nos propres jugements. Par son implication, l'universalisation du suffrage demeure un des thèmes majeurs dans toute étude concernant les démocraties non-occidentales. Il s'agira pour nous d'essayer de comprendre si cette « greffe » (BAYART, 1978) de la démocratie est en cours de diffusion ou de transition ?

### **1.2/ La démocratie électorale en expansion.**

« La démocratie paraît solidement en place et rien, dans un avenir prévisible, ne paraît pouvoir la détruire ni de l'intérieur, ni de l'extérieur : l'incorruptibilité<sup>53</sup> intrinsèque démocratique semble devoir s'imposer »<sup>54</sup>. Derrière cette démonstration, la thèse de

---

<sup>53</sup> Le concept d'« incorruptibilité » dans l'histoire des idées politiques, révèle que « les germes de la corruption sont inscrits dans la nature même de chaque régime politique. « Cette vision est clairement explicitée par Platon, dans la *République* (livre VIII), où celui-ci examine les différentes formes de gouvernement afin de déterminer quel est le « meilleur », c'est-à-dire le plus apte à favoriser l'équilibre social. In EYENE MBA J, (2002), « Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme », *Exchorésis*, numéro 2, pp. 66-70.

<sup>54</sup> BAECHLER J. (1994), *Précis de la démocratie*, Paris, Calmann-Lévy, p. 194.

l'universalisation du suffrage se heurte à la réalité des sociétés contemporaines. Or, si « la fin de l'histoire » est marquée par le « triomphe de l'État universel et homogène »<sup>55</sup>, les démocraties non-occidentales ont-elles un rôle à jouer aujourd'hui ?

### **1.2.1/ Un même monde ?**

Uniformiser et harmoniser le monde, tel était dès le départ, le but final des grands penseurs occidentaux.<sup>56</sup> Pour eux, mais principalement pour Max Weber, l'Europe de l'ouest détenait, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le « monopole de l'État et du capitalisme »<sup>57</sup>, d'ailleurs, l'essor de la démocratie est, directement, lié à celui de l'économie de marché. Contemporain d'un monde où va s'imposer, progressivement, un modèle à imiter, les penseurs vont s'évertuer à comprendre l'émergence d'une nouvelle identité citoyenne et démocratique. Parle-t-on déjà de la naissance d'une « société-monde » (DURAND M.F, LÉVY J, RETAILLÉ D, 1993) où tous les particularismes seraient atténués au profit d'un seul et même mode de pensée ? Ce ne pourrait être le cas, si l'on tient compte de l'histoire de l'humanité. Pour Jacques Lévy<sup>58</sup>, il existe trois grandes phases mondiales : les Grandes Découvertes du XIV<sup>ème</sup> siècle, la Révolution industrielle des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles et, à partir des années 1960, le mouvement dérégulé actuel. Aussi déficiente soit-elle, la dimension politique du monde actuel semble bien, pourtant, une réalité, gagnant peu à peu en indépendance et, de plus en plus, sollicitée pour prendre en charge un nombre croissant de problèmes identifiés comme mondiaux.

### **1.2.2/ Mondialisation et démocratie.**

Le « temps mondial »<sup>59</sup> a-t-il fait son œuvre ? La société contemporaine vit une époque où le monde connaît une refonte totale de ses références. Les frontières deviennent mouvantes, les repères s'effacent et le territoire politique a perdu de sa capacité de régulation.

---

<sup>55</sup> FUKUYAMA F (1993), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, p. 13.

<sup>56</sup> Karl Marx, Émile Durkheim et Max Weber.

<sup>57</sup> WEBER M. (1967), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, pp. 10-11.

<sup>58</sup> DURAND M.F, LÉVY J, RETAILLÉ D, o.p. cit, 1993.

<sup>59</sup> Le concept de « temps mondial » se définit comme une « nouvelle dynamique du monde faite d'enchaînements de faits et de situations inédites. » in LAÏDI Z. (2001), « Mondialisation et démocratie », *Politique étrangère*, volume 66, numéro 3, pp. 603-618.

À partir de là, comment peut-on évoquer l'imbrication entre démocratie et mondialisation<sup>60</sup> ? À première vue, la mondialisation des échanges semble inséparable de la démocratie, car comme l'évoque René Otayek, « L'universalisation de la norme démocratique est indissociable de celle de l'économie de marché, au point où il est devenu légitime de parler de démocratie de marché. »<sup>61</sup> En complément, Jean-Paul Fitoussi<sup>62</sup> a écrit un livre renforçant ainsi le caractère sémantique de cette expression. Au-delà de toutes considérations, il est impossible de déclarer, sans parti pris, qu'elles sont négatives ou bénéfiques l'une pour l'autre. Et pourtant, dans de nombreux pays, l'ouverture politique qui suit ou devance l'ouverture commerciale a permis une libéralisation certaine du marché intérieur. La quasi-totalité des pays qui, comme Taïwan ou la Corée du Sud, ont ouvert leur commerce avec des régimes « non libres » ont, par la suite démocratisé leur système politique, et ce même si la relation de causalité reste floue. Zaki Laïdi a adopté deux méthodes pour sortir de ce dilemme. La première, de nature quantitative, consisterait à mesurer les corrélations concrètes, par pays ou encore d'une autre façon, c'est-à-dire en introduisant une distinction essentielle entre deux dimensions, la démocratie comme *procédure*<sup>63</sup> et la démocratie comme une *culture*<sup>64</sup>. À l'inverse, si l'on se penche de plus près sur cette méthode, le volet quantitativiste vise, avant tout, les observations économiques, tandis que le second volet justifie davantage une démarche de Géographie électorale puisqu'il s'intéresse de plus près à l'individu<sup>65</sup>. En somme, la question de la représentation à l'échelle mondiale n'est pas résolue. Comment peut-on maintenant articuler les deux notions de démocratie et de mondialisation ensemble ? Peut-être en partant de la définition initiale de la démocratie.

Peut-on définir autrement la démocratie surtout si elle se pratique « ailleurs ». S'agissant d'une norme occidentale, la démocratie s'exprime de manière englobante c'est-à-dire qu'à tout point de la terre, elle doit s'imposer comme un modèle. « La démocratie est ainsi incluse dans un champ de concepts, comme les droits de l'homme, le développement, le libéralisme, voire la laïcité, nés en Occident mais à prétention universelle. » (BUSSI M, 2004,

---

<sup>60</sup> Il est très difficile de donner une signification exacte, résumant à elle seule ce qu'est véritablement la mondialisation mais dans cette partie, et nous le verrons par la suite, sa définition est très évolutive. La mondialisation désigne « le processus historique d'expansion lente du système capitaliste dans l'espace géographique mondial. » source : LACOSTE Y. (2003), *De la Géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la Géographie*. Paris, Armand Colin, 413 p.

<sup>61</sup> Cf bibliographie OTAYEK R. (1999), pp. 7-8.

<sup>62</sup> FITOUSSI J-P (2004), *La démocratie de marché*, Paris, Grasset, 112 p.

<sup>63</sup> « Un dispositif capable d'assurer le changement des équipes dirigeantes au travers d'élections libres. » in LAÏDI Z, *ibid*, p. 605.

<sup>64</sup> « Un ensemble de règles formelles et informelles assurant à travers le temps, la libre expression des opinions et des intérêts... » in LAÏDI Z, *ibid*, p. 606.

<sup>65</sup> On peut citer le concept de « géocratie » (in BUSSI M. 2001, conclusion) qui désigne « une géographie du pouvoir qui considère l'individu comme un acteur majeur. »

p. 24) Chaque espace étudié peut être considéré avec sa propre application de la définition du concept. « Hors de l'Occident. », le phénomène démocratique intègre sa propre approche géographique que l'on ne peut occulter. « Ce constat est, sans aucun doute, lié au fait qu'estimer l'état de la démocratie dans le monde revient à donner une définition universelle d'un concept interprété différemment selon les lieux. » (BUSSI M, 2004, p. 33)

### **1.2.3/ « La démocratie électorale est-elle contagieuse ? »**

Lors d'un débat d'actualité intitulé « La démocratie électorale est-elle contagieuse ? » et animé par Henry Rousso<sup>66</sup> au Château de Blois en octobre 2005, les protagonistes ont soulevé la controverse de la « diffusion » de la démocratie électorale. À la lecture du calendrier électoral mondial, on a l'impression que le monde est en train de changer. En effet, en trente ans, le nombre d'États<sup>67</sup> votant serait passé de 20 à 60 % soit 120 démocraties au moins formelles<sup>68</sup>. Cependant, cette lecture de l'état mondial de la démocratie ne permet nullement de dresser un tableau qualificatif en raison d'un certain désenchantement perceptible au sein de l'électorat. Outre son caractère négatif, la diffusion de la démocratie est, tout de même, une avancée certaine et ce n'est pas une fin en soi, de dire que la démocratie s'exporte bien.

Étrangères à la culture européenne, et donc, aux formules qui ont été à l'origine de la démocratie électorale, insérées dans un système économique principalement contrôlé du dehors, les démocraties d'« ailleurs » ont, dans la majorité des cas, suivi des modèles exogènes. Pour ces raisons, la diffusion de la démocratie électorale s'est faite par contagion. Les circonstances de cette diffusion sont, en revanche, loin d'être uniformes. Les sociétés se situant dans la proche périphérie du continent européen ont, d'abord, découvert la culture occidentale. L'époque coloniale a joué, dans les sociétés qu'elle a atteintes, un rôle nettement différent. Plus agressive, l'intronisation des institutions politiques occidentales en territoires colonisés a, aussi, été plus partielle : la constitution d'un appareil administratif colonial a, sans aucun doute, préparé la construction démocratique après l'indépendance. À préciser que les systèmes mis en place par le colonisateur « n'ont jamais permis la construction d'un centre politique réel, capable de rayonner au sein d'une périphérie très morcelée et livrée aux modes

---

<sup>66</sup> Un historien français, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>67</sup> Les chiffres sont résumés sur Clionautes à l'URL suivante : <http://www.clionautes.org/spip.php?article887>.

<sup>68</sup> *Foreign Office* américain, 2003. Les « élections sont non concurrentielles, truquées et les opinions achetées ou manipulées. » (BUSSI M, 2004, p. 14).

les plus traditionnels de gouvernement. »<sup>69</sup> Tous ces facteurs de diffusion du modèle démocratique sont encore relayés, à l'époque moderne, par l'action de théoriciens « diffusionnistes »<sup>70</sup>. Ainsi, Samuel Huntington<sup>71</sup> définit trois vagues de démocratisations successives. La première, a débuté, en 1828 avec l'élargissement du scrutin pour se terminer dans les années 1920-1930 avec l'apparition des régimes fascistes en Europe. La seconde beaucoup plus courte, embrasse les années 1945-1962, avec le retour de la démocratie en Europe et l'affranchissement de certaines colonies britanniques dont, en premier lieu, l'Inde en 1947. La dernière vague, toujours d'actualité, a débuté avec la fin de la dictature au Portugal en 1974. En tout état de cause, le nouvel ordre mondial, issu de la chute du bloc soviétique, a permis de nouveaux efforts de démocratisation. Néanmoins, il faut indiquer que le modèle d'Huntington est sujet à caution, certains auteurs comme Philippe Schmitter<sup>72</sup> contredisent ce paradigme et estiment qu'il existe quatre grandes phases de diffusion de la démocratie. En définitive, les vagues de démocratisation ont épousé les grandes phases de l'Histoire du XX<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, elles se sont effectuées selon des logiques que nous nous proposons, maintenant, d'explicitier.

Les enchaînements combinatoires de diffusion de la démocratie restent étroitement liés à la colonisation par la proximité politique. Non seulement, la métropole colonisatrice a toujours influencé ses États satellites mais, de la même manière, les remous politiques provoqués par la décolonisation des années 1960 n'ont en rien entaché son poids. Résumer le processus de diffusion de la démocratie à la mise en place « d'institutions proto-démocratiques » (JAFFRELOT C, 2000, p. 33) ne peut être effectif, ce qui, de surcroît intéresse une infime partie des acteurs locaux. On peut clarifier, partiellement, cette observation par l'approche de Laurent Whitehead (1992) qui propose le concept de diffusion en « grappe »<sup>73</sup>. « Les innovations démocratiques (vote secret, vote des femmes, vote obligatoire, vote local des étrangers...) se diffusent, le plus souvent, selon des logiques de mimétisme entre États voisins. » Ses effets de voisinages ont, communément, été choisis en même temps par des groupes d'États. À titre d'exemple, on peut citer la Scandinavie, le

---

<sup>69</sup> THOMAS L. (1971), « Dualisme et domination en Afrique noire », in ABDEL-MALEK A. (1971), dir, *Sociologie de l'impérialisme*, Paris, Anthropos, 1971, pp. 140-180.

<sup>70</sup> Selon la définition de Bronislaw Malinowski, le « diffusionnisme », courant de pensée en Anthropologie est « l'adoption ou l'emprunt de procédés, des outils, des institutions, des croyances d'une culture par une autre. » in (1970), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Seuil, 180 p.

<sup>71</sup> (1991), *La troisième vague : Les démocratisations de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle*, Manille, Nouveaux Horizons, 339 p.

<sup>72</sup> (1996), "The Influence of the International Context upon the choice of National Institutions and Policies in Neo-democracy.", in WHITEHEAD L. (ed.), *The International Dimension of Democratization. Europe and the Americas*, Oxford, Oxford University Press, pp. 36-37.

<sup>73</sup> Repris de BUSSI M, 2001, p. 33.

Bénélux, les Antilles, l'Europe de l'Est, l'Europe méditerranéenne, l'Amérique latine et l'Afrique australe...

Quelque soit la forme qu'emprunte la diffusion de la démocratie, les théories qui y sont liées ne tiennent pas, forcément, compte de la déconnexion existante entre les États eux-mêmes tant les dynamiques politiques internes y sont différentes. Le géographe, justement, travaille à toutes les échelles. Le local, l'échelle la plus pertinente d'étude pour un OPNI (Objet Politique Non Identifié)<sup>74</sup>, permet de rendre perceptible ces différences. Comme la démocratie ne s'adapte pas de la même manière dans chaque pays, la technique du regard croisé peut être intéressante à utiliser. En conséquence, nous allons, dorénavant, confronter deux ouvrages de références en Sciences politiques, *L'État importé* et la *Greffe de l'État*. Ces deux expressions signifient-elles la même chose ? Ou, alors, les auteurs (Bertrand Badie et Jean-François Bayart) ont-ils décidé d'adopter un regard différent ?

#### **1.2.4/ La greffe contre l'importation.**

En dehors du rôle non négligeable de la colonisation dans l'« exportation » du modèle étatique occidental, les États d'Afrique et surtout d'Asie possédaient déjà des structures politiques antérieures à la période impérialiste. « Maintes formations politiques de ces deux continents préexistaient à leur mise en dépendance par l'Occident. » (BAYART et al, 1996, p. 14). Bertrand Badie et Jean-François Bayart trouvent tous deux un terrain d'entente sur la question des « rapports de dépendances » consécutifs à la greffe étatique. Pour Bertrand Badie, « les produits importés deviennent également porteurs de significations nouvelles qui tendent à reconstruire la scène politique dans laquelle ils s'insèrent selon des formes renouvelées qui, au total, la rendent encore davantage dépendante. » (1992, p. 177) En conséquence de quoi, Jean-François Bayart fait allusion à « l'adhésion à la dépendance » (1996, p. 14) ; le concours des États concernés par la coopération interétatique correspond principalement à une forme de passivité qu'à une forme réelle d'action politique. « La répartition géographique ou sociale du pouvoir politique contemporain est souvent le prolongement d'une alliance conclue entre la puissance métropolitaine et un groupe autochtone. » (BAYART et al, 1996, p. 14) Dans les faits, ces relations d'interdépendance

---

<sup>74</sup> Cf bibliographie MARTIN D-C. (dir.), 2003. Derrière le calembour se profile une approche des phénomènes politiques qui s'intéressent d'abord aux représentations que les citoyens se font des systèmes dans lesquels ils vivent et doivent agir.

existent-elles encore ? Au regard des thèses « développementalistes »<sup>75</sup> et « dépendantistes »<sup>76</sup> néo-marxistes qui s'approprient le monopole<sup>77</sup> de l'analyse des sociétés du Sud en accordant du crédit au rôle de « l'extranéité »<sup>78</sup>, c'est-à-dire à l'importance des facteurs extérieurs dans les changements politiques qui touchent les sociétés du « Sud »<sup>79</sup>. Le concept d'« extranéité » a été développé par Bertrand Badie en 1978 au cours de son ouvrage *Sociologie de l'État*<sup>80</sup> et repris par la suite par Jean-François Bayart, « Or la thèse de l'extranéité de l'État n'est pas seulement erronée » (p. 13) ou encore « la thèse de l'extranéité prend peut-être l'exception pour la règle. » (p. 14). La possibilité de soutenir le rôle important du modèle occidental sur le système politique des sociétés du « Sud » n'est pas incongrue, en revanche, il faut signaler que « les sphères du politique, du social, du culturel et de l'économique sont encadrées les unes dans les autres, et que les États africains ne peuvent être réduits à de simples "ballons suspendus en l'air" » (DUBRESSON A, RAISON J-P, 2003, p. 32). À l'heure actuelle, les administrations fonctionnent tant bien que mal, on assiste tout de même à une véritable « étatisation » des territoires nationaux (*ibid*, p.35). Ce qui induit la nécessité de faire évoluer l'approche de Jean-François Bayart et de Bertrand Badie, de « l'État dépendant » vers « l'État souverain. »

La démocratie électorale s'impose dans un cadre territorial consolidé, tandis que l'application du processus électoral ne dépend pas seulement d'un cadre géographique bien délimité, il lui faut aussi un environnement sociopolitique propice à son accomplissement.

### **1.2.5/ Consolidation ou transition, la démocratie requalifiée.**

L'analyse de la transition démocratique d'un pays présuppose tout d'abord d'établir un lien entre les différents points de vue conceptuels qu'ils soient d'ordre spatiaux ou idéologiques. Dans cette perspective, Georgina Sánchez Lòpez précisait, à propos des

---

<sup>75</sup> L'approche « néo-classique » avancée par Robert SOLOW au début des années 1960, « les pays sous-développés auraient un taux de croissance plus élevé que les pays développés, et rattraperaient leur retard progressivement ou encore l'autre démarche théorique parfois qualifiée de « structuraliste », accorde d'avantage d'importance « aux rapports entre les groupes sociaux ainsi qu'aux différences de développement entre les régions d'un même pays. » source : *Notionnaire*, Encyclopédia Universalis, Paris, 2004, pp. 262-263.

<sup>76</sup> Le « dépendantisme » est résumé au début de cette sous-partie. À y regarder de plus près, Jean-François Bayart et Bertrand Badie inscrivent leur analyse respective dans la droite ligne de ce mouvement.

<sup>77</sup> Pour plus de précisions se référer à BAYART J-F et al, 1996, p.11.

<sup>78</sup> « Caractère de ce qui est étranger » (*Le Robert quotidien*)

<sup>79</sup> Par définition, les sociétés du « Sud » peuvent être considérées comme équivalentes aux sociétés non européennes, le monde d'« ailleurs » ou encore l'ancien Tiers-monde. Pour des informations complémentaires se référer à KEYFITZ N, 1992, pp. 1513-1531.

<sup>80</sup> On le voit apparaître notamment à la page 180 : « ce qui ne put en fin de compte qu'aggraver l'extranéité du germe étatique ainsi semé. »

démocraties d'Amérique latine, que « face à des évolutions aussi rapides qu'incertaines, des légitimités à construire, la démocratie reste à inventer avant de la perfectionner » (1993, p. 14). Perfectionner ou inventer, la question reste posée. Si la « transitologie »<sup>81</sup> est, elle-même, une création récente, la multiplicité des études et, particulièrement aux États-Unis<sup>82</sup>, dénote qu'elle est véritablement une discipline autonome. Quel en est le but scientifique ? Son objet est « le changement politique – ou la résistance à ce changement – intervenant aujourd'hui dans des sociétés à régimes autoritaires. » (ADDI L, 1998) À bon entendre, l'acceptation selon laquelle la transition démocratique commence là où le totalitarisme s'arrête est réductrice car on l'a vu, l'étude des transitions démocratiques est beaucoup plus complexe que cela. Pour Patrick Quantin, « l'absence d'un modèle unique de passage à la démocratie interdit une approche globale, ne serait-ce que parce qu'il s'agit, dans tous les cas, d'expériences politiques qui sont à considérer comme des innovations et non comme des reproductions ou des répliques de figures imposées. » (in JAFFRELOT C. et al, 2000, pp. 479-480).

Dans les années 1990, avec le contexte international désorganisé par la chute du mur de Berlin, les institutions de Bretton Woods (le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale) ont décidé de privilégier les impératifs économiques sur tout autre chose. « En clair, en faisant la promotion de la démocratie, les institutions de Bretton Woods, derrière lesquelles s'alignent de plus en plus de donateurs multilatéraux (Union européenne) et bilatéraux, ambitionnent d'améliorer l'environnement institutionnel nécessaire au bon fonctionnement du marché. » (AKINDÈS F, 2000, p. 609) Parallèlement, la recherche suit le mouvement imposé par les instances dirigeantes. Dans l'absolu, s'il existe une certaine linéarité de l'évolution démocratique, on peut estimer qu'une étude monographique peut être appropriée. L'exemple africain révèle que « la concomitance des transitions dans la majorité des pays subsahariens dans les années 1990 à 1994 constitue une conjoncture remarquable. » (JAFFRELOT C. et al, 2000, p. 483).

Derrière l'apparent empirisme de la « transitologie » se cache la nécessité de trouver une définition claire. Michel Bussi exprime bien cette obligation « Au total, si l'expression transition démocratique ne doit être utilisée qu'en ayant bien conscience de ce qu'elle implique (irréversibilité, mais aussi référence à un modèle extérieur), l'explication des étapes

---

<sup>81</sup> Le terme « transitologie » est né lors de la publication de « la troisième vague » de Samuel Huntington. Les spécialistes sud-américains l'ont développé. (G. O'DONNEL ou P. SCHMITTER).

<sup>82</sup> On peut citer les travaux précurseurs de politique comparée de Juan LINZ ou encore Jibrin IBRAHIM sur les transitions démocratiques dans les pays d'Afrique de l'ouest anglophone. Pour plus d'informations se référer à la bibliographie. En complément, il faut noter qu'il existe un centre national pour la transition démocratique (ICDT) aux États-Unis.

et des acteurs de la transition est indispensable à une analyse comparative. » (2004, pp. 44-45)  
Notre ambition n'est, effectivement, pas de faire du comparatisme mais, bien, de mener à terme une analyse concrète des modalités propres du processus de démocratisation du Mali et ce en terme d'originalité. Dans ce cas, reprenons maintenant l'exemple des transitions démocratiques en Afrique pour replacer les spécificités de la démocratie malienne dans son contexte international à l'échelle continentale.

**Tableau 1: Situation des transitions démocratiques africaines (juin 1999).**

Pas de transition	Transition avortée avant les élections	Transitions sans alternance	Transitions avec alternance suivie de restauration autoritaire	Transitions avec alternance, et seconde élection gagnée par l'ancien parti unique	Transition avec alternance non-consolidée	Transition avec alternance consolidée
Libéria	Rwanda	Burkina Faso	Burundi	Bénin	Mozambique	Afrique du Sud
Soudan	Sierra Léon	Cameroun	Congo Brazza	Madagascar	Centrafrique	Cap Vert
	Zaïre/RDC	Comores	Nigéria*			Malawi
	Somalie	Côte d'Ivoire				<b>Mali</b>
		Djibouti				Namibie
		Ethiopie				Sao Tomé
		Gabon				Zambie
		Ghana				
		Guinée Bissau				
		Guinée équatori.				
		Guinée Conakry				
		Kenya				
		Mauritanie				
		Ouganda				
		Swaziland				
		Tanzanie				
		Togo				
		Angola				
		Tchad				

Source : JAFFRELOT et al, 2000, p. 489<sup>83</sup>.

Le Sénégal, la Gambie, le Zimbabwe, le Bostwana et Maurice, qui avaient des régimes multipartites en 1990, ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

\*Le Nigéria a initié une nouvelle transition démocratique avec les élections de 1999.

En observant le tableau 1, on constate qu'il existe sept « échelles de transition » (BUSSI M, 2004, p. 44) pour Patrick Quantin. Une quarantaine d'États (sur 49 États d'Afrique subsaharienne) ont entamé des transitions entre 1990 et 1994. À mesure que le temps passe, la consolidation démocratique des États d'Afrique subsaharienne diminue d'année en année. Cela va de pays ne connaissant aucune transition (le Soudan) jusqu'à une transition avec alternance consolidée (une partie de l'Afrique australe, les États insulaires d'Afrique de l'Ouest et le Mali). De part sa position géographique, le Mali fait figure d'exception, non sans difficultés mais reste, au regard du contexte africain, une démocratie consolidée. Est-ce que le concept d'« alternance démocratique » peut expliquer cette position charnière ?

L'alternance démocratique peut être perçue comme un « changement dans la continuité »<sup>84</sup> En dehors d'une véritable définition de l'alternance, nous pouvons considérer

<sup>83</sup> Les informations données par le tableau 1 ne tiennent pas forcément compte du contexte actuel de l'Afrique. Ce document est important dans le sens où l'on souhaite donner une définition préliminaire de la démocratie au Mali.

que le concept d'alternance peut être défini au même titre que la « consolidation démocratique ». À l'origine, l'idée de « consolidation politique » était un concept « étroit » formulé afin de relever le défi posé par la stabilisation des régimes. Critiqué dès le départ et changé en concept « fourre-tout », il englobe tout l'éventail des problèmes politiques auxquels ont été confrontées les démocraties de la « troisième vague. » Classiquement admise, nous retiendrons la définition simple du concept selon laquelle « un régime démocratique se consolide lorsqu'il semble vouloir durer ou le voir se prolonger dans le temps. »<sup>85</sup> En l'état actuel des recherches en Sciences politiques, le niveau de consolidation laisse plus la place à l'aléatoire qu'au concret. « Par conséquent, la délimitation des niveaux empiriques de consolidation démocratique n'est pas une question de pure observation mais de prédiction. »<sup>86</sup> En réalité, ce sera sur la capacité d'un État à prévoir les futures conjonctures politiques que se révélera le véritable degré de consolidation démocratique.

Conséquence immédiate de notre étude, il est nécessaire, à présent, de traiter les différentes règles nous permettant d'aborder de manière la plus constructive possible, la démocratie au Mali.

### **1.3/ Le Mali, une démocratie de complaisance ?**

#### **1.3.1/ Pourquoi une démocratie de complaisance ?**

« Et l'idée démocratique du "pouvoir de tous les citoyens" et de "l'équité du pouvoir" rencontrent le scepticisme. Comment Alpha peut-il espérer avoir d'autres électeurs s'il ne commence pas par favoriser ceux qui l'ont élu ? C'est ainsi qu'un pouvoir peut attirer de nouveaux clients. Et comment peut-il dire qu'il représente tous les maliens, alors que beaucoup n'ont pas voté pour lui ? » (FAY C, 1995, *Cahiers d'Études africaines*, p. 48)

On peut sous-entendre par le mot « complaisance », une « action de s'accommoder au sentiment, au goût de quelqu'un pour lui plaire »<sup>87</sup>. Nous retiendrons de préférence, le côté, « désir de faire plaisir, d'être agréable, de rendre service à autrui »<sup>88</sup>. Cette dimension de la complaisance est très prégnante dans la société malienne, de ce fait, les élections en sont le

---

<sup>84</sup> DAFF M (1996), « Réglage du sens du concept de démocratie au Sénégal », *Politique Africaine*, numéro 64, pp. 31-40.

<sup>85</sup> SCHEDLER A. (2001), « Comment observer la consolidation démocratique ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, volume 8, numéro 2, p 226.

<sup>86</sup> SCHEDLER A, o. p. cit, p. 227.

<sup>87</sup> Dictionnaire de l'Académie française, 8<sup>ème</sup> édition, 1932-1935.

<sup>88</sup> Centre National des ressources textuelles et lexicales.

meilleur reflet. On peut voter pour quelqu'un que l'on apprécie, mais aussi, pour une personne envers laquelle, on n'a pas forcément de liens particuliers, légitimement pour rendre service ou faire plaisir à quelqu'un de notre réseau familial.

Le rôle de la « société civile »<sup>89</sup>, pendant la transition puis, ensuite, dans la consolidation, est révélateur de cette « spécificité malienne ». Durant un processus électoral, les partis d'opposition préfèrent appeler à la mobilisation de rue plutôt que de saisir la justice comme en 1997. « Il y a appropriation par la société civile de la violence comme mode d'expression des rapports de pouvoir, mais aussi régulateur de "l'ordre social" avec l'arrivée du CTSP<sup>90</sup>. La violence de la société civile remplace de fait celle de l'État. » (LANGE M-F, 1999, p. 121) En allant plus loin dans l'analyse, l'électorat d'opposition suit dans la contestation les paroles du leader partisan. En un mot, on a l'impression que les manœuvres d'opposition ne sont pas nécessairement des mouvements d'opinions mais obéissent à un rapport de tutelle entre les partisans et le leader. De surcroît, en date du Jeudi 03 mai 2007, dans les colonnes de *L'indépendant*, les journalistes ont relayé une « Tentative de marche hier (le 02 mai) contre l'élection frauduleuse du 29 avril 2007<sup>91</sup>. Des militants du FDR<sup>92</sup> molestés et blessés par les forces de l'ordre. » (DIARRA A, page de garde) et ont ajouté « Le bilan est scandaleux. Plus d'une dizaine de blessés dont 4 hospitalisés au C.H.U. Gabriel Touré, tous responsables politiques du RPM<sup>93</sup> ». Ce qui est important à souligner, c'est le slogan employé par les manifestants : « Non à la mascarade électorale, le suffrage du peuple a été détourné. Nous exigeons la reprise des élections pour sauver la démocratie malienne » (*ibid*). Les mots ainsi utilisés, laissent à penser que ce message a été instrumentalisé par les manifestants faisant ainsi le jeu des caciques de l'opposition. Sur ce point, le principe de hiérarchie par l'âge prédomine, « les aînés ont un respect et une autorité inconditionnels [...] Ainsi, un jeune se doit d'obéir aux commandements de son aîné... »<sup>94</sup>

---

<sup>89</sup> Une définition de Maurice Kamto permet de clarifier le concept de « société civile » : « La sphère sociale distincte de celle de l'État et des partis politiques, formée de l'ensemble des organisations et personnalités dont l'action concourt à l'émergence ou à l'affirmation d'une identité sociale collective, à la défense des droits de la personne humaine ainsi que des droits spécifiques attachés à la citoyenneté. » in KAMTO M, (1994), « Les rapports entre État-société civile en Afrique », Afrique 2000, p. 47. Plusieurs définitions de ce concept sont possibles mais cette définition résume à peu près toutes les autres définitions.

<sup>90</sup> Comité de Transition pour le Salut du Peuple.

<sup>91</sup> Le Président Amadou Toumani Touré a été réélu avec près de 72 % des suffrages exprimés. (Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales).

<sup>92</sup> Front pour la Démocratie et la République. Regroupement de 16 partis politiques mis sur pied en février 2007 par les principaux partis d'opposition. Cette alliance regroupe le RPM, le PARENA (Parti pour la Renaissance Nationale), l'Association Convergence 2007 et le CDS (Convention Démocratique et Sociale). Nous aborderons plus précisément cette particularité malienne dans les prochaines parties de ce mémoire.

<sup>93</sup> Rassemblement Pour la République. Principal parti d'opposition.

<sup>94</sup> MARCHAND-DUSCESNEAU J, *Organisation sociale au Mali*, p. 3, adresse URL : <http://www.nadec.ca/cci/ORGANISATION%20SOCIALE%20AU%20MALI.pdf>

À travers une certaine forme « d'insoumission civile » (LANGE M-F, 1999) et un profond respect pour les aînés, la société malienne oscille. Pour mieux appréhender la définition de la démocratie électorale malienne et ses caractéristiques, il est nécessaire, dorénavant, de dresser un tableau de l'évolution politique du Mali.

### **1.3.2/ Une tradition d'alternance.**

Immense pays de 1 240 000 km<sup>2</sup> dont la moitié se situe en zone saharienne, le Mali connaît de sévères conditions climatiques, liées à une pluviométrie faible ou très faible dans la partie nord dénommée le « septentrion ». Contrairement aux idées reçues, le Mali ne se réduit pas à son image sahélienne. Toute la zone, située au sud du parallèle de Mopti (où se concentre l'essentiel des 13 millions de maliens), est pourvue de vastes périmètres de cultures (coton, céréales,...) qui, grâce à une pluviométrie abondante et un fleuve corrigeant les déficits hydriques, permettent une installation pérenne des populations. En outre, cette zone correspond au « cœur économique » du pays.

Une autre donnée permanente du pays est son enclavement. Orientés vers le carrefour sahélien durant la période précoloniale, le basculement des échanges vers la façade atlantique a fait prendre conscience de l'éloignement de la côte et de l'importance des coûts logistiques (frais de transport par exemple). Ces frais pèsent fortement sur l'économie du pays. Généralement admis, le Mali s'inscrit dans la trajectoire des « pays les moins avancés » (PMA). Selon cette litote, le pays reste fortement endetté et la période des « ajustements structurels » (dans les années 1990), n'a pas servi à lui apporter des solutions efficaces.

Dans la pratique, le Mali ne se résume pas aux termes - pauvreté, enclavement, désert - dans lesquels, on a tendance à le circonscrire. Certes, il n'existe, peut-être pas encore, de nation malienne mais, au demeurant, il subsiste une vie citoyenne, qui possède de telles propriétés qu'il est nécessaire d'en cerner les contours<sup>95</sup>.

Après un changement de régime particulièrement sanglant au cours des émeutes de janvier et de mars 1991<sup>96</sup>, la transition malienne s'est consacrée à la préparation d'une Troisième République. Néanmoins, la revendication démocratique n'est pas née de 1991, mais elle s'est amplifiée ces dernières années, comme dans le reste de l'Afrique.

---

<sup>95</sup> Les informations distillées dans ce court rappel ont été recueillies dans CHAMPAUD J. (1992), « Le Sahel et la démocratie. », *Politique africaine*, numéro 47, pp. 3-8 et BRUNET R, 1994.

<sup>96</sup> 219 morts et 917 blessés dénombrés par l'Association Malienne des Droits de l'Homme lors du premier anniversaire du 26 mars 1991. (BERTRAND, 1992, p. 10)

Avant la colonisation, le recours à la violence pour bousculer l'ordre politique en place et « y substituer un autre (tout en conservant souvent les hiérarchies inférieures) constitue la dynamique de l'alternance. » (LANGE M-F, 1999, p. 118)

Sous le régime de « l'indigénat »<sup>97</sup>, le dispositif politique est, principalement, constitué « de rapports clientélistes [...] le plus souvent reconduits dans le temps » (*ibid*, 1999, p. 118) Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que vont naître de nouvelles perspectives. Jusque là, les soudanais<sup>98</sup> ne pouvaient pas prétendre de siéger à des postes électifs. Du 30 janvier au 8 février 1944, la Conférence de Brazzaville (Congo-Brazzaville) marque la « détente », Charles de Gaulle, se portait garant « que la gestion interne des territoires revenait aux élites africaines » mais ne parle pas encore d'indépendance<sup>99</sup>. Aux sorties de la Grande Guerre, la superposition des conflits de contestation envers la présence française dans les colonies s'accroît de manière conséquente (les révoltes kabyles, la libération de l'Indochine et la guerre d'Algérie). Afin d'y remédier, la participation des africains en tant qu'électeurs et élus au scrutin de 1945 est acquise. Le Soudan français devient une force politique mais reste très faiblement représentée à l'Assemblée Constituante avec un seul député représentant les quelques 3 à 5 millions d'électeurs potentiels de la colonie.

La période 1945-1946 correspond à un cycle de fort bouillonnement politique, les partis constitués se cherchent une identité. Celle-ci se calque, dans la majorité des cas, sur l'échiquier politique français. Les distinctions idéologiques se marquent par l'expérience des grands leaders et la pratique de la démocratie en France.

Constitutif de l'apprentissage du jeu électoral et de la démocratie, le Soudan français va se doter de 3 partis politiques en 1946 – le Parti Soudanais Progressiste (PSP), le parti SFIO du Soudan, le Parti Démocratique du Soudan (PDS). – qui composent en fait des sections soudanaises de partis français. Dans la même année, lors du congrès constitutif du Rassemblement Démocratique Africain<sup>100</sup> (RDA), la vie politique soudanaise va se bipolariser. D'imbroglios en imbroglios, les délégués soudanais décident la dissolution des trois partis existants (le PSP, la SFIO-Soudan et le PDS). Fily Dabo Cissoko, instituteur, formera le PSP autonome et Modibo Keita, père de l'Indépendance, conservera l'appellation

---

<sup>97</sup> Statut d'infériorité pratiqué dans les colonies françaises du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1944-1947. Mis en place d'abord en Algérie, il est généralisé à l'ensemble de l'empire français à partir de 1889. Cf WEIL P. (2002), *Qu'est ce qu'un français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, pp. 233 à 235.

<sup>98</sup> Le Soudan français est le nom porté par la colonie française correspondant par son territoire à l'actuel Mali.

<sup>99</sup> Informations obtenues lors d'un entretien avec monsieur le professeur D'Histoire, Bakary Kamian le mercredi 27 février 2008.

<sup>100</sup> Le RDA était une entité qui regroupait les différents partis politiques africains. Son idéologie se basait sur la liberté d'expression et de mobilité, la fin de l'indigénat et du travail forcé.

soudanaise du RDA soit l'Union Soudanaise du RDA (US-RDA). Pendant une décennie, les partis s'affronteront jusqu'à ce que soit adoptée la loi cadre de 1956, donnant aux territoires de l'Afrique-Occidentale Française (AOF)<sup>101</sup>, une large autonomie. Par conséquent, elle consacre la « territorialisation » (DIARRAH C.O, 1991, p. 30) chère à Félix Houphouët-Boigny et tant décriée par Modibo Keita. L'US-RDA ne s'en laissera pas compter et le 8 mars 1959 (voir figure 3), les élections générales ont lieu affirmant la domination politique de l'US-RDA.

**Tableau 2: Résultats des élections du 8 mars 1959.**

Inscrits	2 148 667
Votants	693 335
US-RDA	522 080
PSP	197 575

Source: DIARRAH C.O, 1991, p. 35.

En position de force, l'US-RDA lors de son congrès extraordinaire proclame l'indépendance du Mali le 22 septembre 1960. De 1960 à 1968, le régime de Modibo Keita, oriente sa politique vers la recherche de la voie malienne du socialisme, mais les pénuries à répétition mettent un terme à cette période et conduisent la junte militaire dirigée par Moussa Traoré à renverser la structure fragilisée de Modibo Keita. À la tête du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), la « politique du ventre creux »<sup>102</sup> menée par le lieutenant Moussa Traoré durera 23 ans jusqu'en 1991.

Si l'on tient compte de ce qui a été évoqué, ci-dessus, la démocratie électorale au Mali est arrivée dans un contexte de « dirigisme politique » (LANGE M-F, 1999, p. 120) exacerbé où les formes de décripsations naissantes seront elles-mêmes démesurées. Le visage de la société va indéniablement changer. À l'instar d'une frange non négligeable du continent africain, le Mali est un pays relativement stable politiquement. De plus, comme on l'a vu précédemment les rapports hiérarchiques sont prégnants, la société civile tient un rôle

<sup>101</sup> Le décret du 16 juin 1895 créa l'AOF (Afrique Occidentale Française). Elle correspond à un gouvernement colonial regroupant une fédération de territoires (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry, Niger, Côte d'Ivoire et le Bénin). Sa capitale était à Dakar. Source : JUS C. (2003), *Soudan français-Mauritanie, une géopolitique coloniale (1880-1963)*. Tracer une ligne dans le sable, Paris, L'Harmattan, Collection l'Ouest saharien, hors série numéro 2, 2003.

<sup>102</sup> En référence à l'ouvrage *L'État en Afrique* de Jean-François Bayart, Marie-France Lange (1999, p. 119) évoque deux hypothèses qui permettent d'employer cette expression : 1) « Suite au vide constitutionnel engendré par la prise de pouvoir des militaires » et 2) « Le parti unique, l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), est créé en 1979 dans le but de combler le vide politique engendré par la dictature militaire. ». Aussi, la « politique du ventre » définit par Jean-François Bayart est « la manière d'exercer l'autorité avec un souci exclusif de la satisfaction matérielle d'une minorité. » (*Challenge hebdo*, numéro 34, 1991, p. 11).

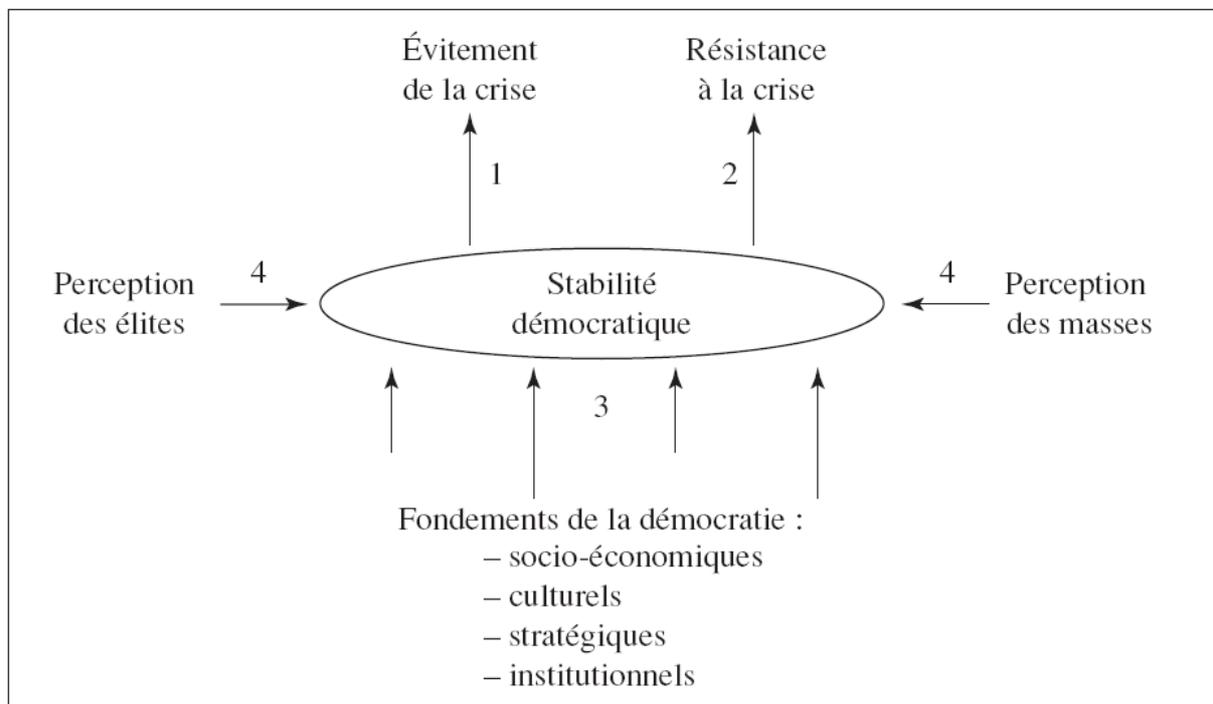
important dans le processus de décision et ce, même s'il faut le signaler aujourd'hui, une certaine apathie existe dans le champ politique malien. Quelles sont les raisons de ces maux apparents ? Est ce dû à la consolidation du processus de transition ?

### 1.3.3/ La transition consolidée ?

L'espérance de vie des démocraties fait figure de déterminant pour les chercheurs qui tentent de s'y intéresser en « se basant sur la métaphore médicale » (SCHEDLER A, 2001, p. 228). Laconiquement, selon Andréas Schedler, les démocraties montrent des signes cliniques avant coureurs de bonne ou de mauvaise santé. Diagnostiquer une démocratie, tel est le but mais par quels moyens et quels objectifs ? On constate que quatre logiques se distinguent :

D'une part, « la logique des symptômes, fondée sur l'absence de crise ; d'autre part, la « logique de mise à l'épreuve », basée sur la gestion efficace des crises ; par ailleurs, la « logique préventive », fondée sur l'existence de fondements structurels solides et pour finir, la « logique de l'auto-perception », fixée sur les perceptions subjectives des citoyens et des élites politiques. (pour une synthèse, cf fig. 2)

**Figure 2: Modèle de SCHEDLER.**



1. Logique des symptômes  
3. Logique préventive

2. Logique de mise à l'épreuve  
4. Logique de l'auto-perception

Source : SCHEDLER A. (2001), p 228.

En définitive, nous nous proposons d'utiliser les différentes pistes de recherches proposées par Andréas Schedler. L'application de cette méthode se fera dans le prolongement de l'approche « écologique »<sup>103</sup>. En effet, l'explication des facteurs déterminants est consécutive des choix politiques de l'électeur.

D'une manière générale, la « logique des symptômes » constitue la principale logique qui concerne cette étude. Du reste, il existe une adéquation entre la consolidation démocratique et une absence de comportements anti-démocratiques, plusieurs essayistes l'ont appelée « la consolidation comportementale. »<sup>104</sup> Elle comporte trois catégories distinctes mais interdépendantes les unes des autres :

L'utilisation de la violence : la compétition politique répond à un renoncement sans vergogne à la violence de la part des candidats. Dans le cadre malien, ces violences n'existent pas ou, tout du moins, le grand public n'est pas informé. Pourtant, une spécificité semble intéressante à souligner. Effectivement, les pratiques de calomnies restent courantes. A cet effet, le 8 juin, un article du quotidien *Info-Matin* a publié un article s'intitulant « Législatives au Mali : Complot et coups bas. ». Mohamed D. Diawara relève que la candidature de Tiébilé Dramé<sup>105</sup> aux Législatives de 2007 a été invalidée au motif « de faux et usage de faux documents administratifs » par la Cour Constitutionnelle. Pour autant, la candidature de ce dernier avait bien été validée par cette même Cour, lors des élections présidentielles du 29 avril 2007. Si l'on en croît, le discours journalistique, « En tout état de cause, il ne s'agit plus ni moins que d'un complot ourdi et savamment orchestré pour empêcher Tiébilé Dramé d'être député à l'Assemblée nationale et pouvoir ainsi redorer son blason politique. » Le ton de l'article paraît peu transparent mais l'on peut noter que ces pratiques sont tout de même courantes.

**Le rejet des élections :** Au sein d'une démocratie représentative, « se conformer aux règles du jeu écrites (et non écrites) signifie clairement qu'on accepte l'institution fondamentale du régime : des élections libres et justes. »<sup>106</sup> La voix des urnes légitime une élection et son bilan. En tout état de cause, le Président de l'instance (la Cour Constitutionnelle) chargée d'avaliser l'avis définitif des élections a déclaré : « J'ai eu le

---

<sup>103</sup> Évoquée dans la partie 1.1.3/

<sup>104</sup> o. p. cit, 2001, p 229. Se référer à DIAMOND L. (1999), *Developing Democracy : Toward Consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, pp. 65-72 ou encore GUNTHER R. et al. (1995), *The Politics of Democratic Consolidation: Southern Europe in Comparative Perspective*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 7.

<sup>105</sup> Président du PARENA (Parti pour la Renaissance Nationale). Au regard des résultats de la présidentielle 2007, le candidat Dramé a obtenu 3,04 % (source : Ministère de l'Administration territoriales et des collectivités locales.) des suffrages faisant de son parti, une des forces politiques les plus importantes du Mali.

<sup>106</sup> DIAMOND L, o. p. cit., 1999, p. 65

sentiment profond que beaucoup d'acteurs politiques, des candidats de tous ordres, de quelque bord que ce soit, se sont installés à demeure dans la fraude généralisée. La fraude, pour ce qui nous concerne, nous devons la prouver. Ce serait facile si nous étions au niveau des juridictions d'ordre public, puisque là, le juge n'est pas limité par le temps et peut faire toutes sortes d'investigations pour parvenir à la manifestation de la vérité...»<sup>107</sup> Le fait qu'un membre éminent de la plus haute instance juridictionnelle du pays reconnaisse des défaillances dans le processus électoral au Mali, confirme bien le caractère unique des élections au Mali. En cela, Salif Kanouté avoue son impuissance tant à résoudre les contentieux électoraux inhérents<sup>108</sup> à la démocratie malienne. Comme cela peut être souvent admis, la société civile n'a pas rejeté les résultats, par contre, des candidats à la députation déçus de l'issue du scrutin n'ont pas forcément accepté le verdict des urnes. C'est là tout le paradoxe du rejet des élections au Mali, le résultat final est en général contesté par une infime minorité de la population malienne. Mais n'est-ce pas aussi en quelque sorte, une manière de s'opposer à l'autorité ?

**La transgression de l'autorité :** Dans les jeunes démocraties participatives, une mesure intéressante peut être établie, celle de la capacité de ses dirigeants à pratiquer l'alternance. D'un point de vue juridique, la loi dresse le cadre législatif auquel tout le monde doit se conformer. Par voie de conséquence, « les dirigeants démocratiquement élus doivent perdre l'habitude de se placer au dessus de la loi »<sup>109</sup> Dès lors qu'il existe une possibilité de réviser la Constitution, certains dirigeants envisagent de prolonger leur mandat. On l'a vu tout récemment au Cameroun ou en Russie où Paul Biya et Vladimir Poutine ont tenté de modifier les textes, afin de cumuler un mandat supplémentaire. Au Mali, Amadou Toumani Touré, actuellement Président du pays, pourrait être tenté lui-même de procéder à cette révision constitutionnelle, afin de briguer un troisième mandat aux prochaines élections présidentielles de 2012. Pour le moins que l'on puisse dire, c'est un sujet qui porte à débats. Cela est plus vrai, lorsque l'on observe la presse malienne<sup>110</sup> et la profusion d'articles qui traitent du sujet.

---

<sup>107</sup> TAKIOU C. (2007), « Proclamation des résultats définitifs des Législatives par la Cour constitutionnelle. », *L'Indépendant*, numéro 1776, 13 août 2007, p. 4 et TRAORÉ K. (2007), « Dans les coulisses de la proclamation des résultats des législatives par la Cour Constitutionnelle. », *Bamako Hebdo*, 17 août.

<sup>108</sup> 250 requêtes portant annulation du scrutin ont été déposées auprès de la Cour Constitutionnelle après le second tour des élections législatives de 2007. (Arrêt numéro 07-179/CC-EL du 10 août 2007, Cour Constitutionnelle)

<sup>109</sup> CAROTHERS T. (1998), "The rule of Law Revival.", *Foreign Affairs*, 77, numéro 2, pp. 95-106.

<sup>110</sup> DOUMBIA M. L. (2008), « Troisième mandat d'ATT : Que vaut la parole de Dioncounda Traoré ? », *Le Républicain*, 04 mars ou encore DAOU B. (2008), « ATT doit s'en aller après son second mandat. », *Le Républicain*, 03 mars et DEMBÉLÉ B. (2008), « Perspectives 2012 : ATT nostalgique de la dictature ? », *Le Républicain*, 20 février.

En l'état actuel des choses, le « libérateur de 1991<sup>111</sup> » demeure légitime et après tout, il représente la « clef de la consolidation démocratique »<sup>112</sup> au Mali

Un an après le début de la transition démocratique au Mali, Monique Bertrand relevait « les derniers mois de la transition ont sérieusement limé les ambitions politiques, usé les espoirs démocratiques politiques et rabaissé l'idéal républicain pour l'avenir. » (1992, p. 9) En s'interrogeant sur la nature de la consolidation de la démocratie participative au Mali, il est possible de dresser un tableau différent moins emprunt de pessimisme. Avant toute chose, comme on l'a vu, la société demeure pacifique, les élections sont relativement libres et l'alternance existe. De manière analogue, la nature de la consolidation est stable, cependant, toute l'analyse porte sur les élites et non sur la majeure partie de la population. Cela sous-entend que dans l'examen de cette démocratie, on peut y rajouter le volet « fragmentation » de la société, c'est-à-dire sans équivoque que la population est éclipsée du jeu électoral. En conséquence, l'avenir évoqué partiellement ci-dessus avec la possibilité d'une modification de la Constitution ne permet aucune projection sur le temps long. Par opposition, les contradictions ouvertes (la multiplication des partis politiques par exemple) offrent un échiquier politique réellement unique et par-dessus tout, une offre politique foisonnante.

#### **1.3.4/ Un paysage politique émietté.**

L'abondance est le terme qui correspond le mieux, aujourd'hui, aux caractéristiques de l'offre partisane au Mali. Désormais, la carte d'identité du jeu politique ne se résume plus au régime à parti unique (ou parti présidentiel) mais au « multipartisme. » Synchronique avec le reste du continent africain, le Mali a connu une refonte complète de son organigramme politique. Les raisons de cette rupture, avec un passé récent, restent mal connues mais pour le moins que l'on puisse dire, ce phénomène n'est pas près de s'interrompre.

De façon plus générale, la sensibilité à la conjoncture internationale n'apparaît pas clairement dans le processus de changement au Mali. Ce sont les « dynamiques politiques du dehors et du dedans »<sup>113</sup> qui interagissent pour créer un contexte, à la fin des années 1990,

---

<sup>111</sup> Le 26 mars 1991, le régime du Président Moussa Traoré est renversé par un groupe de militaires dirigé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré. Le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) est mis en place en accord avec la société civile et la transition démocratique est engagée. (LANGE M-F, 1999, p. 120).

<sup>112</sup> MERKEL W. (1998), "The Consolidation of Post-Autocratic Democracies: A Multi-level Model", *Democratization*, volume 5, numéro 3, p. 59.

<sup>113</sup> Pour reprendre l'expression de BALANDIER G. (1986), *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France, première édition 1971. Au début des années 90, les régimes politiques africains ont du s'adapter à une demande internationale de libéralisation. Des changements profonds dans les statuts constitutionnels ont été

propice aux transformations étatiques. Le dedans répond à ces mêmes fondamentaux, le passage brutal d'un régime d'« extraversion »<sup>114</sup> à une démocratie représentative ne peut être digéré en peu de temps. « Le spectacle est frappant, par exemple, de voir à Bamako tous les motards circuler sans casque, devenu symbole d'oppression parce qu'il était obligatoire à l'époque de Moussa Traoré. »<sup>115</sup> Cette phrase illustre bien ce qui s'est passé au Mali, après le 26 mars 1991 et la chute de Moussa Traoré. Verrouillée, cadenassée, la société malienne s'est retrouvée, du jour au lendemain, libérée, mais insistons sur le terme « libéralisée » plus approprié au contexte malien. La vague a tout emporté, faisant naître de nouveaux espoirs, l'État n'assurait plus son rôle de modérateur, tout devenait dérégulé. En conséquence de quoi, le nouvel ordre démocratique a permis la prolifération non contrôlée du multipartisme et des libertés... Dès l'instauration du multipartisme par l'ordonnance n°2 du Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) d'Amadou Toumani Touré, la création et la réapparition inflationnistes de 3 partis devenus 14 en un mois, puis 45 à l'issue de la Conférence nationale<sup>116</sup> montrent combien le jeu politique malien devient dérégulé. (BERTRAND M, 1992, p.13)

La logique malienne « d'explosion du multipartisme » (BUSSI M, 2004, p. 167) équivaut-elle, réellement, à la définition couramment utilisée pour définir un régime pluraliste ? Le multipartisme est considéré comme « un système politique possédant plus de 5 partis importants, les deux premiers obtenant moins de 50 % des voix. » (*ibid*, p. 167) Effectivement, la définition du multipartisme communément admise ne répond pas aux spécificités de la démocratie malienne. Ainsi, la configuration partisane représente en 2004 une centaine de partis<sup>117</sup>. Pour clarifier, le paysage politique malien, Dalla Balla Keita<sup>118</sup> dresse une typologie que l'on peut utiliser. Dès lors, il articule son classement selon l'importance historique mais, aussi, par rapport aux moyens financiers que possèdent les partis politiques<sup>119</sup>. De cette façon, il distingue « ceux qui volent », « ceux qui marchent » et

---

effectués (adoption du multipartisme ou encore l'organisation de référendums) mais en réalité, l'application de ces évolutions sur le terrain ne fut, la plupart du temps, que peu respectée.

<sup>114</sup> Basé sur « la captation d'une véritable rente de la dépendance comme matrice historique de l'inégalité, de la centralisation politique et luttes sociales. » in BAYART J-F, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. », *Critique internationale*, numéro 5, pp. 97-120.

<sup>115</sup> CHAMPAUD J, o. p. cit, p. 7.

<sup>116</sup> Du 29 juillet au 12 août 1991.

<sup>117</sup> Selon le répertoire des partis politiques, au 31 juillet 2004, on compte 94 partis politiques au Mali. En 2008, il existe sans doute plus de cents partis.

<sup>118</sup> KEITA D. B. (2005), « Les partis politiques au Mali, ceux qui volent, ceux qui marchent et ceux qui rampent. », *Le Nouvel Horizon*, 18 août.

<sup>119</sup> Cette suggestion est essentielle car l'importance d'un parti au Mali ne se fait pas par rapport aux nombres de militants qu'il possède mais à son budget de fonctionnement.

ceux qui rampent ». Si la terminologie peut apparaître très imagée, on perçoit très nettement une hiérarchisation du sommet vers la base.

En premier lieu, « ceux qui volent » sont les partis qui tiennent véritablement un rôle durant les processus électoraux. Cette catégorie comprend l'Adema-Pasj<sup>120</sup>, le RPM, l'URD (Union pour la République et la Démocratie), le CNID (Congrès National d'Initiative Démocratique), le MPR (Mouvement Patriotique pour le Renouveau), l'US-RDA et le PARENA... Rappelons que la plupart de ces partis ont un rayonnement territorial important mais ne sont pas implantés, électoralement, dans toutes les circonscriptions que compte le pays, hormis l'Adema-Pasj, l'URD et le RPM qui sont, véritablement, implantés au niveau national. La seconde catégorie, « ceux qui marchent » retient une dizaine de formations politiques « localisées mais non identifiées ». De quoi s'agit-il ? Ces partis disposent d'un siège social et d'une adresse mais ne sont actifs que lors d'échéances électorales ou se sont dissous pour rejoindre d'autres formations politiques. Pour terminer, « ceux qui rampent » représentent la vingtaine de partis qui restent introuvables.

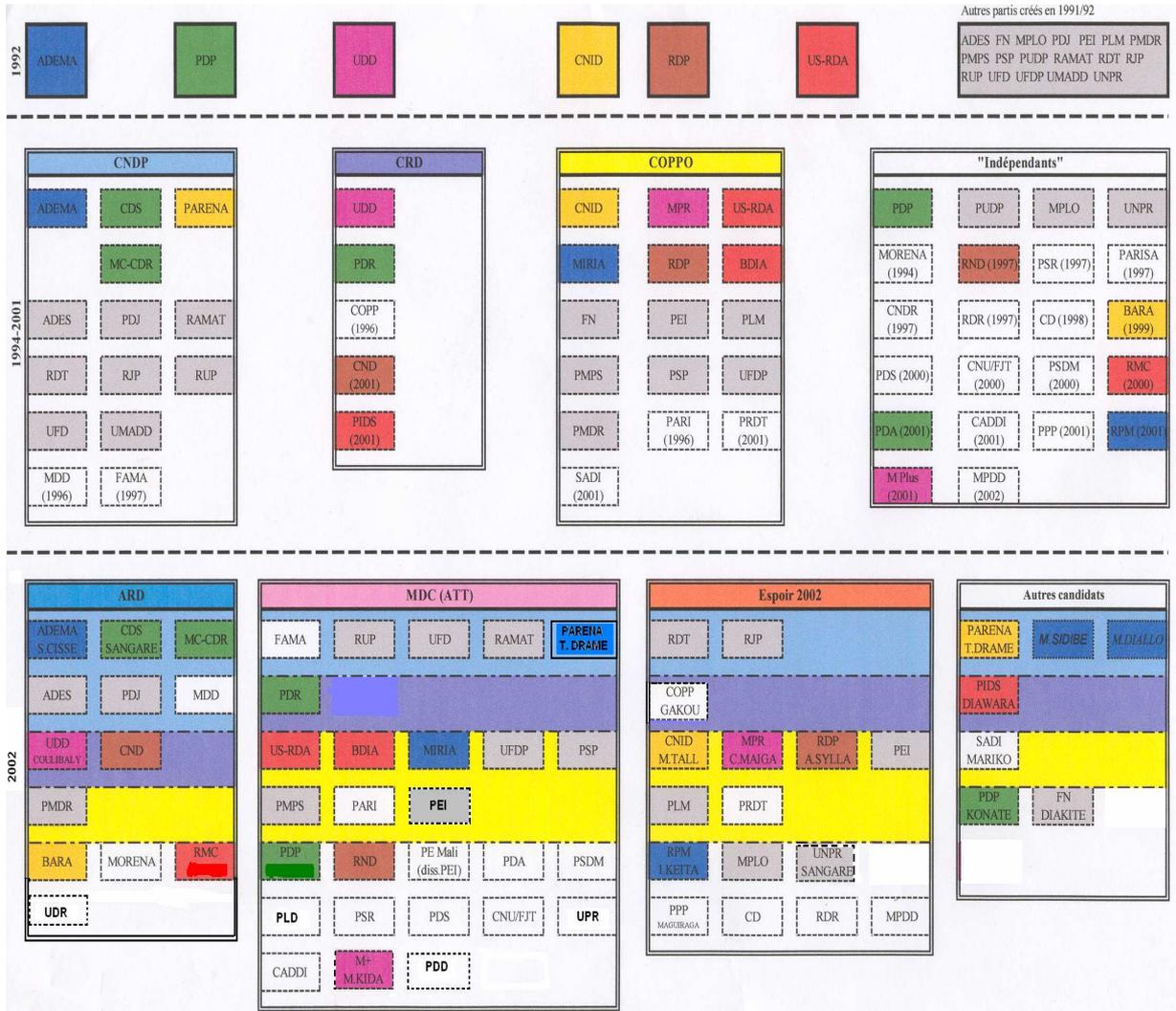
Les étiquettes politiques proposent peu de déterminants idéologiques traditionnels ou, encore, les promesses de campagne se limitent à des thèmes allusifs (emploi des jeunes, maintien de l'unité nationale). De la sorte, « les légitimités différenciées du multipartisme malien se sont, donc, construites en quelques semaines sur d'autres terreaux, et sont, donc, à rechercher, à la fois, dans de vieux réflexes sociaux de ralliement et de scission, et dans une grande fluidité des alliances et des démarcations. » (BERTRAND M, 1992, p.13) Concrètement, la profusion des partis politiques renforce le risque de voir le jeu politique s'embourber dans des considérations de personnes et des alliances fragiles (cf fig. 3). Tout aussi paradoxal, le jeu des alliances fait partie intégrante de la compétition politique. Au détour des grandes échéances électorales (présidentielles ou législatives), des coalitions se créent dans le but avoué de constituer le futur vainqueur. Les clivages idéologiques entre les groupes n'existent que très peu, la différence se joue sur la personnalité des leaders partisans. Cela se voit sur la figure 3, si l'on prend l'exemple de l'Adema-Pasj. En 1992, il coexiste une situation de statu quo où se crée le futur échiquier politique, les alliances n'ont pas encore lieu d'être. Par contre à partir de 1994 et jusqu'en 2001, au lieu de rester figées les choses bougent. Au sein de l'Adema-Pasj, des conflits d'intérêts particuliers éclatent et le parti se scinde en trois, le parti originel, le MIRIA (Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance

---

<sup>120</sup> L'Alliance pour la Démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice, principal parti du Mali. Communément appelé « le parti aux abeilles » constitue le noyau de beaucoup de partis. En général, on considère qu'un parti correspond à un homme, beaucoup de dissidents de l'Adema ont quitté la « ruche » pour constituer eux-mêmes leur parti, souvent pour des querelles de leadership.

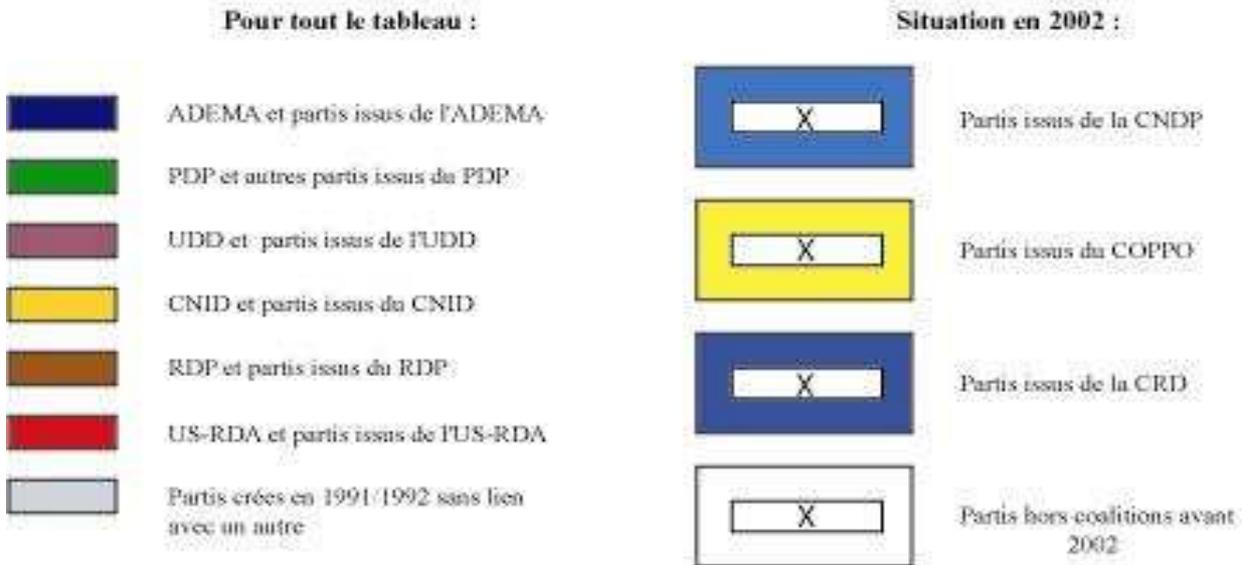
et l'Initiative Africaine) et le RPM. En 1997, plusieurs alliances politiques se sont créées mais, le mauvais déroulement du premier tour des élections législatives puis le boycott par l'opposition des élections présidentielles ne permirent pas de tirer un enseignement sur les rapports de force en présence. La classe politique se divisa entre la mouvance présidentielle, autour de l'Adema-Pasj et le Collectif des Partis d'Opposition, rassemblement composite constitué pour obtenir la tenue de nouvelles élections. L'échéance des élections de 2002 provoqua la dispersion des principaux ténors de l'Adema-Pasj et la fin du monopole de la mouvance présidentielle. À terme, c'est l'arène politique qui s'en trouva bouleversée avec la victoire en tant qu'indépendant aux élections présidentielles d'Amadou Toumani Touré, soutenu du bout des lèvres par le leader charismatique du « parti aux abeilles » et Président sortant de l'époque, Alpha Oumar Konaré. Désormais, les indépendants obtiennent une visibilité en tant qu'arbitres des joutes électorales. On remarquera que la coalition indépendante entre 1994 et 2001 est composée d'environ un tiers des partis du pays et, par conséquent, symbolise un poids politique relatif mais, en revanche, une diversité partisane d'envergure. Fortuitement, en 2002, on assiste à un basculement du monopole des partis politiques vers une polarisation partisane autour d'un seul homme, Amadou Toumani Touré. Sa notoriété et son programme politique de consensus lui permirent de remporter la magistrature suprême face aux candidats soutenus par les grands partis maliens. 2007, nouvelle année électorale, confirmera ce renversement de tendance où, seulement, deux coalitions se constitueront. La première, l'ADP (Alliance pour la démocratie et le progrès) autour d'Amadou Toumani Touré, est composée d'une trentaine de partis dont les deux plus importants partis politiques en termes de potentiel électoral, l'URD et l'Adema-Pasj. La seconde, le Fdr (Front pour la Démocratie et la République) regroupe une vingtaine de partis dont le PARENA et le RPM.

Figure 3: Le jeu des coalitions.



Source : Répertoire des partis politiques au Mali, Institute for Multiparty democracy, 2004, auteur : David VIGNERON, 2008

Légende :



Au soir du 27 mars 2007, après la déclaration de la candidature d'Amadou Toumani Touré aux élections présidentielles, le Président de l'Adema-Pasj et de l'ADP, Dioncounda Traoré déclarait dans les colonnes de *L'Essor*<sup>121</sup> : « Nous allons faire en sorte que le rêve de beaucoup de maliens devienne une réalité c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de second tour. » Cette déclaration a le mérite de mettre au jour beaucoup de vérités. Par exemple, l'issue du scrutin ne laissait pas la place au suspens aux vues du score, 72 % des suffrages exprimés pour Amadou Toumani Touré. Quels sont les déterminants sociaux du vote qui ont conduit la population a voté massivement pour le candidat-président ? Nous nous proposons de répondre à cette dernière interrogation par les différents types de comportements du vote (vote d'échange, vote communautaire ou d'opinion). Précisément, comment se matérialise le verdict des urnes dans un contexte de multipartisme morcelé ?

### **1.3.5/ Vote d'échange, vote communautaire ou vote d'opinion<sup>122</sup>.**

À la croisée des trois types de vote (d'échange, communautaire ou d'opinion), O. Ihl a élaboré un modèle inspiré des travaux de Max Weber (1971) qui distinguait, à travers le vote, trois dispositions fondamentales dans les relations sociales : « la transaction, l'appartenance, et la conviction. » Voisine de l'approche écologique, cette méthode semble nous être utile dans notre démarche de compréhension des comportements électoraux.

Notre première remarque portera sur le **vote d'échange**, c'est pourquoi, il consiste en une « transaction réciproque et intéressée. Concrètement l'électeur échange sa voix contre un service direct ou indirect. » (BUSSI M, 2004, p. 60). L'intérêt majeur de ce type de comportement du votant tient dans le fait que l'acte de vote penchera d'un côté ou d'un autre en fonction du bénéfice que l'électeur en retirera. D'autre part, le **vote communautaire** se rapporte à la définition du terme « communauté », par conséquent, le vote correspond à l'appartenance à « un groupe non choisi auquel l'individu délègue de manière automatique, globale et irréversible sa compétence et son action. » (LÉVY J, LUSSAULT M, 2003, p. 177) Faisant preuve d'allégeance à son réseau social, l'électeur peut, dans certains cas, ne pas voter pour ses opinions. L'approche géographique révèle l'organisation spatiale de la communauté et son influence sur la représentation politique. Loin d'être approximative, cette approche autorise de replacer l'électeur dans son cadre de vie. Les relations qu'entretiennent les votants avec les autres membres de son groupe, créent des comportements communautaires qu'il est

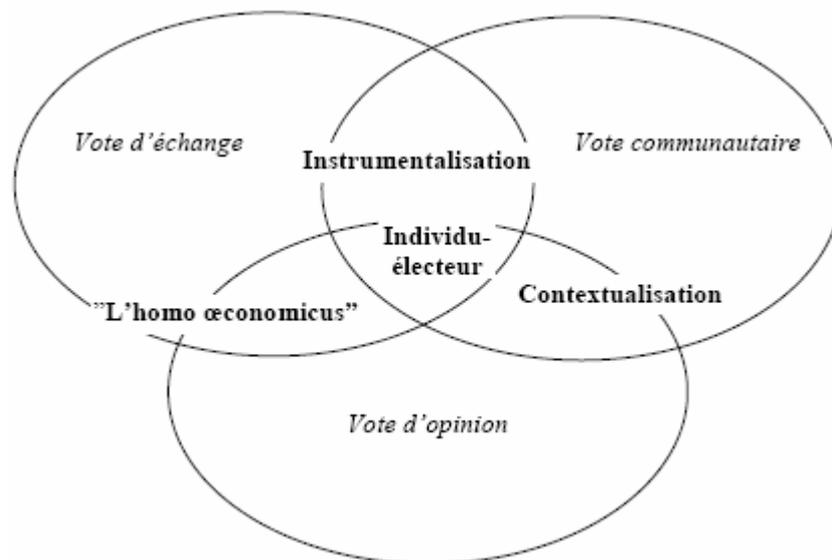
---

<sup>121</sup> Quotidien d'État pro-gouvernemental. Numéro 15922 du 28 mars 2007.

<sup>122</sup> BUSSI M, Chapitre 3, pp. 59-80.

intéressant de cerner. « Sur le plan méthodologique, les influences collectives sur les comportements individuels ne peuvent être guère appréhendées à l'échelle de l'individu (les influences peuvent être inconscientes), mais uniquement saisies en replaçant les individus dans leur environnement. » (*ibid*, 2004, p. 63). Enfin, le **vote d'opinion** reflète le choix de l'électeur en fonction de ses convictions intimes, « libéré à la fois des pressions collectives et d'une attitude commandée par un intérêt strictement matériel. » (*ibid*, 2004, p. 63) L'opinion est, donc, l'antithèse du vote d'échange et du vote communautaire se différenciant par le caractère individuel du choix. Le modèle d'Ihl doit être relativisé pour s'adapter au contexte africain. Si l'on tient compte des interrelations entre les différents types de vote (cf fig. 7), le vote au Mali ne répond pas, complètement, à la conception d'Ihl. Pour quelles raisons ?

**Figure 4: Les trois formes de vote et leurs interrelations.**



Source : BUSSIM, 2001, p. 93.

Établir des relations entre les différents types de vote n'est pas chose aisée. L'« *homo oeconomicus* », par exemple, reflète le lien entre le vote d'échange et le vote d'opinion. Le jeu électoral concorde avec la pratique de procédés démagogiques d'attribution de privilèges (ou clientélistes) pouvant être à la base d'un changement d'opinion par rapport à celui que l'électeur possédait au départ. Les élections en sont-elles faussées pour autant puisque ses pratiques peuvent être considérées comme étant « antidémocratiques » ? G. Couffignal (1992) estime que « lorsque la fraude est employée massivement, on peut penser que le système politique commence à être en crise. En effet, son utilisation massive induit que les forces se disputant le pouvoir comptent, surtout, sur le vote pour triompher et qu'elles tentent pour cela de mobiliser leurs partisans. » En tenant compte de l'électeur, s'il le désire, il peut vendre sa

voix. L'« *homo oeconomicus* » est, de surcroît, « une attitude électorale de compromis entre des électeurs désabusés qui ne croient plus aux idéologies ou aux partis, s'alliant, simplement et éventuellement au plus offrant, et des citoyens qui, pour des raisons de trajectoires personnelles, votent en conscience, parfois à l'inverse de leurs intérêts personnels. » (BUSSI M, 2001, p. 94) Au Mali, la situation diffère un tout petit peu, l'électeur est bien un « agent économique », dans la plupart des cas, il ne monnaie pas sa voix qu'à un seul acteur mais à tous les protagonistes qui lui proposent d'échanger son vote contre un bien matériel (des vêtements, du riz ou du thé). Dans l'urne, cet « achat de conscience » peut se symboliser par un véritable vote contestataire contre une équipe municipale par exemple, qui n'a pas totalement répondu aux attentes de ses administrés.<sup>123</sup> En ce qui concerne les relations entre le vote communautaire et le vote d'échange, la défense d'un intérêt commun se dévoile. Toutes les mobilisations électorales d'un même groupe se polariseront autour de la nécessité d'accéder ou de se maintenir au pouvoir. Néanmoins, l'équilibre entre « identités particularistes et allégeance citoyenne » (OTAYEK R, 1997, p. 813) n'est en général pas atteint, eu égard, aux minorités ou encore des groupes communautaires importants qui se trouvent, par-dessus le marché, écartés du pouvoir. Alain Touraine précisait-il bien : « il est souhaitable que les minorités soient reconnues dans une société démocratique, mais à condition qu'elles reconnaissent la loi de la majorité et qu'elles ne soient pas absorbées par l'affirmation et la défense de leur identité. »<sup>124</sup> On le voit, les intérêts communautaires sont divergents, pour cette raison le vote en Afrique est « instrumentalisé » (cf fig. 4) autour des thématiques communautaires. « Le vote fut un acte social réapproprié selon des schémas de perception préexistants. Comment l'intensité des liens sociaux et des rapports de dépendance a pu produire de fortes participations et conduire à des pratiques de vote communautaire bien éloignées d'une certaine rhétorique du suffrage universel. »<sup>125</sup> Dans ce cas, l'opportunité s'offre de souligner, combien le vote est lié à « l'individualisation des références »<sup>126</sup>, ce qui n'exclut pas forcément des dimensions communautaires dans la construction des préférences<sup>127</sup>. Le dernier aspect des relations des formes de vote concerne le lien entre le vote communautaire et le vote d'opinion. Classiquement, il est admis que le vote communautaire domine dans les sociétés africaines. Les différents travaux posant cette

---

<sup>123</sup> Nous étayerons cette hypothèse dans une troisième section consacrée aux rapports de pouvoir entre les élus et les chefs coutumiers. Les informations concernant ce thème ont été récoltées à Kadiolo (région de Sikasso).

<sup>124</sup> TOURAINE A. (1994), *Qu'est ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, p. 98.

<sup>125</sup> Réflexion sur les usages du vote, source : OFFERLÉ M, 1993, p. 139.

<sup>126</sup> AFSP, CEAN (2002), *Voter en Afrique : différenciations et comparaisons*, Acte de colloque, Bordeaux, 7-8 mars 2002, p. 2.

<sup>127</sup> Pour porter le regard sur le Mali se référer à la partie 2.3.1/ Des identités pour la démocratie.

hypothèse<sup>128</sup> débutent du postulat que la structure sociale renvoie en conséquence à des identités plurielles. L'unité de base ne serait pas l'individu, mais le « groupe ». Dès lors, une fois la préférence exprimée, l'acte de vote viendrait renforcer les liens de solidarités préexistants. Certains auteurs ont tenté de dresser des modèles incorporant le lien entre le vote communautaire et le vote d'opinion. On peut évoquer à ce sujet, le modèle T. Parsons<sup>129</sup>, dont le raisonnement pour le contexte étatsunien, établissait l'impossibilité pour l'électeur d'établir un choix rationnel. Par voie de conséquence, il ignorait les politiques de nature à faire changer les choses dans le pays. Sans déterminants, l'électeur n'avait le choix que d'adapter son vote à celui de la collectivité. Maurice Engueleguele<sup>130</sup> estime que ce modèle a des limites, c'est pour cela qu'il a échafaudé le concept de « vote de solidarité. » Ce modèle met en évidence un décalage chronologique entre les transformations lentes dans la structure des groupes sociaux, les brusques changements électoraux et les déplacements de vote à un autre parti. Malgré les aspects, ce modèle ne parvient pas non plus à expliquer pourquoi « les individus forment un groupe plutôt qu'un autre, un parti plutôt qu'un autre, un candidat plutôt que l'autre. Il rend compte des choix du groupe, mais non de ceux des individus en son sein. »<sup>131</sup> Compte-tenu des différents modèles proposés par les politistes, faire le lien entre le vote communautaire et le vote d'opinion n'est pas chose aisée. Les géographes utilisent, souvent ; le concept « d'individuation »<sup>132</sup> pour rendre compte de cette imbrication des attitudes. Les intérêts entre le groupe et l'individu se superposent mais ne vont pas forcément dans le même sens. En référence, la pratique du vote au Mali s'inscrit dans ce type d'analyse, le communautarisme n'étant pas d'ordre identitaire ou, en d'autres termes, les liens de cousinage<sup>133</sup> prennent le pas sur les résistances identitaires. L'électeur est, plus ou moins, libre dans son choix politique mais il reste, quand même, influencé par son groupe d'appartenance.

---

<sup>128</sup> Voir notamment dans le cas du Cameroun, SINDJOUN L, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial », in SINDJOUN L (dir, 2000), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Paris, Karthala-Codesria, pp 269-329. MENTHONG H-L (1998), « Voter au Cameroun : un vote de cœur, de sang et de raison », *Politique Africaine*, numéro 69, pp. 40-52.

<sup>129</sup> PARSONS T. (1967), "Voting and the Equilibrium of the American Political System", *Sociological Theory and Modern Society*, New-York, The Free Press, pp. 223-263.

<sup>130</sup> « L'explication du vote dans les systèmes politiques en transition d'Afrique subsaharienne. Éléments critiques des théories symboliques », CURAPP-CNRS/IRIC, URL : <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/article2.html>

<sup>131</sup> ENGUELEGUELE M, *ibid.*

<sup>132</sup> « L'individuation » se rapporte à la thèse de l'atomisation de la société tout en continuant à revendiquer pour l'homme un contrat géographique. » BUSSI M, 2004, p. 69 repris de JUNG, 1933 in FERRIER, 1998.

<sup>133</sup> Le cousinage, la grande spécificité sociologique du Mali est traitée en détail dans la sous-partie 2.3.1/ Des identités « pour » la démocratie.

## **Conclusion :**

Relatif à un contexte de mondialisation, la diffusion de la démocratie électorale vise, surtout, à assurer une lisibilité du marché global. En considérant que les processus de transitions ou de consolidations s'expriment, en premier lieu, dans les démocraties « d'ailleurs ». La segmentation du monde en deux pôles<sup>134</sup>, qui se distinguent par le niveau de leur développement, ne peut exprimer, véritablement, les particularismes de chaque pays. Supposons que la vision globale corresponde, dans ce cas, à une idéologie<sup>135</sup> dominante, le regard porté sur les pays du sud (ou émergents) n'a pas réellement changé et le « tiers-mondisme » n'a pas totalement disparu. Dès lors, la démocratie électorale greffée ou importée se diffuse, adoptant à chaque étape une tenue différente. Au Mali, la démocratie comme modèle s'adapte de manière contradictoire. Le multipartisme a entraîné avec lui, l'éclatement de la société civile et, n'ayons pas peur des mots, une libéralisation complète. Non que le pouvoir ne soit pas fort mais sa présence est peu palpable. Dans ce contexte pacifié, les identités concourent à ce que la démocratie finisse par s'implanter durablement. Dans ce cas alors, comment faire pour que la démocratie se consolide sur le plan spatial ? Dans la durée, l'enracinement démocratique amènera les autorités publiques à procéder au remodelage spatial du Mali. Doter le pays d'un maillage administratif dense devenant une priorité, le processus de prospective<sup>136</sup> pour la mise en place de la décentralisation commencera en 1998. En découle, une nécessaire refonte des structures institutionnelles et politiques de l'État adaptée à une demande nouvelle des acteurs locaux (élus ou agents administratifs). Responsabiliser les territoires d'élections et assurer leur cohésion sont les principales revendications de ses protagonistes. Somme toute, la décentralisation doit être l'outil de lissage des disparités propres au territoire national. Sa mise en place s'inscrit-elle dans la continuité de 1991 ?

---

<sup>134</sup> Les pays du Sud et le Nord.

<sup>135</sup> Sous-entendu, l'économie de marché.

<sup>136</sup> Discipline des Sciences humaines qui s'appuie sur les fondements de l'Économie, de la Sociologie et des Sciences politiques pour maîtriser les dynamiques temporelles (tendances, évolution) et les changements qui en découlent (impacts structurels). In GOUX-BAUDIMENT F. (2000), *Donner du futur aux territoires. Guide de prospective à l'usage des acteurs locaux*, Certu, Paris, 2000, p. 35.

## **SECTION II : DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONTRADICTOIRES...**

Écllosion ou émergence, le caractère sémantique de la mise en place de la décentralisation au Mali revêt un caractère contradictoire. La temporalité de son apparition n'exclut pas l'idée d'une continuité démocratique. En effet, la constance du processus de démocratisation d'une société induit, inévitablement, le transfert de responsabilité du centre vers la périphérie.

Inscrite dans la Constitution de 1992, la décentralisation devient le caractère spatial d'un désengagement de fonctions régaliennes « qui consiste en la préservation des lieux de consultation de la société dans son ensemble, des lignes directes établies entre le pouvoir et la base. » (THIRIOT C, 2002, p. 287). L'œuvre décentralisatrice du pouvoir en tant que mode de régulation des rapports transversaux entre l'État et ses administrés paraît-elle être une rupture dans le processus de consolidation de la démocratie ou inversement, s'agit-il d'une continuité ?

### **2.1/ L'avènement de la décentralisation, libéralisation ou enfermement du local ?**

#### **2.1.1/ Un prolongement de 1991.**

Consignée dans l'agenda de la décentralisation démocratique amorcée en 1991, la mise en œuvre de la décentralisation répond aux impératifs d'un contexte politique tumultueux<sup>137</sup>. Pour Monique Bertrand, « l'expérience politique locale échappe-t-elle aux turbulences, comme tendraient à le faire croire de fortes idéalités attribuées aux espaces de proximité par le mot d'ordre de la décentralisation exporté d'Afrique au cours des années 1990 ? ». (1999, p. 23) Dans des circonstances intérieures mouvantes, troublés par le processus de détente démocratique, les enjeux de la mise en place de la décentralisation deviennent primordiaux pour le découpage électoral.

---

<sup>137</sup> Le scrutin législatif du 13 avril 1997 a été annulé puis reporté au mois de juillet suivant. Entre temps l'élection présidentielle de mai a reconduit Alpha Oumar Konaré à la tête du pays sur fonds de participation électorale médiocre. Les élections municipales étaient ensuite fractionnées en deux échéances. La première étant reportée à trois reprises jusqu'au 21 juin 1998, la seconde programmée finalement pour avril 1999, date de l'application des dispositions constitutionnelles relatives à la loi sur la décentralisation. (BERTRAND M, 1999, p. 23)

Au préalable, la décentralisation<sup>138</sup>, si l'on se confère à son profil spatial ou son « architecture territoriale »<sup>139</sup> correspond à une « évolution morphologique et, plus spécialement, au changement des fondements du pouvoir étatique »<sup>140</sup> Alexis de Tocqueville, établissait une distinction entre une première catégorie d'intérêts communs à toutes les parties de la nation, et, une deuxième regroupant des intérêts spécifiques à chacune de ses parties (1839, p. 447). Le territoire national est ballotté entre la nécessité de garantir des prérogatives élargies aux collectivités locales et la conservation des compétences stratégiques de l'État central (la défense, l'intérieur et les finances,...). Porteur de confusions, le concept de « décentralisation » exige une définition claire. Ce sont, en définitive, les ouvrages généraux qui en donnent une définition réellement objective, c'est-à-dire « un processus centrifuge par lequel un centre abandonne une part de ses fonctions centrales ». On peut évoquer à ce sujet la « décentralisation des pouvoirs » qui donne le pouvoir de décision, dans la gestion administrative locale des collectivités territoriales, à des personnes publiques élues par les administrés. »<sup>141</sup> Le dernier volet abordé, celui de la perception territoriale peut expliquer, partiellement, les représentations données à la décentralisation. Lors d'un scrutin de proximité, le transfert de responsabilités devient partie prenante de l'espace social dans les sociétés du « Sud ». C'est pourquoi, par exemple, l'acte de vote ne répond pas forcément à des logiques d'opinions mais à des choix dictés par autrui (un membre de la famille ou un proche influent). « Dans une société démocratique, l'élection n'est pas seulement une technique ou un procédé de nomination. On ne peut ignorer qu'elle met en œuvre des forces politiques et des structures sociales complexes. À titre d'exemple, la démocratie locale peut être purement formelle et ne pas permettre un choix réel, ce qui est, souvent, le cas dans les sociétés traditionnelles. » (ROIG C, 1966, p. 450) Faute de démocratie « participative »<sup>142</sup>, la

---

<sup>138</sup> La décentralisation devait répondre à 3 impératifs lors de sa mise en application : Ancrer le processus de transfert de compétence du sommet à la base, la promotion des initiatives locales pour un développement autocentré local et assurer une meilleure efficacité des services de proximité (santé, éducation, hydraulique), informations recueillies lors d'un entretien le 19 janvier 2008 avec N'Tji Keita, collaborateur à l'A.M.M. (Association des municipalités du Mali), collectivité du district de Bamako. Il travaille dans le cadre du P.A.R.A.D (Programme d'appui à la réforme et à la décentralisation) et Maire de Diauguirdé, cercle de Diéma, région de Kayes.

<sup>139</sup> LÉVY J. (2002), « Ne dépolitisons pas la décentralisation », *Le Figaro*, 2 octobre 2002.

<sup>140</sup> CONTOGEOGRIS G. (1995), « La politique locale entre la tendance centralisatrice de l'État grec et la dynamique communautaire : administration ou autonomie locale (et régionale) ? », *Pôle Sud*, volume 3, numéro 1, p. 89.

<sup>141</sup> In Le petit Robert 1, 1977 et BRUNET et al. (1997), *Les mots de la Géographie*, Paris, Reclus-La Documentation Française, p. 142.

<sup>142</sup> La démocratie participative attrait au concept de « participation » évoqué par Claude Lefort. En effet, « les conditions d'une vie démocratique ne seraient pas remplies si les individus ne faisaient pas usage de leurs droits, c'est-à-dire s'il n'y avait pas de participation effective aux décisions et aux tâches. Le concept de participation donne sa traduction positive à celui plus ancien de consensus. In LEFORT C. (1966), « Pour une Sociologie de la démocratie. », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, volume 21, numéro 4, p. 766.

démocratie représentative, n'est, au niveau local, guère plus à même de répondre aux impératifs de « médiations territoriales ». Pour Michel Bussi, « la démocratie représentative oblige à découper l'espace en sous-espaces. [...] Pas de participation, donc, sans partition. » (2001, *Géocarrefour*, p. 269) Quoiqu'il en soit, la décentralisation pour le géographe doit révéler les rapports transversaux entre les organes non centraux autonomes et le pouvoir central. « Le passage, tout au moins dans le discours, d'une planification descendante à une logique contractuelle ascendante, basée sur des logiques autour d'un projet local, a fait l'objet de peu de débats chez les géographes. » (*ibid*, 2001, p. 271). Pour des raisons de clarification, nous utiliserons le terme « déconcentration » plus approprié au contexte du Mali en terme de déplacements de compétences. S'agissant d'un « mouvement centrifuge, de transferts d'activités d'un centre jugé trop encombré vers des périphéries accueillantes, la déconcentration porte, en général, sur des activités subalternes, les cadres étant peu portés à quitter le centre. »<sup>143</sup>

En vérité, les prérogatives accordées aux collectivités territoriales sont caduques et existaient déjà durant la période coloniale. « Concernant les grands empires de l'Ouest africain, un débat a cours, actuellement, entre deux thèses. La première de ces thèses soutient que l'expérience de gestion des affaires publiques n'a pas dépassé le stade d'une simple déconcentration. Elle affirme que l'intervention du pouvoir central allait jusqu'à concerner l'organisation des relations socio-économiques quotidiennes, internes aux communautés qui ont été soumises. [...] La seconde, soutient que les empires précoloniaux ont pu se constituer et, surtout, se maintenir parce que les empereurs avaient accepté une véritable dévolution par transfert de leur pouvoir acquis à la conquête, aux autorités locales. »<sup>144</sup> On le voit la mise en place de la déconcentration est bien antérieure à l'époque contemporaine tandis que son application conserve les mêmes modalités d'exécution sur le plan local.

---

<sup>143</sup> BRUNET et al. (1997), *Les mots de la Géographie*, Paris, Reclus-La Documentation Française, p. 144.

<sup>144</sup> CAURIS (1994), « Spécial Décentralisation. », dossier numéro 1, décembre, 16 p. repris de LIMA S, 2003, p. 187.

**Figure 5: La déconcentration ou le retrait de compétences électorales.**

Entre-temps certaines des compétences transférées en matière électorale ont été reprises par l'État central. En 2004, à l'approche des élections municipales, le gouvernement malien, d'un commun accord avec l'ensemble des formations politiques, a proposé au vote des députés un projet de révision de la loi électorale. Ce texte a été adopté en janvier 2004 par l'Assemblée Nationale. Parmi les éléments, objets de cette révision, figurent les attributions liées à la gestion des cartes d'électeurs et des bureaux de vote dévolues aux maires transférées, désormais, au représentant territorial de l'État. Officiellement, cette modification de la loi électorale est motivée par un constat, à savoir que les maires, étant des candidats déclarés ou potentiels aux élections communales, ne sauraient être décideurs sur certains aspects sensibles des élections, notamment les bureaux de vote et les cartes d'électeurs. Les maintenir dans cette position reviendrait à les rendre juges et arbitres d'une situation dont ils sont en même temps partie prenante.

Source : SNV Mali (2004), *La décentralisation au Mali. Du discours à la pratique*, Bulletin 358, Institut Royal des Tropiques (KIT), Amsterdam, p.42.

L'entrée en vigueur de la décentralisation, à partir de 1991, marque, concrètement, une continuité temporelle dans son application. Comme on l'a vu, la subordination des périphéries par rapport au centre a toujours existé. Pendant la période coloniale, elle se manifestait sous la forme d'une « tutelle spatialisée » coïncidant avec les rapports de pouvoirs entre les chefferies coutumières et l'administration coloniale. Une fois l'indépendance du pays acquise, ces relations n'ont pas fondamentalement changé. Du moins, la période de transition démocratique a entraîné la mise en place, d'une « technologie importée », entre autre, la déconcentration des pouvoirs. Ce qui, de surcroît, est à l'origine d'une « hybridation »<sup>145</sup> du système politique entre le maintien des pratiques traditionnelles de l'espace et une nécessité de rationaliser le découpage électoral par un maillage administratif densifié.

### **2.1.2/ Le découpage administratif, un maillage mobile dans le temps et dans l'espace.**

Entre identités locales et cohésion nationale, les puissances africaines ont, généralement, utilisé les prérogatives étatiques pour créer artificiellement des territoires

---

<sup>145</sup> « Combinaison en un même objet de substances diverses. Dans ce cadre, il désigne l'élaboration de modèles de réflexion portant sur le champ de variation, par greffe, des ensembles dynamiques » in LÉVY J, LUSSAULT M (2003), « Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés. », Paris, Belin, p. 477.

décentralisés. Pour étayer cette affirmation, Charles Nach Mback rapporte que « les pays africains ont, généralement, usé des voies et moyens de puissance publique pour créer des collectivités territoriales sans attache socio-historique avec les populations concernées. » (2003, p. 258) On peut mentionner la méthode de découpage des provinces en Afrique du Sud où, non seulement, l'intégrité territoriale a été méconnue lors de la division des *homelands* (territoires attribués à une population minoritaire) à l'intérieur de leurs frontières en 1986 mais, encore, les administrations locales ne furent pas consultées.<sup>146</sup> En revanche au Mali, le découpage administratif a été « décentralisé » après la conférence nationale de 1992. Dès lors, il passera dans les mains de la population. « Il ne s'agit plus, tout à fait, de couper et distribuer le territoire local, mais d'engager, dans la construction des mailles institutionnelles, des espaces fondés sur des métriques différentes, sociales et réticulaires. » (LIMA S, 2003, p. 188). Supposons que l'on ait assisté à un désengagement du centre au profit du local, ce processus ambitionne-t-il, véritablement, de revisiter l'enjeu municipal à travers l'expérimentation d'une meilleure adéquation entre les configurations territoriales et les potentialités humaines ? Si l'on remonte le temps jusqu'à l'époque coloniale, la délégation de prérogatives existait, bel et bien, entre le colonisateur et les chefferies coutumières. Assurément, par manque d'argent, les administrateurs coloniaux s'appuyaient sur les chefs de villages en tant qu'interlocuteurs avec les autres membres de la communauté. Chargés de collecter l'impôt, les chefs coutumiers, eu égard à leur mérite, préservaient ainsi leurs prérogatives. On notera tout de même que les administrateurs coloniaux se rendaient très peu sur le terrain, en conséquence, la bonne tenue de la collecte de l'impôt servait de référence à chaque inspection<sup>147</sup>. Historiquement, le déroulement des faits, comme cités précédemment, crée de l'espace. Les interrelations entre le colonisateur et les colonisés vont être à la base de nombreux nouveaux territoires. Celles-ci vont dessiner une architecture spatiale prédécoupée selon la qualité des rapports descendants. En outre, cet élément est une explication parmi tant d'autres, elle n'est en aucun point la seule indication de l'évolution spatiale du maillage malien. L'État agissant en tant que « légataire » du passé, se trouve devant un choix draconien, continuer dans la rupture ou utiliser d'autres moyens pour lisser au maximum son territoire.

---

<sup>146</sup> Pour plus d'informations se référer à DE VILLE J. (1997), « La répartition des pouvoirs entre le gouvernement national et les gouvernements provinciaux dans la nouvelle Constitution sud africaine. » ; *Revue Internationale de Droit Comparée*, volume 49, numéro 1, pp. 159-174.

<sup>147</sup> Ces précisions ont été obtenues à Bamako, lors d'une conférence à Point Sud (ONG) sur le thème « Valets du colonialisme et/ou père des collectivités, les chefs coutumiers au lendemain de la seconde guerre mondiale ». Cette intervention a été faite par Francis Simonis, historien à Aix en Provence, le 26 janvier 2008.

Pour y parvenir, il peut utiliser des méthodes rationnelles dites de « recherche participative »<sup>148</sup> ou se concentrer exclusivement sur son rôle de conciliateur. Ce dernier point est très judicieusement résumé par Stéphanie Lima, « le découpage permet la production de territoires politiques, il reste que l'identité spatiale des sociétés se façonne à partir de différentes formes, du lieu à l'espace social, en passant par le réseau. Car les rapports des groupes sociaux avec l'espace sont marqués, dans cette partie du monde, par l'ouverture, ce qui fonde une territorialité délivrée du poids de la distance. [...] confirmant l'hypothèse que le couple espace/distance est le moteur de la décentralisation. » (2003, p. 188) En d'autres termes, l'État doit tenir compte des particularités de chaque espace (territoire, sociologique ou réticulaire) pour lui garantir au maximum son assise territoriale. Formellement, les « quadrillages du pouvoir » (RAFFESTIN C, 1980, p. 148) deviennent, simultanément, l'expression d'un projet social. Tout système de limites est conventionnel, certes, mais dès lors qu'il a été pensé, mis en place et qu'il fonctionne, il n'est plus arbitraire, puisqu'il facilite l'encadrement d'une entreprise collective. (*ibid*, 1980, p. 149) En dépit de dysfonctionnements spatiaux, la production de nouveaux territoires semble, très clairement, une ressource pour les acteurs, au détriment de l'action des pouvoirs publics qui se retrouve, de ce fait, affaiblie. « De ce point de vue, les réformes décentralisées engagées, ici et là, comme compléments obligés du "prêt-à-porter" démocratique paraissent de nature à affaiblir encore l'autorité de l'État en accentuant les forces centrifuges exercées par les périphéries. » (OTAYEK R, 1999, p. 17) Sous cet angle, les dispositions en matière de décentralisation territoriale en République du Mali remontent à la période coloniale. Dans le Soudan français, furent créées de 1918 à 1954, cinq communes mixtes dont trois qui seront érigées en communes de plein exercice en 1956. La Constitution du 22 septembre 1960 faisait des différentes subdivisions administratives du pays, des collectivités décentralisées. Mais cette volonté affichée d'aller à une décentralisation territoriale ne se concrétisera pas, ni dans les faits, ni dans l'action politique. En 1966, une loi fera des communes existantes des collectivités territoriales effectives. À partir de l'installation du parti unique en 1979, on retournera au principe d'élection des membres des conseils municipaux. Mais le système de fonctionnement même du régime de parti unique et le fait que le mouvement concernait, uniquement, 19 communes urbaines (dont 6 dans le seul district de Bamako) ont restreint la

---

<sup>148</sup> Elle se traduit graphiquement par un diagramme de simulation (ou de Venn) considérant le village comme unité sociologique de base. On récolte des informations essentielles sur les potentialités économiques des localités choisies, ainsi que sur la réalité des liens de solidarités sociologiques. La méthode révèle des densités de relations. Plus ces relations sont denses, plus les villages impliqués sont susceptibles de vivre à l'intérieur d'une même commune. (NACH MBACK C, 2003, p. 276).

portée de cette législation Par ailleurs avec l'adoption en 1977 d'une ordonnance portant réorganisation territoriale et administrative du Mali, sera initié un vaste mouvement de décentralisation de l'administration dont les effets resteront limités. Après la révolution de mars 1991, il est apparu clairement que le processus démocratique enclenché, ne saurait se consolider sans une décentralisation profonde. Aussi, sur recommandation de la conférence nationale, le principe de la décentralisation a été fixé par la Constitution du 25 février 1992. Avec la première législature, les principes fondamentaux relatifs, tant à la libre administration des collectivités locales, qu'à l'organisation administrative du territoire ont été déterminés par des lois adoptées et promulguées. Tout le territoire national a été réparti entre 704 communes en comptant Bamako mais les termes utilisés pour singulariser, les territoires à l'échelle la plus fine changeront de l'arrondissement à la commune.<sup>149</sup>

Le territoire malien s'articule autour de 3 niveaux d'échelles : la commune, le cercle (équivalent des départements en France) et la région. Chaque subdivision administrative a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel<sup>150</sup>. En réalité, les délibérations des affaires propres aux conseils de commune, de cercle et à l'assemblée régionale se réalisent, principalement, autour de la question de l'éducation.<sup>151</sup>

Canton, arrondissement ou commune, l'échelle la plus fine du Mali a connu une évolution toponymique d'envergure au cours du vingtième siècle. Si les appellations se modifient, le visage de l'armature spatiale ne change pas fondamentalement. Par exemple, le niveau exécutif de l'arrondissement (plus de 270 démembrements des 46 cercles maliens) est supprimé au profit de 682 conseils municipaux ruraux qui sont dotés de l'autonomie budgétaire. C'est, en effet, à une véritable trituration géographique et à une nouvelle catégorisation sociale que s'attelle la Mission de décentralisation mise sur pied en 1992. (BERTRAND M, 1999, p. 24) On le voit sur la carte 3, la structuration du maillage communal s'est densifiée, faisant ainsi disparaître ou éclater des communes en unités géographiques de plus petite superficie.<sup>152</sup> Autre observation possible, l'éventualité d'établir une corrélation entre la densification de l'armature territoriale et la consolidation de la démocratie est faisable. Considérons que le territoire est matérialisé par un système tentaculaire, l'assise territoriale de l'État se renforce-t-elle à mesure que le territoire se retrouve morcelé ou alors

---

<sup>149</sup> Ce passage a été inspiré de Ministère chargé des relations avec les institutions et les partis politiques, *Les partis politiques au Mali : rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*, Fondation Friedrich Ebert, 1998, Bamako, pp. 70 à 79.

<sup>150</sup> *Ibid*, 1998, p. 75.

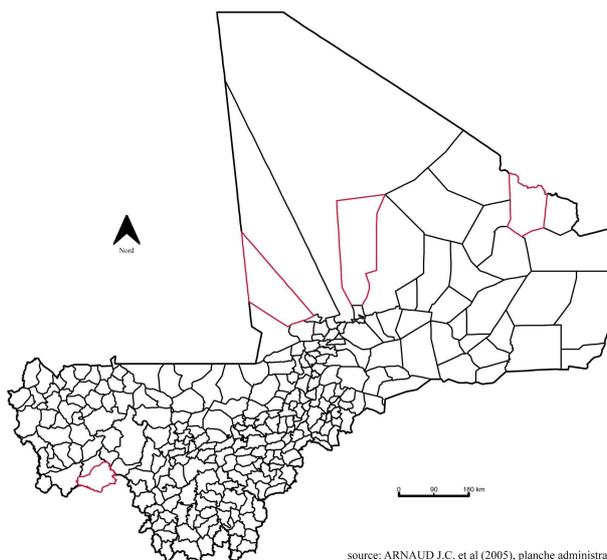
<sup>151</sup> *Ibid*, 1998, p. 75.

<sup>152</sup> Voir communes détournées en rouge sur la carte numéro 3, partie découpages par arrondissement.

ses prérogatives se retrouvent-elles amoindries par la fragmentation de l'espace ? Nous éluderons plus explicitement ce questionnement dans la troisième partie consacrée aux rapports de pouvoir entre les chefferies coutumières et les élus politiques. En tout état de cause, la « communalisation »<sup>153</sup> (BERTRAND M, 1999, p. 24) du Mali permet aussi de mesurer le retentissement du pluralisme jusqu'aux confins du pays.

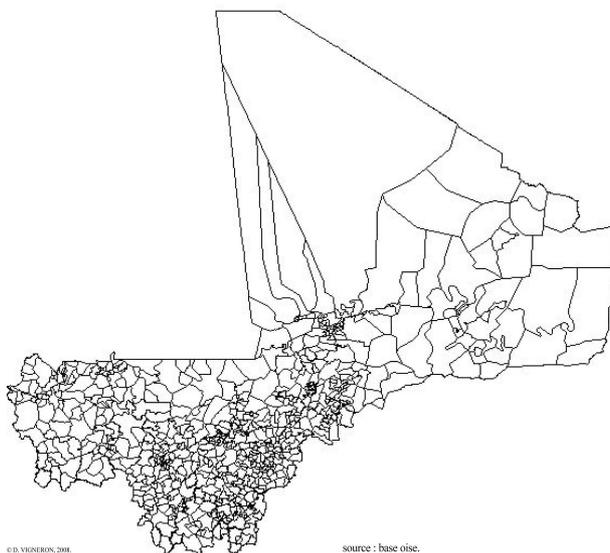
### Carte 3: Evolution du maillage administratif.

#### DECOUPAGES PAR ARRONDISSEMENT



source: ARNAUD J.C. et al (2005), planche administrative.

#### DECOUPAGES PAR COMMUNE



© D. VIENNON, 2008.

source : base oise.

<sup>153</sup> Ou l'autonomisation des communes.

À propos de la pertinence des unités d'analyses, la prise en considération du niveau d'agrégation des variables doit être homogénéisée au maximum. Ceci suppose, d'un point de vue méthodologique, qu'elles doivent être « suffisamment nombreuses pour que les relations complexes puissent être précisées. » (DERIVY D, DOGAN M, 1971, p. 517) Dans un autre registre, sociologique celui là, l'unité choisie doit correspondre au sujet, c'est-à-dire, il faut qu'elle est une « physionomie spécifique en accord avec l'objet. » Pour répondre à ces impératifs, nous avons choisi de travailler à l'échelle communale. S'il y a impossibilité de travailler à l'échelle communale, nous privilégierons l'analyse à l'échelle des cercles. Pour ce faire, nous allons mettre en pratique cette méthode avec l'illustration de la spatialité de la distribution des cartes électorales lors des élections présidentielles 2007. En conséquence de quoi, l'organisation de la distribution des cartes électorales est révélatrice de disparités territoriales très marquées.

### **2.1.3/ La spatialité du retrait des cartes électorales, une production de nouveaux espaces ?**

« Voter, c'est - dans la représentation la plus répandue de cet acte – la forme « minimale » de la participation ; c'est celle qui est censée donner la mesure la moins contestable de leurs (les électeurs) intérêts pour la politique... » (LAGROYE J. et al, 2006, p. 359). Selon toute vraisemblance, la dimension symbolique de l'acte de vote doit être le révélateur du degré de culture politique d'une population, excepté que ce modèle ne s'applique pas nécessairement au contexte africain. On peut évoquer, à ce sujet, le débat sur le concept « d'ethnicité » au sein de la recherche académique française. Il existe, en effet, deux réponses radicalement opposées l'une de l'autre. Avant tout, la première, tire sa légitimité du « modèle jacobin » (ou centralisateur) autour de l'autonomie de l'individu dans son rapport à l'État et à la société et la négation des corps intermédiaires. Pour contrebalancer le modèle jacobin, d'autres chercheurs ont adopté la posture « consociationnelle »<sup>154</sup> (OTAYEK R, 1997, p. 810). Elle reçoit sa légitimité de son aptitude « à promouvoir, sur des bases proportionnelles, l'accès et la représentation de l'ensemble des groupes sociaux à tous les niveaux de l'appareil politique. » (*ibid*, 1997, p. 811) En opposition avec le modèle « consociationnelle », l'électeur malien est autonome par rapport à son rôle de citoyen mais

---

<sup>154</sup> Se référer au modèle « consociatif » d'Arend Lijphart. Il peut se définir succinctement par « la participation de l'ensemble des segments de la société afin de garantir une représentation la plus large possible. » *in* (1999), *Patterns of Democracy*, Yale University Press, p. 20.

dépendant de son entourage pour son choix politique. Sans pour autant démentir les approches établies, sa condition sociale fait bien de lui, un électeur insondable. Mais est-ce pour cela que le citoyen devient introuvable ? (HERMET G, 1996, p. 109) La controverse qui porte sur la distribution des cartes d'électeurs répond bien à ce questionnement.

Sous l'effet de la mise en place du système d'inscription d'office sur les listes électorales pour les présidentielles de 2002, la distribution des cartes d'électeurs<sup>155</sup> se fait de manière décousue tant par son organisation logistique que dans sa répartition sur le territoire (voir carte 4) Citons comme exemple, les contrariétés rencontrées pour la distribution des cartes, 198 communes sur 704 sont dépourvues de toute source d'électricité<sup>156</sup> ou encore de réseau routier très peu étoffé pour peu qu'il soit encore praticable (notamment le tronçon Bougouni-Sikasso). On l'a vu, les dispositions en matière d'agencement de la distribution sont difficiles à mettre en place. Si l'analyse structurelle ne permet pas de cerner tous les contours de ces spécificités, il faut admettre qu'elle donne l'occasion de se faire une idée des difficultés rencontrées par les organisateurs (Direction Générale des Élections ou le Réseau d'appui au processus électoral<sup>157</sup>). Les références ne manquent pas, pour autant, lorsque l'on fait une revue journalistique relatant de la distribution des cartes électorales. Observons, maintenant la carte 4, dans un contexte de campagne électorale en avril 2007, l'indication des taux de retrait de cartes sous-tend à une polarisation des informations sur le district de Bamako où très peu de données sur les périphéries sont accessibles. Voici quelques données indicatives :

**Tableau 3: Taux de retrait des cartes en périphérie.**

Dates	taux de retrait	lieu de retrait
lundi 2 avril 2007	8%	Mopti
jeudi 19 avril 2007	50%	Mopti
Mardi 24 avril 2007	62,70%	Ségou
vendredi 27 avril 2007	71,74%	Tombouctou

Source : *l'Essor* du 1<sup>er</sup> avril au 27 avril 2007.

N.B. : Les chiffres du tableau sont évolutifs. Ce sont les seuls chiffres exploitables en dehors de ceux qui ont été donnés pour Bamako. Les taux sont évolutifs selon les dates de retrait.

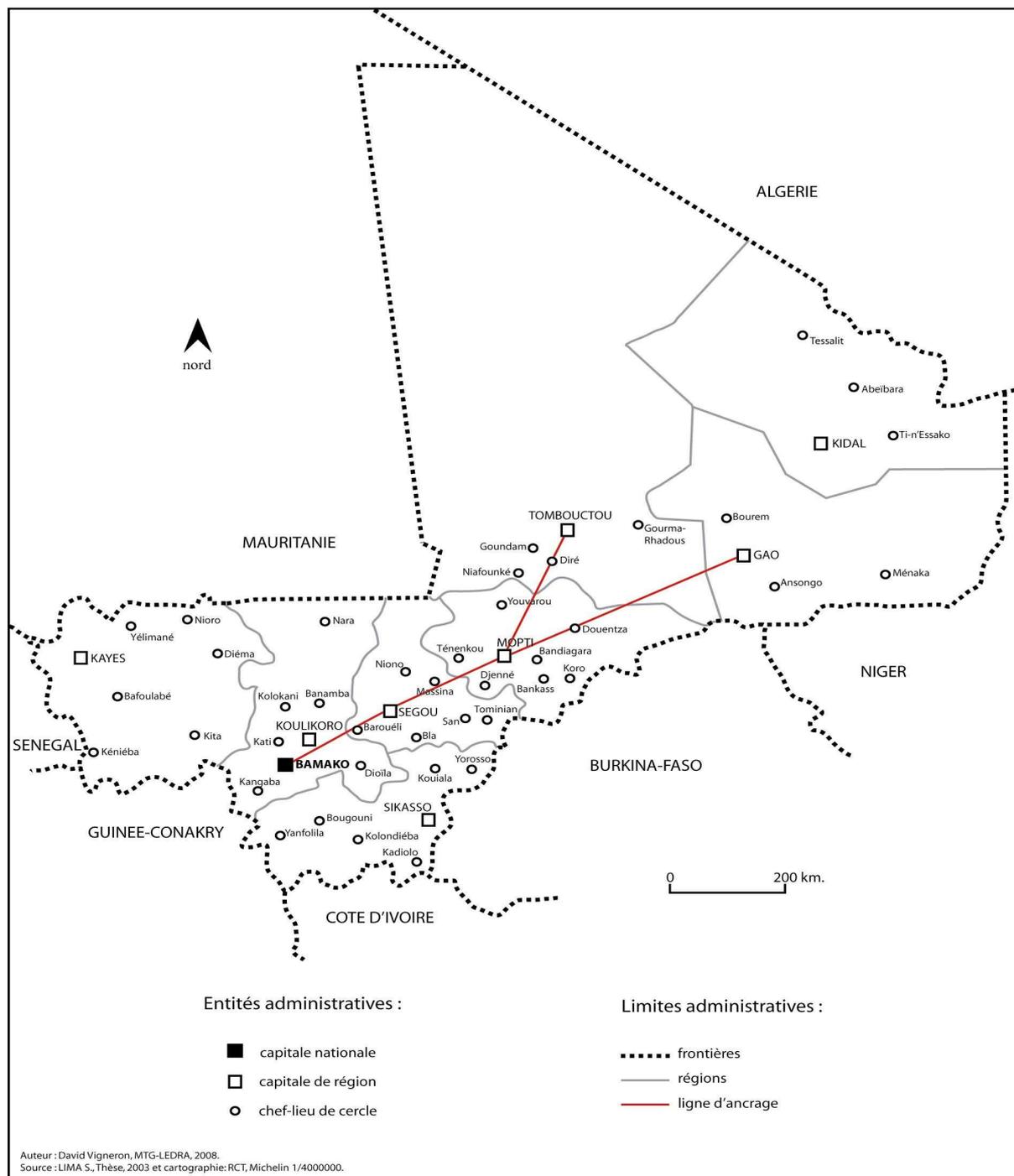
<sup>155</sup> Conformément à l'article 32 de la loi électorale, les listes électorales sont dressées dans chaque commune, ambassade ou consulat par une commission dite « commission administrative » placée sous l'autorité de la commission électorale communale ou du consulat (et de l'ambassade). Chaque parti politique présent dans la commune, au niveau de l'ambassade ou du consulat est représenté dans la commission administrative qui non seulement établit des listes électorales mais procède également à leurs révisions. De même, la distribution des cartes d'électeurs est faite par des commissions dont sont membres, les représentants des partis et des groupements politiques. La participation effective des partis politiques à l'établissement des listes électorales constitue une garantie pour la fiabilité de celle-ci, condition *sine qua non* de toute élection crédible. (Source : Ministère chargé des relations avec les institutions et les partis politiques, *Les partis politiques au Mali : rôle et contribution à la consolidation des acquis démocratiques*, Fondation Friedrich Ebert, 1998, Bamako, p. 75).

<sup>156</sup> DNSI, Koni Expertise, GREAT (2004), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté*, Bamako, p. 101.

<sup>157</sup> Réseau d'Organisations non gouvernementales en charge d'observer les processus électoraux.

Par rapport aux données intelligibles, on s'aperçoit que les taux de retrait à Tombouctou sont relativement plus élevés par rapport à Mopti ou encore à Ségou. Par contre, à Bamako, on peut établir un constat très clair sur les logiques de distribution. Au soir du 17 avril 2007, il est possible d'établir un bilan complet des taux de retraits. En commune III, la commission, chargée de distribuer les précieux documents, affiche un taux de retrait à 21%. Dans la continuité, en commune VI, on estimait que le taux de retrait était d'environ 18%.

La trajectoire d'ancrage du Mali.



Carte 4: Le principal axe de communication du Mali.

Après 15 jours de distribution<sup>158</sup>, un même constat se dégage dans toutes les communes du district de Bamako, les campagnes de sensibilisation n'ont pas produit les effets escomptés sur les électeurs.

En tout état de cause, si l'on analyse de plus près ces données, la Géographie de la distribution est « invisible ». Paradoxalement, les informations qui peuvent être analysées coïncident, trait pour trait, à l'organisation spatiale (réseaux de transports, flux de marchandises ou de personnes) du Mali. Pour illustrer ce propos, si l'on se réfère à la carte 4, les informations ont été mieux recueillies dans des zones où l'accessibilité est facilitée par la proximité d'une artère de transport. Effectivement, l'axe Bamako-Mopti-Tombouctou correspond, bel et bien, à un des itinéraires privilégiés pour les échanges<sup>159</sup>. Ce que l'on peut appeler une « trajectoire d'ancrage » est explicitement, « une route, un itinéraire. Elle induit, implicitement, un point de départ et un point d'arrivée et expose des conditions comme des modalités de la traversée essentielles ici. [...] En conclusion, la notion de trajectoire transcrit une dialectique du mouvement et d'ancrage. »<sup>160</sup> Par voie de conséquence, on peut considérer que « la mobilité »<sup>161</sup> produit elle-même de l'espace. Cette argumentation est au croisement du politique et du culturel. Elle façonne les territoires et les sociétés exposés à deux forces contraires définies par Jean Gottman<sup>162</sup>.

- **La circulation**, qui considère les flux et échanges amenant le décloisonnement du monde et les changements dans l'organisation de l'espace.
- **L'iconographie**, qui résiste au mouvement en faisant du territoire, un espace de revendications et de résistance identitaire, facteur de stabilisation politique.

L'illustration de la distribution des cartes électorales dans l'espace s'accorde, en tout et pour tout, avec le paradigme gottmannien dans le sens où **la circulation** représente la création d'espace dans le traitement de l'information et **l'iconographie** participe à démontrer

---

<sup>158</sup> Le processus a débuté le 1<sup>er</sup> avril.

<sup>159</sup> La route reliant Bamako à Gao et le fleuve Niger commençant son coude à hauteur de Mopti.

<sup>160</sup> JOLIVET V. (La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités. », *Échogéo*, numéro 2, URL : <http://echogeo.revues.org/document1704.html>.

<sup>161</sup> « Les travaux géographiques réservent l'usage du terme de mobilité à celui des personnes. Les auteurs en Géographie sociale évoquent le diptyque mobilité et exclusion/intégration. Ainsi des populations marginalisées peuvent se retrouver en situation de mobilité comme d'immobilité. ». in BONERANDI E. (2004), « De la mobilité en Géographie. », *Géococonfluences*,  
URL : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient.htm#1>

On peut citer comme travaux de référence FRÉMONT A et al (1984), *Géographie sociale*, Masson, 387 p.

<sup>162</sup>SANGUIN A. L. (2007), « Organiser et réorganiser l'espace entre centre et périphérie : modernité de la géographie politique de Jean Gottmann, *Demography*, volume 4, p. 295

que les résistances liées au retrait des cartes électorales par les populations révèlent un degré de permanence démocratique important.

Il subsiste, on l'a vu, un lien étroit entre les territoires idéels (sociaux ou identitaires) et matériels (le maillage administratif). Cette superposition de l'espace crée de la mobilité puisque la nécessité pour l'homme de parcourir l'espace demeure une obligation pour lui et son groupe d'appartenance. Pour Xavier Piolle, la mobilité est « le franchissement des limites socialement significatives »<sup>163</sup> Dès que l'on franchit notre « espace vécu », nos repères s'en retrouvent brouillés. Le découpage administratif, par exemple, est fait de telle manière à ce que la mobilité de l'individu soit réduite. Selon l'acceptation du territoire en tant qu'expérience vécue, l'appropriation et l'enracinement de l'individu se manifesteront sur des valeurs symboliques (lieux de mémoire)<sup>164</sup>. Si l'État interagit entre l'individu et son territoire, les réactions de détachements seront importantes envers l'autorité chargée de réguler son territoire d'appartenance. En période électorale, les populations deviennent des électeurs potentiels pour toute personne qui se portera candidate au scrutin. Quelles sont alors les stratégies utilisées par les candidats pour sensibiliser leur électorat ? Ces mêmes stratégies ont-elles des implications spatiales spécifiques ?

## **2.2/ Le système partisan, entre mobilisation et démobilisation électorale.**

La mobilisation partisane dépend de stratégies mises en place par les candidats et leur entourage. Par conséquent, nous allons, désormais, tenter de répondre aux messages envoyés par les candidats à leurs partisans sous l'angle des stratégies partisans de mobilisation. Nous nous servirons de l'exemple de la campagne présidentielle d'Amadou Toumani Touré lors des élections présidentielles du 29 avril 2007.

### **2.2.1/ Les stratégies partisans de sensibilisation.**

En amont de toute action de sensibilisation électorale ponctuelle, perdure un long processus de socialisation politique dont les effets se manifesteraient tout au long de la vie de l'individu. La socialisation a été, plus largement, définie comme « l'installation par

---

<sup>163</sup> 1990, « Mobilités, identités, territoires. », *Géocarrefour*, volume 65, numéro 3, p. 150.

<sup>164</sup> Définition du concept de « territoire » dans ÉLISSALDE B (2005), *Hypergéô*. Revue accessible sur internet.

intériorisation d'un individu à l'intérieur d'un monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci. »<sup>165</sup> Tout au moins, l'héritage social se décline en deux étapes, la première que l'on pourrait qualifier de « primaire » se caractérise par une procédure qui résulte de l'apprentissage de manière d'être, de penser et d'agir adapté ou inadapté à la position occupée ou aux positions occupées dans le monde social à travers divers processus, notamment d'éducation, de transmission et d'identification... (GAXIE D, 2002, p. 148). La socialisation initiale est complétée par une éducation secondaire. Elles sont le résultat de la « trajectoire biographique, qui peut être, par exemple, ascendante ou déclinante, de l'appartenance de divers milieux (familiaux, professionnels, amicaux, culturels ou encore communautaire et des positions occupées dans l'espace social. » (*ibid*, 2002, p. 148) Ces socialisations sont formalisées par des aspects plus contextuels, des situations de mobilisation, par certains états du champ politique ou par des représentations d'origines diverses. On pourrait extrapoler cette analyse, en y intégrant une troisième catégorie de socialisation, celle-ci « ponctuelle ». La sensibilisation tiendrait dans le fait que les moyens utilisés par un tiers soient utilisés dans le but de faire réagir au plus vite l'individu. Ainsi, la culture d'accumulation et de redistribution de richesses au Mali atteste bien de cette particularité. Pour Jean-Loup Amselle, les maliens « baignant dans un univers aristocratique sur les normes éditées par les griots<sup>166</sup> et les marabouts, sont contraints de convertir une partie de leur fortune en prestige social ou religieux. Procéder autrement susciterait l'incompréhension de la grande masse de la population. » (1992, p. 636) Dès que l'on possède un peu de richesse, il faut obligatoirement la redistribuer à son entourage (proche et/ou lointain). Concrètement, le rapport au passé est prégnant, il s'agit bien ici d'une culture de socialisation. En revanche, ce modèle ne se vérifie plus en période de campagne électorale. C'est le cas lorsque les hommes politiques se rendent en périphérie pour battre campagne. Tous les moyens sont possibles pour sensibiliser l'opinion, dons de cadeaux ou de petites sommes d'argent. La temporalité change totalement, le long processus de socialisation se transforme en brefs instants d'échanges. Que peut-on en penser ? Aux premiers abords, l'individu semble ne plus être redevable de qui que ce soit. Au lieu de donner, il reçoit. Cet aspect de la socialisation « ponctuelle » est très étroitement lié à la culture politique malienne et correspond à un des aspects les plus fondamentaux de la définition de la démocratie de « complaisance » que nous avons élaboré précédemment. À titre de comparaison, Marie-Soleil Frère constate que « les élections constituent l'occasion

---

<sup>165</sup> BERGER P, LUCKMANN T. (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, pp. 178-179.

<sup>166</sup> Le griot est un historien, un conteur, un chroniqueur. Il est dépositaire de la mémoire collective d'un peuple.  
Source : URL : <http://www.sangonet.com/Legriot.html>

pour les formations politiques de guerroyer pour installer leurs hommes. Cela afin que s'exerce intégralement le jeu démocratique. » (1999, p. 95) Contrairement à cette idée reçue des démocraties au Bénin et au Niger, la réalité n'est pas, complètement, en adéquation avec ce qui vient d'être évoqué. La compétition électorale au Mali ne gravite pas, seulement, autour des partis politiques mais, surtout, autour d'une personne qui représente un groupe d'individus. Au sommet de l'État, à titre illustratif, en 1960, une *nomenklatura*, composée d'intellectuels, arrive au pouvoir. Modibo Keita, son leader, est considéré par les griots comme un descendant de Sunjata Keita, le fondateur supposé de l'empire du Mali. (AMSELLE J-L, 1992, pp. 637-638) Cette vision de représentation du pouvoir se perpétue dans le temps. Amadou Toumani Touré, dans la continuité de Modibo Keita, incarne l'image du libérateur de 1991. Comment a-t-il été réélu en 2007 ? Quels ont été les stratagèmes employés pour sensibiliser au mieux l'opinion ?

Sur une période de trois mois environ, du 2 février au 23 avril 2007, Amadou Toumani Touré, futur candidat à sa propre succession en tant que président de la République du Mali, se lance dans la bataille électorale. Première remarque, le candidat ATT (Amadou Toumani Touré) a commencé sa campagne électorale bien avant le début de la bataille électorale. Par intermittence, le candidat-président s'est déplacé sur tout le territoire (voir carte 5, exception faite de l'extrême nord du pays). Sur la carte 5, on s'aperçoit qu'ATT a effectué quatre grandes tournées et, tout particulièrement, à Kidal<sup>167</sup> où il s'est rendu deux fois en l'espace de trois mois<sup>168</sup>. La partie nord est devenue l'espace d'un instant, une zone où tous les regards se sont tournés, sans doute le président a-t-il voulu lui-même s'occuper de ce dossier pour montrer son implication dans le traitement de la question touarègue. Orientant sa campagne à l'est, ce n'est pas pour cela que le président Touré oublia la partie ouest. En date du 27 mars, il notifia sa candidature au scrutin du 29 avril à Nioro du Sahel (à l'est de Kayes). Pourquoi Nioro du Sahel ? Tout d'abord, Nioro est le lieu de naissance d'un des autres candidats à

---

<sup>167</sup> Depuis mai 2006, le Mali est confronté à une nouvelle rébellion touarègue. Tout commence par l'attaque de garnisons militaires à Kidal et à Ménaka. Ces offensives ont été faites dans le but de sensibiliser l'opinion au regard de la lenteur des promotions et de la médiocrité des tâches qui étaient attribuées au touarègues intégrés dans les forces armées maliennes. D'autres revendications s'y greffèrent, par exemple le sentiment d'exclusion d'ordre économique et social par les autorités de Bamako. Cherchant à préserver la bonne image du pays et ne voulant pas s'empêtrer aux vues du contexte préélectoral, le président Touré a cherché à obtenir une médiation auprès des autorités algériennes. La concrétisation de la médiation se fera avec les Accords d'Alger (4 juillet 2006). Si ces accords ont été critiqués au sein de la classe politique malienne, ils ont permis de stopper momentanément une expansion du mouvement en réintégrant les cadres du mouvement de rébellion dans la classe politique suite au forum de Kidal (mars 2007). Source : GUICHAOUA Y, BOUHLEL-HARDY F, TAMBOURA A. (2008), « Crises touarègues au Niger et au Mali. », Séminaire du 27 novembre 2007, Ifri, programme Afrique subsaharienne, 7 p.

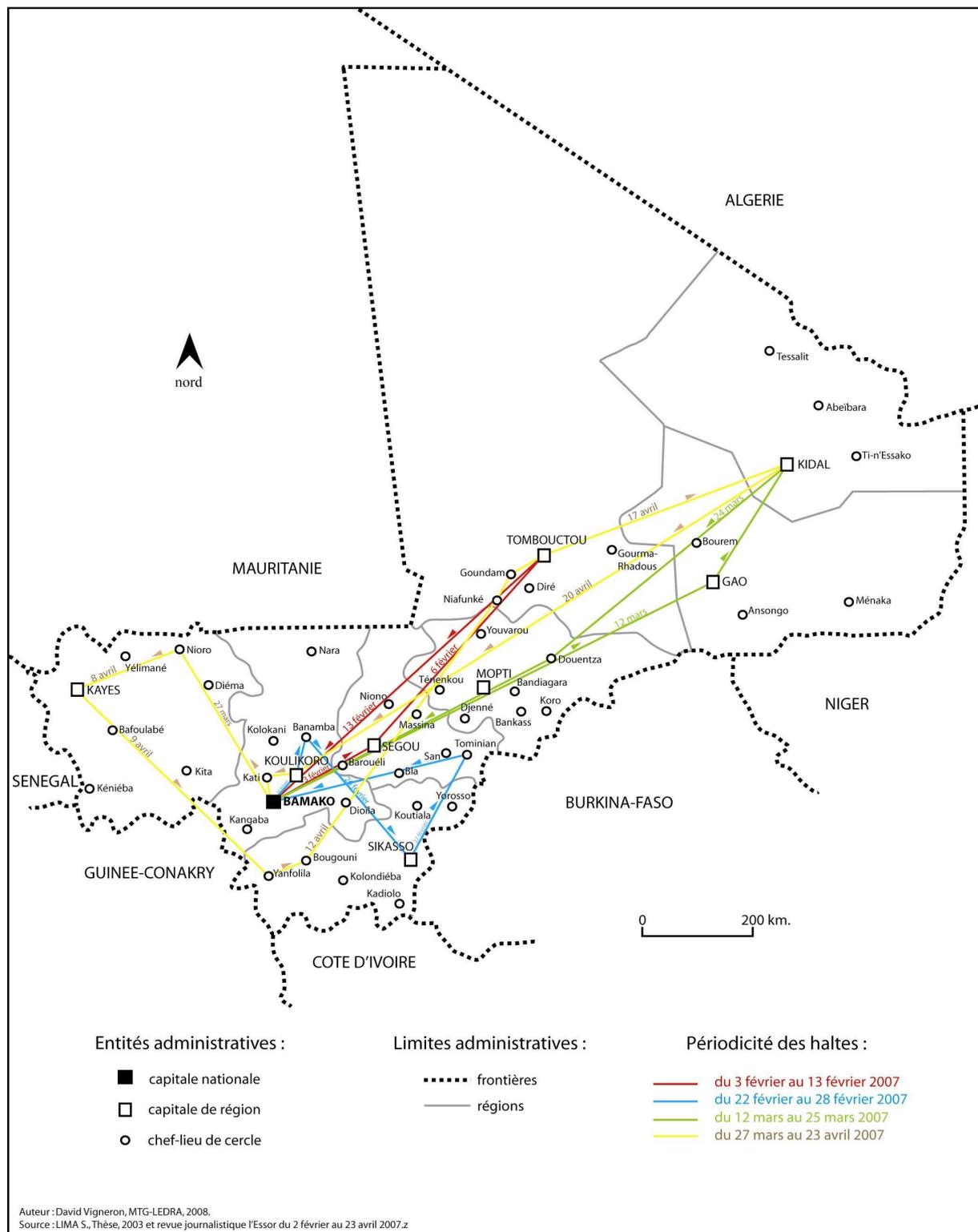
<sup>168</sup> En réalité, le président Touré s'est rendu trois fois dans le nord, à Gao, le 12 mars, à Kidal entre le 24 mars et les 18 et 19 avril 2007. Source : *L'Essor*, numéros : 15912, 15921 et 15937.

l'élection présidentielle Tiébilé Dramé mais, aussi, le lieu du lancement de sa campagne. « Pour le président du Parena, la route de Koulouba est longue, pour y accéder, il faut impérativement passer par Nioro du Sahel. Une terre bénie où il a jugé nécessaire de se ressourcer et de se confier aux notabilités et aux leaders religieux. Tiébilé Dramé a, aussi, indiqué que le choix de Nioro pour lancer sa campagne s'explique par le fait que son parti prend racine à Nioro, sa ville natale. »<sup>169</sup> ATT s'est, peut-être, servi de son influence pour limiter celle de son adversaire.

---

<sup>169</sup> DIAKHITÉ M.(2007), « Tiébilé Dramé, un choix symbolique. », *L'Essor*, numéro 15929, p. 3.

## Les déplacements d'Amadou Toumani Touré lors de la période préélectorale en 2007.



**Carte 5: La sensibilisation partisane selon Amadou Toumani Touré.**

Autre possibilité d'explication, celle-ci s'exprime par son raisonnement spatial. Assurément, Kayes était un carrefour de la campagne où sept candidats sont passés durant la

campagne<sup>170</sup>. Cette émulation à Kayes est, sans aucun doute, le reflet de l'incertitude autour des résultats électoraux notamment si l'on se réfère aux résultats du second tour des élections législatives du 22 juillet 2007. A Nioro du Sahel, l'opposition l'a emporté avec 51,3% des suffrages exprimés.

Au-delà de ces aspects géographiques, les promesses de campagne des candidats tournaient, principalement, autour de la thématique du développement (constructions d'hôpitaux, de centres de santé ou de routes). La sensibilisation des populations ne pouvait pas être effective en raison de discours de convenance. On assiste plutôt à une forme de « politique spectacle » ayant pour racine une forme de désappointement de la part des populations eu égard au jeu électoral. « Le spectacle ? Il est venu sous la forme d'une caravane qui a mobilisé tout Kolondiéba. De nombreux militants des localités environnantes ont pris part à la fête. »<sup>171</sup> Profitant de son bilan, de sa notoriété, d'une machine électorale sans commune mesure et des réseaux de clientèle les plus influents (l'Adema-Pasj, principal parti politique du pays), le candidat-président bénéficiait d'atouts indéniables pour remporter le scrutin. L'exemple de Kolondiéba prouve bien qu'en focalisant les attentions de l'électorat sur autre chose que les enjeux du scrutin lui-même, le candidat-président a réussi à mobiliser de manière massive. Pour conclure, toute la campagne électorale s'est focalisée sur le président Touré. Le clivage est/ouest que l'on a décelé, pendant l'argumentation, prouve bien cet état de fait. Hormis Amadou Toumani Touré, aucun autre candidat ne s'est rendu dans la région de Kidal. ATT a réussi à mobiliser aux quatre coins du pays et, ce, même sur les terres de certains candidats (Tiébilé Dramé). En filigrane, l'incarnation d'un seul homme faisant réellement le jeu politique malien, renforce le caractère singulier des élections au Mali. Cela peut se vérifier en examinant le « nomadisme politique. »

---

<sup>170</sup> ALBADIA A. (2007), « Kayes, un carrefour de la campagne. », *L'Essor*, numéro 15941 ; 27 avril, p. 3.

<sup>171</sup> DANIOGO N. (2007), « Reconnaissance et engagement des populations. », *Le Contrat*, numéro 8, 19 avril, p. 3.

## 2.2.2/ Le « nomadisme politique » : une transhumance<sup>172</sup> des acteurs politiques.

Au cœur d'un échiquier politique sans cesse mouvant, le « nomadisme politique » tend à devenir une culture, en raison d'une détérioration des repères sociaux et en l'absence d'une démocratie interne au sein des partis. Pour être pris en compte, le concept de nomadisme ne doit pas concerner un acte isolé, mais, de préférence une multitude d'acteurs politiques, qu'ils soient individuels ou collectifs. Son application à la Géographie relève de la mobilité et du mouvement. Au premier regard, « nomos », racine grecque, recouvre une idée de répartition de ceux qui se distribuent dans un espace ouvert, échappant à toute territorialité. « Cette conception de l'espace et de la société s'inscrit en faux dans l'espace de l'État qui institue une unité nouvelle, définie par le territoire et non par le lien social. » (RETAILLÉ D, 1998, p. 77)<sup>173</sup> De manière générale, le nomade se refuse à toute fixation spatiale. Il vit selon des rythmes changeants ou imprévisibles de son environnement. Kant n'a-t-il pas démontré que l'espace n'est en somme qu'un temps figé ?<sup>174</sup> À propos du « nomadisme politique », l'espace est la sphère politique et les nomades sont les différents acteurs politiques (institutionnels ou non). On peut donc en déduire que pour un homme politique, transhumer c'est passer d'un camp politique à un autre dans lequel ses objectifs seraient mieux atteints. Ainsi, il s'extrait de ses liens sociaux pour en retrouver d'autres, plus en adéquation avec ses ambitions. Dans ce cas, comment comprendre qu'un système partisan, né sur des bases d'insoumission civile, comme on l'a vu, subisse, à l'heure actuelle, une désaffection de ses forces vives ?

Toute politisation intègre la notion d'idéologie c'est-à-dire que si l'on veut créer un parti politique, il faut, nécessairement, constituer un projet de société se référant à une théorie particulière. À l'inverse, le cadre malien suit d'autres logiques. Effectivement, l'identification partisane révèle un manque de convictions idéologiques de la part des leaders partisans. Deux raisons viennent s'adjoindre à cet argumentaire.

---

<sup>172</sup> Expression recueillie au moment d'un entretien avec monsieur le sixième vice-président de l'Assemblée nationale et député, Abdramane SYLLA. Elle emprunte au vocabulaire spécialisé de l'élevage. Elle correspond à l'action de « changer de pâturages selon les saisons. ». En conséquence, le terme « transhumance » apparaît de nombreuses fois dans la presse lorsque l'on s'intéresse à la démocratie malienne SACKO S. S. (2008), « Transhumance politique : conviction ou divinisation du ventre. », *Le Renouveau*, 29 avril ou (COULIBALY B. (2008), « Transhumance politique : le PMPS intègre l'URD. », *Le Soir de Bamako*, 07 avril.

<sup>173</sup> L'idée de reprendre le concept « d'espace nomade » de Denis Retaillé, provient de l'idée que ce concept peut être réadapté au domaine de la Géographie électorale. Bien sûr, le nomadisme politique est au sens figuré.

<sup>174</sup> Définition du nomadisme obtenu dans l'Encyclopédie de l'agora.  
URL : <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Nomadisme>

D'une part, la politique de « détente » menée par Alpha Oumar Konaré<sup>175</sup> à partir de 1992 et, complétée par le consensus du président Amadou Toumani Touré, a totalement brouillé les repères idéologiques. Fait de société ou simple épiphénomène ? Pour Clément Lechartier (2005), la société civile accorde du crédit à « un ensemble de conceptions et de pratiques qui doivent beaucoup à la croyance en un ensemble de principes généraux dont tous s'accordent à reconnaître la valeur relative. » L'adhésion plus ou moins étiquetée par le pouvoir emporte l'adhésion de l'ensemble des acteurs au respect des normes démocratiques<sup>176</sup>. De cette façon, l'absorption de l'opposition dans les rangs du pouvoir a été perçue comme un bienfait mais la compétition politique s'en trouvait dissipée. Finalement, accorder le plus de place possible à une certaine opposition au détriment des autres permet au dominant de choisir son adversaire et de fabriquer « l'opposition de sa majesté. »<sup>177</sup>

D'autre part, à titre d'illustration, en Polynésie française, l'autonomie relative laissée par les autorités aux élus locaux après des élections, leur offrent la possibilité de négocier tout changement d'alliance en fonction de leur appartenance, de leurs intérêts et celui de leur électorat. L'essentiel est « d'être le plus proche possible des ressources publiques afin d'assurer la redistribution. » (AL WARDI, 2007). Comparativement, la redistribution au Mali correspond à ce que l'on pourrait qualifier de « divination du ventre »<sup>178</sup> correspondant à une redistribution des richesses au sein même de l'entourage de l'élu et, dans une moindre mesure, à ses administrés. Ce qui revient à dire que la proximité des électeurs avec les élus par les réseaux de clientèle permet, sans que la conviction politique ne soit remise en cause, de maintenir un électorat du fait même de la pratique du nomadisme politique.

Un nomade est, par conséquent, un homme politique avec des convictions pouvant même satisfaire les intérêts de son électorat, si celui-ci, obtient une place permettant une répartition sociale du capital.

Dans un autre ordre d'idées, ce phénomène peut s'exprimer à une plus grande échelle. L'Adéma-Pasj, premier parti politique du pays, soutenait Amadou Toumani Touré, un candidat sans étiquette lors des élections présidentielles de 2002 et de 2007. On peut évoquer à ce sujet, la concentration de petits partis autour d'une mouvance présidentielle, l'ADP

---

<sup>175</sup> En 1992, le candidat Alpha Oumar Konaré a promis aux maliens qu'ils ne paieraient plus d'impôts à l'avenir pour être élu. La vérité des urnes faisait d'Alpha Oumar Konaré le nouveau président du Mali mais la promesse électorale ne fut pas tenue. Les maliens ont pris pour argent comptant cette proposition. Maintenant, les maliens paient peu ou prou leurs impôts.

<sup>176</sup> Se référer à l'*illusio* de Pierre Bourdieu.

<sup>177</sup> CHARVIN R. (2006), « La liberté d'expression sous le règne de l'oppression délicate », *Politeia*, numéro 9, p. 119.

<sup>178</sup> SACKO S. S. (2008), « Transhumance politique : conviction ou divinisation du ventre. », *Le Renouveau*, 29 avril.

(Alliance Démocratique pour le Progrès) constituée d'une trentaine de partis. Pareillement, la « transhumance politique » change d'échelle recomposant la totalité du paysage politique à l'approche d'échéances électorales de première importance. Cette remise en l'état de l'échiquier ouvre une nouvelle période de tractations politiques et de migrations d'intérêts.

**Figure 6 : Transhumance politique : le PMPS intègre l'URD.**

À 17 ans d'existence, le Parti Malien pour le Progrès Social vient de rejoindre l'Union pour la République et la Démocratie (URD). Du moins, c'est ce qui ressort des résolutions générales du PMPS, lors de son premier congrès extraordinaire tenu à la Maison des jeunes de Bamako, ce 5 avril 2008. [...]

À l'ouverture des travaux, le président Moriba Samaké a tenu à exhorter l'ensemble des congressistes à faire montre de beaucoup d'assiduité et d'engagement militant durant les assises, afin que les résolutions puissent combler les attentes des militants. [...] Conformément aux dispositions de la charte des partis, rejoindre en bloc, le peuple de l'URD, procède du souci constant de contribuer à la refondation d'une démocratie forte, crédible et respectée de tous, à travers l'émergence de grandes formations politiques. Aussi, le choix de l'URD comme partenaire dans ce projet n'a été ni spontané, ni imposé. Il est le fruit d'une concertation mutuelle volontariste depuis 6 mois, à l'issue de laquelle l'URD, dans un élan fédérateur, a largement ouvert ses portes au PMPS. [...]

La délégation du Bureau Exécutif National de l'URD, dirigée par Salifou Sanogo, a accueilli à bras ouverts le parti de Moriba Samaké, tout en soulignant que chez eux : « il n'y a pas d'anciens ou de nouveaux arrivants », et que sans ensemble politique, on ne peut construire le Mali.

Source : COULIBALY B. (2008), *Le Soir de Bamako*, le 7 avril.

Au travers de la dialectique utilisée dans l'extrait précédent (« assiduité », « engagement militant », « refondation » ou encore « élan fédérateur »), qu'est-ce qui se cache réellement derrière les mots ? Comme on peut s'en apercevoir, la sémantique est celle du volontarisme. Simultanément, les partis jouent l'unité dans la parole et la division dans les faits. Tout ceci, n'est-il pas fait dans le but de brouiller les cartes de l'offre partisane ? Le caractère confus du « nomadisme politique » n'est-il pas en vérité une stratégie très bien élaborée pour contrôler l'émergence d'un véritable contre-pouvoir, celui d'une opposition unie ? Un autre type de mouvement de personne existe, celui-ci se caractérise dans une logique d'implantation territoriale, le parachutage.

### 2.2.3/ Parachutage ou abandon ?

« Le parachutage est-il consubstantiel à une forme de système politique partisan de rapport au territoire, qui tire de l'enracinement une part de ses régulations, ou bien reflète-t-il la professionnalisation de la politique, où les candidats les plus populaires et les plus dotés en ressources partisans nationales peuvent, par leur notoriété, arracher les suffrages et des adhésions locales non-acquis d'avance. » (JACOB S et MONTANÉ M-A, 2002, p. 2) Si les chercheurs en Sciences Politiques s'intéressent à la question du parachutage, c'est en raison du caractère géographique indéniable et toutes les questions qui attirent à des dimensions autres (espace social, territoire) que l'étude purement politique d'un phénomène. Ainsi, le parachutage se rapproche de la Géographie électorale. Consécutivement, le sens du parachutage se présente comme « la migration d'un entrepreneur politique présentant une certaine surface et selon une trajectoire précise du centre [...] vers un territoire politique »<sup>179</sup> en général, une périphérie. Cette définition ne prend pas forcément le caractère humain du parachutage c'est-à-dire qu'un élu pourrait se retrouver dans un lieu qui lui est inconnu et, à l'image de monsieur Jack Lang, maire de Blois<sup>180</sup> se retrouvant coup sur coup, député de Boulogne-sur-Mer comme-ci, en y regardant de plus près, aucunes logiques d'intronisations par rapport aux attributs locaux n'avaient été prises en compte. Assurément non, le parachutage est, effectivement, un processus créateur de nouveaux territoires. Pour Michel Bussi, « le lien entre un territoire et un élu est, parfois, plus intense qu'un simple lieu d'implantation. Il arrive, dans certaines circonstances extrêmes, qu'un territoire reste indissociable d'un élu. » (2004, p. 183). Ce que l'on pourrait nommer « l'effet de localité »<sup>181</sup> (LÉVY J, 1994, pp. 256-257) oblige le candidat à posséder une « implantation locale » quelle soit quelconque, cela ne compte pas, le principal est de partager des facteurs identitaires de proximité avec ses administrés qu'ils soient, de parenté ou d'ordre religieux. Dans des sociétés où le rapport à l'espace conserve une complexité avérée, « l'effet de localité » s'en trouve renforcé. C'est pour cela qu'au Mali, le parachutage n'existe pas ou pour ainsi dire quasiment pas<sup>182</sup>. Par contre, il existe des « délocalisations électorales » ou des « relocalisations » (*ibid*, 2002, p.1), cela dépend du sens de la trajectoire de déplacement de

---

<sup>179</sup> ARPAILLANCE C, MONTANÉ M-A, (1998), « Être ici et d'ailleurs : éligibilité et migrations inter-régionales », in RITAINE É. Editions, *Le territoire au miroir de l'itinéraire*, Les cahiers du CERVIL, Bordeaux.

<sup>180</sup> Après sa défaite aux élections communales en 2001 à Blois, Jack Lang est devenu député de Boulogne-sur-Mer, l'année suivante.

<sup>181</sup> « L'espace n'est pas un biais pour échapper au social, c'est un véhicule pour le parcourir. Si l'on parvient à montrer que des classes d'individus réunis sur un critère spatial ont des comportements similaires et des logiques comparables, on aura fait avancer notre compréhension des sociétés. » (*ibid*, 1994, p. 257)

<sup>182</sup> Un seul député a été recensé. Housseini Guindo, député de Sikasso est originaire du pays dogon.

l' élu. En tout état de cause, mouvement pendulaire de proximité, la « délocalisation électorale » est très répandue à l'échelle locale où beaucoup de candidats se présentent aux élections dans une circonscription autre que leur lieu d'habitation. Autre particularité de cette expérience, elle ne concerne, à proprement parler, que le milieu urbain où les marqueurs identitaires sont atténués par la multiplicité des individus. En zone rurale, selon les témoignages recensés, le caractère étranger d'un élu est considéré comme une atteinte caractérisée envers les réseaux sociaux dominant la localité. Pour montrer leur désaccord, les habitants peuvent, par exemple, ne pas payer leurs impôts en signe de mécontentement vis-à-vis du nouvel élu car, selon la loi, il faut six mois de résidence dans une localité pour être considéré comme étant un « membre de la communauté ». Précisons, tout de même, que le cadre législatif peut ne pas être respecté. Dans ce cas, ce seront les règles coutumières qui seront prises en compte pour traiter de la question. Même si un candidat habite la localité depuis 2 ou 3 ans, il peut ne pas être considéré comme un habitant du bourg. Enfin, des enquêtes lignagères peuvent-être faites afin de savoir si l' élu est bel et bien originaire de sa localité « d'atterrissage ».

En matière électorale, si parachutage il y a, il concernera exclusivement les élections législatives ou, autrement dit, les scrutins nationaux. Et pourtant, dans la majorité des cas, le dernier mot, pour accepter un nouvel arrivant, appartiendra au local. Cependant, peut-on en conclure que le parachutage « casse le lien politique » (DOLEZ B, HASTINGS M, 2003) entre le territoire et le pouvoir ? À défaut de briser cette attache, le pouvoir reste étroitement solidaire de ces territoires. En vertu d'un « parachutage » peu répandu voire inexistant, le territoire de la République du Mali s'articule, principalement, autour de Bamako où se polarisent les principaux enjeux électoraux<sup>183</sup>. Dans l'imaginaire malien, être élu à Bamako équivaut à un grand prestige social. En périphérie, sans pour autant être affirmatif, la cohérence de l'influence sur autrui change, devenant de la sorte, amoindrie par la prégnance des liens communautaires. Non que l' élu n'aura aucune influence sur consort mais elle se limitera à sa localité ou à ses alentours, tandis qu'à Bamako, elle s'affirmera à l'échelon national. « Les villes ont perdu, dans la crise politique, une part appréciable de leur pouvoir de commandement, mais leur capacité d'animation et surtout de drainage n'a pas disparu pour

---

<sup>183</sup> La candidature de Jeamille Bittar aux Législatives de 2007 est là pour en attester. Président de la Chambre de Commerce de d'Industrie du Mali, de Bittar Trans, de Bittar Impression et de Bittar International Trading a été candidat sur une liste PDR-MPR (Parti pour la Démocratie et le Renouveau-Mouvement Patriotique pour le Renouveau) en Commune V du district de Bamako) mais a échoué, les résultats du scrutin lui étant défavorables. Source : LAM A. (2007), « Législatives 2007 : les opérateurs économiques investissent l'arène », *L'Essor*, numéro 15971, 15 juin.

autant. Elle s'est modifiée même si les dimensions spatiales diffèrent. » (DUBRESSON A, RAISON J-P, 2003, p. 177)

Rationnellement, le parachutage ne « casse » aucune liaison entre le pouvoir et ses territoires mais il confirme bien le modèle centre/périphérie communément validé et infirme une vision de l'espace « imaginée » aux caractères prédéfinis. Au-delà des questions personnelles qui prennent forme dans le « nomadisme politique » ou le parachutage, l'acte de vote confère aux élus, leur légitimité. Précisément, cette légitimité s'obtient de quelle manière ? Quelles sont les dimensions symboliques qui interviennent dans le choix du candidat ? Pour répondre à ces interrogations, nous allons essayer de comprendre comment l'espace social malien, au moyen du vote, peut-il stabiliser la démocratie électorale ?

### **2.3/ L'espace social et le vote.**

#### **2.3.1/ Des identités « pour » la démocratie électorale.**

Y a-t-il incompatibilité entre démocratie et sociétés africaines ? « En effet, en Afrique comme ailleurs, l'ethnicité n'est qu'un mode de mobilisation politique parmi d'autres et, pas plus qu'ailleurs, nul individu n'y est réductible à une appartenance identitaire primordiale » (OTAYEK R, 1999, p. 6). Par voie de conséquence, la Crise ivoirienne<sup>184</sup>, selon Christian Bouquet, prendrait racine dans « l'amalgame dangereux introduit par la croisade pour "l'ivoirité"[...] et on distilla dans les esprits, le poison de la xénophobie à l'encontre de ceux qui n'apparaissaient pas clairement comme des "ivoiriens de souche." » (BOUQUET C, 2007, p. 96). Le vote, acte individuel et libre, n'a guère de sens au regard de la subordination communautaire prégnante. « Les élections multipartisanes exacerbent les polarisations identitaires et sauraient difficilement constituer un vecteur convaincant de démocratisation à l'occidentale. En ce sens, elles seraient l'un des signes de "l'africanisation" du politique et de la prévalence des "identités collectives noires" sur les conceptions individualisantes classiquement attachées au vote. » (OTAYEK R, 2000, p. 94) Sous réserve que l'électorat soit

---

<sup>184</sup> En décembre 1999, un coup d'État militaire dirigé par le général Robert Gueï renversa Henri Konan Bédié, Président de l'époque. En 2000, Robert Gueï, dut organiser une élection présidentielle, qui exclut Alassane Ouattara candidat des musulmans du nord, accusé de ne pas être Ivoirien mais Guinéen. Le socialiste Laurent Gbagbo remporta l'élection, mais ce n'est qu'après les émeutes que Robert Gueï reconnut sa défaite. Laurent Gbagbo organisa des élections législatives que son parti remporta, Alassane Ouattara demeurant exclu, au nom de « l'ivoirité ». La Côte d'Ivoire se retrouvait plongée dans une crise profonde. In GRAMIZZI C. et DAMIAN M. (2003), « La Crise Ivoirienne. De la tentative de Coup d'État au gouvernement de réconciliation nationale. », *Rapport du GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité.)*, Bruxelles, 45 p.

instrumentalisé autour de revendications identitaires ou religieuses, le caractère universel de la démocratie électorale perd de sa légitimité en cas de rivalités intercommunautaires réactivées<sup>185</sup>. L'apanage de la discrimination n'appartient pas forcément à l'Afrique, bien des systèmes concurrentiels européens ne le sont pas ou ne l'ont jamais été<sup>186</sup>. En réalité, parmi les quelques cinquante États de l'Afrique subsaharienne, aucun n'a connu d'alternance faisant suite à des élections libres. Du coup, la place des élections dans l'expérience de l'électorat est hésitante et l'acte de vote ne porte pas la même symbolique de liberté du choix que dans les démocraties occidentales. Cela étant, l'appropriation des modèles institutionnels coloniaux perdurent dans le temps et dans l'espace. « Au lendemain des indépendances, les africains ont poursuivi l'œuvre de bornage ethnique, bornage d'autant plus fonctionnel qu'il constituait souvent le pivot des stratégies d'accès à l'État... » (OTAYEK R, 1999, p. 9) La conjonction du passé colonial, de l'inexpérience du vote et la persistance des revendications identitaires créent, en somme, ce que l'on pourrait appeler une « culture politique africaine » et non une « africanisation » du politique. Si l'on excepte le passé colonial et l'inexpérience du vote, dans la pratique, le « parti identitaire » (OTAYEK R, 2000, p. 94) ne peut-il pas être un facteur déterminant dans l'apprentissage de la démocratie ? Après tout, la diversité humaine sur un territoire est une garantie de l'autonomie culturelle sans laquelle il n'est pas d'action différenciée possible (RAFFESTIN C, 1980, p. 119) Tant par la variété de ses territoires et la multiplicité de ses hommes, le Mali fait figure d'exception en Afrique de l'ouest pourtant elle-même plurielle.

Les groupes humains au Mali<sup>187</sup> ont la particularité d'être des « communautés dispersées à caractère territorial » (AMSELLE J-L, 1990, p. 102) Communautés dispersées car les liens entre individus vont au-delà de la relation communautaire. Jean Gallais<sup>188</sup> le nomme, ainsi, la « mutation ethnique » en confrontant l'influence des centres urbains sur le caractère identitaire d'un individu. « Lorsque le villageois arrive en ville, il n'est pas isolé. Il

---

<sup>185</sup> À la suite de la déclaration de victoire du Président Mwai Kibaki aux présidentielles du 27 décembre 2007, les esprits se sont échauffés au Kenya. Avant l'annonce effective, il était largement admis que le principal opposant du Président Kibaki, Raila Odinga, allait facilement remporter les élections. À l'annonce du résultat, les partisans du Mouvement Démocratique Orange (ODM) ont prétendu qu'il s'agissait là d'une fraude à grande échelle, et le chaos s'est installé dans le pays. Depuis 1963, date de l'indépendance, la division communautaire a représenté une menace pour la politique au Kenya in AYODÉLÉ T. (2008), « Kibaki, Odinga et le futur du Kenya. », *Un monde Libre*, 1<sup>er</sup> février.

<sup>186</sup> Avant la chute des régimes communistes d'Europe centrale et orientale, l'Europe du Sud avait fourni durant les années 1970 trois exemples de « redémocratisation » : Portugal, Espagne et Grèce. Le passage à la démocratie, n'est donc pas un thème spécifiquement africain (O'Donnell, 1986.)

<sup>187</sup> Pour des raisons morales, nous n'utiliserons pas le terme « ethnie », hormis dans les citations, mais nous préférons le terme « communauté ».

<sup>188</sup> Cf GALLAIS J, 1962, p. 120-121.

a toujours l'adresse d'un parent, d'un camarade, de quelqu'un connu par intermédiaire, qui l'hébergera momentanément, lui fera partager son plat de mil et tentera de lui faire découvrir quelque travail. Il continuera, sous diverses formes, son existence ethnique. » (*ibid*, 1962) « L'espace vécu »<sup>189</sup> de l'individu change de « territorialité »<sup>190</sup> et ses repères sociaux changent *de facto*, cependant il garde (ou préserve) les pratiques spatiales de son lieu d'origine. La capacité d'un individu à se muer en « agent territorialisé »<sup>191</sup> (DI MEO G. et BULÉON P, 1998, p. 31) est accentuée par la « proximité sociale »<sup>192</sup>. De cette manière, « l'appartenance à une de ces "ethnies" classe l'individu à l'intérieur d'une certaine hiérarchie : certains groupes ont du prestige, d'autres sont méprisés ou craints. » Il s'agit bien, ici, d'une singularité permanente que l'on nomme le « sanankounya »<sup>193</sup> ou le « cousinage ». Marcel Griaule l'a défini comme étant une « alliance [...] reposant au départ sur un serment qui scellait un pacte de fraternisation. »<sup>194</sup> La manifestation la plus étonnante demeure dans les échanges de plaisanteries entre « cousins » sans qu'aucunes conséquences agressives ne soient constatées. Au-delà de ces apparences, le « cousinage » requiert « une assistance mutuelle entre cousins en toutes circonstances, un devoir voire une obligation de médiation lorsque l'un des partenaires est en conflit avec un tiers. »<sup>195</sup> Héritage séculaire, le « cousinage » peut se lire en termes de réseau structurant l'espace social malien. En outre, cette réticulation des liens de parenté permet de créer un contexte pacifié favorable à la consolidation de la démocratie électorale.

Tout modèle démocratique possède ses contradictions, les ramifications politiques de l'espace social malien perdurent. Ce que l'on appelle « l'État rhizome »<sup>196</sup> (CHALÉARD J-L, 1999, p. 10) « se rapporte à la nature patrimoniale de l'État et au mode clientéliste des pouvoirs centraux. » Consécutivement à 1991, il a fallu gérer des sociétés politiques et civiles constituées par les ensembles de réseaux clientélistes du régime déchu de Moussa Traoré.

---

<sup>189</sup> « Espace construit par une multitude de liens affectifs, spirituels et symboliques entre des hommes et des lieux. » DEBARBIEUX B, « Les problématiques de l'image et de la représentation en Géographie » in BAILLY A. et al, 2001, p.202.

<sup>190</sup> « Sentiment d'appartenir à un espace auquel on s'identifie symboliquement. » CLAVAL P. (2001), « La Géographie sociale et culturelle. », in BAILLY A. et al, pp. 99-109

<sup>191</sup> « Tout homme ou toute femme qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales. » DI MEO G. et BULÉON P, 1998, p. 31

<sup>192</sup> Souvent, les premiers contacts entre maliens se font par des questions d'ordre personnel, par exemple quel est ton nom ? ou d'où viens-tu ? La réponse permet d'avoir beaucoup d'informations sur l'interlocuteur. Ce qui est le plus intéressant, on peut être renseigné sur l'origine de l'individu, sa catégorie sociale et sa religion.

<sup>193</sup> En langue nationale Bambara.

<sup>194</sup> GRIAULE M, « L'alliance cathartique », *Africa*, 1948, XVIII/4.

<sup>195</sup> KONATÉ D, « Les fondements endogènes d'une culture de paix au Mali : Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits.

<http://www.unesco.org/cpp/publications/mecanismes/edkonate.htm>.

<sup>196</sup> Sur la notion d'État-rhizome, voir BAYART J-F, 1989, p.270.

Amplement quadrillé par le parti unique, il avait, ainsi, récupéré la plus grande partie des compétences nationales. Les obstacles nés des ensembles clientélistes peuvent créer deux sortes d'appréhensions : celle de voir la politique de l'État se dissoudre dans les réseaux en tentant de les utiliser, et celle de voir l'action politique moderne se couper de la société concrète. (FAY C, 1995, p. 28). À l'heure actuelle, le nombre important<sup>197</sup> de partis politiques a entraîné une densification sans commune mesure avec les réseaux clientélistes existants. Les plus importants d'entre eux reproduisent les structures semblables à celles du parti unique, à cette différence près qu'ils ne disposent pas du pouvoir d'État (*ibid*, 1995, p. 29). Quant au pouvoir d'État, le mécontentement vis-à-vis de la résistance des réseaux de naguère fait de lui un régime fragilisé en rupture par rapport aux réseaux sociaux.

Jean Gallais résumait l'unité malienne comme la « concordance des trois faits, parti unique, tradition historique du Mali, réseau dense des centres administratifs à caractère plus ou moins urbains, le plus sûr de sa force. » (1962, p. 126) Dans de nombreux pays africains où l'intégrité territoriale est mise à mal par les particularismes, l'expérience malienne, dans ce contexte, montre que l'unité territoriale organisée autour de réseaux sociaux durables est un outil pour assurer la gestion des revendications identitaires. En conséquence de quoi, le parti communautaire n'est pas un frein au processus démocratique mais lui assure une légitimité.

« On peut faire l'hypothèse que l'appartenance territoriale est un critère de distinction sociale aussi pertinent que l'appartenance socioprofessionnelle ou communautaire » (BUSSI M, 2004, p. 67) Cette conception des choses, si elle doit être utilisée par la Géographie électorale, intègre nécessairement l'utilisation des concepts de la Géographie sociale. Nous nous proposons, maintenant, d'adapter cette vision des choses en faisant un essai, par le biais de l'étude des critères de localisation des bureaux de vote et des représentations que se font les électeurs du bureau de vote. La localisation du bureau de vote, par exemple, influe-t-elle sur le comportement de l'électeur ?

---

<sup>197</sup> Plus de 100 partis recensés.

### 2.3.2/ Clivage et distance : les écueils de l'organisation spatiale des bureaux de vote.

Au Mali, on compte environ 2 000 bureaux de vote pour 6 900 000 électeurs sans compter les quelques 700 000 électeurs de l'extérieur.<sup>198</sup> La répartition des bureaux de vote s'effectue à partir de critères de « densité électorale ». L'implantation d'un bureau de vote doit correspondre à une zone recouvrant cinq cent habitants. Cette organisation du territoire ne tient pas forcément compte des inégalités démographiques de l'espace malien. Si l'on examine les données réunies dans la Figure 8, la population rurale reste, encore, amplement majoritaire avec 73 % de la population totale, mais avec des disparités marquées entre les régions (Mopti 86,7 %, Gao-Kidal 66,1 %). Autre remarque, les nouvelles tendances démographiques concourent à estimer que l'on va vers un phénomène de concentration des populations autour de pôles urbains plus ou moins importants.

**Tableau 4: Structure d'évolution de la population malienne par région.**

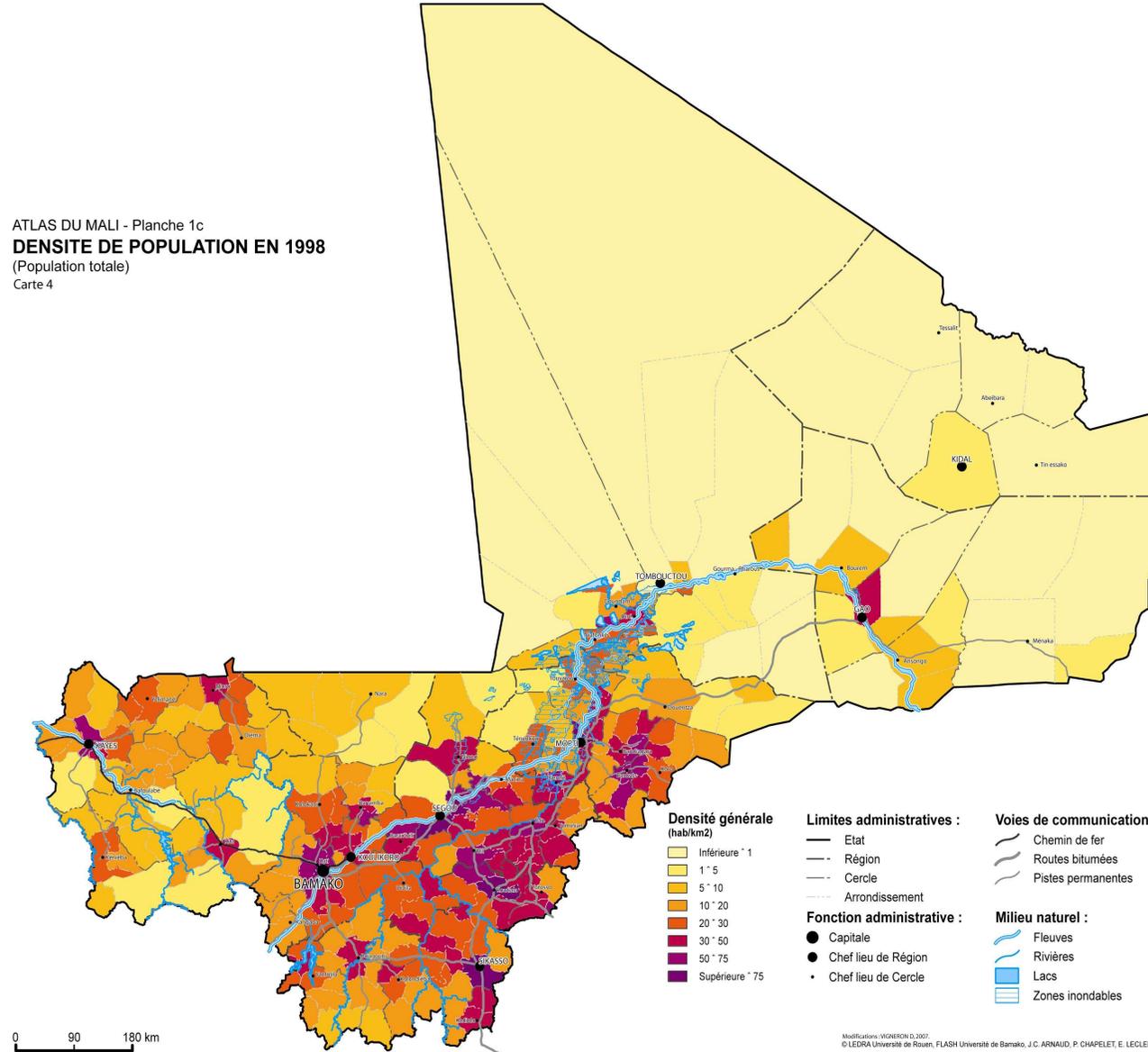
Région	1976		1987		1998	
	Population	% d'urbains	Population	% d'urbains	Population	% d'urbains
Kayes	872 750	11,3	1 067 007	13,2	1 374 316	18,5
Koulikoro	932 237	7,8	1 197 968	8,7	1 570 507	16,1
Sikasso	1 098 237	10,3	1 310 810	14,9	1 782 157	21,7
Ségou	1 082 224	14,5	1 339 631	17	1 675 358	17,8
Mopti	1 129 041	10,6	1 282 617	12,7	1 478 505	13,3
Tombouctou	490 456	10,2	459 318	18,2	476 793	19,6
Gao-Kidal	370 903	12	380 722	20,5	436 980	33,9
Bamako	419 239	100	658 275	100	1 016 296	100
Total	6 394 918	16,8	7 696 348	21,5	9 810 912	27

Source : LESOURD M, 2003, p. 139.

<sup>198</sup> BADIAGA S. (2007), « Le vote de dimanche : mode d'emploi. », *L'Essor*, numéro 15941, p. 9.

**Carte 6: Densité de population en 1998**

ATLAS DU MALI - Planche 1c  
**DENSITE DE POPULATION EN 1998**  
 (Population totale)  
 Carte 4



En observant la carte 6, on constate que les concentrations humaines sont très hétérogènes dans l'espace malien. On peut mentionner, en tout état de cause, qu'il s'agit véritablement d'une scission de l'habitat humain. Tout d'abord, le sud est caractérisé par les concentrations humaines les plus importantes (supérieures à 75 habitants par kilomètre carré) se regroupant le long des grands axes de communications (le fleuve Niger et le réseau routier)<sup>199</sup>. Cet « étalement humain » s'articule, également, autour des grands pôles urbains du pays (Bamako, Mopti ou Ségou). Aux environs des régions administratives de Koulikoro et Sikasso, les potentiels, tant agricoles qu'industriels, offrent les meilleures virtualités. (BRUNET R, 1994, p. 106) Ici, sont localisées la plupart des ressources minières exploitées (l'or essentiellement) et la principale économie du pays, le coton. À l'encontre, le nord-est aride (ou septentrion), correspond aux régions administratives de Gao et de Tombouctou, L'habitat très dispersé, tend à se concentrer près des pôles secondaires (Kidal, Gao et Tombouctou). Composé de villes résistant à l'avancée des sables, le septentrion est l'antithèse du sud-ouest. Il est, à bien des égards, peu sensible au développement en dehors des mines de manganèse de Gao (BRUNET R, 1994, p. 107) ou des prospections pétrolières dans les « blocks » de Taoudéni (nord du septentrion).

Dans un espace « ciselé » comme l'est celui du Mali, l'organisation spatiale des bureaux de vote paraît, a priori, complexe à mettre en œuvre dans l'ensemble du territoire. Au demeurant, le critère du zonage pour 500 habitants peut être réaliste dans le sud, grâce aux nombreuses infrastructures d'accueil des bureaux de vote (des écoles essentiellement). Tandis que, dans le septentrion, les distances importantes par rapport aux bureaux de votes accroissent les difficultés d'organisation de la répartition des structures de vote. De plus, certaines des compétences administratives transférées en matière électorale ont été reprises par Bamako en 2004. L'échelon communal conserve, toutefois, la gestion matérielle de l'organisation des élections sous contrôle étroit de l'État central.<sup>200</sup> En définitive, l'organisation territoriale des élections exige de prendre en compte les particularités spatiales (le clivage géographique) des territoires d'élections. Pourtant, si l'on excepte le caractère matériel de l'organisation des élections, le bureau de vote, dans bien des aspects, inclut des variables symboliques que l'on ne peut occulter.

La répartition des bureaux de vote s'effectue, aussi, selon des critères tendant à caractériser au mieux l'acte de vote, qu'il soit individuel ou collectif. Répondant à quatre

---

<sup>199</sup> Cf notion de « trajectoire d'ancrage », carte 3.

<sup>200</sup> SNV Mali, CEDELO, KIT (2004), *La décentralisation au Mali*, Bulletin 358, Amsterdam, série Décentralisation et gouvernance locale, p. 42.

logiques (« sacré », « communautaire », « neutralisé » et « accessible »)<sup>201</sup>, la Géographie électorale intègre, bien, des dimensions symboliques dans son analyse. Le vote n'est-il pas, avant tout, une affaire de représentation ? Le concept « d'espace social » n'associe-t-il pas cette mesure. « En somme, les lieux où l'on vit, par leur situation dans l'espace, par leur valeur marchande, du fait de leur coût d'accès et des commodités qu'ils offrent, en raison de leur agencement et des appréciations esthétiques qu'ils suscitent, par l'effet de distinction qui en découle, fonctionnent comme des signes sociaux. Cette seconde optique de lecture de l'espace social en fait une instance dynamique et causale, mue par les stratégies individuelles et sociales des actants, mais susceptible, aussi, d'expliquer nombre de leurs comportements. » (DI MÉO G, BULÉON P, 2005, pp. 80-81) Attendu que la Géographie électorale reste, implicitement, liée à la Géographie sociale, reprenons les logiques de l'organisation spatiale des bureaux de vote, citées ci-dessus. En résumant, le lieu de vote « sacré », symbolise, d'abord, à l'image d'une église, un endroit pacifié où l'électeur peut se recueillir et accomplir son acte de foi, renforçant par la même occasion, la particularité opiniâtre de l'acte de vote. Ensuite, le lieu de vote « communautaire » reflète le caractère festif des élections. « Convivialité au sein d'un réseau d'interconnaissance, symbolique du consensus collectif, l'organisation communautaire du vote participe à un élan citoyen, encadré par un fort contrôle social local. » (BUSSI M, 2004, p. 131) Impliquant des liens sociaux forts, le lieu de vote « communautaire » freine les velléités d'abstention. En outre, le lieu de vote « standardisé », espace « neutralisé » par excellence, se détermine par la prévisibilité de son utilisation. Tout y est rationalisé, ordonné et temporaire. Aux antipodes du lieu de vote « sacré », le bureau de vote neutralisé renvoie, par son caractère éphémère, à la particularité supérieure des élections. Le dernier point s'applique, directement, à la notion de distance. En effet, le lieu de vote « accessible » comporte l'exigence de rapprocher le bureau de vote de l'électeur. Ce raisonnement vise, assurément, à limiter tant bien que mal, les trop fortes abstentions qui attirent à beaucoup de jeunes démocraties électorales.

En ce qui nous concerne, le lieu de vote au Mali intègre, principalement, deux aspects que nous avons récapitulés précédemment. L'un, se rapprochant du lieu de vote « sacré ». Effectivement d'un point de vue humain, la finalité de l'acte de vote est la nomination d'un candidat. Si l'on imagine l'électeur voter avec ses propres représentations, ses propres conceptions de l'espace, qu'en sera-t-il de la symbolique de son geste ? Obligatoirement, il sera lié à l'environnement qui l'entoure au moment du vote surtout si le votant se sent rassuré.

---

<sup>201</sup> BUSSI M, 2004, p. 129.

Dans un cadre qui s'y prête, la décision qui était peut-être prise avant de rentrer dans le bureau de vote peut changer subitement. Par conséquent, un bureau de vote se trouvant « apolitique » devient un lieu hautement politisé. Pour illustrer ce propos, beaucoup de témoignages concordent dans le sens où des représentants de partis politiques sont à l'extérieur comme à l'intérieur du bureau. « Ne sont socialement reconnus comme symboles que les lieux identifiés comme tels par un certain nombre de personnes, et, c'est dans ce mouvement de reconnaissance qu'un groupe peut être institué en tant que tel et s'attribuer une identité. Pour cette raison, la dimension symbolique de l'espace est, à la fois, un enjeu et un instrument de pouvoir : celui qui manipule les symboles peut manipuler le processus d'identification, et peut, donc, influencer sur la constitution du groupe qui légitime l'exercice du pouvoir. » (MONNET J, 2007) L'espace, ainsi instrumentalisé, peut en tout état de cause, avoir des conséquences sur les résultats du scrutin.

L'autre, concordant avec le lieu de vote « accessible », répond au questionnement de la « distance ». On s'en est aperçu tout au long de cette argumentation, la distance en tant « qu'attribut de la relation entre deux ou plusieurs réalités, caractérisant leur degré de séparation » (LÉVY J, 2003), revêt un caractère d'envergure dans le cadre des élections. Ce concept est très utile dans les jeunes démocraties car il répond à des besoins de correctif spatial pour limiter des taux de participations souvent trop faibles.

### **2.3.3/ Le silence des urnes.**

Dans la rue à Bamako, l'objet politique est source de nombreux débats, mais, paradoxalement, la timidité avec laquelle se caractérise l'affluence dans les bureaux ne suit pas le même cheminement. Celui qui choisit de ne pas participer au scrutin est perçu comme « le partenaire silencieux » (BURNHAM D.B, 1994, p. 670) du jeu électoral. En tout état de cause, l'abstentionniste tient un véritable rôle politique, davantage, en tous les cas, que les responsabilités que veulent lui faire porter les acteurs politiques sur les dysfonctionnements d'un processus électoral. Déjà, dans les années 1960, le politologue américain E.E Schatt-Schneider (*ibid*, 1994, p. 670) évoquait, opportunément, à propos des Etats-Unis du début du XX<sup>ème</sup> siècle, que « l'abstention constitue une limite, voire une atteinte critique, à la démocratie en raison proportionnelle à son ampleur. [...] L'abstention y est nettement plus forte que dans presque toutes les démocraties avancées. » Toute jeune démocratie électorale, avant d'arriver à la consolidation, est confrontée à la difficulté de préserver ses acquis

politiques (élections pluralistes, liberté d'expression). Appréhendé comme rituel du jeu politique, il est de plus en plus accepté que le vote participe à la stabilisation des vertus démocratiques. Tous les acteurs politiques ont un rôle déterminé dans l'échiquier politique. Quelle est justement la place de l'électeur abstentionniste dans ce paysage ? Pour répondre à cette interrogation Patrick Quantin<sup>202</sup> a dressé une typologie des anomalies inhérentes aux jeunes démocraties. La première, « celles qui décèlent l'absence de discipline ou d'intériorisation des normes de bonne conduite et qui posent le problème en termes de non-institutionnalisation de la loyauté politique. ». Cette catégorie pouvant être qualifiée « d'indisciplinée » au regard de la pratique du vote, dans laquelle, l'électeur n'aurait pas véritablement conscience de l'importance de son geste. Deuxièmement, « celles qui touchent aux difficultés de l'organisation de la mobilisation partisane et qui déplorent l'absence d'une scène politique autonome. » Ce type de démocratie met en évidence la dépendance des partis politiques par rapport aux financements des partis politiques dont les leviers appartiennent aux pouvoirs publics. L'intérêt de la préservation de ces acquis se fait au détriment de l'élaboration d'un véritable projet politique. De ce fait, ce dernier type d'anomalie démocratique s'adapte très bien à la démocratie malienne.

L'abstentionnisme, dans le sens où il se réfère à une « attitude de ceux qui refusent de voter, ou ne votent pas »<sup>203</sup> explique en bonne partie l'impuissance des autorités à organiser un scrutin. Néanmoins, le « non-vote » (COLANGE C, 2007, p. 172), comme le terme le sous-entend, concerne avant tout l'électeur en tant qu'acteur politique individuel. À savoir que l'abstentionnisme n'est pas un acte isolé mais reflète, très fortement, un sens politique. Les « chemins de l'abstention »<sup>204</sup> ont fait l'objet de multiples analyses dont celle d'Alain Lancelot en France en 1968<sup>205</sup>. Cette étude, nous permet de dégager une typologie complète des profils d'abstentionnistes. C'est le cas, tout d'abord, de l'abstention « involontaire ou forcée » (maladie, raisons professionnelles...), l'abstention liée à des raisons politiques assimilées comme une forme de « protestation » (effets cumulés d'un malaise économique et idéologique) et pour terminer, l'abstention liée à une faible insertion sociale. (*ibid*, 2007, p. 174) En faisant corroborer les dires d'Alain Lancelot avec la situation de l'abstentionniste au Mali et en reprenant ce qui a déjà été évoqué en rapport avec la crise de légitimité idéologique que connaît actuellement la jeune démocratie malienne, le « non-votant » se conforme,

---

<sup>202</sup> « Le vote en Afrique : entre rejet et institutionnalisation », URL : [ww.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf](http://ww.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf), p. 7.

<sup>203</sup> Le Petit Robert 1, 1982.

<sup>204</sup> SUBILEAU F. (1993), *Les chemins de l'abstention : une comparaison franco-américaine*, Paris, La découverte, 222 p.

<sup>205</sup> Cf bibliographie

principalement, à la catégorie de la « protestation. » Pris en étau, entre un contexte de crise idéologique du système politique et les désillusions de crises durables (économiques et structurelles), l'électeur abstentionniste doit être considéré comme un membre à part entière de la scène politique. Son implication dans le champ politique n'est peut-être pas mesurable, immédiatement, mais les effets, à long terme, témoignent du degré de « maturité » démocratique d'un État stabilisé.

Pour pallier à cet obstacle d'avancées démocratiques, une des solutions envisagées peut être la réduction de la distance entre le bureau de vote et l'électeur. Dans les sociétés agraires, l'accessibilité d'un lieu est un facteur important de mobilité. Trop souvent, la mise à distance du lieu de vote a servi d'« arme électorale » (BUSSI M, 2004, p. 134) pour amoindrir l'influence d'électeurs indésirables. En dépit d'effets de distances contrastés entre un sud bien pourvu en infrastructures de vote et le septentrion où les distances sont accentuées par des conditions physiques extrêmes<sup>206</sup>, la distorsion spatiale devient le premier élément pris en compte pour limiter les effets négatifs de la distance. « Il convient, en règle générale, de se méfier des déterminismes physiques simplistes, fréquents dans les nouvelles démocraties. » (RAISON J-P, 1992) Sans contredire les propos de Jean-Pierre Raison, inclure le déterminisme climatique dans l'explication de la faiblesse des taux de participation est une donnée nécessaire et, ce, en faisant un parallèle avec la temporalité. Effectivement, les dernières élections législatives<sup>207</sup> ont eut lieu en pleine période d'hivernage<sup>208</sup> limitant de manière automatique, la mobilité des électeurs tant en périphérie qu'en ville. Pour ces raisons, le facteur climatique ne doit, en aucun cas, être occulté. Au niveau des temporalités électorales, un autre aspect est intéressant à mettre en exergue, le différentiel périodique des processus électoraux démontre, qu'en général, les élections présidentielles se déroulent pendant la saison tempérée (fin avril-début mai). Si l'on tient compte de la périodicité saisonnière, les élections présidentielles n'ont pas, forcément, des taux de participation supérieurs à ceux des élections législatives. D'ailleurs, le déroulement des élections n'est pas du tout le même dans l'argumentation quand vient s'ajouter la dimension des échelles. En effet, lorsque l'on observe le déroulement du scrutin présidentiel avec la victoire écrasante d'Amadou Toumani Touré au premier tour et des élections législatives, dont les grands

---

<sup>206</sup> Un milieu désertique.

<sup>207</sup> En 2002, les élections législatives ont eu lieu les 14 et 28 juillet 2002. De même pour les élections de 2007, les 1<sup>er</sup> et 22 juillet.

<sup>208</sup> La saison des pluies.

enjeux<sup>209</sup> se sont, principalement, focalisés à Bamako, au regard des articles de presse<sup>210</sup>. En somme, le caractère national des élections ne signifie que très peu de chose, le véritable enjeu électoral converge sur sa personnification c'est-à-dire que l'échelon géographique est effacé au profit de l'homme politique. À toutes les échelles qu'elles soient locales ou nationales, les élections présidentielles se rapportent à un nombre réduit de choix<sup>211</sup> limitant ainsi le suspense du résultat<sup>212</sup>. Aussi, lors des élections législatives, le local l'emporte sur le niveau national où les différents candidats se concurrencent pour enlever les différents sièges à l'Assemblée nationale, c'est pour cette raison que la saisonnalité des élections législatives ont lieu durant la période d'hivernage, les enjeux dans les différentes circonscriptions s'en trouvent lissés par les forts taux d'abstentions. En dehors des causes communément admises, une offre politique pléthorique, l'absence des élus ou encore la mission permanente non effectuée de sensibilisation de la part des partis, la démocratie électorale malienne mérite un éclairage cartographique pour étayer l'ampleur du phénomène d'abstention (voir carte 7).

À l'échelle communale, les classes sont très hétérogènes. Pour les formaliser et rendre lisible ce type de données, il a fallu les harmoniser au maximum. Que révèlent-elles ? Avec un taux d'investissement global important de 43,07 %<sup>213</sup>, au regard du premier scrutin communal de 1998, près de 37 % (BERTRAND M, 1998, p. 213) La mobilisation inespérée de 2004 n'occulte pas le fait que la participation électorale reste mince. « Le hiatus s'élargit entre des états-majors politiques étriqués et les préoccupations quotidiennes d'un pays paupérisé. Si certaines des aspirations sociales et économiques, que la perspective de la décentralisation a mises en lumière, relèvent bien largement de négociations et de mises en œuvre locales. » (*ibid*, 1998, p. 214) Abstraction faite d'une réalité socio-économique qui se négocie principalement sur le plan local, les grandes tendances que l'on peut dégager de la carte 7, se concentrent autour de noyaux de forte abstention dans la région de Tombouctou, au nord-ouest, aux alentours de Gao et la région de Ségou. Au contraire, deux noyaux de faible abstention apparaissent clairement, l'un réunit toute la bande sud-ouest du Mali (région de Kayes et le pays mandingue, et l'autre se localise entre Koutiala et Yanfolila).

---

<sup>209</sup> L'élection d'Ibrahim Boubacar Keita, principal opposant au président Touré, en Commune IV du district de Bamako par exemple

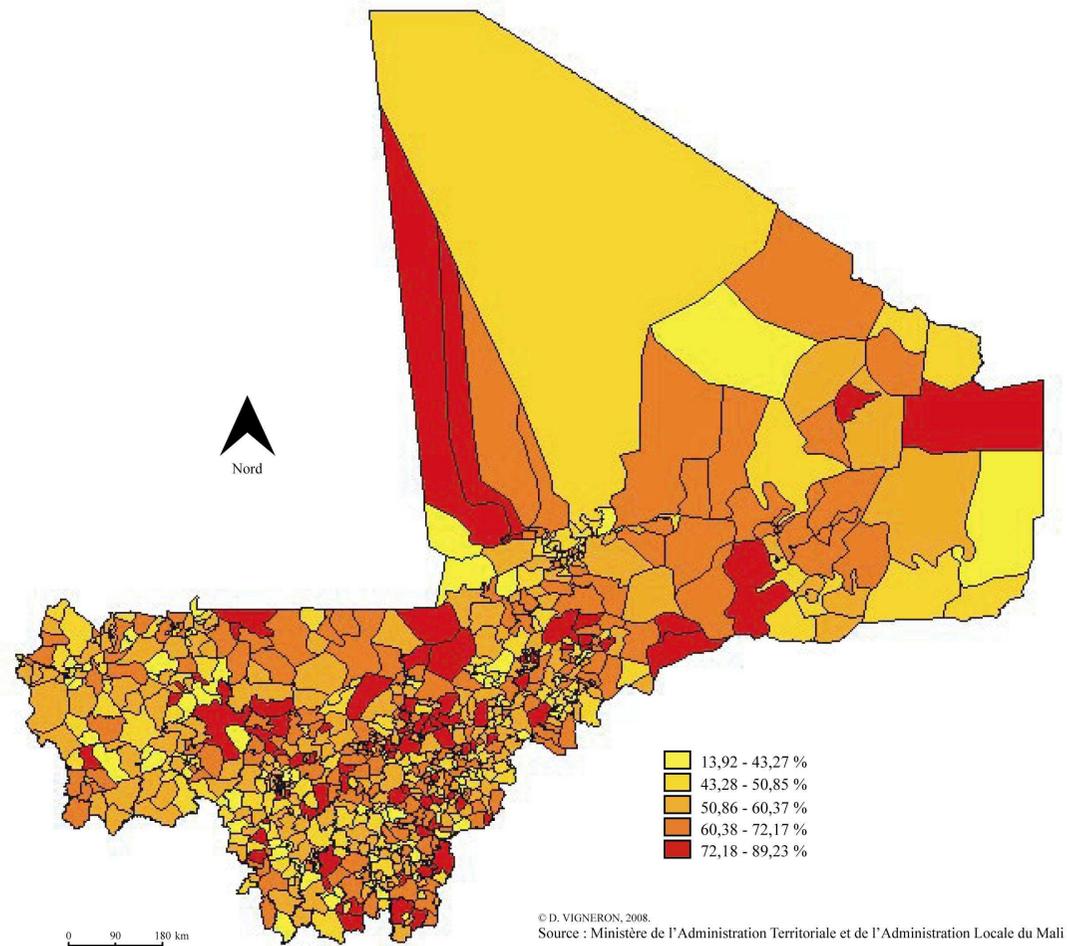
<sup>210</sup> Les premiers résultats sont donnés dès le lendemain du scrutin notamment dans le Républicain du Lundi 02 juillet 2007, « Premiers résultats à Bamako », auteur inconnu, numéro 1748, page de garde.

<sup>211</sup> 8 candidats pour les élections présidentielles de 2007.

<sup>212</sup> Aux élections présidentielles de 2007, tous les acteurs des élections (politiques ou civils) affirmaient que le président sortant Amadou Toumani Touré gagnerait le scrutin au premier tour. Des prédictions qui se sont confirmées par la suite.

<sup>213</sup> Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Secrétariat général (2006), *Rapport national de mise en œuvre du programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010*, République du Mali, p. 4.

Taux d'abstention par commune aux élections communales du 30 mai 2004

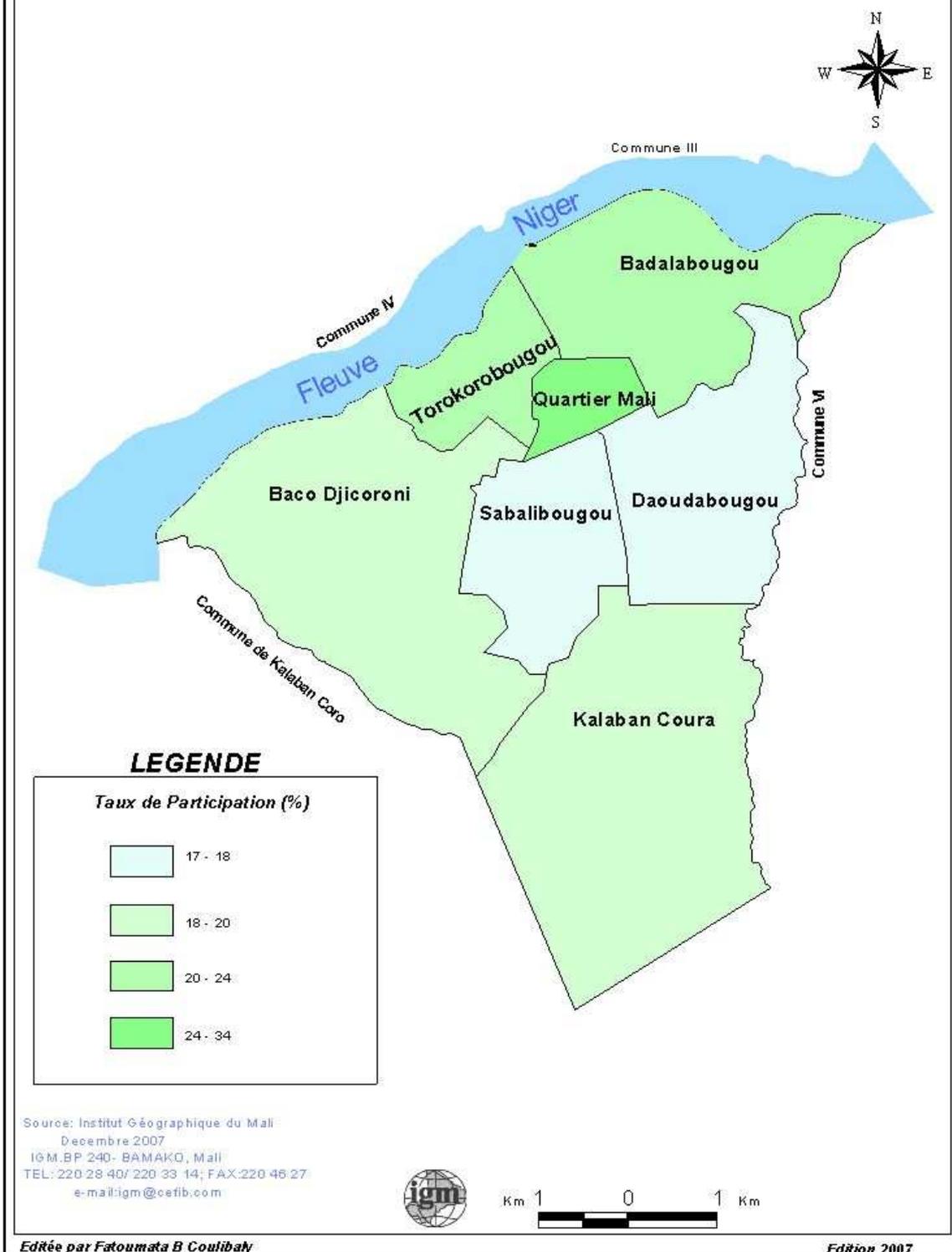


**Carte 7: Taux d'abstention en 2004 par commune.**

Cette carte ne prend pas en compte les taux d'abstention dans l'aire urbaine de Bamako. Pour se faire une idée des taux d'abstention à Bamako, se référer à la carte 8.

En conséquence, deux configurations spatiales à géométrie variable apparaissent, l'une de forte abstention s'articulant le long de la trajectoire d'ancrage du pays et, l'autre se concentrant aux extrémités du pays. Ce nouveau clivage géographique révèle les influences d'un modèle centre/périphérie qui domine dans un espace divisé entre un centre urbanisé et une périphérie rurale.

# COMMUNE V DU DISTRICT DE BAMAKO: Taux de participation par quartier



Carte 8: Taux d'abstention aux Législatives de 2007 en Commune V de Bamako

Source : COULIBALY F, 2008, p. 36.

Espace urbanisé, Bamako fait figure d'exception dans le territoire (voir carte 8)<sup>214</sup>. Les données qui ont attiré à cette carte datent de 2007 mais, d'un point de vue local, elles permettent de représenter à l'échelle urbaine, les spécificités du vote urbain. Deux particularités majeures se dégagent, d'une part, les taux de participation sont les plus faibles du pays, d'autre part, les variations entre les classes de participation sont très faibles (de 17 à 34 %) alors que, sur le plan, elles varient de manière exponentielle (entre 14 % à 90 %). Dans la commune V du district de Bamako, l'importance des effectifs de votants joue un rôle primordial. Généralement, les quartiers ayant le plus d'habitants votent plus, le contraire se produisant dans les quartiers les moins dotés. Pour illustrer, Sabalibougou est un quartier de migrants qui, en général, sont installés depuis peu de temps. Ils ne connaissent pas forcément la vie du quartier, et, de ce fait, ne s'intéressent pas à la vie collective, d'où, une désaffection de leur part, lors des processus électoraux. (COULIBALY F, 2008, pp. 31-32)

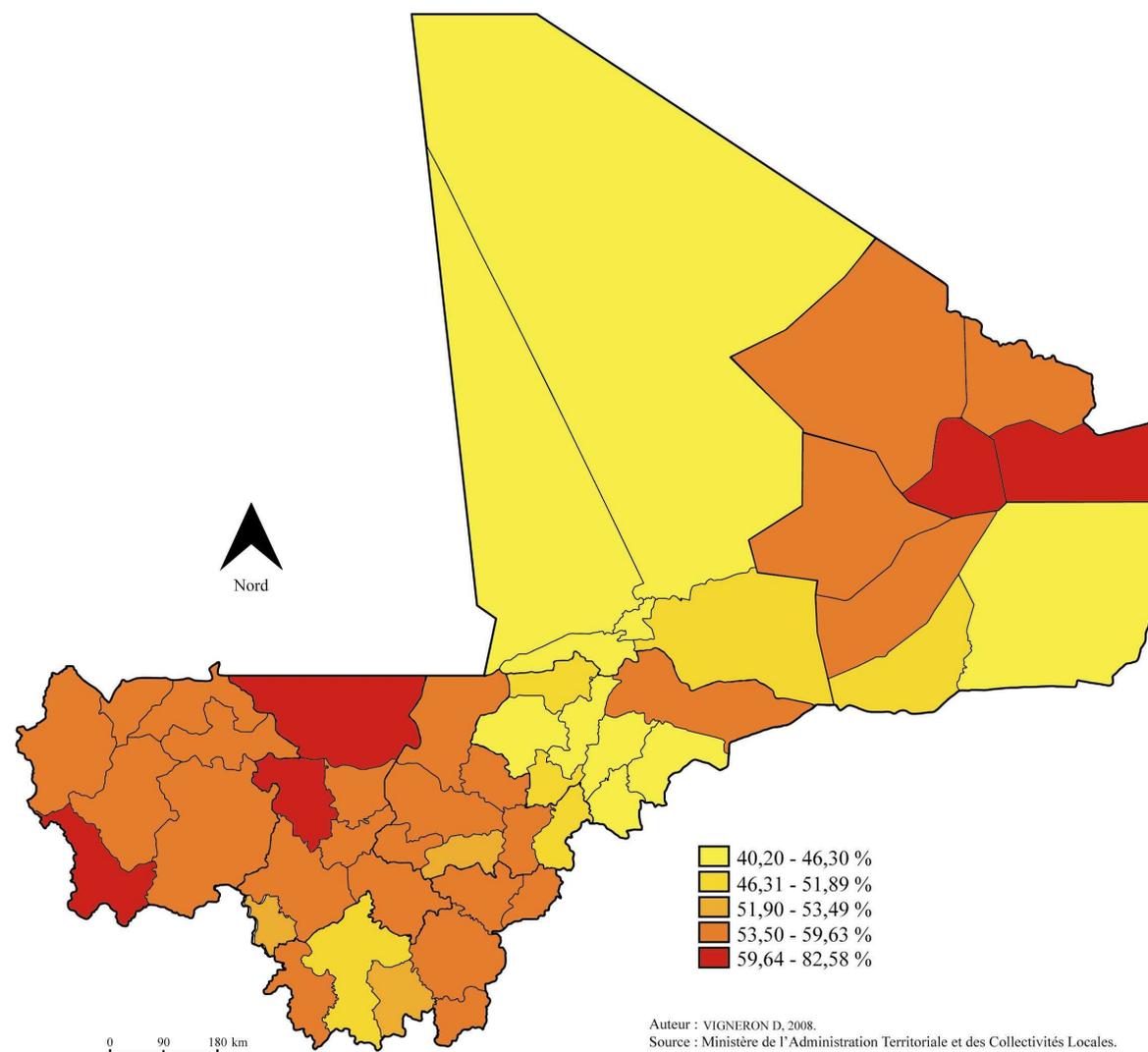
Maintenant, pour terminer, il nous reste à préciser l'évolution des taux d'abstention dans le temps et dans l'espace, à partir des données électorales des premiers tours des élections législatives de 2002 et de 2007 et des élections communales de 1998 et de 2004 (cartes 9, 10, 11, 12)<sup>215</sup>.

---

<sup>214</sup> Les données qui ont attiré à cette carte datent de 2007 mais d'un point de vue local, elles permettent de représenter à l'échelle urbaine, les spécificités du vote urbain.

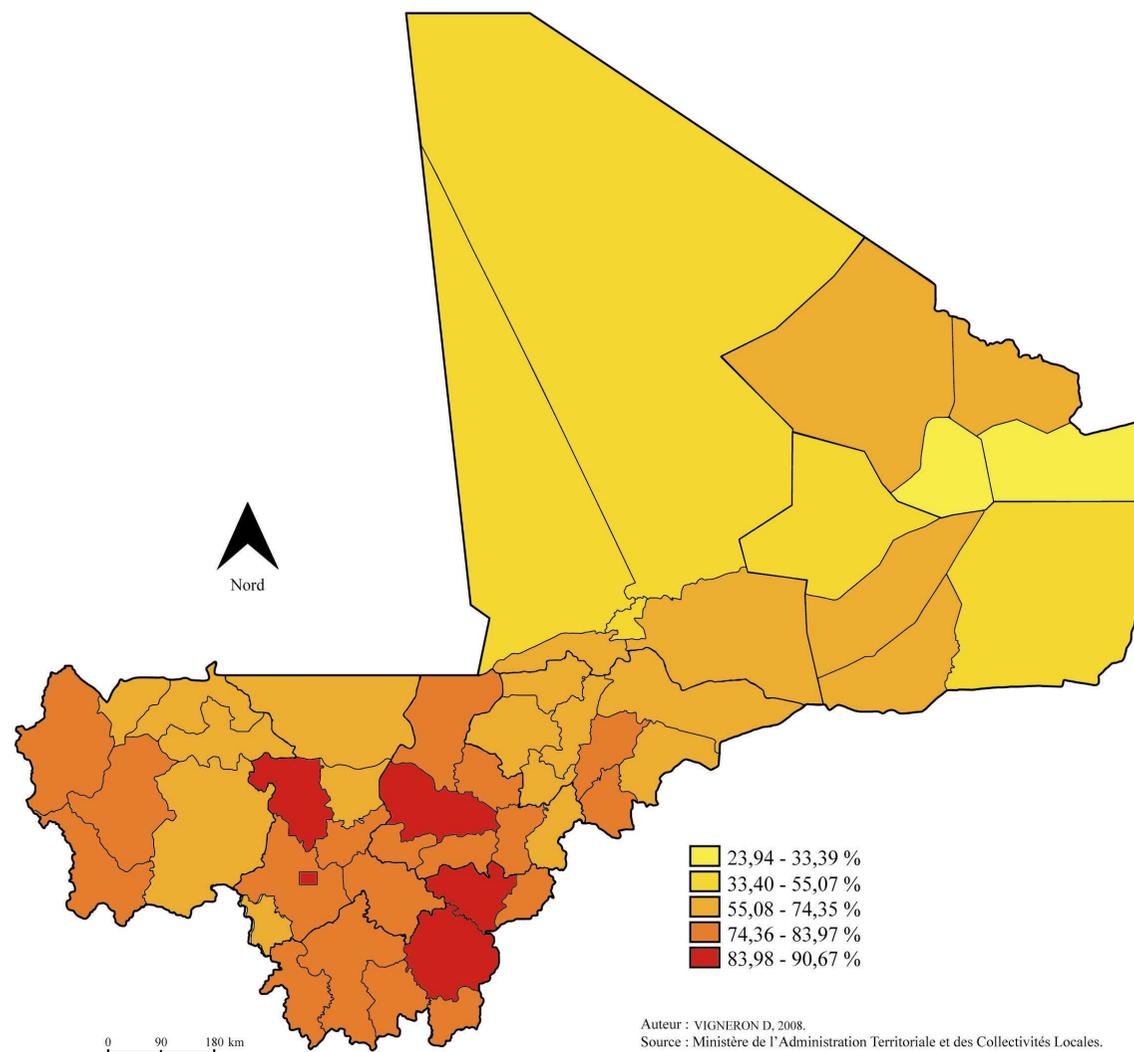
<sup>215</sup> Les élections de 1992 n'ont pas été prises en compte car lors du traitement de données, nous avons constaté que les données ne pouvaient être utilisées. Par exemple, lors des élections législatives de 1992, les taux d'abstention oscillent entre 62,12 % et 99,47 %.

### Taux d'abstention par cercle aux élections communales de 1998.



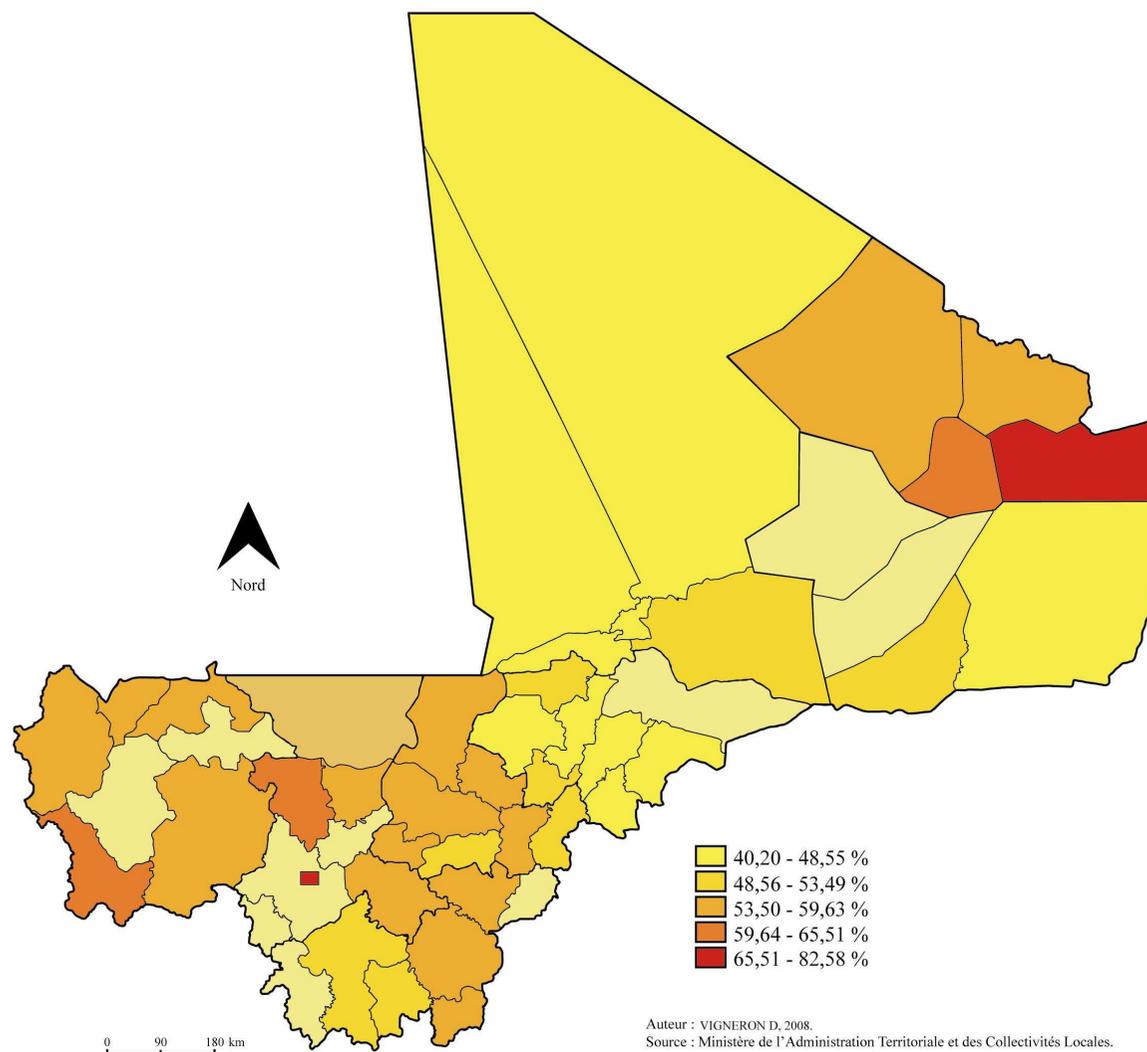
**Carte 9: Évolutions de taux d'abstention I.**

Taux d'abstention par cercle aux élections législatives de 2002.



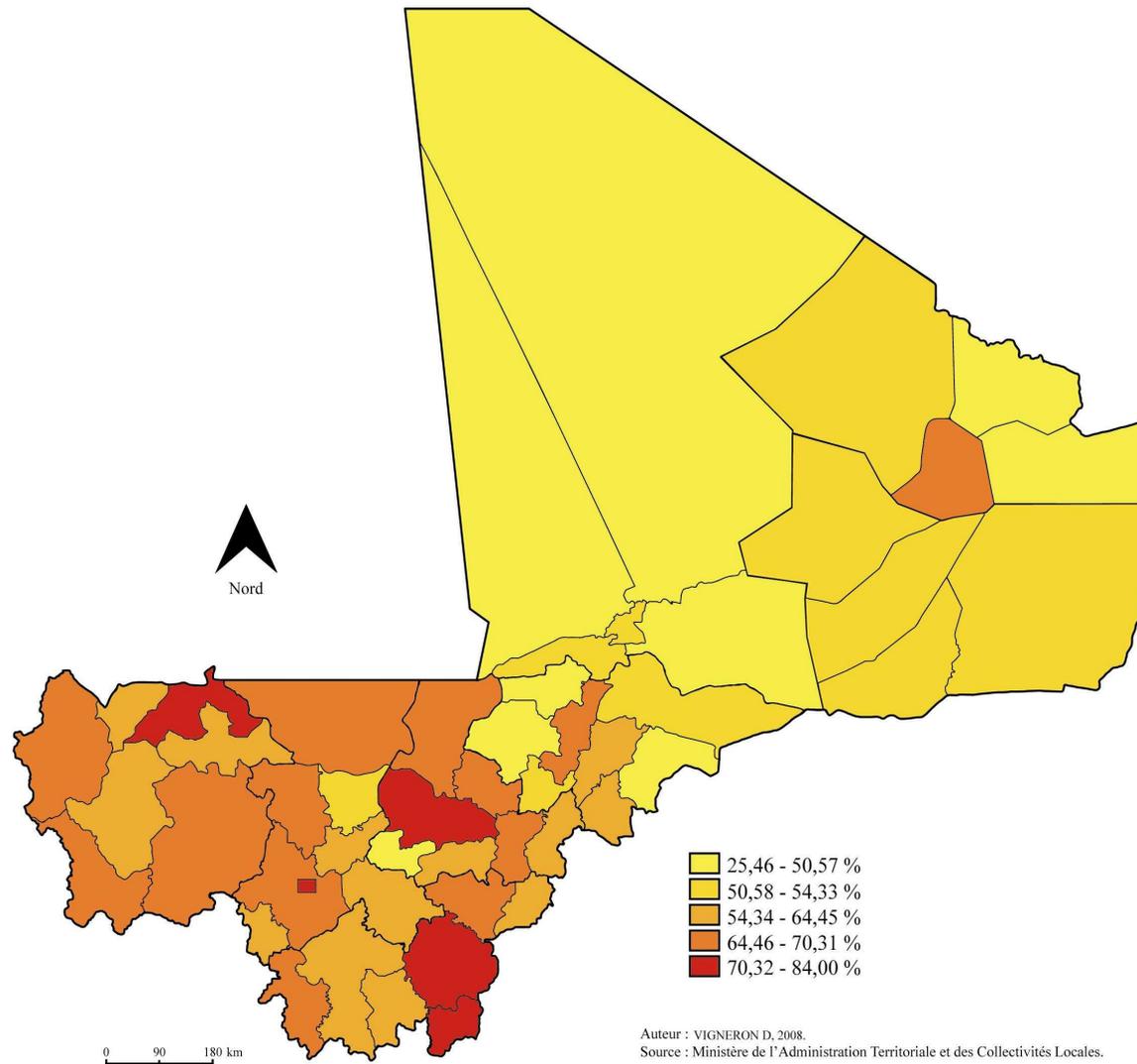
**Carte 10: Évolutions des taux d'abstention II.**

Taux d'abstention par cercle aux élections communales du 2004.



**Carte 11: Évolutions des taux d'abstention III.**

Taux d'abstention par cercle aux élections législatives du 1er juillet 2007.



**Carte 12: Évolutions des taux d'abstention IV.**

Dernières étapes du processus électoral débuté en 1992, les élections municipales de 1998 ont bénéficié des taux de participations les plus forts des trois scrutins pluralistes<sup>216</sup>. Depuis le début de la procédure de démocratisation, le vote de proximité pouvait apparaître comme « victime d'une crise démobilisatrice pour les populations. » (BERTRAND M, 1998, p. 213) Spatialement, la répartition des taux d'abstention (cf carte 9) se manifeste par une division de l'espace malien en deux poches de fortes abstentions (au sud-ouest et au nord-est). En prenant un cas particulier, le Tin-Essako<sup>217</sup> (le cercle à l'est de Kidal, frontalier avec le Niger). On remarque que ce cercle se situe dans les régions « frondeuses » du septentrion, du coup, le vote de proximité peut être un moyen pour les populations de s'opposer au pouvoir central ou encore de manifester un réel antagonisme envers les élus locaux ? Dissemblable de cette configuration spatiale, la carte 10 propose une forme géographique atypique, un gradient décroissant des forts taux d'abstention vers des taux plus faibles. On constate que le gradient commence à Bamako et s'étend jusqu'en périphérie de manière progressive comme si, plus l'on s'éloignait, plus la participation au scrutin était élevée. En 2002, le contexte électoral destinait la jeune démocratie malienne à connaître la première alternance au pouvoir<sup>218</sup> mais aussi, de la déception consécutive à l'échec de certains leaders à l'élection présidentielle<sup>219</sup> ou à l'annulation des 500 000 voix au premier tour présidentiel du scrutin peuvent avoir enlevé à l'élection, son crédit. De la même manière que les élections communales de 1998, le scrutin municipal de 2004, représentait une véritable nouveauté dans le sens où l'ensemble du territoire était concerné par les élections. Le 30 mai 2004, date du premier tour des élections, marque le passage de la proximité à l'échelon national. Conformément à la carte 11, la relative homogénéité de la représentation graphique du vote révèle une proposition importante de nouvelles figures politiques. Ceci vient confirmer que le vote s'est donc déroulé sans contentieux majeurs entre les différents acteurs du scrutin. Plus proche de nous, les élections législatives de 2007 incarnent, à elles seules, l'évolution vers la « prévarication » de la démocratie malienne. Sans conteste, la carte 12, montre que les noyaux de mécontentement où se concentrent les plus forts taux d'abstention (particulièrement dans les cercles de Kadiolo et Sikasso) sont bel et bien des zones où l'absentéisme des élus est très prégnant. Cette allégation ne tient pas compte de deux exceptions qui se détachent. D'une part, Ségou

---

<sup>216</sup> Le référendum, les élections présidentielles et les élections législatives.

<sup>217</sup> On voit le même phénomène pour les élections communales en 2004, voir carte 11.

<sup>218</sup> Le passage de témoin d'Alpha Oumar Konaré à Amadou Toumani Touré.

<sup>219</sup> En 2002, candidat naturel de l'Adema-Pasj à la présidentielle, Soumaïla Cissé représentait un véritable changement au moment d'aborder le virage de l'alternance mais sa dissidence au sein du groupe parlementaire de l'Adema-Pasj lui a fait perdre l'élection au profit d'ATT. (Source : DIAKITÉ A (2008), « Soumaïla Cissé rattrapé par son passé, 20 mai).

(nord-est du pays) où le « duel des regroupements partisans »<sup>220</sup> a pris le pas sur les élections. D'autre part, à Nioro du Sahel, où la candidature de Tiébilé Dramé, leader du PARENA n'a pas été avalisée par la Cour Constitutionnelle, dénaturant ainsi « l'effet de localité » du scrutin.

Ne suivant pas une logique spatiale clairement définie, les taux d'abstention oscillent entre les différents contrecoups contextuels locaux. On a le sentiment que la démocratie malienne est véritablement bien implantée avec ses spécificités propres mais les déterminants du vote restent très fragiles pouvant changer du tout au tout, selon les aléas de proximités. Pour ainsi dire, le local prend véritablement le pas sur d'autres échelles et entraînent avec lui, les principaux enjeux des différents scrutins.

### **Conclusion :**

Héritage de la colonisation, les territoires d'élections du Mali sont sans cesse en mouvement. N'en déplaise à la formalisation du maillage administratif ne correspondant pas forcément aux frontières réelles celles là, invisibles. Le contexte de rationalisation du territoire a permis la mise en œuvre spatiale de multiples processus électoraux, renforçant ainsi le caractère légitime de la « Géographie du pouvoir » tant par la diversité de ses terroirs que par la variété de ses identités. Harmoniser n'est pas chose aisée mais la mise en place de la décentralisation ne correspond, en aucun cas, au modèle occidental de délégation de prérogatives vers les périphéries. Seule, la déconcentration d'attributions d'autorité suit la même trajectoire, sur le plan formel, la décentralisation n'est que très peu effective dans les faits. En réalité, le pouvoir central garde ses aptitudes régaliennes sans en avoir réellement transférées. À l'opposé, à l'échelon local, la résistance des pratiques coutumières produit une « coupure spatiale » de la commune avec son centre. Pourtant, les logiques territoriales de la localité sont en totale adéquation avec le devenir de Bamako. On est bien devant le fait accompli. La démocratie malienne est un « produit hybride » d'adaptation et de réappropriation d'un modèle, clivant l'espace entre un cœur et une multitude d'unités territoriales sans contacts les unes avec les autres. Le tout s'oriente au gré de leurs localisations géographiques vers l'extérieur pour les espaces transfrontaliers et, vers l'intérieur pour les secteurs proches de la « trajectoire d'ancrage. »

---

<sup>220</sup> « Le duel des regroupements », *Yeko*, lundi 8 juillet 2007.

### **SECTION III : DÉCENTRALISATION ET ÉLECTIONS : UNE TERRITORIALITÉ HIERARCHISÉE VERS LA BASE.**

Les interactions entre les différents territoires d'élections posent la question de la composition de l'espace social. Quelles sont les interrelations qui préexistent entre toutes les composantes de la société ? L'espace social se limite-t-il à un seul cercle d'individus ou au contraire, la mise en place de la décentralisation a-t-elle permis d'étendre les rapports entre les différentes strates sociales ? Ces questions, au demeurant complexes, méritent d'être posées. Par l'étude du rôle du local dans les relations entre les différents acteurs de la société civile et de l'État, nous nous proposons de mettre à jour les changements, qu'a entraîné la décentralisation sur le déroulement des élections au Mali.

#### **3.1/ La montée des mobilisations locales.**

##### **3.1.1/ Les « fiefs »<sup>221</sup> électoraux, attributs des partis ou des candidats ?<sup>222</sup>**

Autrefois, au Moyen Age en France, à l'origine tout au moins, les relations de dépendances avaient un caractère de fait social total comportant notamment des aspects économiques, psychologiques et rituels. (KABORÉ G. V, 1962, p. 614) De manière analogue, en Afrique, durant la période de l'Empire mossi<sup>223</sup> au Burkina Faso, le roi en échange de leur soumission à sa cause, récompensait ses compagnons les plus importants en leur cédant des fiefs<sup>224</sup>. Aujourd'hui en Science politique, les fiefs ne sont plus assimilés à ces mêmes rapports de vassalité mais bien à de nouveaux rapports territoriaux. Vraisemblablement, ce terme équivaldrait plutôt à un territoire (une commune ou une circonscription) dont les résultats électoraux seront, inéluctablement, ou presque, au profit d'une seule formation politique ou d'un seul homme<sup>225</sup> quel que soit le type de scrutins (locaux ou nationaux). Néanmoins, les fiefs électoraux ne sont pas forcément l'apanage d'un seul et même parti politique. Il faut, au demeurant, inclure dans l'analyse, qu'un parti peut se retrouver

---

<sup>221</sup> À l'évocation des noms de lieu se référer à la carte 1.

<sup>222</sup> Pour cette sous-partie, nous allons analyser exclusivement les grands acteurs politiques qu'ils soient collectifs (l'Adema-Pasj) et individuels (Ibrahim Boubacar Keita ou Soumaïla Cissé).

<sup>223</sup> Du XI<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, les royaumes mossis ont dominé le Burkina Faso. L'Empire mossi s'est formé à la suite d'invasions successives. Source : MASSA G. et al (1995), *La Haute-Volta. Témoignages, recherches, regards*, Paris, Khartala, p. 64.

<sup>224</sup> Terme de féodalité. Domaine noble, relevant du seigneur d'un autre domaine, concédé sous condition de foi et hommage et assujetti à certains services et à certaines redevances. » Source : XMLittré v1.3.

<sup>225</sup> En général, originaire de la localité.

disqualifier et perdre un territoire en raison de conditions particulières de mauvaises gestions des affaires politiques. Pour clarifier cette définition, nous allons maintenant nous attacher à rendre compte des implications territoriales de la notion de « fief » électoral au Mali.

Au Mali, la situation, lors des premières élections pluralistes<sup>226</sup>, pourrait laisser à penser que le territoire national est bel et bien, le fief<sup>227</sup> du principal parti du pays, l'Adema-Pasj. La raison à cette constatation peut être que le parti au pouvoir conservait encore un crédit important auprès des électeurs. En complément, on peut aussi évoquer la possibilité que l'offre politique pléthorique soit perçue de telle manière à ce que les électeurs se retournent vers les propositions du parti offrant le plus de garanties par rapport à leur avenir. En revanche, en 2007, il y a une inversion de tendance où l'on voit la majorité des périphéries basculer vers d'autres partis. Ceci est directement imputable à une nouvelle offre politique issue des élections présidentielles de 2007 entraînant une bipolarisation<sup>228</sup> de l'échiquier partisan. Consécutivement, les grands leaders<sup>229</sup> sortis de l'Adema-Pasj durant les années 2002-2007, ont créé leur propre parti entraînant ainsi un démembrement de l'Adema-Pasj, sans toutefois remettre en question son hégémonie. Précisément, quelques grands partis comme l'URD de Soumaïla Cissé ou le CNID de Mountaga Tall sont restés proches de l'Adema-Pasj à la suite du scrutin présidentiel de 2007. Par voie de conséquence, les scores de l'Adema connaissent une toute autre physionomie à une échelle plus fine, on s'aperçoit que cette situation monopolistique de fief national est quelque peu tronqué par des alliances locales. On peut mentionner à ce sujet, les élections communales de 1999 où le phénomène « d'exclusivité territoriale » de l'Adema-Pasj s'estompe quelque peu. Pour autant, c'est en 2004, que le véritable changement de tendance s'est effectué. Concrètement, les scores de l'Adema-Pasj oscillent selon une forte proportion, de 0 à 95%<sup>230</sup> des suffrages recueillis. Cette forte disparité des résultats s'explique en partie par le jeu des alliances entre des candidats locaux qui n'ont pas pu être incorporés dans la « famille » des grands partis nationaux et par le prestige social que pourrait susciter l'obtention d'un poste électif. Sous un angle spatial, ces contrastes n'ont, à fortiori, que très peu de logiques de localisations, ils répondent implicitement à des règles de particularités locales. Pour terminer, on se rend

---

<sup>226</sup> À l'échelle des cercles, les résultats des trois élections de 1992 (référendum, présidentielles et législatives) ont été le théâtre d'un raz de marée de l'Adema-Pasj où l'on constate que très peu de circonscriptions électorales dépendent d'autres partis politiques.

<sup>227</sup> Ce type de fief pourrait être appelé le « fief partisan ». Considérons que ce concept n'est qu'une supposition, il doit être étayé pour être validé.

<sup>228</sup> Entre l'ADP et le FDR. Cf sous-partie 1.3.4/ Un paysage politique émiété.

<sup>229</sup> Ibrahim Boubacar Keita, Soumeylou Boubèye Maïga ou Soumaïla Cissé.

<sup>230</sup> Les taux les plus faibles se concentrent dans les communes des cercles de Sikasso, de Bougouni et de Bandiagara. À l'instar, les scores les plus élevés se regroupent dans beaucoup de communes du septentrion.

compte que l'Adema-Pasj est concrètement un parti national drainant derrière lui, tous les autres partis<sup>231</sup> lors d'échéances nationales, faisant du territoire étatique son fief. En contrepartie, lors d'échéances de proximité, il n'existe plus à proprement parler de fief, étant donné que les enjeux particularistes locaux prennent, alors, le pas sur les étiquettes politiques. Sinon, existe-il véritablement des fiefs électoraux au Mali ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le seul véritable fief qui puisse exister est Bamako. Pour quelles raisons ? Lors des dernières législatives de 2007, le district de Bamako correspond au secteur du territoire où l'Adema-Pasj n'a pas gagné le premier tour sans avoir fait d'alliances. On en a pour preuve ses faibles scores dans la Commune II (12,87 %) ou dans la Commune III (14,12 %). Pour le reste, l'Adema-Pasj a remporté les scrutins en faisant des coalitions, dans la Commune I (17,74 %), la Commune V (32,43 %) et la Commune VI (20,14 %)<sup>232</sup>. Nous n'avons pas évoqué la Commune IV dans laquelle l'alliance de l'Adema-Pasj a fait un score très faible (5,49 %). Devant cet état de fait, les ténors de l'Adema-Pasj ont décidé de retirer leur postulant pour soutenir la candidature<sup>233</sup> d'Ibrahim Boubacar Keita, président du RPM, au second tour des législatives. Rappelons que les élections législatives de 2007 en Commune IV avaient une particularité : c'est dans cette seule commune qu'Ibrahim Boubacar Keita<sup>234</sup> était resté incontournable. Selon les informations que nous avons récoltées, la Commune IV semble conforme à l'idée de « fief » électoral, dans le sens où « l'on sait que c'est à Sébénikoro<sup>235</sup> qu'Ibrahim Boubacar Keita habite, et que c'est à Hamdallaye<sup>236</sup> qu'il a passé son enfance. En raison du voisinage qui le liait à la population de Sébénikoro, cette dernière était prête à tout pour lui. »<sup>237</sup> Pour Ibrahim Boubacar Keita, sa réélection en Commune IV a été tout de même difficile et ce même si son passé politique joue encore beaucoup pour son statut d'homme politique à part.

La notion de « fief électoral » semble donc mal s'adapter au contexte malien en raison du caractère dual de sa définition. Qu'est-ce qui la caractérise le mieux, une personne ou un

<sup>231</sup> Les partis d'opposition (le PARENA ou le RPM), faute d'audience électorale qui puisse véritablement faire de ces partis, un contrepoids contre l'Adema-Pasj sont obligés de suivre l'évolution de l'échiquier politique avec les autres partis. L'exemple du RPM est très explicite dans ce cas précis. De son rang de première force politique à l'Assemblée nationale, acquise en 2002 avec plus de quarante députés élus, il chute en troisième position en obtenant seulement 11 députés en 2007.

<sup>232</sup> Toutes les sources chiffrées proviennent des procès verbaux de centralisation des résultats fait par la Commission Nationale de Centralisation après chaque scrutin.

<sup>233</sup> TAKIOU C. (2007), « Second tour des législatives en Commune IV, l'Adema-Pasj décide de soutenir IBK. », *Le Républicain*, 13 juillet, p. 4.

<sup>234</sup> La conceptualisation par rapport au degré d'implantation d'un candidat dans une localité a été discutée dans la sous-partie 2.2.3/ Parachutage ou abandon ?

<sup>235</sup> Quartier périphérique de Bamako.

<sup>236</sup> Quartier voisin de Sébénikoro.

<sup>237</sup> TOURÉ M. (2008), « Entre IBK et la population de Sébénikoro : la rupture est-elle consommée ? », *Le Soir de Bamako*, le 13 mai.

parti ? Devant l'absence d'idéologie du système partisan, la seconde explication semble être la plus plausible. Au regard de ce que nous avons constaté, le « fief » est bien un espace, en tout cas au Mali, obéissant aux règles de la localité durant les scrutins communaux pour disparaître lors d'élections nationales. En ce qui concerne, les élections législatives, les logiques sont différentes notamment en terme d'échelle d'analyse, les circonscriptions qui se rapportent aux cercles donnent des résultats électoraux ressemblant à ceux des élections nationales, la notion de « fief partisan » paraît donc recevable.

Dans une autre perspective, le concept de « fief » semble se corréliser aussi avec le clivage qui existe entre le centre et les périphéries. Si nous nous concentrons maintenant sur l'espace social, cette affirmation de clivage peut être effective, également, au sein même d'un parti politique. L'expression la plus répandue, en Sociologie politique, de ce clivage et la conséquence la plus visible reste celle des candidats « indépendants. »

### **3.1.2/ Être « sans étiquette » politique, est-ce être indépendant ?**

Incarnés au sommet de l'État par Amadou Toumani Touré, les mouvements politiques « indépendants » offrent une opportunité pour n'importe quel citoyen malien de devenir un jour, un homme politique. Légitimement, l'ampleur de ce phénomène n'est-elle pas le fruit d'un « manque de civisme »<sup>238</sup> des différents acteurs politiques (de l'électeur au président de la République). L'idée de complaisance que nous avons évoquée auparavant paraît-elle être pertinente ? Pour définir plus explicitement ce qu'est véritablement le phénomène des indépendants, nous allons prendre l'exemple des élections présidentielles de 2002.

En 2002, lorsque le futur Président Amadou Toumani Touré fut élu, il bénéficiait d'une notoriété charismatique auprès des maliens. Ce constat permet d'interpréter l'élection d'Amadou Toumani Touré au sommet de l'État comme la symbolique d'une citoyenneté nationale représentée par un seul homme. Pour un candidat qui se veut être indépendant (ou sous-entendu sans « étiquette politique »), la fait d'être soutenu par 23 partis<sup>239</sup> en 2002 et implicitement par le Président sortant de l'époque, Alpha Oumar Konaré, constitue une

---

<sup>238</sup> Le civisme s'intègre dans un concept englobant qu'est celui de « citoyenneté ». Il consiste, à titre individuel, à respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen, dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. » Source : La Documentation Française, URL : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir>

<sup>239</sup> Dont l'Union Soudanaise (l'US-RDA), le Parti Malien pour le Progrès Social (le PMPS), le Bloc Démocratique pour l'Intégration Africaine (le BDIA) ou le Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine (le MIRIA). Source : Afrique Express, numéro 247 du 02 avril 2002.

nouveauté dans les démocraties modernes. Alors dans ce contexte comment peut-on définir les « indépendants » ? La première acceptation proviendrait du fait que « l'indépendance » est plutôt le détachement d'un monde politique qui ne correspond plus aux aspirations d'un candidat ou encore c'est le manque de visées idéologiques qui entraîne ce désintéressement. La définition du *Littré* évoque « le fait de jouir d'une entière autonomie à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. » En fait, si l'on reprend l'idée de complaisance, on a la clef pour définir le concept « d'indépendance à la malienne ». Pour bien comprendre, il faut rappeler que c'est Amadou Toumani Touré qui a « institutionnalisé » cette pratique. L'idée d'indépendance est comparable aux types de rapports sociaux entre le Président Touré et les partis qui l'ont soutenu aux cours des élections présidentielles de 2002 et de 2007. Tout est une question d'individualité<sup>240</sup>, ou tout au moins le soutien au candidat ATT s'est fait dans l'objectif d'obtenir les faveurs du candidat-président, une fois élu. S'il doit ressortir un terme véritablement explicite vis-à-vis de cette situation, on choisira le terme « d'interdépendance » entre le Président et son entourage. Les soutiens d'Amadou Toumani Touré faisant de lui, le nouveau chef de l'État et de même, pour les soutiens d'ATT qui profite de sa position déterminante.

Pour finir, la définition de « l'indépendance » est à chercher aussi dans « l'identité » même des partis politiques, à savoir la réticence de plusieurs organisations à s'appeler des « partis », préférant les noms « mouvement », « rassemblement », mais aussi la tendance des candidats à refuser les bannières partisans. Comparativement, le Président Yayi Boni a été élu au Bénin en 2006 sans aucune étiquette politique. En conséquence, si cette manifestation survient au sommet de l'État peut-elle se retrouver à la base ? Certes, ce phénomène se manifeste autrement mais il existe réellement.

Tout d'abord, pour se faire une idée de l'ampleur du poids politique des candidats « indépendants » sur l'échiquier politique, il faut noter qu'à l'Assemblée nationale, ils représentent 15 députés sur 147 soit environ 10 %<sup>241</sup>. Cette tendance qui se veut être autonome est devenue en quelques années, une force politique incontournable.

Nous avons, durant notre séjour au Mali, rencontré deux représentants indépendants, l'un, président d'une association de jeunes, « l'Éveil des Consciences de la Jeunesse », Mahamadou Lamine Cissé dans la Commune V du district de Bamako et l'autre Madani Sissoko dit « Kida », président de « Segou Kunko » (l'espoir de Ségou) à Ségou. L'intérêt majeur de ces deux rencontres réside dans le fait qu'elles nous permettent de dresser un

---

<sup>240</sup> Au Mali, un parti politique est associé à une personne.

<sup>241</sup> « Résultats définitifs des législatives – l'Adema/Pasj perd dans trois localités. », *Les Échos*, 13 août 2007.

portrait type du candidat indépendant, ses motivations et ses attentes sur le plan politique, ainsi que l'organisation des mouvements auxquels ils appartiennent. Tous deux étaient candidats aux élections législatives de 2007, ils ont, tous les deux, réalisé des scores intéressants au premier tour de ces élections (11,6 % pour « Segu Kunko » et 1,4 % pour « l'Éveil des Consciences de la Jeunesse » dans un contexte de forte concurrence). Maintenant, nous allons utiliser les outils qu'offre la Géographie des représentations pour analyser deux documents qui vont préciser un peu plus, notre approche de la Géographie électorale au Mali. Successivement, les chercheurs en sciences sociales, et les géographes en particulier « font aujourd'hui une très large place aux notions d'images et de représentations » (DEBARBIEUX B, 1998). La production d'images serait à la fois, « faculté de connaissance » et « état des connaissances essentielles dans notre rapport au monde (DEBARBIEUX B, 1992)<sup>242</sup>. Quelle est la justification de l'utilisation de cette géographie ? Deux choses l'une, tout d'abord, elle propose une palette<sup>243</sup> de possibilités d'analyses intéressante pour ce type de démonstration, ainsi qu'elle représente une manière originale de présenter cette étude sur la thématique des rapports entre le sommet et la base par l'intermédiaire de l'examen des « indépendants ». Il s'agira pour nous d'utiliser les quatre grands principes de cette Géographie humaine édictés par Antoine Bailly<sup>244</sup> en Géographie :

- Etre conscient des fondements existentiels de la discipline : les géographes appartiennent à des sociétés dont ils reflètent les idéologies et les valeurs, d'où la nécessité d'explicitation des idéologies.
- L'espace en soi n'est pas l'objet d'étude puisque le réel objectif n'existe pas : la Géographie ne peut être la science des paysages mais plutôt des signes qu'elle interprète en fonction de ses problématiques.
- Chaque schéma géographique est un modèle simplifié du monde élaboré par un individu, qui de ce fait ne prétend pas à l'exhaustivité.
- Le principe de la rétroaction : les représentations se nourrissent des pratiques et inversement.

Étudier cette dialectique consiste alors à s'intéresser aux différents vecteurs qui y donnent accès, comme les situations sociales contextualisées, ou bien les différentes formes de langage, c'est-à-dire les discours écrits (institutionnels, presse), ainsi que les images par

---

<sup>242</sup> Cette partie s'inspire de l'introduction de DELIRY-ANTHEAUME É, p. 1.

<sup>243</sup> Les géographes emploient d'ailleurs souvent des cartes mentales, représentations graphiques d'un espace par une personne, pour étudier le rôle des images mentales dans nos pratiques.

<sup>244</sup> Voir bibliographie.

l'étude des sources iconographiques (cartes mentales, photos, images publicitaires) (MOLINA G, 2007, p. 319). C'est pour cela qu'après avoir eu un entretien avec le Président de l'Association, il nous a semblé intéressant de recouper ses propos avec l'analyse d'une de ses affiches électorales de la campagne des législatives de 2007 (fig. 7). En faisant le lien entre une image et un discours, on peut faire jaillir des interactions entre les représentations et l'espace. L'association politique de Mahamadou Lamine Cissé se veut être la vitrine de la jeunesse. Son programme tient en trois points : En premier lieu, il remet en cause la fiabilité des concours d'entrée à la fonction publique où selon lui il y a trop de discrimination.

Figure 7: Affiche électorale de « l'Éveil des Consciences de la Jeunesse ».



Contexte d'affichage : Législatives de 2007 en Commune V de Bamako.

Dans un second temps, il souhaite développer le sport<sup>245</sup> et pour terminer, il souhaite créer un bureau pour les femmes au sein de son association. On le voit, le premier principe de la Géographie des représentations est bien respecté. Devant le vide idéologique du discours de Mahamadou Lamine Cissé, on s'aperçoit que les notions de doctrine politique n'existent pour ainsi dire pas du tout. Il en va de même pour le président ATT, à une toute autre échelle, le

<sup>245</sup> Précisons que la seule véritable action qui attire à une activité politique en dehors des périodes électorales est l'organisation de tournois de football. Cette particularité concerne tous les candidats qui se présentent à n'importe quel scrutin. On peut souligner que le président Touré organisait lui-même une coupe de football ATT, celle-ci correspond un peu à la coupe de France. Le prestige d'une compétition organisée sera effectif selon l'importance des gains mis en jeu, le plus souvent de l'argent.

Président de la République promettait d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens. Là, à l'échelle micro, le seul souci d'un candidat à la députation est d'améliorer le quotidien de son entourage. Le slogan : « ensemble pour le changement » semble clair et très explicite, la promesse de faire changer les choses s'adresse directement aux 287 personnes<sup>246</sup> qui l'ont plébiscité. De plus, La figure 7 est l'affiche de campagne de l'association mais aussi l'image imprimée sur les bulletins de vote. Cette affiche a, donc, une dimension symbolique étant donné qu'elle est adaptée à l'électorat de l'association. En effet, au Mali comme dans d'autres pays (au Bénin, en Mauritanie, au Sénégal ou au Niger), les bulletins de vote sont uniques pour des raisons de lisibilité et de gain de temps. Pour peu que l'on puisse dire, soit l'électeur<sup>247</sup> vote pour une personnalité, soit pour un symbole (une abeille pour l'Adema-Pasj, un bélier blanc pour le Parena, ...). Dans ce cas ci, le choix de l'étoile n'est pas anodin, c'est un symbole facilement reconnaissable par n'importe qui. La disposition, même, des étoiles est intéressante avec le leader de l'association au milieu de l'astre. Elle laisse à penser que si l'électeur vote pour le mouvement, sa vie changera. Bien sûr cette affirmation ne signifie pas la réalité mais elle interpelle. Le logo se distingue plus ou moins bien, l'électeur peut être influencé sans problème. Toute cette argumentation autour du signifié de l'affiche, nous amène à aborder un autre écueil, celui là, attire directement à la position même des candidats indépendants au sein de l'offre politique et reflète, par la même occasion, l'importance du logo dans la relation entre l'électorat et les petits candidats. Lors des dernières législatives, Mahamadou Cissé a été approché par plusieurs partis politiques pour entrer dans leurs rangs mais il a refusé. Par voie de conséquence, le jour du vote, les étoiles qui l'entourent sur le bulletin de vote ont disparu. Lorsque l'on s'est entretenu avec lui, il affirmait que si les étoiles étaient restées sur le bulletin, il aurait pu faire un score plus important. L'image reste, donc, le moyen le plus efficace pour communiquer avec des populations hétéroclites dans leurs compositions, ayant des compréhensions des symboles différentes.

On pourrait prétendre que « l'observation de mise en scène sociale permet d'apprécier les enjeux de pouvoir, les relations interpersonnelles, les réactions en situation. Par contre, du fait que le chercheur se positionne en tant que témoin, il doit prendre conscience des implications possibles de cette situation sur son analyse. » (*ibid*, 2007, p.322) Notre but est bien celui de l'exhaustivité et de l'honnêteté tant aux informations distillées qu'à propos des pratiques qui ont été abordées précédemment.

---

<sup>246</sup> Procès verbaux de centralisation des résultats, Commission Nationale de Centralisation.

<sup>247</sup> Les très forts taux d'analphabétisme expliquent en grande partie ce type de fonctionnement.

En substance, nous constatons bien que les pratiques sociales tant au sommet qu'à la base de la « pyramide » politique sont les mêmes mais à des degrés différents (une audience électorale disparate, par exemple). Pour autant, la notion « d'indépendance » se trouve renforcée par les usages quotidiens des liens entre les individus.

Dorénavant, nous nous proposons de nous concentrer sur les stratégies de nominations des listes de candidats « indépendants ». On le verra, ces logiques de nomination de personnel politique répondent à des impératifs sociologiques, religieux et géographiques complexes.

Madani Sissoko dit « Kida » est un candidat « indépendant » très bien implanté<sup>248</sup> à Ségou contrairement à la liste de Mahamadou Cissé. Dès lors, si l'on observe attentivement la figure 8, on s'aperçoit que la liste électorale de Segou Kunko est, à priori, une liste comme une autre. En allant plus loin et si l'on observe la patronymie, on constate qu'il y a une différence entre les prénoms. Effectivement, les prénoms Marie-Rose et Hildebert sont à consonance européenne et donc, on peut considérer qu'ils sont tous les deux chrétiens. En réalité, ce sont tous les membres de cette liste qui ont des particularités.

- Modibo BATHILY : Trésorier de la chambre industrielle du Mali, Ségou ville.
- Kadidia Alassane TOURÉ : présidente de société et enseignante, anciennement à l'Adema-Pasj.
- Oumar BOURÉ : administrateur civil, zone interfleuve.
- Hildebert TRAORÉ : expert comptable, promoteur d'un établissement privé, chrétien.
- Abdoullaye FOFANA : géologue, derrière le fleuve.
- Marie-Rose COULIBALY : Monitrice de jardin d'enfant, chrétien.

---

<sup>248</sup> À fortiori, l'idée d'implantation soulève la question de la durée de résidence, il n'en est point, les deux candidats sont natifs de leur localité. Le degré d'implantation politique varie selon un ordre économique. L'un, Madani « Kida » Sissoko est agent économique tandis que Mahamadou Cissé est encore étudiant.



**MADANI KIDA  
SISSOKO**



**MODIBO  
BATHILY**

**KADIDIA  
ALASSANE TOURE**



**OUMAR  
BOUARE**

**HILDEBERT  
TRAORE**



**ABDOULAYE  
FOFANA**

**MARIE ROSE  
COULIBALY**



Figure 8: Affiche électorale "Ségou qui gagne" pour les Législatives de 2007.

Toutes les couches de la société ségovienne sont représentées dans un échantillon, ceci explique, grandement, le large score de la liste « Segu Kunko », lors des législatives de 2007. On peut considérer et ce, à juste titre, que ce type de nomination est répandu dans les grands partis ayant une bien meilleure information que les petits candidats. En jouant sur les représentations sociales, Madani « Kida » Sissoko fait, donc, figure d'exception au sein de la caste des « indépendants ».

On a l'impression que malgré une forme d'homogénéité politique<sup>249</sup>, les rapports transversaux entre les « indépendants » de tout bord n'existent pas entre la base et le sommet. Chaque camp répond à ses propres objectifs électoraux. La Géographie des représentations, le met bien en évidence, un candidat, pour faire adhérer ses idées, doit avoir au préalable une position sociale lui facilitant les démarches de sensibilisation politique. On peut à l'image de Madani « Kida » Sissoko<sup>250</sup> ne pas se satisfaire des résultats d'un scrutin et porter requête à la plus haute instance juridictionnelle du pays, la Cour constitutionnelle.

Dans la continuité de l'étude de la montée des mobilisations locales, nous allons, désormais, tenter de réaliser une Géographie des griefs électoraux. Il s'agira de réaliser un travail préalable de typologie des requêtes tout en les localisant. Cette partie se voudra être représentative du déroulement des élections dans l'espace malien.

### **3.1.3/ Une Géographie des requêtes<sup>251</sup>.**

D'un point de vue scientifique, analyser la fraude électorale n'est pas chose aisée. Au-delà, de toutes les considérations déontologiques, la géographie des requêtes<sup>252</sup> se veut exploratoire et non affirmative. Expliquer la fraude est un outil de compréhension pour l'ensemble de l'étude. Elle s'inscrit directement dans les particularités électorales que l'on se

---

<sup>249</sup> Les candidats « indépendants » sont aussi bien représentés à la base qu'au sommet de l'État

<sup>250</sup> Requête en date du 7 juillet 2007 de Madani SISSOKO candidat indépendant Segu Kunko enregistrée au Greffe de la Cour le 9 juillet 2007 sous le numéro 684 demandant l'annulation des résultats du scrutin à Babougou, Diro ville, Songolon, Tiby, Toumena, Wèrè, Koïla, Tibada aux motifs que les présidents de ces bureaux n'ont pas admis leurs délégués pour raison de non signature de leurs mandats par l'autorité administrative (Source : Arrêt numéro 07-177/CC-EL du 14 juillet 2007 portant réclamation des résultats du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale, scrutin du 1<sup>er</sup> juillet 2007, Cour constitutionnelle, République du Mali.

<sup>251</sup> « Demande, sollicitation par écrit adressée à quelqu'un ayant autorité pour prendre une décision. » Définition du XMLittré v1.3.

<sup>252</sup> Selon l'article 31 de la loi organique du 3 février 1997 : « Tout le contentieux relatif à l'élection du Président de la République et des députés de l'Assemblée nationale relève de la compétence de la Cour constitutionnelle. » [...] Le droit de faire des réclamations appartient à tout candidat, tout parti politique ou représentant de l'État dans la circonscription administrative.

propose de percevoir. « Bien que ces élections soient dénoncées dans certains pays comme des échéances démocratiques en trompe-l'œil, tout juste bonnes à rassurer les bailleurs de fonds, elles sont révélatrices d'un certain élan démocratique dans la région et marquent le fonctionnement relatif de la démocratie dans la plupart de ces pays. »<sup>253</sup> "Relatif", le fonctionnement de la démocratie au Mali, ne peut se réduire à ce terme, certes, les écueils électoraux sont nombreux au Mali mais si l'on pose notre regard sur le déroulement des élections, on s'aperçoit que la fraude est elle-même institutionnalisée au même titre que les mouvements « indépendants » que nous évoquions préalablement. Beaucoup de maliens le disent, « la fraude existe, ce n'est pas un sujet tabou. On peut en parler librement, en revanche, pour trouver toute sorte de preuves de cette fraude, cela est quasiment impossible tant elle est très bien organisée, même le Président de la Cour constitutionnelle le concède<sup>254</sup>. Avec les données accessibles que nous a données la Cour constitutionnelle, nous allons tenter de dresser une typologie des cas de fraudes avérés par les candidats eux-mêmes. Effectivement, les documents que nous nous proposons d'utiliser, recensent tous les griefs des candidats récoltés après le premier tour des élections législatives de 2007. Tout d'abord sur 296 requêtes déposées, une seule<sup>255</sup> a été avalisée par les juges de la Cour. Même fondées, ces récriminations ne sont pas considérées de façon claire et nette par la loi électorale comme étant des causes d'annulation totale ou partielle d'un scrutin, et ce, le mode d'invalidation dépend grandement de la teneur des fraudes détectées.

Après étude de l'arrêt numéro 07-177/CC-EL du 14 juillet 2007 portant réclamation des résultats du premier tour des élections des députés à l'Assemblée nationale, nous avons dénombré trois types de fraudes et une supplémentaire ayant un lien avec chacune des trois autres.

Tout d'abord, on remarque que les pratiques de « faux et usages de faux » sont courantes, elles concernent principalement la falsification des documents administratifs (cartes électorales ou des bulletins de vote). Cette pratique est courante dans le pays où un peu

---

<sup>253</sup> POSSÉMÉ-RAGEAU G. (2008), *La démocratie en question, Bilan de l'année électorale 2007 en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, mars, p. 5.

<sup>254</sup> Cf sous-partie 1.3.3/ La transition consolidée. La position du président de la Cour constitutionnelle sur les élections. (Modèle de Schedler, le rejet des élections).

<sup>255</sup> La seule requête qui a été parfaitement acceptée est celle de Mamadou Hawa Gassama Diaby de l'URD, député sortant de Yélimané. Ce dernier avait affirmé dans les colonnes de l'Indépendant du 13 juillet que le sous-préfet de Kirimé (cercle de Yélimané), Drissa Coulibaly, déchirait les enveloppes pour remplacer leur contenu par des résultats favorables à ses adversaires. En l'occurrence, l'Adema-USRDA. Et Mamadou Hawa Gassama Diaby a du faire un constat d'huissier pour soutenir sa thèse qui a été acceptée par la Cour constitutionnelle. Source : TAKIOU C. (2007), « Bagadadji 2007. Proclamation des résultats du premier tour des législatives par la Cour constitutionnelle dans la nuit de samedi à dimanche. 295 requêtes rejetées par les juges. », *Le Républicain*, numéro 1756, 16 juillet, p. 4.

partout<sup>256</sup>, on recense des plaintes vis-à-vis de ce type de pratique. Ce que l'on pourrait nommée une « fraude administrative » ne se concentre pas seulement sur les documents officiels. Il faut noter que les cas principaux de fraudes se produisent en amont des élections, notamment lors de la constitution des listes électorales<sup>257</sup> qui sont devenues un enjeu important des élections. Comme le souligne Hilaire Kamga<sup>258</sup>, « loin de diminuer, la fraude électorale se généralise et se modernise. » Ces manipulations de listes sont destinées soit à y faire figurer de faux électeurs (électeurs non résidents ou non inscrits, des « doublons »<sup>259</sup>, voire des électeurs défunts ou simplement inexistantes) qui permettront le jour venu de « bourrer » les urnes en toute légalité, soit à empêcher les indésirables de s'inscrire et donc de participer aux élections. (BUSSI M, 2004, p. 145) En d'autres termes, les cas de fraudes sont moins visibles mais s'adaptent aux nouvelles innovations électorales. Si l'on prend l'exemple de la procuration<sup>260</sup> mise en place lors des élections présidentielles de 2002, le mandataire pour être reconnu dans le cas où il n'aurait ni papiers d'identités, ni carte d'électeur devait obligatoirement être accompagné par deux membres de sa famille, deux témoins qui confirment l'identité du mandataire. Cependant, cet usage a donné lieu à de nombreuses fraudes.

Par ailleurs, nous avons repéré un second type de cas de fraudes, les agressions (physiques ou verbales). On a recensé des exemples à Kayes, à Bougouni ou à Tombouctou mais le cas le plus atypique se rapporte à la circonscription de Kadiolo, notre lieu de terrain, où des délégués de la liste Adema-Pasj ont été empêchés, par une dizaine de chasseurs armés, d'accéder à leurs bureaux de vote.<sup>261</sup> Cette requête est difficilement vérifiable, on peut en tout cas spécifier que, Borokoba (cf carte 2, au nord de Kadiolo) est un village de Dozos (ou de chasseurs), proche des bureaux de vote<sup>262</sup> énumérés par les plaignants.

---

<sup>256</sup> Sur un plan général, on recense des plaintes provenant de Kati, Koulikoro, Yanfolila, Kolokani, Kidal, Kayes, Kita, Koutiala, Kadiolo et Ségou.

<sup>257</sup> L'inscription sur les listes électorales est automatique. Tous les citoyens maliens en âge de voter y sont recensés. La complication constatée tient, dans le fait que les taux de retrait de cartes électorales sont très faibles, et par la même occasion, l'automatisation de l'inscription ne permet pas de mettre à jour le fichier électoral, car le dernier recensement dont on se sert, date de 2002.

<sup>258</sup> (2007), *Les techniques de la fraude électorale en Afrique*, Ed. Afrique leadership.

<sup>259</sup> Personnes enregistrés à deux endroits à la fois. En général son lieu d'origine (le village de naissance par exemple) et son lieu d'habitation.

<sup>260</sup> Le vote par procuration consiste, pour un électeur absent ou empêché (le mandant) à choisir un autre électeur pour voter à sa place (le mandataire). Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Source : Loi relative à l'organisation des élections de 2007. Conseil constitutionnel, République du Mali.

<sup>261</sup> Requête numéro 38 de l'arrêt numéro 07-179/CC-EL du 10 août 2007.

<sup>262</sup> Fourou, Kadiolo ou Loulouni.

D'un autre côté, le type de cas de fraudes, le plus communément admise au Mali concerne « l'achat de conscience »<sup>263</sup>. Ici, le vote est intimement lié à ce que nous avons déjà évoqué<sup>264</sup> auparavant à propos des formes de vote. En outre, si nous dressons un bilan vis-à-vis de ce type de pratique, on dénote que « l'influence extérieure n'est plus celle des dominants traditionnels, elle s'exprime plutôt par des conseils que le groupe sollicite pour voter » (JAFFRELOT C, 1993, p. 311) L'espace social du vote s'articule, donc, autour de la « marchandisation des voix » qui prend le pas sur d'autres institutions essentielles de la société malienne, telle la religion. Peu avant le premier tour des législatives, un représentant de l'Association Al Islam<sup>265</sup> « L'argent qui est, aujourd'hui, le nerf de la guerre, fait l'objet d'une utilisation inquiétante le jour du vote des différents centres pour détourner les consciences, acheter des suffrages par les caciques de la routine, afin de maintenir vaille que vaille, cette attitude déplorable et, d'ailleurs, réprimée par la loi électorale, se fait au vu et au su de tous. [...] Chers frères concitoyens de notre cher Mali, Dieu le Tout-puissant, nous enseigne dans le Coran : Dieu ne changera pas l'état d'un peuple tant que ce peuple n'aura pas changé l'état de son âme. Respectueux et respectables organes chargés de la supervision et de l'organisation des prochaines législatives, efforcez-vous d'envoyer à l'Assemblée nationale du Mali, les meilleurs hommes et femmes à travers les critères de transparence, de probité morale et intellectuelle. »<sup>266</sup> Comment peut-on interpréter le fait que, durant les élections, les tenants de l'économie l'emporte sur le « sacré » ? Cela tient plus particulièrement au contexte électoral, effectivement, on peut penser que les élections semblent être le moment où l'électeur a l'impression que l'on s'intéresse à lui. Il existe un tel fossé entre les hommes politiques<sup>267</sup> et la population, que les seuls moments où ils puissent se rencontrer correspondent aux périodes électorales. L'achat de conscience devient ainsi, une expérience sociale éphémère répondant aux espérances d'un quotidien parfois difficile. Après la période électorale, le religieux retrouve son rang d'institution.

En dernier lieu, le type de cas de fraude qui se recoupe dans tous les autres, se rapporte à l'influence des agents administratifs au sein et en dehors du bureau de vote<sup>268</sup>. On pense

---

<sup>263</sup> La plupart des cas d'achats de conscience se localisent à Kita, Kolokani, Kangaba, Sikasso, Kolondiéba, Bougouni, Barouéli et Youvarou. On constate que la plupart de ces villes sont au sud-ouest du pays. Faut-il y voir un rapport entre les densités de population et les fraudes ?

<sup>264</sup> Cf 1.3.5/ Vote d'échange, vote communautaire ou d'opinion.

<sup>265</sup> Association islamique pour le salut.

<sup>266</sup> KIMBINI M. (2007), « Législative du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Alerte à la fraude et à l'achat de conscience. », *Le Républicain*, numéro 1737, le 14 juin, p. 5.

<sup>267</sup> Hormis avec leur entourage.

<sup>268</sup> Un bureau de vote est composé d'un président, adjoint ou conseiller municipal, chargé du bon fonctionnement général du scrutin, d'assesseurs ou de délégués, désignés par les différents candidats parmi les électeurs de la circonscription et d'un secrétaire.

plus particulièrement, au président qui, tant bien que mal, peut avoir des liens étroits avec les candidats. On peut citer comme exemple d'usage de la fraude suffisamment répandue pour le signaler, le remplacement du personnel électoral initial. Dans beaucoup de cas<sup>269</sup>, les premiers électeurs sont réquisitionnés pour remplacer les assesseurs. En général en dépit d'une volonté indéniable, les assesseurs n'ont pas la formation adéquate pour tenir correctement le déroulement des élections. D'autres exemples viennent confirmer cette tendance. En effet, à Ténenkou (région de Mopti) et à Yélimané (nord-est de Kayes), deux sous-préfets ont tenté de faire élire et de faire tomber des candidats aux élections législatives de 2007<sup>270</sup> en « tripatouillant » les résultats du scrutin. Pourquoi ce type de fraude concerne-t-il toutes les composantes que nous avons abordées ? Régulièrement, les agents administratifs ont le contrôle des « leviers » électoraux, c'est toute la spécificité de ces postes. En vertu de leurs attributions, les agents administratifs peuvent interférer sur tous les fronts de la fraude.

« La fraude constitue une menace pour la démocratie parce qu'elle discrédite les élections auprès des électeurs, à qui l'on demande au nom de la démocratie de participer depuis plus de vingt ans à des élections dont les résultats sont, systématiquement, remis en cause. »<sup>271</sup> La fraude est évolutive, elle s'adapte aux innovations électorales, la société elle-même fonctionne selon cet angle d'évolution. Pour terminer, les périodes électorales correspondent à des moments uniques pour les populations, le contexte fait que la fraude est légitimée par les faux-semblants d'une campagne électorale. À l'évocation des indépendants dans la partie précédente, nous devons revenir, quelques instants, sur leurs spécificités car elles sont en corrélation étroite avec les dénonciations de la fraude. D'un point de vue sociologique, les indépendants sont, la plupart du temps, des jeunes. Pour des raisons personnelles, que nous allons traiter par la suite, ils sont assujettis à émettre des réserves tant au bon fonctionnement du scrutin qui les concernent. Pourquoi agissent-ils de cette manière ?

---

<sup>269</sup> À Kati, Kayes, Nara et Yorosso.

<sup>270</sup> TAKIOU C. (2007), « Deux sous-préfets pris en flagrant délit de falsification des résultats. », *Le Républicain*, numéro 1749, le 5 juillet, p. 4.

<sup>271</sup> *Ibid*, 2008, p.11.

### 3.2/ Pour une « écologie »<sup>272</sup> « des majorités visibles »<sup>273</sup>. »

#### 3.2.1/ Les mouvements de jeunesse.

La catégorie d'âge visée par le terme « jeunes »<sup>274</sup> selon Catherine Coquery-Vidrovitch (1992, p. 37) concerne les 15-24 ans. De plus, elle précise que c'est une classe d'âge à la fois spécifique et diversifiée comprenant des scolarisés, des étudiants mais tout ceux aussi qui relèvent du travail informel, « domestique ou marginal » (TRAORÉ B. A, 2007, p. 16) En 2005, selon la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), la population de moins de 35 ans représentait 77,1 % de la population totale. (*ibid*, 2007, p. 17) Aujourd'hui, les jeunes au Mali font figure de « cheville ouvrière » du pays par l'ampleur de leur nombre mais, paradoxalement, leur influence et leur place au sein de la société malienne restent minorées. Pour combler ces difficultés d'insertion, les jeunes se regroupent en associations. Depuis 1991, le nombre des associations de jeunes s'est développé de manière importante pour atteindre en 2005, 488 associations répertoriées par la DNSI (*ibid*, 2007, p. 17).

On peut admettre qu'il existe un grand vide en ce qui concerne la définition de ces associations de jeunes. L'explication du terme oscille entre « mouvement » et « parti politique ». Avant toute chose, on peut étayer de façon évolutive une hiérarchie des expressions selon leur niveau de politisation interne. En tout état de cause, la première définition s'adresse aux associations. En termes de Droit, les associations maliennes ont le même statut que les associations françaises loi 1901, et plus particulièrement, « une réunion de plusieurs personnes pour un but commun »<sup>275</sup> avec l'obligation de n'en retirer aucun profit. Au fur et à mesure, ces associations de quartiers ou de villages peuvent se politiser. Dans ce cas, elles se constituent en associations politiques, c'est le cas de la plupart des petits candidats indépendants. D'un autre côté, tout parti politique est constitué en son sein d'une association pour les femmes et une autre pour les jeunes. Ce type d'association peut être désigné par le terme de « mouvement ». Elle sous-entend, la participation active d'un groupe

---

<sup>272</sup> DIOUF M. (2004), *Le rôle des jeunes dans la pérennité démocratique au Sénégal et au Mali*, ACAPES, 21 août, URL : [http://www.niamy.m2014.net/article.php3?id\\_article=13](http://www.niamy.m2014.net/article.php3?id_article=13).

<sup>273</sup> L'expression « majorité visible » exprime l'idée de franges majoritaires de la population qui n'ont pas les mêmes droits qu'une minorité, en général les hommes. Cf concept de « minorité visible », URL : [www12.statcan.ca](http://www12.statcan.ca)

<sup>274</sup> Quand on aborde le sujet des jeunes, on parle principalement des jeunes hommes. À contrario, il faut préciser que la recherche ne s'est pas ou pour ainsi dire peu intéressée spécifiquement à la couche de population la plus importante en terme de nombre, les jeunes femmes. Cette catégorie sociale est couplée en général avec des études sur l'ensemble des femmes.

<sup>275</sup> Source : XMLittré v1.3.

d'individus dans un ensemble plus vaste, afin de militer au profit de leur leader partisan. Dernière dimension explicative, le parti politique est, en général, un ancien rassemblement d'associations politiques ou non qui se sont constituées autour du projet d'un seul homme. En définitive, nous allons nous concentrer sur les mouvements de jeunesse au sein des partis.

Notre première remarque portera sur l'association de jeunes la plus importante du pays notamment le CNJ (Conseil National de la Jeunesse)<sup>276</sup>. Le CNJ a été créé en 2000, mais le processus de sa création a réellement débuté en 1991. Nous sommes dans une période où le débat est intense, la société civile souvent considérée comme « le porte-voix » du peuple se cherche une nouvelle identité. De surcroît, l'U.N.J.M. (Union Nationale des Jeunes au Mali) pendant des jeunes du parti unique US-RDA (parti politique de Moussa Traoré), jusque là, marginalisés a décidé de créer une plateforme nationale de la jeunesse intégrant les nouvelles demandes du pluralisme faisant suite au « renouveau républicain ». Il faudra attendre les 8-9 et 10 juillet 2000 pour que le CNJ soit créé. Au départ cette structure se voulait être indépendante du politique mais il est difficile de le croire lorsque l'on sait qu'elle est tenue par des personnes d'horizons politiques très différents (Parena, Adema-Pasj). Une chose très intéressante est à souligner, on déplore trop souvent que la politique se pratique sans idéologie particulière. Comment peut-on expliquer, de ce fait, qu'une institution qui se veut libre soit dirigée par des militants des mouvements de jeunes des partis politiques ? Encore une fois, la conception de complaisance tient tout son sens, c'est pourquoi, le contrôle étroit de toute innovation sociale appartient aux leaders partisans. Par cette nomination au niveau décisionnel d'une institution, les militants des partis politiques ont le sentiment d'obtenir une forme de promotion sociale car, trop souvent, les jeunes ont l'impression d'être écartés de tout processus décisionnel. Ces relations qui existent entre les partis politiques et les organismes tiers, mettent en lumière les stratégies d'utilisation de la jeunesse par la « gérontocratie ».

Sur le plan interne, l'organisation pyramidale des partis politiques est faite de telle manière que les jeunes se retrouvent souvent en position d'attente dans la perspective d'évoluer ou de prendre des responsabilités décisionnelles. Écartés par principe, les jeunes perdent patience eu égard au rôle que les dirigeants de partis souhaitent leur laisser. Les jeunes militants ont très peu de devoirs à accomplir la plupart du temps. Il faut attendre les périodes électorales pour que se révèle sans conteste leur véritable rôle sociopolitique<sup>277</sup>. En

---

<sup>276</sup> Informations obtenues au cours d'un entretien avec Bakary Woya Doumbia, premier président du CNJ.

<sup>277</sup> L'organisation d'une coupe de football, de séminaire de stratégies communication ou encore des tentatives d'organiser des journées de réflexion sur des problématiques de société. Il est important de souligner que les jeunes n'ont quasiment aucun rôle au sein des partis politiques. Leurs positions ne sont véritablement que

effet, ils sont placés en première ligne de la sensibilisation et de la mobilisation de l'électorat. Une manière pour eux de gagner un peu d'argent et de prendre des responsabilités ponctuellement. Au niveau de la localité, beaucoup de jeunes adhèrent à un parti politique avec la forte conviction qu'ils obtiendront, rapidement, du prestige social, la plupart déchantent, comme dans toute société, les jeunes sont impatientes. Cet aspect des choses explique en partie la renonciation des jeunes au militantisme partisan, se constituant, dans bien des cas en associations indépendantes. En faussant de cette manière le jeu politique, les indépendants accroissent le fossé générationnel entre les jeunes qui souhaitent obtenir des responsabilités au plus vite et des leaders qui tiennent les rênes du pouvoir sans vouloir le partager. Par ce double reflet, le miroir de la société malienne se dessine.

Pour clôturer notre propos, on peut faire le rapprochement avec une autre « majorité visible », les femmes, qui ont un rôle social indéniable mais une reconnaissance citoyenne limitée. Contrairement aux jeunes, les femmes n'ont pas la même impatience. Toujours est-il que l'on a l'impression qu'elles s'accommodent bien de leur statut. Pour quelle raison ?

### **3.2.2/ La position des femmes dans l'« échiquier » électoral.**

« L'implication des femmes dans la vie politique reste encore un vœu pieux dans la région (Afrique de l'Ouest) compte tenu des obstacles à franchir. »<sup>278</sup> De quelles entraves parlent-t-on ? Régulièrement, ce que l'on appelle la « division sexuée des sociétés » (LETOURNEUR O, 2007, p. 21) est régie par ce que l'on nomme la Géographie des genres ou *gender geography*<sup>279</sup>. En Afrique de l'Ouest, « la femme était, jusqu'à une période récente, dévolue aux tâches domestiques que lui incombent ses responsabilités, et avait accès, par ailleurs, à un espace plus restreint que celui des hommes, la sphère de la vie privée. » (*ibid*, 2007, p.21) La presse, elle-même, réduit le rôle de la femme à une vocation pour les tâches ménagères et l'éducation des enfants. « Dans de nombreux villages, elles assument le prix du

---

symboliques. Source : entretien avec Karamoko COULIBALY, Président des jeunes de l'URD dans le cercle de Ségou.

<sup>278</sup> POSSÉMÉ-RAGEAU G, 2008, o. p. cit, p. 9.

<sup>279</sup> Initié par Susan Hanson, Présidente de l'association américaine des géographes au début des années 1990, cette nouvelle Géographie s'explique par le fait que la femme occupe une part de plus en plus prépondérante dans les débats de société. Outre les Etats-Unis, il faudra attendre 1995 et Paul Claval, pour que le terme « genre » apparaisse en Géographie. « Il y a des modes aussi. Par exemple en France, il n'y a pas de géographes qui pratiquent la Géographie des genres. C'est-à-dire qui écrivent des thèses pour étudier la Géographie de la femme par rapport à la Géographie de l'homme. » (*Penser la terre*, Autrement, série Mutations, numéro 152, p. 230.) Au bout du compte, la Géographie des genres se matérialise plus spécifiquement comme une « Géographie de l'inégalité entre les genres. », (source : *la Géographie de l'inégalité des genres*, Centre de Recherche pour le Développement international, URL : [http://www.idrc.ca/fr/ev-42964-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/fr/ev-42964-201-1-DO_TOPIC.html))

condiment, cultivent, font du petit commerce, du maraîchage, exercent dans le secteur informel. »<sup>280</sup> La rhétorique s'inverse lorsque l'on aborde le thème du développement. « Sans elles, le développement est impossible. » (*ibid*, 2007, p. 3)

**Figure 9: La femme et le développement.**



Source : LAIDIN C. (2004), « Femmes et développement. L'approche genre, un outil d'analyse. », *Transrural*, numéro 257, 16 mars.

Si l'on se penche sur la figure 9, on a l'impression que les médias africains se sont réapproprié les théories « développementalistes »<sup>281</sup> occidentales. En accordant une place prépondérante à la femme dans le développement, ils tentent de masquer le rôle incontestable que les femmes pourraient occuper au niveau politique. La réalité préfigure un tout autre visage que celui du développement. Selon une enquête sur « l'accès des femmes aux postes de décision », effectuée par le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en juin 2006, les femmes<sup>282</sup> participent peu à la prise de décision dans le pays. Elles n'occupent que 10,79% des postes à responsabilités dans les instances de prise de décision. Il existe bien une femme présidente d'une société d'assurances mais le Mali compte 14 femmes sur 147 députés, soit 9,52% ; 5 femmes sur 27 ministres soit 18,51% ; 7 femmes sur 703

<sup>280</sup> MAÏGA F. (2007), « Ce que femme peut... », *L'Essor*, numéro 15909, le 8 mars, p. 3.

<sup>281</sup> Le raisonnement développementaliste repose sur l'hypothèse de « l'universalité des formes linéaires de progrès social » Source : DUFFIELD M. (1994), « Les situations d'urgence complexes et la crise du développementisme. », *IDS bulletin : Linking Relief and Development*, volume 25, numéro 3, p. 50.

<sup>282</sup> Les femmes représentent 50,5 % de la population totale malienne au dernier recensement de 1998. (Source : données démographiques, Africostat.)

maires, soit 0,99%. Dès lors, comment expliquer le différentiel de représentativité des femmes aux divers échelons géographiques. Décroissants vers le local, les taux de représentativité s'interprètent de la manière suivante : nous pouvons penser que la visibilité féminine est importante à l'échelon national car les outils de communications sont, essentiellement, centrés sur Bamako et focalisent l'information sur les grandes entités<sup>283</sup> territoriales. Au niveau local, la faible représentativité des femmes se traduit par le fait qu'elles n'ont aucune visibilité sociale, hormis, par exemple, dans des associations ou des coopératives de production (de karité, de culture du coton ou la valorisation de la noix de cajou) mises en place par des O.N.G (Organisations non gouvernementales) occidentales. Le local met en relief des pratiques qui perdurent dans le temps, et ce malgré la mise en place de la décentralisation en 1999 qui doit responsabiliser davantage les territoires d'élections.

Toutefois, le poids politique relatif apparent des femmes ne reflète en aucun cas l'importance qu'on leur accorde en pleine période préélectorale. Pour preuve, au cours de la journée mondiale de la femme, Amadou Toumani Touré reconnaissait leur influence dans la société. « Votre courage et votre dynamisme doivent trouver leur prolongement dans le champ politique. Cette année est placée sous le signe de l'émergence politique des femmes comme facteur de changement. »<sup>284</sup> On reconnaît le ton de campagne utilisé par le président dans lequel, la nécessité de sensibiliser la majeure partie de l'opinion prend le pas sur les vérités sociologiques du pays. Cela n'empêche qu'il existe un collectif de femmes acquis à la cause d'ATT, le CFAC-ATT, qui s'est distingué le 19 mars 2007 en octroyant 10 millions de Francs CFA (soit 150 000 €) au président Toumani Touré pour qu'il règle la caution présidentielle<sup>285</sup>. Pour ces femmes, ATT est « le bâtisseur dont notre pays a besoin pour poursuivre l'entreprise qu'il a entamé. »<sup>286</sup> Quoiqu'il en soit, la position de la femme dans l'« échiquier » électoral est proche de celui des jeunes. La plupart du temps, la « majorité visible » n'est pas prise en compte, son rôle social est dévolu à des tâches quotidiennes qui ne répondent pas forcément à ses aspirations. Vraisemblablement, la conscience de ces groupes n'est effective que lors des périodes électorales, au moment où les hommes politiques font appel à eux (ou elles) en les responsabilisant mais le reste de l'année rien n'est fait pour les rendre autonomes.

---

<sup>283</sup> Zone urbaine principalement.

<sup>284</sup> Discours d'Amadou Toumani Touré lors de l'anniversaire de l'indépendance du Ghana à Accra, *L'Essor*, le jeudi 8 mars 2007, numéro 15909, p. 9.

<sup>285</sup> Pour pouvoir se présenter comme candidat aux élections présidentielles, il faut payer un « cens » de 10 millions de Francs CFA (soit 15 000 €) pour que la candidature soit avalisée par la Cour constitutionnelle.

<sup>286</sup> LAM A. (2007), « Élections 2007 : un chèque de 10 millions de Francs CFA à la disposition d'Amadou Toumani Touré. », *L'Essor*, numéro 15917, 20 mars, p. 3.

Des espaces plus responsabilisés qu'ils soient matériels ou idéels, ceci correspond bien à la démarche qui a été la nôtre, c'est-à-dire de démontrer que les femmes et les jeunes, membres à part entière de la société malienne, ont un poids démographique indéniable mais une position sociale peu reconnue. Entre des jeunes qui aspirent à acquérir des responsabilités le plus rapidement possible et des femmes qui sont en position d'attente face aux évolutions politiques, les franges de la population qui devraient incarner le « contre-pouvoir » se trouvent dans l'expectative. En termes de coutumes, ces rapports transversaux ont toujours existé, la décentralisation n'a pas foncièrement changé le fonctionnement de l'espace social. À l'inverse, l'avènement de la décentralisation a marginalisé les formes traditionnelles d'organisations sociopolitiques produisant de nouveaux territoires électoraux. « Cependant, la décentralisation, comme processus de retour ou de transfert de pouvoir à la base, est une occasion de résurgence d'autres formes d'organisations de populations qui prennent en compte l'histoire ; la sociologie et les us et coutumes, jamais véritablement gommés. » (NACH MBACK C, 2003, p. 305) Quelle est l'ampleur des changements entraînée par la décentralisation sur les rapports de pouvoirs ? Comment les chefferies traditionnelles se sont-elles adaptées ? Toutes ces questions méritent d'être posées. En teneur, nous nous proposons, désormais, d'évoquer ces nouveaux rapports nés de la décentralisation entre les élus locaux et les chefferies coutumières en faisant un aperçu de la situation sur le plan local dans la commune de Kadiolo.

### **3.3/ Espaces décentralisés, des réseaux de pouvoir stabilisés ? Le cas de Kadiolo.**

#### **3.3.1/ Un environnement politique singulier.**

Kadiolo est une commune<sup>287</sup> située à moins de 10 kilomètres de la frontière ivoirienne. À l'échelle du cercle, Kadiolo a pour particularité de bénéficier de l'implantation de deux mines d'or, Syama et Massiogo à une distance d'environ 40 kilomètres. La première pierre de la mine de Syama a été posée par le président, début avril 2007<sup>288</sup>. Son exploitation devrait entrer en vigueur dans les années qui viennent. Au demeurant, la principale activité économique de la localité demeure l'agriculture. Sur le plan démographique, la population du cercle de Kadiolo est estimée, par les derniers recensements de la population de l'habitat en

---

<sup>287</sup> Voir carte 1.

<sup>288</sup> Cf *L'Éssor* du 3 avril 2007, numéro 15926.

1998, à 130 730 habitants (64 265 hommes et de 66 465 femmes<sup>289</sup>) avec 30 000 habitants pour la seule commune de Kadiolo. Plus récemment, une enquête effectuée par Yaya Fousséni KONÉ<sup>290</sup>, sur un échantillon représentatif de 104 personnes, révèle que l'âge médian du cercle est de 26 ans. À titre de comparaison, l'âge médian est de 39 ans en France (CIA World Factbook), de ce fait, la pyramide des âges met en évidence une base de population très jeune. D'un point de vue communautaire, l'espace de Kadiolo est relativement homogène, on compte, principalement, des Sénoufos<sup>291</sup>. Au niveau politique, la situation paraît quelque peu complexe. Depuis 1992, Kadiolo est devenu un fief de l'Adema-Pasj suite aux premières législatives. Il faudra attendre les élections législatives de 2007 pour voir le « parti aux abeilles »<sup>292</sup> perdre son monopole. Par l'intermédiaire de cette défaite de l'Adema-Pasj, nous allons tenter de comprendre les implications du jeu politique local. On le verra par la suite, les enjeux de la compétition sont multiples ; d'ordre économiques, sociaux, mais aussi et surtout, un ensemble de causalités liées à des rivalités inter-partisanes très fortes.

Dans un premier temps, nous allons tenter de dresser une sociologie de l'équipe communale, élue le 30 mai 2004 aux élections municipales<sup>293</sup> pour comprendre la véracité sociopolitique de la commune de Kadiolo. En examinant le tableau 5, quatre grandes tendances sociologiques se dessinent. Notre première remarque porte sur les patronymes des élus communaux. En effet, les réseaux familiaux sont prégnants dans la composition de la liste (Sanogo, Dembélé, Koné, Traoré). Il faut préciser que les familles Koné et Sanogo sont très présentes dans la commune.

---

<sup>289</sup> Il faut signaler que ces chiffres ont évolué depuis 1998 mais ils ont l'avantage de donner une vision d'ensemble de la démographie à Kadiolo.

<sup>290</sup> KONÉ F. Y. (2004), *Les impacts de la mine d'or de Syama dans le cercle de Bamako*, mémoire de maîtrise, Université FLASH de Bamako.

<sup>291</sup> Population transfrontalière se répartissant entre le sud du Mali et le nord de la Côte d'Ivoire. Elle est essentiellement paysanne. On recense environ 1,5 million membres de cette communauté. Source : COULIBALY S. (1978), *Le paysan sénoufo*, Nouvelles éditions africaines.

<sup>292</sup> La liste Adema-Pasj/CNID a perdu au deuxième tour des élections législatives de 2007 avec 48,49 % des suffrages contre la liste RPM-Parena (51,51 %).

<sup>293</sup> À Kadiolo, en 2004, les 72201 (Source : *L'Essor* numéro 15212) électeurs potentiels ont voté à hauteur de 21,3 % au premier tour. Nous n'avons pas les résultats du second tour mais avec 6 conseillers Adema-Pasj et les 8 autres conseillers de l'alliance avec le CNID. Le Conseil communal est composé de membres élus par les citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune. Le nombre de conseillers varie en fonction de l'importance de la population. Ce nombre va de 11 à 45 au maximum. Les candidats sont présentés sur des listes préparées par des partis politiques ou indépendants. Chaque liste doit comporter un nombre de candidats égal au nombre des conseillers prévus pour la commune. Le mode d'élection des conseillers communaux est le suffrage universel direct et secret c'est-à-dire que les électeurs procèdent directement à l'élection des candidats de leur choix. Le mode de désignation utilisé est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec le système de la plus forte moyenne, c'est-à-dire que chaque liste aura un nombre d'élus proportionnel au nombre de voix obtenues. Les listes qui n'auront pas obtenu 5% des suffrages exprimés ne seront pas admises au partage des sièges. (Source : Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles, Coopération suisse Helvétas Mali, « La décentralisation au Mali », 50 questions-réponses, programme d'appui à la décentralisation, pp. 37-38.)

**Tableau 5: Répertoire des élus de Kadiolo.**

*Année d'élection 2004*

*La commune de KADIOLO*

*compte 23 élus dont 4 femmes*

<i>Fonction</i>	<i>NOMS</i>	<i>né en</i>	<i>SEXE</i>	<i>PROFESSION</i>	<i>Formation Politique</i>	<i>Village de recensement</i>
Maire	DEMBELE Téna	1947	M	Enseignant	ADEMA	LOFIGUE
1e Adj	KONE Issa Doguéyé	1960	M	Autres	UDD	KADIOLO
2e Adj	MAIGA Abdourahamane	1958	M	Enseignant	RAMAT	KADIOLO
3e Adj	TRAORE Souleymane	1967	M	Commerçant	CNID	KADIOLO
C Com	BALLO Kafounè	1969	F	Ménagère	RPM	KADIOLO
C Com	SAMAKE Dramane	1963	M	Agent de santé	ADEMA	KADIOLO
C Com	TRAORE Drissa	1964	M	Agriculteur ou éleveur	ADEMA	KAMBO
C Com	KONE Salikou	1952	M	Enseignant	RPM	KADIOLO
C Com	COULIBALY Amadou	1957	M	Enseignant	RPM	
C Com	TRAORE Logona	1958	M	Enseignant	RPM	KADIOLO
C Com	TRAORE Albert	1968	M	Agriculteur ou éleveur	RPM	LOFIGUE
C Com	SIDIBE Fatoumata	1957	F	Ménagère	ADEMA	KADIOLO
C Com C Cer C Reg	TRAORE Bouakary	1965	M	Enseignant	BARA	KADIOLO
C Com	SANOGO Naniama	1952	M	Enseignant	URD	KADIOLO
C Com	COULIBALY Bréhima	1966	M	Artisan	MPR	KADIOLO
C Com	WAÏGALO Ibrahima	1953	M	Agriculteur ou éleveur	URD	KADIOLO
C Com	TRAORE Adama	1951	M	Autres Retraité	URD	KADIOLO
C Com C Cer	TRAORE Dramane	1963	M	Agent de santé	ADEMA	KADIOLO
C Com	KONATE Assitan	1952	F	Ménagère	URD	KADIOLO
C Com	BERTHE Amadou	1951	M	Agent de santé	URD	KADIOLO
C Com	DIAKITE Mâh	1956	F	Enseignant	Indépendant	KADIOLO
C Com	BERTHE Salikou	1949	M	Enseignant	ADEMA	KADIOLO
C Com 2e VP Cer	KONE Fousseyni	1966	M	Agent de santé	MPR	KADIOLO

*Lundi 13 septembre 2004*

*Page 222 sur 596*

La plupart d'entre eux occupent des positions sociales notabiliaires (enseignants, agents de santé), ceci s'accordant avec notre seconde remarque. Par ailleurs, seul 17,39 % de femmes composent le conseil municipal respectant ainsi un taux de représentativité féminine correspondant aux moyennes nationales. Le dernier point se rapporte à la composition partisane du conseil, on constate que la hiérarchie des partis politiques dominants (Adema-Pasj, URD et le RPM) concorde avec la proportion de la présence partisane à l'Assemblée nationale en 2007. En définitive, le profil type du conseiller municipal est un homme se nommant Koné ou Sanogo ayant une position sociale qui inspire le respect auprès des populations. Le choix de l'appartenance politique ne se fait pas selon la communauté d'appartenance mais plutôt suivant une logique personnelle d'adhésion au discours d'un homme charismatique.

Ce bref rappel sociologique, nous permet d'évoquer à présent les justifications de notre démarche dans la mesure où nous souhaitons exposer les retentissements politiques de la mise en place de la décentralisation sur le jeu électoral local.

À la base, selon le secrétaire administratif de la section Adema-Pasj de Kadiolo, les raisons de la défaite de son parti tiennent, principalement, au choix des candidats de la liste. Celui-ci a été timide voire même très difficile. Cette nomination s'est déroulée en plusieurs phases. Premièrement, toutes les sous-sections<sup>294</sup> se sont réunies afin d'orienter leur choix vers tel ou tel candidat probable. Ensuite, les choix arrêtés ont été transmis à la conférence de section avant la campagne des législatives et quatre personnes ont été pressenties. Le choix s'est porté, par consensus, sur le candidat le plus à même de répondre aux besoins des concitoyens en l'occurrence autour de la candidature du maire, Téna Dembélé<sup>295</sup>. La nomination du candidat ainsi faite, il fallait choisir par la suite, le parti avec qui, une alliance serait possible. Après avoir établi un listing de tous les partis, la sélection du Mouvement Citoyen et du CNID a été effective mais l'option définitive se portera sur le CNID.

Lors de la campagne des législatives 2007, l'équipe de l'Adema n'avait aucun programme à proposer mais des thèmes de campagnes pour ne pas heurter un électoralat déjà, peu enclin à remplir son devoir civique. Indépendamment des raisons internes, l'argument, qui revient le plus souvent à propos de la défaite du parti, concerne le dépôt des listes des délégués électoraux au Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales.

---

<sup>294</sup> L'organisation spatiale et pyramidale d'un parti politique au Mali s'agence de la manière suivante. Dans toutes les communes du pays, il y a une sous-section du parti, une section par cercle et le siège principal à Bamako. Bien sûr, cette structuration ne concerne que les grands partis du pays (Adema-Pasj, RPM, URD, Mouvement Citoyen ou encore le Parena).

<sup>295</sup> Le maire actuel de Kadiolo.

Sur ce point, le secrétaire administratif invoque les négligences de son parti et de l'administration car, au second tour des législatives, cette même liste n'a pas été envoyée aux autorités compétentes<sup>296</sup>. Ces propos se recourent avec la pensée de Monsieur le maire, Téma Démbélé, candidat déçu du scrutin qui considère que ces démarches de détournement sont des actes de « trahison ». Sans viser particulièrement des membres internes de son parti, Monsieur le maire l'a sous-entendu. Tout de même, il faut préciser que le parti, lors de la même année, a obtenu un score de 76,83 %<sup>297</sup> aux élections présidentielles. Faudrait-il y voir l'impact des promesses de campagne<sup>298</sup> d'Amado Toumani Touré ou des défauts dans l'organisation locale du parti ? Après avoir remporté le premier tour des législatives confortablement<sup>299</sup>, l'Adema-Pasj perd de 300 voix contre l'alliance RPM/Parena. Quel est son point de vue précisément ? Le secrétaire aux élections de la section Parena de Kadiolo, nous a donné une autre version des faits. En effet, la victoire des siens, tiendrait dans le fait que le travail préalable de sensibilisation, principalement, les tournées dans les villages alentours du cercle, ont commencé bien avant la période légale de campagne. Du côté du RPM, les cadres du parti ont décidé d'adopter la même stratégie en la limitant aux villages de deux communes du cercle où l'organisation politique est bien implantée.

Que doit-on retenir de ces constatations ? La compétition électorale se joue sur des influences et non sur des programmes préalablement établis. Aux dires des uns et des autres, la campagne de sensibilisation n'a pas, réellement, agit sur les résultats du scrutin. La différence s'est faite dans les villages du cercle, lieux symboliques des élections où se jouent la plupart des enjeux électoraux locaux.

Pour en revenir à notre problématique<sup>300</sup> du départ, la mise en place de la décentralisation a renforcé la place de la localité lors des processus électoraux sans pour autant lui attribuer plus de compétences administratives. Pour confirmer cette affirmation, nous allons, dorénavant, nous attacher à concentrer notre argumentation sur les interrelations politiques en période de campagne électorale entre les villages du cercle et la ville-centre, Kadiolo.

---

<sup>296</sup> Effectivement l'Adema n'avait que 22 délégués dans tous les bureaux de vote du cercle de Kadiolo

<sup>297</sup> Procès-verbal de centralisation des résultats, Commission Nationale de Centralisation, élections présidentielles de 2007.

<sup>298</sup> Le slogan principal du candidat président ATT a été la gratuité de la césarienne concernant les femmes. Ces dernières, lors des élections présidentielles ont joué à plein leur rôle d'électorat incontournable en votant massivement pour ATT.

<sup>299</sup> 28,92 % pour l'alliance Adema-Pasj/CNID contre 17,46 % pour l'alliance RPM/Parena.

<sup>300</sup> En quoi la décentralisation a-t-elle influé sur les territoires d'élections ?

### 3.3.2/ Les unités villageoises, un point de focalisation provisoire.

Oubliés la majeure partie du temps, les villages périphériques représentent, en période de campagne électorale, le lieu où toutes les attentions convergent. Ces intervalles éphémères se transforment en un « jeu de dupes » entre des villageois qui accueillent les équipes des candidats de manière « cordiale »<sup>301</sup> et des candidats qui « monétarisent » (BÉRIDOGO B, 2007) leur voix. Fruits d'une culture démocratique bien particulière, ces pratiques demeurent une obligation, lorsque l'on est candidat et si l'on veut obtenir des résultats positifs lors des consultations électorales. De manière succincte, les motifs de ces agissements se justifient pour deux raisons particulières mais qui se réfèrent toutes deux à l'« insoumission civile » (LANGE M-F, 1999) des administrés. Les citoyens vivant dans des villages évoquent la plupart du temps, un mécontentement quasi-généralisé vis-à-vis de la chose politique mais aussi et surtout, les promesses non tenues des élus. Dans un premier temps, la raison invoquée se tient dans « l'inaptitude » des élus à répondre aux besoins pérennes de la population (des mesures pour maintenir une activité agricole viable, de l'eau courante ou encore des infrastructures d'éducation adéquates). D'autre part, en 1992, les promesses non tenues de la fin du paiement de l'impôt de la part d'Alpha Oumar Konaré ont emporté l'élan de citoyenneté qu'il y a eu lors du référendum de la même année. Sans pour autant être affirmatif, les autorités élues se sont, peu à peu, détachées de leurs concitoyens en raison d'un interventionnisme volontaire limité. Pourquoi alors, soudainement, les périodes électorales paraissent paradoxalement le moment où les citoyens villageois reconnaissent une nouvelle proximité temporaire avec les élu(e)s ?

Les hommes politiques, eux-mêmes, le concèdent, cette culture politique particulière de retournement de l'opinion durant les périodes de campagne électorale est déstabilisante. On aurait presque, parfois, l'impression que le politique s'enferme dans le « donnant-donnant » perdant ainsi de sa valeur intrinsèque de rapport de confiance. Dans ce contexte, les équipes de campagne élaborent des stratégies de sensibilisation adaptée.

Pour ce faire, les équipes de campagne du Parena<sup>302</sup> auraient commencé à sillonner les 121 villages du cercle de Kadiolo à partir du mois de janvier 2007, sans pour autant avoir de programme précis. Ils ont cherché, en premier lieu, à pouvoir se référer à des personnes ressources comme point de relais dans chaque village. Ce que l'on pourrait appeler une stratégie « d'imprégnation » auprès des populations villageoises consiste à trouver les

---

<sup>301</sup> Il existe bien des cas où les équipes de campagne ne sont pas forcément bien accueillies. Ceci s'explique par le fait qu'un parti peut avoir une faible implantation dans un village donné.

<sup>302</sup> Et dans une moindre mesure le RPM.

personnes ayant le plus d'influence dans le village (chef de village, sage-femme ou personnel enseignant)<sup>303</sup>, obtenir leurs faveurs et leur laisser des cadeaux qu'ils doivent redistribuer entre toutes les familles. Certains candidats reconnaissent le contraire dans l'intention de brouiller le jeu électoral. Selon leur point de vue, les tournées dans les villages sont l'occasion pour les citoyens d'émettre des doléances aux représentants des candidats. Ces derniers recueillent leurs récriminations pour en dégager des thèmes de campagne appropriés à proposer à l'ensemble de la communauté. Cela paraît peu recevable lorsque l'on sait que d'autres acteurs politiques certifient qu'ils n'établissent aucun programme particulier. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder l'affiche électorale (figure 10) du Parena à Kadiolo.

**Figure 10: Affiche électorale du Parena à Kadiolo en 2007.**



© Crédit-photo : David VIGNERON, 2008.

Objectivement, les programmes n'existent pas, en revanche, des slogans<sup>304</sup> parsèment les affiches électorales. En outre, le message passé par les candidats, est fait dans le but de ne heurter personne en généralisant le message à tous les citoyens du pays. Il s'agit là, bel et bien, d'une stratégie de compétition. On s'en rend compte, d'ailleurs, tout au long des entretiens que nous avons eu, beaucoup de partis, n'ayant pas forcément les moyens

<sup>303</sup> Il faut préciser que les émissaires du Parena ont du distribuer 4 tonnes de sel dans les villages du cercle.

<sup>304</sup> Par exemple, « un Mali qui gagne » ou « ensemble tout est possible ».

financiers ou l'implantation nécessaire pour se déplacer dans les villages, ont décidé d'adopter d'autres formes de stratégies. Comme on l'a vu, l'Adema-Pasj ou l'URD<sup>305</sup> ont décidé de mener leurs actions de sensibilisation en se coupant des unités villageoises. D'un autre côté, les résultats électoraux ont été positifs pour les sous-sections qui avaient décidé de battre campagne en périphérie.

La prépondérance du rôle des unités villageoises n'est plus à mettre en doute. La plupart des scrutins, qu'ils soient nationaux ou locaux, se décident dans les localités les plus reculées. D'ailleurs, la possibilité d'ancrer durablement un contrôle du déroulement des processus électoraux par les autorités légales dans ses localités, paraît peu vraisemblable tant les réalités sociopolitiques des unités villageoises paraissent figées. La temporalité est, aussi, un élément primordial à prendre en compte dans l'analyse. En effet, si l'on s'intéresse au temps court, le caractère transitoire des élections marque un moment où les territoires d'élections font partie prenante du pouvoir décentralisé, au regard des mouvements qui transitent par les unités villageoises.

En tenant compte de ces spécificités, nous allons, désormais préciser avec plus d'exactitude, sur le temps long cette fois-ci, les réalités sociologiques « du » village en les confrontant avec les rapports de pouvoir entre les chefferies coutumières et les élus. En teneur, la question qui prédominera se rapporte aux changements induits par l'avènement de la décentralisation dans la nature des relations entre les chefs traditionnels et les représentants locaux de l'État. Est-ce une rupture ou une continuité ?

### **3.3.3/ La controverse des réseaux de pouvoirs.**

La « séniorité » est synonyme de détention du pouvoir et de savoir. Au niveau du village, les aînés sont les premiers responsables de l'administration des hommes et des biens. (BÉRIDOGO B, 2007) En fin de compte, ce qui différencie le chef de village<sup>306</sup> des autres habitants est son droit de « primogéniture »<sup>307</sup> (*ibid*, 2007) ou d'antériorité, faisant de lui, le garant de l'équilibre social du village. En d'autres termes, le chef de village incarne une

---

<sup>305</sup> Le candidat de l'URD souhaitait mettre en place une commission mixte personnifiée par tous les militants locaux (leaders et militants) du parti. Beaucoup de jeunes composaient la commission mise en place dans le cadre des élections. La concertation interne a prévalu sur la proximité avec les électeurs. La commission avait pour but d'organiser les actions locales par concertation entre les différents militants du parti.

<sup>306</sup> Le village est en général une unité familiale.

<sup>307</sup> « Priorité de naissance entre frères et sœurs entraînant certains droits, en particulier de succession et d'héritage. » (Source : Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales.) Le chef de village hérite du pouvoir de ses parents mais aussi des terres qui appartiennent à la famille.

autorité de lignage<sup>308</sup> qui exerce son influence sur le village dans le but d'harmoniser les relations sociales. Les cadets, les jeunes et les femmes, sont beaucoup plus des exécutants dans le cadre de la production. Cette hiérarchie, ainsi décrétée, fait des structures sociales villageoises, des entités autosuffisantes. Abstraction faite de cette indépendance à l'égard de l'extérieur, la décentralisation mise en place avait pour objectif au départ, par le transfert de compétences, de désenclaver et de responsabiliser les territoires d'élections.

**Figure 11: Les changements concrets de la décentralisation dans les villages.**

Des changements essentiels touchant à une responsabilisation accrue des citoyens/villageois doivent concourir à améliorer le cadre de vie dans les villages. Contrairement aux agents de l'État, les élus des Conseils communaux sont responsables devant leurs électeurs (les villageois) qui peuvent les reconduire ou au contraire les sanctionner à chaque élection. La consultation des organes de village (Conseil et chef de village) par le Conseil communal est obligatoire dans de nombreux domaines touchant la vie quotidienne des villages : l'organisation des activités agricoles, pastorales, de pêche, de chasse, l'installation et la gestion des équipements collectifs, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement. La société civile (associations modernes et traditionnelles) a la possibilité de s'impliquer davantage dans la gestion des affaires publiques. Une amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources financières est attendue. Cependant, la décentralisation n'est qu'un système d'administration, qui ne produira les résultats concrets et positifs attendus dans les villages, que si les villageois gèrent judicieusement les compétences et les ressources que l'État leur transfère.

Source : Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles, Coopération suisse Helvétas Mali, « La décentralisation au Mali », 50 questions-réponses, programme d'appui à la décentralisation, pp. 50-51.

À terme, le transfert de responsabilités répond à des impératifs d'adhésion des populations. Ceci étant, on le sait, l'adaptation d'une telle mesure est très difficile à mettre en œuvre dans un contexte d'« insoumission civile » généralisée. La qualité même des rapports entre les chefferies coutumières et les autorités élues dépendent d'un degré important d'acceptation de la réforme de 1999. Entretenant des rapports cordiaux, en tout cas en façade, aucun des deux camps ne semblent émettre de remontrances à l'autre. Pourtant, des conflits

<sup>308</sup> Dans le cas de Kadiolo, la plupart des villages sont éclatés mais, en général, les mêmes familles y vivent. Toutefois, dans le village de Tiébéziédougou (à l'est de Kadiolo, cf carte 2), plusieurs familles composent le village. Pour la désignation du chef de village, le plus ancien homme des quatre familles a été choisi.

peuvent apparaître autour des questions de gestion des ressources naturelles. On peut mentionner à ce sujet, une étude portant sur les conflits réalisée dans le cadre d'une coopération entre l'ONG ADAG (Association pour l'Appui au Développement Global) et le GIRAD Afrique (Groupe International de Recherche pour le Développement en Afrique), à travers tout le Mali. Les premières constatations effectives montrent que la concentration des conflits dépend de la rareté des ressources. Des régions comme le Sahel occidental (région de Kayes), le plateau dogon (vers Bandiagara) ou encore le delta intérieur du fleuve Niger y sont confrontées. En substance, le sud du Mali est considéré comme plus stable en raison de l'abondance relative des ressources naturelles, bien qu'elles soient aussi sujettes à des tensions sociales souvent vives. Autrement, il existe des conflits liés à la décentralisation (plus de 3000 comptabilisés dans tout le pays)<sup>309</sup>. Dans bien des cas, les villages refusent de payer les impôts et les taxes en invoquant la raison que leurs doléances n'ont pas été prises en considération par les autorités élues. Il faut rappeler que le rôle premier du chef de village est de collecter l'impôt. En général, il obtient une rétribution en proportion des personnes<sup>310</sup> qui se sont acquittées du paiement. En tout état de cause, l'accès de ces villages est interdit aux autorités municipales contestées et c'est le sous-préfet, qui dans ce cas, est chargé de recouvrer les impôts et taxes<sup>311</sup>. Le fait, que les gens ne s'acquittent plus de l'impôt, amenuise *de facto* le pouvoir des chefferies coutumières qui se transforme, uniquement, en pouvoir consultatif<sup>312</sup>. Ces villages peuvent, aussi, refuser de participer aux actions de développement initiées par les autorités compétentes. Un exemple peut venir étayer cette allégation, à Borokoba (nord de Kadiolo, cf carte 2), le chef de village a accepté que la CMDT (Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles) investissent dans des infrastructures agricoles (un barrage de retenue d'eau, améliorer les réseaux d'irrigation) au sein de son village. La substitution des autorités municipales au profit d'acteurs extérieurs, signifie bien que soit les chefs de village n'acceptent pas la présence du pouvoir élu et/ou les agents de la mairie ne font pas leur travail. Cette remise en cause partielle du pouvoir traditionnel peut entraîner une forme de résistance envers le pouvoir élu. Pourtant d'un autre côté, les chefs de village, qui ne se plaignent pas de leurs administrateurs, ne sont pas légion mais ils existent. En effet, si l'on observe, le tableau 5, il y a 7 membres de la famille Traoré, certes, ce nom est très répandu au Mali, cependant, on peut supposer que certains chef de

---

<sup>309</sup> SANGARÉ A. M. (2005), *Les conflits liés à la décentralisation et à la gestion des ressources naturelles au Mali*, ADAG, GIRAD.

<sup>310</sup> Le chef de village gagne 10 Francs Cfa par personne s'étant acquitté de l'impôt.

<sup>311</sup> SANGARÉ A. M., 2005.

<sup>312</sup> Pour toute décision concernant un village, les autorités légales sont obligées de consulter le chef de village et d'obtenir son agrément pour toutes actions que ce soit.

village ont des relais familiaux au sein du corps administratif élu. Entre autres, dans le village Tiébéziédougou où le chef se nomme Zanga Traoré et selon ses propres termes, « nous obtenons toujours gain de cause auprès de la mairie lorsque nous émettons des doléances. » On peut émettre l'hypothèse suivante, le chef de village, voyant ses prérogatives se dissiper quelque peu, adopte une nouvelle stratégie de conservation du pouvoir en étendant son réseau de connivences dans les instances décisionnelles de la commune.

Malgré une satisfaction partagée de la part des chefs coutumiers et des élus sur la mise en place de la décentralisation, la nécessité de prendre de la distance par rapport aux discours est de mise. Dans ce contexte, les acteurs de la base sont amenés à assumer plus de responsabilités dans le développement de leurs localités. Conjointement, les acteurs louent les bienfaits de l'avènement de la décentralisation, toutefois, ils soulignent que sa mise en application se révèle difficile. On peut souligner à bon escient, si l'application du transfert de compétence en est à ce point, aujourd'hui, cela est du au rejet d'une partie non négligeable des citoyens à l'égard de la démocratie électorale et non de sa forme évoluée. Effectivement, 1992, l'année de son apparition a entraîné véritablement des transformations et des remises en question du rôle de chef coutumier. Dès lors, la continuité logique du processus de démocratisation, incarné par la décentralisation, n'a pas forcément entraîné de profondes évolutions. Les chefs de village ont eu le temps de s'adapter, adoptant de nouvelles stratégies pour préserver leurs acquis. Au demeurant, signalons que la décentralisation a plutôt entraîné une polarisation des pouvoirs dans les mains des élus. Précisément, les transferts de pouvoirs provenant du centre ont suivi le mouvement inverse, des mains du chef traditionnel qui a remis inéluctablement une partie de ses compétences à l'élu. Maintenant, en posant la question à un chef de village si l'avenir de la chefferie traditionnelle est remise en cause par la décentralisation, il vous répondra, « jamais... »

## **Conclusion :**

Les élections devraient être le moment pour la société de la base de s'exprimer mais l'opportunité offerte n'est pas saisie. Pourquoi ? Tout au long de cette partie, l'argumentation tourne autour des rapports sociaux que nous avons tenté de simplifier. L'espace social malien est très fortement stratifié et quadrillé dans l'espace. On s'en rend compte quand on se penche sur les jeunes. Les opportunités d'évolution qui leurs sont offertes ne répondent pas à leur demande de progression rapide. Pour cette raison, ils s'inscrivent en politique en tant qu'« indépendants ». Tandis que les femmes semblent s'accommoder tant bien que mal de leur situation. De surcroît, elles apparaissent devant leur attentisme tout relatif comme étant les intermédiaires entre les différentes classes d'âge du pays (jeunes et moins jeunes). À la tête des réseaux sociaux, les personnes âgées incarnent l'autorité et l'organe régulateur avec les femmes pour freiner les aspirations des plus jeunes.

Sur le plan spatial, le « damier » de la société malienne s'organise en cellule, plus ou moins indépendantes, les unes des autres. Par exemple, un village restera volontairement ou involontairement fermé à sa collectivité territoriale d'appartenance. Quasiment en autarcie, l'espace social s'organisera autour du chef de village. Est-ce que la société malienne fonctionne de telle manière tout le temps ? Non, comme nous l'avons déjà évoqué, les élections sont le moment où l'ensemble des composantes de la société peuvent aspirer à leur idéaux. On donne des responsabilités aux jeunes, les femmes mènent campagne pour leur favori ou les personnes âgées monnayent leur pouvoir au plus offrant. Une fois cette période retombée, la vie reprend son cours.

Pour terminer, nous nous proposons d'ouvrir le sujet de la Géographie électorale au Mali par la possibilité d'étendre cette recherche à une éventuelle thèse de doctorat. Ceci sera clarifié par un court projet de thèse.

## SECTION IV : PROJET DE THESE

### Éléments administratifs.

Nom du doctorant : Monsieur VIGNERON David

Nom des co-directeurs de recherche : Messieurs les professeurs BUSSI Michel et LESOURD Michel et monsieur Samba Diallo (Bamako, Mali).

Laboratoires d'accueil : le L.E.D.R.A (Laboratoire d'Étude du Développement des Régions arides) et le M.T.G. (Laboratoire de Modélisation et traitements graphiques en Géographie).

Future formation doctorale de rattachement : École doctorale S.H.S, « Savoirs, Critiques et Expertises ».

Périodicité de la thèse: 2008-2011.

### 4.1. Présentation du sujet.

#### **4.1.1. Problématique générale.**

4.1.1.1. Thème général retenu : La démocratie électorale au Mali.

4.1.1.2. Question générale ? : Quelles sont les modalités de l'adaptation du « transfert de modèle » démocratique face aux persistances coutumières locales ?

#### **4.1.2. Question spécifique de recherche.**

4.1.2.1. Les Motivations à l'endroit du sujet : Nous justifierons ce choix par l'observation de la mise en œuvre de la décentralisation sur les territoires d'élections au Mali.

#### 4.1.2.2. Spécifications du sujet.

Ce nouveau millénaire place l'Afrique sur la scène politique internationale. En effet, elle vit, la dynamique de la mondialisation et de la globalisation au rythme d'un passage progressif à la démocratie pluraliste. De plus en plus, le débat politique s'oriente vers un affrontement entre les différents acteurs politiques de la vie publique. Et cela n'est souvent que la conséquence de la « greffe manquée » d'institutions de l'État moderne sur des sociétés encore profondément marquées par leurs cultures rurales et coutumières. Cas singulier en Afrique, le Mali est souvent qualifié de « démocratie modèle ». Dès lors, le lien entre conditions politiques et stabilités territoriales peut être établi. Si ce sont deux notions antagoniques au départ, elles voient, de nos jours, leur contenu totalement bouleversé par les changements sociaux, créant un mouvement de reconstruction et de déconstruction épistémique perpétuel. Un géographe, Jacques Lévy, s'interrogeait à savoir « comment faire pour que chaque situation spatiale dispose d'un découpage politique adéquat à sa spatialité civile ? »<sup>313</sup> En d'autres termes, dans le prolongement de cette interrogation, nous nous proposons de rendre compte de l'influence des nouvelles dynamiques spatiales sur les pratiques sociales de l'électorat.

#### 4.1.3. Hypothèses de recherche.

##### 4.1.3.1. Importance intellectuelle de la recherche.

La particularité intellectuelle de cette étude tient dans le fait que l'approche prédéfinie est novatrice et son champ d'application ne reste pas cantonné à la seule Géographie politique. La conjonction de deux approches, l'une qualitative et l'autre quantitative, permettra d'offrir un éventail complet dans l'analyse. Par exemple, l'approche quantitative dite « systémique »<sup>314</sup> du laboratoire M.T.G n'a jamais été utilisée jusqu'à maintenant dans le contexte africain. De plus, cette conception sera complétée par une réflexion approfondie sur les systèmes socio-spatiaux de la société malienne où la question du politique et des pouvoirs est pertinente. Existe-t-il des modèles d'organisation sociale ou territoriale en réponse à la complexité des situations spatiales ? En outre, le volet qualitatif de l'analyse réside

---

<sup>313</sup> LÉVY J. (1994), *L'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique*, Presse de la Fondation Nationale de Science Politique, 442 p.

<sup>314</sup> Approche qui étudie un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but.

particulièrement dans l'approche d'une Géographie sociale s'articulant autour des rapports de l'État avec ses territoires<sup>315</sup>. Pour conclure, cette double prospective doit donner lieu à cerner un certain nombre d'enjeux sociaux dans la pratique du vote.

#### 4.1.3.2. Particularité de la recherche

Le projet de thèse s'accompagne de l'élaboration en parallèle d'un « atlas électoral du Mali » en coopération avec le département de Géographie de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines de Bamako (F.L.A.S.H, Mali). Cette entreprise s'inscrit dans un cadre scientifique initié par les deux laboratoires U.M.R. I.D.E.E.S de ROUEN (L.E.D.R.A. et M.T.G.). Concrètement, cela permettra d'aider à comprendre les ressorts de la vie politique malienne sur un support original, la carte.

#### 4.1.4. Quelle réponse peut-on donner à la question de recherche ?

Il s'agit de simplifier la complexité d'une approche trop souvent centrée sur le politique. En contexte, le « passage à la démocratie » peut être analysé sur le plan local. Deux éléments peuvent favoriser cette simplification ; on peut se servir d'une expérience déjà importante de la recherche en Géographie à Rouen ou encore de constituer une base de données des élus et de mettre en oeuvre une sociologie.

#### 4.1.5. Les dimensions du problème.

##### 4.1.5.1. Spécifications latérales : (cf bibliographie).

- Sciences politiques : le passage à la démocratie et sa consolidation (BANÉGAS R, JAFFRELOT C, QUANTIN P. ou ROUQUIÉ A.) ou la question identitaire et les démocraties. (OTAYEK R.)
- Sociologie politique : les conceptions de la discipline. (BADIE B, LAGROYE J.)
- Anthropologie politique : les conceptions de la discipline. (BALANDIER G.)

---

<sup>315</sup> La ville ou des zones rurales par exemple.

- Géographie politique : les interrelations pouvoirs/État. (BERTRAND M, CLAVAL P, LÉVY J, LIMA S, RAFFESTIN C, SANGUIN A.-L.)
- Géographie sociale : l'espace, la territorialité et le pouvoir. (CLAVAL P, DI MÉO G.)
- Une nouvelle Géographie électorale : l'« écologie politique ». (BADARIOTTI D, BUSSI M, GUILLOREL H, JOHNSTON R. J, LÉVY J, SIEGFRIED A, TAYLOR P.J.)
- Anthropologie au Mali : les pratiques coutumières et la démocratie (AMSELLE J-L, FAY C.)
- Sciences de l'éducation : les comportements des réseaux humains en tant qu'acteurs politiques, par exemple, les jeunes (TRAORÉ B. A, COULIBALY M, NÉDÉLEC S.)

Les formes de recherche se voudront exploratoires (par une approche nouvelle) et évaluatives (sonder la proportion du rôle de l'électorat dans le contexte politique).

#### 4.1.5.2. Spécifications verticales :

- Formulation haute : par extension, cette recherche peut être appliquée à d'autres pays d'Afrique connaissant un contexte semblable de « passage » à la démocratie.
- Formulation basse : Le contexte temporel retenu commencera à partir de 1992, date du début de la « Troisième République » jusqu'à nos jours.

La question générale en fonction du niveau optimal d'étude s'intéressera aux attributions de l'électorat dans le fait démocratique à l'échelle africain.

#### 4.1.5.3. S'agit-il d'une étude comparative ?

Oui, très clairement. On s'attachera à utiliser l'outil de la comparaison entre les zones rurales et le milieu urbain mais aussi un regard vertical<sup>316</sup> à travers le prisme de la société malienne. Y a-t-il des similitudes ou des différences observables ?

---

<sup>316</sup> Les rapports entre les « élites » et les gens du commun, par exemple.

#### **4.1.6. Les différentes opportunités de l'hypothèse de recherche.**

4.1.6.1. Hypothèse de départ : En quoi les pratiques de citoyenneté du corps électoral peuvent avoir vocation à maintenir ou à enraciner la démocratie représentative au Mali ?

4.1.6.2. Cette hypothèse peut-elle orienter la recherche ?

On utilisera des concepts très peu utilisés par les chercheurs en Sciences politiques ou en Sociologie. Par exemple, la Géographie électorale permet de quantifier dans l'espace ce phénomène au contraire des sondages d'opinions qui ne recensent que des facteurs sociologiques<sup>317</sup>

4.1.6.3. Crédibilité de cette hypothèse et utilisation des concepts.

Elle permet de connaître le niveau de « consolidation » démocratique du pays. Autrement dit, le degré de pacification du déroulement des scrutins électoraux. L'utilisation des concepts ne sera appliquée qu'aux seuls acteurs ayant un lien avec la « politique » (membres de partis politique, élus). Les indicateurs ainsi ciblés permettront d'orienter définitivement l'étude vers un objet d'étude pertinent et répondant aux besoins actuels de la recherche.

4.1.6.4. Quels sont les critères d'acceptation et de rejet de l'hypothèse retenue ?

- Les critères d'acceptation :
  - L'approche pluridisciplinaire.
  - Les spécificités de la démocratie au Mali.
  - L'acte de participation au scrutin.
  - Les pratiques spatiales de la population.
  - L'action du pouvoir coutumier dans le déroulement des scrutins.
  - Existe-t-il un vote identitaire, d'échange ou d'opinion ?

---

<sup>317</sup> Catégories socioprofessionnelles, niveau de diplôme ou pratiques religieuses du votant.

- En quoi les valeurs sociales liées à la sensibilité politique du milieu conditionneront-elles la recherche et les interprétations des résultats ?
  - Les critères de rejet :
    - Dresser un cadre spécifique du votant.
    - o Les acteurs politiques maliens extérieurs notamment les associations d'expatriés.
    - Les notions complexes qui attirent au droit public.

## **4.2. Le cadre théorique.**

### **4.2.1. La théorie envisagée : l'« écologie politique ».**

Il s'agit de trouver les racines du comportement électoral dans la localisation des électeurs et dans la structure sociale de leur unité territoriale d'appartenance.

### **4.2.2. La théorie à laquelle elle s'oppose.**

Le « déterminisme sociologique » : l'explication du vote se fait par l'invocation d'effets sociologiques. Tout d'abord par des facteurs verticaux (classes de revenus) et ensuite par des facteurs horizontaux (des pratiques culturelles telle la religion).

### **4.2.3. Théorisation de l'« écologie politique ».**

#### 4.2.3.1. Pourquoi avoir choisi l'« écologie politique » comme théorie ?

Sans occulter les apports de la sociologie électorale, facteur déterminant de l'analyse, l'« écologie politique » entend mettre en évidence le rôle du contexte, du fonctionnement de l'espace et de la diffusion des opinions.

4.2.3.2. La stratégie de vérification et les limites imposées par les instruments de recherche.

- L'observation participante ou non de l'individu par le biais d'enquêtes par entrevues. Lors d'un entretien, notre interlocuteur peut utiliser un discours convenu, d'où la nécessité de prendre du recul dans la phase d'analyse des données.
- Une analyse documentaire consistant à extraire d'un texte son sens pour en transmettre de manière synthétique son contenu. Cet état de fait induit une obligation d'éviter tout empirisme en ayant une position scientifique toujours très claire.
- Un traitement graphique des données statistiques à différentes échelles permettant de lisser les structures sociales d'une localisation pour pouvoir prendre en compte d'autres éléments explicatifs. La validité des données externes à recueillir permettra une analyse fine adaptée à l'échelon géographique (local ou régional) auquel elles se rapportent.

#### **4.2.4. L'état de connaissance de la recherche sur la question.**

L'Afrique a été très étudiée particulièrement par les politistes, cependant l'approche écologique n'y a que très rarement été utilisée.

### **4.3. Le cadre conceptuel.**

#### **4.3.1. La méthode retenue.**

On retiendra la méthode « behavioriste » basée sur l'étude du comportement des votants dans leur rapport avec l'« espace vécu ». Elle se justifie par le fait qu'une analyse « behavioriste » reste une méthode que l'on ne peut pas occulter pour étudier la Géographie électorale. Ainsi, les représentations sociales de l'espace constitueront une des bases de mon étude. Cette méthode s'oppose à la vision sociologique qui s'intéresse aux monographies (locale ou globale) limitant son étude à un cas d'école. L'analyse comportementale doit faire apparaître de nouvelles opportunités que l'on se propose de déceler dans cette étude.

### **4.3.2. Les éléments essentiels de cette méthode.**

- Faire une typologie des individus.
- Travailler sur les représentations.

On peut citer quelques exemples de mise en application : comprendre la motivation dans l'acte de vote de la part du corps électoral ou les stratégies mises en pratiques par les partis politiques pour sensibiliser leur électorat.

### **4.4. Étapes de la recherche.**

#### **4.4.1. Utilité de la thèse par rapport à une demande sociale.**

La thèse peut être un outil de communication pour les décideurs maliens ou extérieurs afin de révéler le véritable rôle sociopolitique du système partisan endémique et son impact territorial. De plus, à plus grande échelle, ce type de document, une fois rendu accessible, peut permettre d'améliorer la sensibilisation politique d'une frange non négligeable de l'électorat.

#### **4.4.2. Quels sont les problèmes d'ordre déontologique posés par la recherche ?**

Il faudra savoir rester objectif face à un contexte étranger à nos yeux. En conséquence, il s'agira d'adapter au mieux l'analyse à la localité et éviter tout rapprochement des phénomènes à un contexte beaucoup plus proche de nous.

#### **4.4.3. Gestion de la recherche.**

Les périodes d'études de terrain se répartiront en 12 mois sur une périodicité de 3 ans jusqu'au jour de la soutenance. Outre des données temporelles, les frais de séjour se répartiront entre le transport, la nourriture et le logement. Je prévois d'effectuer trois séjours au Mali de trois mois chacun. Le premier séjour peut être réalisé par exemple lors du premier semestre 2009. Dans ce cas-ci, il coïnciderait avec la tenue d'élections municipales. De

surcroît, les deux autres séjours se feront en fonction des besoins liés aux avancées de la recherche.

#### **4.4.4. De quoi aura l'air la thèse une fois terminée ?**

- Longueur : 350 à 400 pages.
- Découpage : 3 sections en 3 chapitres chacune.
- Normes à respecter :
  - Mises en page : Time New Roman, taille 12 pour la police ; interligne : 1,5 et justifier.
  - Notes bibliographiques : (NOM auteur, Prénom auteur, date de publication, titre, maison d'édition, lieu d'édition, nombre de pages.)
  - Citations : (NOM auteur, date de publication, numéro de pagination) avec renvoi à la bibliographie générale).

#### **Conclusion.**

La thèse étant un rite de passage, la recherche envisagée permettra de confirmer ma capacité de concevoir et de mener à bien une recherche scientifique. Dans cette manière innovante d'aborder la question politique au sens général en Afrique, on peut étendre à l'avenir le champ de recherche à d'autres ensembles et ne pas le circonscrire exclusivement au contexte malien.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

S'intéresser au local, tel a été, le but que nous avons recherché tout au long de cette étude, que ce soit les acteurs du jeu politique ou encore les unités d'échelle élémentaire. La communalisation malienne en tant que continuité logique du processus de consolidation s'apparente à une remise à plat des territoires d'élections. Ici, la transposition d'un modèle démocratique importé a entraîné une forme de « réappropriation spatiale » par les populations. En teneur, les rapports de la société avec l'espace s'inscrivent dans l'accaparement des nouveaux territoires par l'espace social. Cette superposition d'espace a entraîné ce que l'on pourrait appeler un « modèle malien » d'adaptation de la décentralisation. À la base, il s'agissait d'organiser un nouveau mode de gestion du pouvoir et des territoires en tenant compte des spécificités des populations, dans leur localité. Ces dernières ont pris le soin de transposer, selon leurs propres représentations ou leurs propres coutumes, des techniques d'administration provenant « d'ailleurs ». D'un point de vue sociologique pour illustrer, monsieur Téna Dembéle était en 2004, le candidat le plus âgé de l'Adema-Pasj à Kadiolo. En définitive, il a été élu non sur un programme mais en grande partie grâce à sa position de « séniorité » dans la commune de Kadiolo. De permutations en permutations, l'addition des particularités locales se retrouve au sommet de l'État.

Pour Charles Nach Mback (2003, p. 484), « l'œuvre décentralisatrice pourrait se résumer à une stratégie de l'État africain visant à se débarrasser sur le local des services publics qui, bien qu'étant essentiels pour les populations, n'offrent pas de rentabilité en terme financier pour des États soumis à des ajustements structurels. » Cette thèse recevable durant les années 1990 ne suit pas l'évolution de l'avènement de la décentralisation des années 2000. En effet, la décentralisation a accentué l'écart qui préexistait entre le centre et ses périphéries. On peut le confirmer avec l'exemple des déplacements du président de la République, Amadou Toumani Touré lors de la campagne électorale des présidentielles de 2007. Consécutivement, ses déplacements à l'intérieur du pays suivaient, principalement, la « trajectoire d'ancrage » du pays. Les seuls écarts, que l'on a pu constater, concernaient le règlement de situations ponctuelles dommageables pour sa réélection (le conflit du nord, la polarisation de toutes les attentions vers Kayes durant la période électorale). Et pourtant, l'État malien a décidé, en tenant compte de plusieurs observations internes et externes, de faire en sorte que la décentralisation se fasse « à deux », c'est-à-dire en associant la population à son projet. « Touchant à l'espace social, le découpage territorial ne risquait-il pas de se perdre dans les méandres de la complexité, inhérente à la dimension spatiale des

sociétés ? (LIMA S, 2003, p. 502) En suivant la démarche de la Géographie de la démocratie qui s'affirme en tant que « Géographie politique privilégiant le rôle fondamental des acteurs-individus, dans le cadre de consensus contractuels, presque toujours d'ordre territoriaux » (BUSSI M, 2004, p. 281), la mise en place de la décentralisation est-elle effectivement une forme de contrat entre l'État et ses administrés ? Le découpage électoral des territoires ne s'est pas réellement effectué par consensus mais dans le but d'améliorer l'ancrage territorial de l'État. Dans une société où la territorialité est délivrée du poids de la distance, le quadrillage de l'espace social réduit nécessairement la mobilité des personnes et des biens. Il s'agit bien là, de la logique suivie par les administrateurs pour découper le territoire. En amenuisant le champ d'extension des réseaux sociaux, l'État peut assurer au mieux son rôle de régulateur spatial. Dans la réalité, cette méthode entraîne les territoires d'élections à se recroqueviller sur eux-mêmes, et ce en raison de la remise en question de leur monopole local<sup>318</sup>. Les relations entre les élus et les chefferies coutumières mettent bien en lumière cet état de fait et pour cause, la plupart du temps « mis de côté » par le centre, les périphéries réagissent en conséquence. Il faut attendre la périodicité des campagnes pour que les barrières entre le pouvoir et les localités se réduisent.

D'un point de vue de la temporalité, les périodes électorales correspondent à un moment précis où tout est possible. Les aspirations des uns peuvent se réaliser et les rêves des autres peuvent s'accomplir. À juste titre, si l'on observe de plus près le déroulement des élections, les équipes de campagne ou les candidats eux-mêmes convergent vers ses espaces. Alors, débute une procession typique, comme si de rien n'était, les différents acteurs communiuent, les uns distribuent des cadeaux, les autres vendent leur voix au plus offrant. En définitive, cette marchandisation du politique révèle les particularités d'un processus électoral basé sur l'échange.

Autre dimension, autre originalité, tout au long de ce mémoire, nous avons souligné l'absence chronique d'idéologie de base dans toutes formes d'échange politique. Cela semble être bel et bien, une vérité. Cependant, on occulte le fait à quel point, l'espace du vote est politisé. On constate ainsi que le « haut-lieu » du scrutin, le bureau de vote devant être un espace neutralisé, est monopolisé par les partis politiques jusqu'au glissement du bulletin dans l'urne. Pour arriver jusqu'à l'urne, l'électeur croise les représentants partisans avant d'entrer dans le bureau de vote, une fois à l'intérieur, il rencontre les délégués de chaque parti et le président du bureau de vote, qui lui-même, appartient en général à un parti. En tenant compte

---

<sup>318</sup> De pouvoir ou économique.

de cela, la définition même de l'élection est à refaire car l'espace où la vie politique doit être efficiente, c'est-à-dire à l'extérieur du bureau de vote s'exécute peu ou prou, contrairement à l'intérieur où le caractère de neutralité est déficient. S'agit-il, bien là du « paradoxe malien ?

## BIBLIOGRAPHIE

AKINDÈS F. (2000), *Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits. Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone*, rapport introductif numéro 3, Symposium de Bamako, pp. 609-619.

AL WARDI S. (2007), « L'instabilité politique en Polynésie française. », *ÉchoGéo*, mis en ligne le 3 octobre, URL : <http://echogeo.revues.org/document1990.html>.

AMSELLE J-L. (1978), « migrations et société néo-traditionnelle : le cas des Bambaras du Jitumu (Mali), *Cahiers d'études africaines*, Volume 18, Numéro 72, pp. 487-502

- (1990), *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Bibliothèque scientifique Payot, 257 p.

- (1992), « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'études africaines*, volume 32, n°128, pp. 629-642.

ANTIL A (2006), « La géographie électorale. », *Sciences Humaines*, numéro 171 ou accessible à l'URL suivante :

[http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id\\_dossier\\_web=26&id\\_article=14552](http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_dossier_web=26&id_article=14552)

ARNAUD JC (dir.) (2005), « Atlas population et gestion du territoire du Mali », 2005, Universités F.L.A.S.H de Bamako et de Rouen.

BADIE B. (1978), *Sociologie de l'État*, Paris, Bernard Grasset, 250 p.

- (1992), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, L'espace du politique, Fayard, Paris, 331 p.

BAILLY A, « Les représentations en Géographie. », in *Encyclopédie de la Géographie*, chapitre 20, pp. 369-381.

BALANDIER G. (2004), *Anthropologie politique*, Paris, Quadrige, Essais-débats P.U.F, 240 p.

BAYART J-F. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, L'espace du politique, Fayard, nouvelle édition 2006, Paris, 439 p.

- (1996, dir.), *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 404 p.

- (1997), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 306 p.

- (2004), *Le gouvernement du monde. Une critique de la mondialisation*, Paris, Fayard, 448 p.

BÉRIDOGO B. (2007), « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées. », *Le bulletin de l'APAD*, numéro 14. *La décentralisation au Mali : état des lieux*, URL : <http://apad.revues.org/documents581.html>

BERTRAND M. (1992), « Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République », *Politique africaine*, n°47, pp. 9-22.

- (1997), *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*,

Rapport de recherche Ministère de la coopération, « Ville et décentralisation en Afrique », Prodig/Équateur, Paris, 112 p.

- (1998), « Les élections communales maliennes de 1998 : étirement électoral et remue-ménage partisan. », *Politique Africaine*, numéro 72, pp. 212-230.
- (1999), « Décentralisation et culture politique locale au Mali : de la réforme territoriale au cas de Bamako. », *Autrepart*, numéro 10, pp. 22-40.

BONNEMAISON J, CAMBRÉZY L. et QUINTY-BOURGEOIS L. (1999), *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?*, Géographie et cultures, L'Harmattan, tome 1, Paris, 315 p.

BOUQUET C. (2007), « Le mauvaise usage de la démocratie en Côte d'ivoire », *l'Espace Politique*, numéro 3, pp. 90-106.

BRUNET R, FERRAS R, THERY H. (1992), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La documentation française, Montpellier-Paris.

- (1994), *Géographie Universelle*, Paris, Belin-Reclus, 480 p.

BURHNAM W. D. (1994), « Heurs et malheurs de la participation. À propos des chemins de l'abstention », *Revue Française de Sciences Politiques*, volume 44, numéro 4, pp. 670-678.

BUSSI M. (1991) *Effet spatial et comportement électoral*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 559 p.

- (2001), *Démocratie électorale et développement local*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen, 687 p.
- (2001), « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement. », *Géocarrefour*, volume 76, numéro 3, pp. 265-272.
- Et BADARIOTTI D. (2004), *Pour une nouvelle géographie du politique. Territoire-Démocratie-Élections*, Collection VILLES-GÉOGRAPHIE, Anthropos/Économica, Paris, 301 p.
- (2006), « L'identité territoriale est-elle indispensable à la démocratie ? », *l'Espace géographique*, tome 35, numéro 4, pp. 334-339.
- (2007), « Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique », *l'Espace Politique*, numéro 3, pp. 5-8.
- (2007), « Pour une géographie de la démocratie ; la géographie, ça sert maintenant à faire la paix. », *l'Espace Politique*, numéro 1, pp.17-36.

CHALÉARD J-L, DUBRESSON A. (1999), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*. Paris, Karthala, 258 p.

CHAMPEAU J. (1992), « Le Sahel et la démocratie », *Politique africaine*, n°47, pp. 3-8.

CLAVAL P. (1978), *Espace et pouvoir*, Paris, P.U.F, 257 p.

COLANGE C. (2007), *Réalignement et désalignement du vote en France : 1981-2005*, Thèse de doctorat, Géographie, Rouen.

COQUERY-VIDROVITCH C. (1992), « Des jeunes dans le passé et dans le futur du Sahel », in ALMEIDA-TOPOR H (dir.), *Les jeunes en Afrique. Évolution et rôle (XIX<sup>ème</sup> – XX<sup>ème</sup> siècles)*, Tome 1, Paris, l'Harmattan, 571 p.

- COUFFIGNAL G, (dir.), (1992), *Réinventer la démocratie, le défi latino-américain*, Paris, Presses de la FNSP, 330 p.
- COULIBALY F. (2008), *La cartographie comme outil d'analyse des résultats de l'Élection présidentielle de 2007 dans la Commune V du district de Bamako*, mémoire de maîtrise, Université FLASH de Bamako, 69 p.
- COULIBALY M. (2006), *Les enfants du soleil de la démocratie*, CAURIS, Valencia, 150 p.
- DAHL R. (1971), "Polyarchy, Participation and Opposition", New Haven CT, Yale University Press.
- DEBARBIEUX B. (1992), « Imagination et imaginaire géographique » in *Encyclopédie de Géographie*, Économica, pp. 893-906.
- (1998), « Les problématiques de l'image et de la représentation en Géographie. », in BAILLY A. (dir.), *Les concepts de la Géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 333 p.
- DELIRY-ANTHEAUME E. (N.C.), « Représentations populaires et perceptions géographique en Afrique du Sud », Johannesburg, colloque *rencontres de l'innovation territoriales*, 20 p.
- DERIVY D, DOGAN M. (1971), « Unité d'analyse et espace de référence en écologie politique. Le canton et le département français. », *Revue française de science politique*, volume 21, numéro 3, pp. 517-570.
- DIARRAH C.O. (1991), *Vers la troisième République du Mali*, Paris, L'Harmattan, 233 p.
- (1996), *Le défi démocratique au Mali*, Points de vue concrets, Paris, L'Harmattan, 313 p.
- DI MEO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Fac. Géographie, 320 p.
- Et BULÉON P. (2005), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, collection U. Géographie, Armand Colin, Paris, 283 p.
- DOLEZ B, HASTINGS M. (2003), *Le parachutage politique*, Paris, l'Harmattan, 301 p.
- DUBRESSON A, RAISON J-P (2003), *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, collection U. Géographie, Armand Colin, Paris, deuxième édition, 246 p.
- DUMONT R. (1964), « L'Afrique noire est mal partie », Paris, Seuil, 287 p.
- DURAND M.F, LÉVY J, RETAILLÉ D. (1993), *Le monde : espaces et systèmes*, Paris Presses de la FNSP, deuxième édition, 596 p.
- DURKHEIM F. (1969), *Leçons de sociologie*, Paris, P.U.F, 1<sup>ère</sup> édition, 1924.
- FAY C. (1995), « La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture », *Cahier d'études africaines*, volume 35, numéro 137, pp. 19-53.
- (1995), « Identités et appartenances dans les sociétés sahéliennes », *Cahiers des sciences humaines*, volume 31, numéro 2, pp. 291-300.

- (1999), « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) », in Bourgeot A. (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Hommes et sociétés, Khartala, Paris, pp.115-136.
- (2000), « La décentralisation dans un Cercle (Tenenkou, Mali) », *Autrepart*, numéro 14, pp. 121-142.

FERRIER J-P. (1998), *Le contrat géographique ou l'habitation durable*, Éditions Payot-Lausanne, 251 p.

FRÉMONT A. (1999), *La région, espace vécu*, Paris, Champs-Flammarion, 288 p.

FRÈRE M-S (1999), « Démocratie au Bénin et au Niger. », *mots*, volume 59, numéro 1, pp. 89-105.

FUKUYAMA F. (1993), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 451 p.

GALLAIS J. (1962), « Signification du groupe ethnique au Mali », *L'Homme*, volume 2, numéro 2, pp. 106-129.

GAXIE D. (2002), « Appréhension du politique et mobilisations des expériences sociales. », *Revue française de Sciences politique*, volume 52, numéro 2, pp. 145-178

GOGUEL F. (1947), *Initiation aux recherches de géographie électorale*, Paris, Centre de documentation universitaire, Centre d'Études supérieures de Sociologie, 95 p.

GOTTMANN J. (1952), *La politique des États et leur géographie*, Paris, Colin, 225 p.

GRATALOUP C. (1993), « Le même et l'autre : le renouvellement de la chorématique. », *Espace-temps*, numéros 51-52, Les apories du territoire.

GUILLOREL H. (1984), *La Géographie électorale des géographes*, rapport présenté à l'occasion du 2<sup>ème</sup> Congrès de l'AFSP, Grenoble, 25-28 janvier, 35 p.

HERMET G. (1996), *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de Science Po, 128 p.

HILL A, RANDALL S. (1984), « Différences géographiques et sociales dans la mortalité infantile et juvénile au Mali », *Population*, volume 36, n°6, pp. 921-946.

IBRAHIM J. (2003), *Democratic Transition in Anglophone West Africa*, CODRESIA Monograph Series, Dakar, 87 p.

IGUE J.O. (1995), *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 277 p.

IHL O. (1996), *Le vote*, Clefs politiques, Montchrétien, 158 p.

JACOB S et MONTANÉ M-A. (2002), « Les parachutages politiques aujourd'hui en France et en Belgique : une recherche comparative. », Faire de la politique comparée au 21<sup>ème</sup> siècle, colloque de la *Revue Internationale de Politique Comparée*, IEP de Bordeaux, 24 p.

- KABORÉ G. V. (1962), « Caractère féodal du système politique mossi. », *Cahiers d'Études africaines*, volume 2, numéro 8, pp. 609-623.
- KEYFITZ N. (1992), « Le premier monde et le tiers-monde. », *Population*, volume 47, numéro 6, pp. 1513-1531.
- JAFFRELOT C. (1993), « Voter en Inde : symboles électoraux, système des partis et vote non individuel. », *Revue française de Sciences politiques*, volume 43, numéro 2, pp. 301-316.  
- (dir.), (2000), *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, Paris, 638 p.
- LAGROYE J, FRANÇOIS B, SAWICKI F. (2006), *Sociologie politique*, Amphi, Presses de Sciences po et Dalloz, Paris, 607 p.
- LAHOUARI A. (dir), (1998), « L'islam est-il soluble dans la démocratie ? », *Pouvoirs*, septembre 1998, Adresse URL : <http://www.algeria-watch.org/farticle/tribune/Addi2.htm>
- LANCELOT A. (1968), *L'abstentionnisme électoral en France*, Armand Colin, 290 p.
- LANGE M-F. (1999), « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart*, numéro 10, pp. 117-134.
- LAVROFF D.G. (1978), *Aux urnes l'Afrique ! Élections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris Pédone, Bibliothèque de l'IEP de Bordeaux, 259 p.
- LECHARTIER C. (2005), *L'espace nomade du pouvoir politique en Mauritanie. Des lieux de la bediyya de l'Est à la capitale*, thèse de doctorat, Université de Rouen, 338 p.
- LECOMTE J-P. (2006), *L'essentiel de la sociologie politique*, Les Carrés, Gualino, Paris, 181 p.
- LESOURD M.et al. (2003), *L'Afrique, vulnérabilités et défis*, Paris, Temps, Questions de géographie, 447 p.  
- (2000), *État et société aux îles du Cap-Vert*, Paris, Khartala, 524 p.
- LETOURNEUR O. (2007), *Territorialité et appropriation des espaces par les femmes : le village de Zoungbo Bogon en République du Bénin*, Mémoire de Master 2, Université de Rouen, 136 p.
- LÉVY J (1988), « Les espaces de la représentation politique », *Géographie sociale*, volume 7, pp. 61-72.  
- (1994), *L'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 442 p.  
- et LUSSAULT M. (2003), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- LIMA S. (2003), *Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la Région de Kayes, Mali*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 532 p.

LINZ J. & STEPAN A. (1991), *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996, 504 p.

LIPJHART A.R. (1977), *Democracy in Plural Societies. A comprehensive Exploration*, New Haven, Yale, University Press.

MARTIN D-C. (dir.), (2003), *Sur la trace des OPNI*, Paris, Karthala, Recherches internationales, 501 p.

MAYER N, PERRINEAU P. (1992), *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 160 p.

MOLINA G. et al. (2007), « Géographie et représentations : De la nécessité des méthodes qualitatives. », *Recherches qualitatives*, Hors-série, numéro 3, Acte du colloque Bilan et prospective de la recherche qualitative,

MONNET J. (2007), « La symbolique des lieux : pour une Géographie des relations entre espace, pouvoir et identité. », *Cybergéo*, Politique, Culture, représentations, article 56. URL : <http://www.cybergeo.eu/index5316.html>.

MUCHUKIWA B. (2006), *Territoires ethniques et territoires étatiques : pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud-Kivu (République démocratique du Congo)*, Paris, L'Harmattan, 213 p.

NACH MBACK C. (2003), *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 528 p.

NÉDÉLEC S. (1996), *Jeunesse, sociétés et État au Mali au 20<sup>ème</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université de Lille, 392 p.

O'DONNELL G, SCHMITTER P. (1986), *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

OFFERLÉ M. (1993), « Le vote comme évidence et comme énigme. », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, volume 12, numéro 1, pp. 131-151.

OTAYEK R. (1997), « Démocratie, culture politique, sociétés plures. Une approche comparative à partir de situations africaines. », *Revue Française de science politique*, volume 47, numéro 6, pp. 798-822.

- (1998), « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ? », *Politique africaine*, numéro 69, mars, pp. 3-11.
- (1999), « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : y a-t-il une exception africaine », *Autrepart*, numéro 10, pp. 5-22.
- (2000), *Identités et démocraties dans un monde global*, Paris, Presses de Sciences Po, 228 p.

PASCHALIS N. (2003), « L'espace comme lieu du lien social. », *Esprit critique*, volume 5, numéro 33.

PERRINEAU P, REYNIE D. (dir.), (2001), *Le dictionnaire du vote*, P.U.F, 997 p.

POSSÉMÉ-RAGEAU G. (2008), *La démocratie en question, Bilan de l'année électorale 2007 en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, mars, 20 p.

QUANTIN P. (1998), « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique africaine*, numéro 69, mars, pp. 12-28.

- (2000), « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in JAFFRELOT C. (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Khartala, Paris, pp. 479-508.
- « Le vote en Afrique : entre rejet et institutionnalisation »,  
URL : [ww.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf](http://ww.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/quantin1.pdf).

RAISON J-P (1992), « Une esquisse de Géographie électorale malgache. », *Politique africaine*, numéro 52, pp. 67-75.

RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Collection Géographie économique et sociale, Litec, Paris, 246 p.

RETAILLÉ D. (1998), « L'espace nomade », *Géocarrefour*, volume 73, numéro 1, pp. 71-82.

ROIG C. (1966), « Théorie et réalité de la décentralisation. », *Revue Française de Sciences Politiques*, volume 16, numéro 3, pp. 445-471.

ROSIÈRE S. (2007), « Comprendre l'espace politique », *l'Espace Politique*, numéro 1, pp. 5-16.

SÀNCHEZ LÒPEZ G. (1993), *Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine*, Paris, l'Harmattan, 270 p.

SANGUIN A.L. (1977), *La Géographie politique*, Paris, P.U.F, n°24, 183 p.

SCHEIBLING J (2004), *Qu'est-ce que la Géographie ?*, Paris, Hachette Supérieur, réédition, 199 p.

SIEGFRIED A. (1906), *Le Canada, les deux races. Problèmes politiques*, Paris, Armand Colin, 412 p.

- (1913), *Tableau politique de la France de l'ouest sous la III<sup>ème</sup> République*, Paris, Armand Colin, réédition 1964, 536 p.
- (1949), *Géographie électorale de l'Ardèche sous la III<sup>ème</sup> République*, Paris, Armand Colin, Cahiers de la F.N.S.P, numéro 9, 139 p.

SMITH S. (2005), « Atlas de l'Afrique », Collection Atlas/monde, Autrement, Paris, 79 p.

TAYLOR P.J, JOHNSTON R.J. (1979), *Geography of elections*, Hammonds-Worth, Penguin Books.

- (1989), *Political Geography*, Longman Scientific and Technical, 308 p.
- (1990), *Developments in electoral geography*, Routledge, London.

THIRIOT C. (2002), « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali. », *Revue Internationale de Politique Comparée*, volume 9, numéro 2, pp. 277-295.

TOCQUEVILLE A. de (1839), *De la démocratie en Amérique*, Librairies de Médecis, 463 p.

TRAORÉ B.A. (2007), *Politiques et mouvements de jeunesse en Afrique noire francophone. Le cas du Mali*, Paris, l'Harmattan, 136 p.

WEBER M. (1971), *Économie et société*, Paris, Plon, (1<sup>ère</sup> édition 1921).

WHITEHEAD L. (1992), « Libéralisation économique et consolidation de la démocratie. », in COUFFIGNAL G. (dir.), *Réinventer la démocratie*.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Table des figures.

Figure 1: L'analyse d'André Siegfried.....	24
Figure 2: Modèle de SCHEDLER.....	43
Figure 3: Le jeu des coalitions. ....	50
Figure 4: Les trois formes de vote et leurs interrelations. ....	52
Figure 5: La déconcentration ou le retrait de compétences électorales.....	59
Figure 6 : Transhumance politique : le PMPS intègre l'URD. ....	76
Figure 7: Affiche électorale de « l'Éveil des Consciences de la Jeunesse ». ....	108
Figure 8: Affiche électorale "Ségou qui gagne" pour les Législatives de 2007.....	111
Figure 9: La femme et le développement.....	120
Figure 10: Affiche électorale du Parena à Kadiolo en 2007. ....	128
Figure 11: Les changements concrets de la décentralisation dans les villages. ....	130

### Table des cartes.

Carte 1: les localisations de l'étude. ....	13
Carte 2: Commune de Kadiolo.....	15
Carte 3: Evolution du maillage administratif. ....	63
Carte 4: Le principal axe de communication du Mali.....	66
Carte 5: La sensibilisation partisane selon Amadou Toumani Touré. ....	72
Carte 6: Densité de population en 1998 .....	84
Carte 7: Taux d'abstention en 2004 par commune.....	91
Carte 8: Taux d'abstention aux Législatives de 2007 en Commune V de Bamako .....	93
Carte 9: Évolutions de taux d'abstention I. ....	95
Carte 10: Évolutions des taux d'abstention II.....	96
Carte 11: Évolutions des taux d'abstention III. ....	97
Carte 12: Évolutions des taux d'abstention IV.....	98

### Table des tableaux.

Tableau 1: Situation des transitions démocratiques africaines (juin 1999).....	37
Tableau 2: Résultats des élections du 8 mars 1959.....	42
Tableau 3:Taux de retrait des cartes en périphérie.....	65
Tableau 4: Structure d'évolution de la population malienne par région.....	83
Tableau 5: Répertoire des élus de Kadiolo.....	124

## ANNEXES

## **QUESTIONNAIRE POUR LES CHEFS DE VILLAGE.**

1. Vous, chef traditionnel, comment avez-vous perçu la décentralisation ?
2. A-t-elle changé votre rôle ?
3. Savez-vous, comment a été fait le découpage de la commune ?
4. Quel était la fonction du pouvoir traditionnel avant l'avènement de la décentralisation ?
5. Comment s'effectue la succession du pouvoir traditionnel ?
6. Votre cohabitation avec les élus locaux a-t-elle posé des problèmes ?
7. Quelles sont vos impressions sur l'équipe communale ?
8. Quels sont vos rapports avec les élus de la commune ?
9. Le pouvoir décentralisé est-il à la faveur des chefs coutumiers ?
10. Que pensez-vous de la démocratie au Mali ?
11. Quel est l'avenir selon vous de la chefferie traditionnelle ?

## **QUESTIONNAIRE POUR LES ÉLUS.**

1. Quelles sont vos prérogatives ?
2. Par quel score avez-vous été élu ?
3. D'où êtes-vous originaire ?
4. Pour vous, quelle est la signification d'un vote ? C'est un simple acte civique ou a-t-il une autre dimension ?
5. Avez-vous fait une alliance pour remporter les élections ?
6. Qu'est ce qui fait qu'un électeur a voté pour vous et non pas pour un autre ?
7. Pour vous, les résultats sont-ils fiables ou pas ?
8. Comment avez-vous perçu la décentralisation ?
9. Qu'a t-elle changé ?
10. Votre cohabitation avec les chefs traditionnels pose-t-elle problème ?
11. Pensez-vous qu'il existe une démocratie à la malienne ?
12. Quelle évolution va-t-elle connaître à l'avenir ?

Pour la Démocratie et la République



***Le Don de Soi.***



**RPM**

**RASSEMBLEMENT POUR LE MALI**

*Justice - Progrès - Solidarité*

# L'EVEIL DE CONSCIENCE DE LA JEUNESSE

## Préambule :

Nous, membres du mouvement pour l'Eveil de Conscience de la Jeunesse.

- Convaincus du rôle et place de la jeunesse au MaLI
  
- Animés par l'esprit et la volonté de conscientiser la jeunesse sur ses droits et devoirs pour un développement réel du Pays.
  
- Engagés à redonner confiance à la jeunesse et rajeunir l'appareil politique.
- Sommes convenus de ce qui suit :

# STATUT

## TITRE I : dispositions générales

**Article 1 :** il est créé à la date du 18 février 2007 en République du MALI conformément aux articles 4 et 5 de la constitution du 25 février 1992 un mouvement politique.

Le mouvement est dénommé : **L'Eveil de Conscience de la Jeunesse**

Son sigle est : **E.C.J**

Sa devise est : **EGALITE – MORALITE - UNITE.**

Slogan : **Ensemble pour le changement**

Siège : **commune v du district de BAMAKO** ( KALABAN COURA près de la mairie)

## TITRE II : Objectifs

**Article 2 : Le mouvement a pour objectifs :**

- Réunir tous les jeunes autour d'un idéal de conscience citoyenne pour toutes les questions de développement du Pays.
- Susciter des initiatives permettant aux jeunes de faire valoir leur capacité à relever le défi du développement socio-économique et culturel.
- Encourager et promouvoir la candidature des jeunes aux différentes échéances électorales( élections présidentielles , législatives et municipales)
- Défendre les intérêts des jeunes dans les instances de décision

## TITRE III : Adhésion et qualité de membre

**Article 3 :** Peut être membre du mouvement, toute personne qui s'engage à respecter le présent Statut et Règlement Intérieur.

Peut adhérer toute personne de bonne moralité jouissant de ses droits civiques et moraux ainsi que toute association, club ou groupement poursuivant les mêmes objectifs.:

**Article 4 : le mouvement comporte en son sein :**

**-Les membres actifs :**

Sont membres actifs les personnes ayant accepté d'adhérer au présent statut et règlement intérieur, participant aux activités du mouvement et aux rencontres périodiques .

**-Les membres bienfaiteurs :**

Les personnes physiques ou morales soutenant le mouvement par ses bienfaits matériels ou financiers, son expertise, ses conseils...etc.

**-Les partenaires :**

Ils sont des groupes ou structures établissant des liens avec le mouvement et s'engageant avec lui pour ses objectifs à court, moyen et long terme.

**-Les membres d'honneurs :**

Ils sont des personnes ressources désignées par l'Assemblée Générale après une enquête de moralité concluante.

Tous ses membres sont consultés en cas de besoin sur toutes questions se rapportant à la vie du mouvement.

**Article 5 : la qualité de membre se perd par :**

- Démission
- Exclusion
- Décès :

#### **TITRE IV : Administration et fonctionnement :**

**Article 6** : Le mouvement est administré par un bureau communal élu pour 1 an renouvelable. Son effectif varie entre 25 et 40 membres ou plus en cas de besoin et est constitué par l'ensemble des coordinateurs généraux des différentes circonscriptions tracées par son administration interne.

Il a pour mission de coordonner toutes les activités du mouvement.

#### **Article 7 : L'assemblée Générale**

Elle constituée par l'ensemble des membres du mouvement de toutes les qualités. Il est élu en son sein un bureau communal composé comme suit :

Président

secrétaires Généraux

Coordinateurs généraux

Secrétaires Administratifs

Secrétaires à l'organisation

Secrétaires aux questions électorales

Secrétaires aux relations féminines

Secrétaires aux conflits

Trésoriers Généraux

Commissaires aux comptes

Secrétaires à la communication

secrétaires à la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

secrétaires aux relations extérieures

secrétaires aux activités culturelles et sportives

**Article 8** : Le bureau communal peut créer des commissions chargées des questions électorales.

**Article 9** : L'assemblée Générale se réunit au moins une fois par mois sur convocation ~~des~~ (président) ou des deux tiers (2/3) du bureau communal. Elle est entendue à tous les membres du mouvement. Il est tenu un procès verbal signé par le président de séance de chaque réunion.

Le bureau communal exécute les décisions de l'assemblée générale, mais peut prendre des décisions entre deux assemblées en cas d'urgence.

**Article 10** : l'Assemblée Générale est compétente pour apporter toute modification au statut et règlement intérieur de l'E.C.J ainsi que sa dissolution ou sa fusion avec toutes organisations poursuivant les mêmes objectifs.

**Article 11** : l'application de l'article 10 est évoquée par le président du bureau communal ou les deux tiers de ses membres. Il est approuvé et adopté par l'ensemble de ses membres (bureau communal, bureaux locaux, assemblée générale de toutes ses circonscriptions) à la majorité absolue.

#### **TITRE V : Ressources**

**Article 12** : les ressources de l'E.C.J proviennent des :

Vente des cartes de membre

-DONS

-COTISATIONS

-LEGS

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement intérieur complète et précise les modalités d'application du statut du mouvement.

### **TITRE I : dispositions internes**

**Article 1** : Tout malien jouissant de ses droits civiques et moraux peut être membre de l'E.C.J. Les membres de l'E.C.J en tout lieu et en toute circonstance doivent défendre les intérêts moraux et matériels du mouvement.

**Article 2** : tout adhérent à l'E.C.J a le devoir de :

- Respecter les lois et règlements en vigueur au MALI.
- Vivre en harmonie avec l'environnement politique, social et culturel
- Cultiver l'esprit de justice , de civisme, de solidarité, de fraternité et de la bonne moralité.

### **TITRE II : Organes et instances**

**Article 2** : Les organes du mouvement sont :

- L'assemblée Générale
- Le bureau communal
- Les bureaux locaux .



Affiche nationale de campagne d'Amadou Toumani Touré – élections présidentielles 2007



Affiche de tous les candidats à la Présidentielle 2007



Affiche électorale d'El Hadji Hadi Niangado en Commune II de Bamako – Législatives 2007